



HAL
open science

Une affaire d'Église: les débuts de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (27 février-4 juillet 1977)

Thibaud Chalmin

► **To cite this version:**

Thibaud Chalmin. Une affaire d'Église: les débuts de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (27 février-4 juillet 1977). Histoire. 1994. dumas-01116760

HAL Id: dumas-01116760

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01116760v1>

Submitted on 14 Feb 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE PARIS-SORBONNE

UNE AFFAIRE D'EGLISE :

***LES DEBUTS DE L'OCCUPATION DE
SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET***

(27 Février - 4 Juillet 1977)

Mémoire de Maîtrise

par

Thibaud Chalmin

Directeur du Mémoire: M. Jean-Marie Mayeur

1994

REMERCIEMENTS

Messieurs les abbés

B.¹
Duboscq
Fellich
de Fommervault
Laguérie
Serralda
Veuillez

Messieurs

André Ducaud
A. Figueras
J-P. Sisung

Monsieur le Cardinal
François Marty

Monseigneur
Georges Gilson

Les Pères

Armogathe
Bellégo
Bezançon
de Divonne
M. Hugues
Lacharme
Regnault
Rogues
Schneider
Yelli

Messieurs et Madame
F. de Baecque
et son épouse.
Y. Rey-Herme

Mgr Emile Berrar

Les Pères

Farret
Gy
Ploix

Messieurs

C. Bonnet
M. Brisacier
B. Dufour
Jean Guitton
J-M. Mayeur
Luc Perrin
M. Poniatowski
Georges Sarre

Et les autres dont je n'ai
pas cité le nom.

A tous ceux qui m'ont
fait confiance, et sans
qui ce mémoire n'aurait
pas pu exister

Merci.

¹Il souhaite conserver
l'anonymat.

AVERTISSEMENT

Pour l'historien, le terme d'intégrisme désigne au début du siècle un courant d'idées qui se caractérise pour beaucoup par son conservatisme social, et qui s'oppose au modernisme; et le terme de traditionalisme un attachement aux traditions considérées comme intemporelles² et qui fut présent à tous les âges de l'Eglise.

En 1977, ces deux termes étaient employés comme synonymes et désignaient une défiance vis-à-vis de l'Eglise d'après Vatican II.

Pour l'homme d'aujourd'hui, l'intégrisme est ce qui caractérise ceux qui rejettent massivement l'Eglise conciliaire représentée par Jean-Paul II; et le traditionalisme ceux qui l'acceptent tout en voulant conserver la messe dite de saint Pie V, qui est en réalité le rite de Pie XII.

Pour le catholique, l'intégrisme caractérise la volonté de conserver intègre la Foi qu'il a reçue; et le traditionalisme le souhait de garder vivante la tradition de l'Eglise transmise jusqu'à lui. Il se doit d'être à la fois et l'un et l'autre.

En raison même de cette polysémie, et dans un souci de clarté, on essaiera ici d'éviter l'emploi de ces deux mots par trop surdéterminés.

²G. Cholvy *La religion en France de la fin du XVIII^{ème} à nos jours*(1991) p. 196.

INTRODUCTION

Pour quelqu'un qui n'a pas le souvenir des actualités de l'époque, la révélation que l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet est depuis dix-sept ans l'objet d'une occupation illégale est tout à fait surprenante.

Cette église parisienne dont Monseigneur Lefebvre avait dit qu'elle était une "admirable église désormais célèbre dans le monde entier"³, est en effet un symbole considérable. Aux obsèques du prélat, à elle seule elle draina le cinquième des fidèles présents venus de tous les coins du globe ce jour là à Ecône.⁴ Trois ans auparavant, avant de prendre la décision la plus importante de sa vie, il avait envoyé à ses prêtres un compte-rendu des points positifs et négatifs qu'aurait impliqués un rapprochement avec Rome. Parmi les points négatifs, il avait mis ces seuls mots sans plus de commentaire: "Saint-Nicolas!" (des messes suivant le nouvel ordo eurent dû y être dites).⁵ Car c'est à l'ancien rite, celui qui précédait la constitution conciliaire *Sacrosanctum Consilium* de 1963, et l'encyclique *Missale Romanum* de 1969, que Saint-Nicolas-du-Chardonnet est désormais attachée.

³ *Nous voulons Dieu* (le livre du dixième anniversaire de l'occupation conçu par l'abbé Oscar Néri, 1987) p. 11

⁴ D'après l'abbé Laguérie, actuel responsable de la communauté occupante.

⁵ Alain de Penanster *Un Papiste contre les Papes* (1988) p. 200.

Comment cette petite église du quartier latin, sans plus de prestige que d'avoir il y a bien longtemps été jouxtée par le premier séminaire de France, a-t-elle pu devenir en quelques années un symbole de portée internationale? C'est l'événement que constituèrent les débuts de son occupation qui le permit. Il se produisit entre le 27 Février, et le 4 Juillet 1977, dans ses quatre premiers mois à la suite desquels il était clair que l'occupation allait durer. Cette période était marquée par une crise religieuse qui dépassait de loin la seule Eglise catholique, ainsi que Jean Delumeau l'exprimait alors dans son livre *Le Christianisme va-t-il mourir?*⁶

Comment s'est-il produit? Par qui? Pourquoi? Quel contexte, quelles actions ou inactions ont permis cette occupation d'exister et de durer? Voilà ce que se propose d'étudier ce mémoire.

D'abord l'événement en lui-même: (du 27 Février au 21 Mars) le premier jour et la réaction des autorités compétentes; la première semaine et le comportement des occupants et des paroissiens spoliés. Puis une étude des promoteurs de cette action spectaculaire: les prêtres, leur doctrine, leur place au sein de la mouvance à laquelle ils appartiennent, la dimension politique de leur action. Ensuite une analyse de ce qui a permis cette occupation: les fidèles; la vie et la nature de la communauté qu'ils forment; et le projet véritable de cette opération. Enfin, (du 22 Mars au 4 Juillet) les tentatives pour dénouer la situation: l'Archevêché de Paris et le problème du pluralisme; la médiation de Jean Guilton, ses espoirs, son échec; les conséquences déjà prévisibles d'une occupation appelée à durer.

Les affaires d'Eglise sont souvent fort complexes, surtout quand comme c'est le cas ici, des éléments allogènes viennent perturber son fonctionnement. Par prudence, on se contentera donc ici d'apporter des éléments de compréhension et d'élaborer de simples hypothèses.

⁶Hachette (1977).

LA MISE EN PLACE (27 FEVRIER - 21 MARS 1977)

Dans cette première partie à dominante chronologique, on verra comment s'est faite l'installation d'un groupe hostile à la réforme liturgique dans une église parisienne.

D'abord le récit du premier jour d'occupation et de la première demande d'évacuation qui s'en suivit (ignorée jusqu'à ce travail). Puis l'étude de l'importance cruciale que les médias jouèrent dans cette affaire. Enfin, le récit d'une journée particulière, celle du jeudi 3 Mars et de ses conséquences, dont la nouvelle demande d'évacuation par le Cardinal Marty (tout aussi ignorée que la première).

LE PREMIER JOUR D'OCCUPATION, LA PREMIERE DEMANDE D'EVACUATION

Cette journée du 27 Février 1977 est fondamentale, non pas seulement parce qu'elle est la première d'une occupation qui dure depuis plus de dix-sept ans, mais surtout parce qu'on y trouve d'emblée l'un des problèmes centraux de cette affaire: la difficulté de concilier les intérêts des autorités civiles de cette époque avec ceux de l'Archevêché de Paris. Après un bref récit des premières heures de l'occupation, on étudiera la demande d'évacuation et ses modalités; puis les soupçons qui furent ceux de l'Archevêché en ce qui concerne sa non considération; et enfin on reviendra sur le contexte de cette demande qui permet de mieux comprendre ce qui à ce moment a dû nuire à son exécution.

Les faits

Gloria Dei Pax Terrae

C'est par le franchissement de ce fronton, par un groupe d'environ huit cents fidèles, que l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet allait débiter.⁷

Leur chef, Mgr Ducaud-Bourget, leur avait donné rendez-vous le mercredi - Mercredi des Cendres- et le dimanche précédents à la grande salle de la Mutualité, pour une réunion suivie de la première grand-messe du temps de Carême.⁸

Vers dix-heures trente, au fur et à mesure que les fidèles arrivaient, ils étaient invités à rentrer dans l'église toute proche. Là, l'office de neuf heures étant terminée, on répétait les chants pour celui de onze heures.

⁷Voir le plan des lieux en annexe n°1.

⁸d'après le cahier d'annonces de la communauté (qui appartient aujourd'hui à l'abbé Serralda)

A titre anecdotique: cf. en annexe n°2 la page du 27 Février 1977 de son agenda personnel.

Le Curé de la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas, le Père Bellégo, comprit tout de suite que quelque chose d'anormal se produisait. Mais il ne s'en inquiéta pas outre mesure. A la fin de son office, il invita, les nouveaux venus à venir exprimer la raison de leur présence. Un fidèle s'avança et déclara que la messe à laquelle ils avaient assistée n'était pas "une vraie messe".⁹

C'est alors qu'une procession entra dans l'église, précédée de trois acolytes, deux portant des cierges, et un portant une croix, puis de thuriféraire avec leur encensoir, enfin les prêtres conduits par l'abbé Coache, un Curé destitué du diocèse de Beauvais, l'abbé Serralda, ancien prêtre auxiliaire de la paroisse, et terminée par Mgr Ducaud-Bourget, prélat honoraire et membre du presbyterium parisien.

Le Père Bellégo s'interposa. Mais fut écarté du passage.¹⁰

Après une messe suivant l'ancien ordo liturgique, l'abbé Coache prit la parole et déclara:¹¹

" Nous avons osé prendre une église afin de nous trouver entre des murs consacrés. Nous demandons au chef de la hiérarchie qui est en place la reconnaissance de ce droit que nous avons à la messe de saint Pie V, et de nous donner une église. Nous ne nous retirerons de cette église qu'une fois que la hiérarchie nous aura donné ce droit."

Le Père de Divonne, Vicaire de la paroisse, partit prévenir le Cardinal Marty. Déjà au courant depuis trois minutes, il lui fit cette mise en garde:¹²

" Cher Père de Divonne, deux mots: ne pas répondre à la violence par la violence, et aucun commentaire qui donnerait à l'événement des proportions considérables."

Dans l'après-midi, le Cardinal viendra au presbytère de Saint-Séverin. Le Père Bellégo, alla informer le commissaire de police de l'arrondissement. Mais c'est le soir que la réunion la plus importante eut lieu.

LA DEMANDE D'EVACUATION ET SA NON CONSIDERATION

Le conseil épiscopal réunit habituellement tous les évêques auxiliaires et responsables de doyenné autour de leur Archevêque.

Voici en substance la relation qu'en fait Monseigneur Gilson.¹³

⁹Communauté Saint-Séverin-Saint-Nicolas *Le Défi intégriste: Saint-Nicolas occupé*(1977) p. 22.

¹⁰idem p. 23.

¹¹André Figueras *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet: Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 85.

¹²Communauté Saint-Séverin-Saint-Nicolas *Le Défi intégriste: Saint-Nicolas occupé* (1977) p. 27.

¹³Il est convenu avec lui, que je n'emploierai pas de guillemets.(le 1^{er} Juillet 1994).

Tout d'abord, l'Archevêché n'a pas été pris au dépourvu. Il s'attendait à une occupation d'église.

Ensuite, le moment venu il n'a pas été question un seul instant de céder à l'intimidation, en acceptant le fait accompli. On ne transigerait pas avec les intégristes.¹⁴

Puis, lors de cette réunion, la première idée lancée pour récupérer l'église, fut de mettre sur pied un commando de soixante à quatre-vingts hommes chargés d'évacuer les occupants.¹⁵

Le Cardinal Marty écarta tout de suite cette solution. L'Eglise catholique vivant en France dans un Etat de droit, il fallait respecter les règles qui le régissent. Et ce d'autant plus que le Concile y invitait.¹⁶

Enfin, on se résolut à demander l'évacuation à l'autorité civile.

A dix-neuf heures, l'heure habituelle de fermeture de l'église, comme on lui avait demandé de le faire lors du conseil épiscopal, le Père Bellégo retourna à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En présence d'un représentant du commissaire de police, il demanda fortement aux occupants de quitter les lieux. Ce qu'il refera chaque jour de la semaine qui suivit.

Leur refus d'obtempérer enregistré par la police, le Cardinal Marty demanda au Ministère de l'Intérieur de procéder à l'évacuation des occupants (logiquement c'est au Préfet de Police qu'elle aurait dû être faite).

De quelle manière cette demande fut effectuée? Ni les Archives de l'Archevêché, ni le Bureau Central des Cultes n'en ont la trace. Le Père Bellégo est certain qu'elle a été faite -pas par lui (ce qui eut été la procédure normale, puisqu'il est l'affectataire légal)- mais il ne se souvient pas que ce fût par écrit. Dans le même sens, le Secrétaire particulier du Cardinal, le Père Hugues, se souvient ne pas avoir été sollicité: Cette demande dont il a entendu, parler a d'après lui était conçue par le Cardinal Marty et son ancien Secrétaire, Monseigneur Gilson.

¹⁴D'entrée de jeu, il m'avait dit être de ceux qui pensent: que le Pape a beaucoup trop attendu avant d'excommunier Monseigneur Lefebvre, et que le Cardinal Marty était partisan de la fermeté en la matière.

¹⁵Il ne se souvient plus de l'auteur de cette idée. Le Père Bellégo quant à lui ne se souvient même pas qu'elle ait été envisagée (il la considère comme tout à fait inconcevable).

¹⁶ *Concile oecuménique Vatican II (1967) Déclaration Dignitatis Humanae, Pt. 6: De la responsabilité à l'égard de la liberté religieuse.* 678:

" C'est pour tout pouvoir civil un devoir essentiel que de protéger et promouvoir les droits inviolables de l'homme (5). Le pouvoir civil doit donc, par de justes lois et autres moyens appropriés, assumer efficacement la protection de la liberté religieuse de tous les citoyens et assurer des conditions favorables au développement de la vie religieuse en sorte que les citoyens soient à même d'exercer effectivement leurs droits et de remplir leurs devoirs religieux, et que la société elle-même jouisse des biens de la justice et de la paix découlant de la fidélité des hommes envers Dieu et sa sainte volonté (6)."

A-t-on envoyé un émissaire? La Place Beauvau est à quatre minutes à pied de la Maison diocésaine. C'est peu probable: un dimanche soir, il ne devait plus y avoir grand monde au Ministère. Il est donc vraisemblable que cette demande fut effectuée par téléphone.

Mais pourquoi n'a-t-elle pas été suivie d'effets?

Ce qui peut être dit

Sur le moment, l'autorité compétente resta silencieuse.¹⁷ Mais quant on lui pose cette question aujourd'hui, le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Michel Poniatowski, a une réponse qui a le mérite de la clarté:

"Ma décision de ne pas intervenir avait deux raisons:

- Ne pas ajouter au désordre

- J'ignore qui avait raison

Le problème de la légalité de l'occupation relève du juge et non du Ministre de l'Intérieur. Ce dernier n'a pas à juger de la régularité de l'occupation, il n'intervient que sur réquisition du juge. N'est de sa compétence que la notion de maintien de l'ordre"

Ainsi, en cette occurrence, le ministre de l'Intérieur se serait fait l'interprète très rigoureux de la loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Ignorant la légitimité ou non de la requête du Cardinal Marty, et en l'absence d'une décision de justice à faire respecter, il se serait donc tenu en dehors de l'affaire.

Est-ce tout?

Le Père Bellégo se souvient d'autre chose. Quelque chose qu'il n'apprendra que plus tard. La réponse de Michel Poniatowski, à l'époque, n'aurait pas été aussi tranchée que ses souvenirs le laissent paraître dix-sept ans après.

Il aurait fait savoir au Cardinal Marty, qu'il était disposé à faire évacuer l'église. Mais à une condition: que l'Archevêque de Paris lui en fasse la demande publiquement.

Toujours d'après le Père Bellégo, le Cardinal qui ne se départait jamais de son bon sens paysan, avait l'impression qu'on essayait de le "*faire tourner en bourrique*". Il devait penser que légalement, rien ne l'obligeait à se plier à cette exigence. Exigence qu'il jugeait d'autant plus exorbitante, qu'il était persuadé, à tort ou à raison (on ne le

¹⁷Le 4 Avril, lors d'une réunion entre paroissiens et prêtres de la paroisse, après qu'un paroissien, M. Rey-Herme, eut dénoncé l'inaction supposée du Cardinal, le Père Bellégo leur révéla:

"Je dois dire que dès le premier dimanche le Cardinal est intervenu auprès du Ministère de l'Intérieur pour demander la fermeture provisoire de l'église St-Nicolas. Il l'a prise en considération."

Un peu plus loin au cours de l'entretien, il ajouta:

"La démarche a été faite de façon suffisamment motivée. Il n'y a pas eu de réponse"

Notes prises au cours de la réunion du Lundi 4 Avril 1977 de 20h30 à 23h20 9 p.; Document conservé par le Père Bellégo.

saura jamais), que le secret était la condition grâce à laquelle cette évacuation pourrait être effectuée sans violences. En prévenant par avance les occupants, qu'ils allaient être évacués, on prenait le risque de provoquer des scènes d'hystérie collective, propres à dégénérer en émeute.¹⁸ Cela, l'Évangile l'interdisait. C'est semble-t-il l'une des raisons pour lesquelles il gardera jusqu'à la fin le parti pris du silence, dans ses démarches pour obtenir l'évacuation.

Ce qui peut être supposé

Cet élément nouveau change complètement la perspective de ce refus de faire évacuer. Son explication n'aurait pas tenu à une volonté de ne pas présumer d'une potentielle décision de justice. Mais alors, quelle en aurait été la véritable raison?

Si officiellement, Michel Poniatowski avait décidé d'interpréter strictement la loi de Séparation, pourquoi officieusement aurait-il admis d'en faire une interprétation souple? Pour être plus précis, pourquoi aurait-il accepté de se passer d'une décision de justice? Mais d'abord, en quoi consiste cette interprétation souple?

La laïcité telle qu'elle se pratique: une neutralité positive

En vertu de l'article second de la loi du 9 décembre 1905 "*La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. (...)*". Dans la pratique, les dispositions papales étant ce qu'elles étaient vis-à-vis du statut qu'on voulait imposer à l'Église, la loi s'avérait inapplicable. Sans reconnaître le principe hiérarchique inhérent au culte catholique, comment, par exemple, l'État pouvait-il décider qui pourrait être légitimement reconnu comme l'affectataire légal d'un des lieux de culte, nouvellement en sa possession? A la suite des troubles qu'on connaît, l'État devait donc être conduit à reconnaître implicitement la Hiérarchie de l'Église. C'est ce qui était ressorti du débat parlementaire du 22 Avril 1905, qui donne l'interprétation officielle de cette loi:¹⁹

Charles Dumont, député du Doubs, présentait au nom de la libre pensée, un amendement au projet de loi, qui voulait défendre "*la liberté du prêtre contre son évêque, liberté de l'esprit religieux contre le dogme.*":

"(...) ce n'est pas votre droit, ni votre devoir, à vous républicains, à vous libres penseurs de mettre dans votre loi un texte qui, interprété comme vous l'avez fait²⁰, signifie: hors de l'organisation orthodoxe, au triple point de vue du dogme, des moeurs et de la discipline, qu'il s'agisse de l'Église catholique, qu'il s'agisse de l'Église protestante, qu'il s'agisse de l'Église israélite, aucun culte ne pourra se former, aucun groupe de fidèles ne pourra émanciper sa pensée? Vous n'avez pas le droit de faire cela (...) Vous ne pouvez ainsi, contre l'esprit de liberté et d'évolution, immobiliser les dogmes et les disciplines et les immobiliser pour jamais. Voilà l'oeuvre que vous n'avez pas le droit de faire. (...)

¹⁸C'est ce que rapporte le Père Bellégo, au cours de la même réunion que précédemment:

" Il n'était pas possible de rendre public _ c'était couper les bras. On ne pouvait dire aux occupants qu'ils aient à se préparer." idem.

¹⁹cité dans J-M Mayeur *La séparation des Églises et de l'État*(1991) p. 60 et 61.

²⁰C'est moi qui souligne: c'est le centre du problème.

Aristide Briand, le rapporteur de la loi, lui rétorqua qu'il était impossible d'ignorer la constitution de l'Eglise catholique:

" Il y a des Curés dans l'Eglise catholique, il y a aussi des évêques, il y a même un pape. Que voulez-vous? Ce sont des mots qui peuvent écorcher les lèvres de certains d'entre vous, mais ils correspondent à des réalités. (...) Le pays républicain ne s'y trompera pas, il comprendra notre pensée, il approuvera qu'au moment où nous réalisons une réforme appelée à modifier un régime séculaire, nous ayons pris par un légitime souci des intérêts de la République, la précaution de ménager les transitions. Vous voulez faire une loi qui soit braquée sur l'Eglise comme un revolver? Ah! vous serez bien avancés quand vous aurez fait cela! Et si l'Eglise ne l'accepte pas, votre loi? Si elle entre en révolte, si elle parvient ainsi à déchaîner des colères contre la République, que direz-vous? que ferez-vous? Ne sentez-vous pas quelle sera votre responsabilité si, après vous être lancés à la poursuite d'une chimère, vous aboutissiez à une réforme inacceptable pour l'Eglise et pour le pays lui-même?..."

En d'autres termes, l'Eglise avec sa constitution, a une trop grande importance sociale pour que l'Etat puisse se permettre de l'ignorer totalement. Le désordre dans l'Eglise, serait le désordre dans la société. A ce niveau, l'intérêt de l'Eglise et l'intérêt de la République se confondent.

Ainsi, l'issue du recours n'était pas douteuse. Le Père Bellégo ayant été désigné comme responsable de la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas, il en était donc légalement l'affectataire. Quant à Mgr Ducaud-Bourget, n'ayant reçu aucune délégation de sa Hiérarchie, il n'avait aucun droit sur l'église qu'il occupait.

En ce cas, il est clair que même en l'absence d'une décision de justice -qui n'aurait eu qu'à dire le droit, il était par avance possible de savoir que l'affectataire légal était dans son bon droit en réclamant cette évacuation.

Dans ces conditions, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?.

Pour Monseigneur Gilson, l'explication en est simple. Dans cette affaire, le Ministre de l'intérieur aurait manifesté des velléités d'ingérence. En refusant de faire évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il aurait mis dans sa décision autre chose que le simple souci du bien commun. Sur quoi repose cette impression, qui ne sera jamais qu'une hypothèse?

LES SOUPÇONS DE L'ARCHEVECHE

Le souvenir de l'occupation du Sacré-Coeur

L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'est pas un phénomène sans précédent. Le 13 Février 1971, un groupe de gauchistes conduit par J-P Sartre et J-L Godard avait occupé le Sacré-Coeur pour commémorer les fusillades de la Commune. Le Recteur de la Basilique avait alors demandé à la police d'intervenir.²¹

Devant passer en jugement, le Cardinal Marty avait demandé pour eux la clémence de leurs juges.²²

Monseigneur Gilson se souvient qu'à l'époque, Michel Poniatowski avait violemment critiqué l'initiative du Cardinal Archevêque de Paris. Il avait déclaré dans une émission de télévision:²³

"Je crois qu'il faut faire très attention à ce que l'Eglise ne se substitue pas aux responsabilités. Le problème, dans le cas du Cardinal Marty, c'est qu'il a jugé des juges, des juges qui ont des responsabilités d'Etat. Et Mgr Marty a jugé les juges, qui, eux, sont obligés d'examiner les faits seuls, de prendre leurs décisions de juges seuls, dans leurs responsabilités. Que l'Eglise pardonne, c'est tout à fait normal, elle est dans son rôle. Qu'elle porte même une appréciation sur telle ou telle attitude, c'est normal. Mais qu'elle ne juge pas les juges car, là, elle se substitue à une fonction politique. Ces juges ont une responsabilité, en l'occurrence le maintien d'un certain ordre. L'Eglise peut très bien considérer que telle répression, que tel maintien de l'ordre mérite le pardon et non pas l'excès de justice. Mais les juges et l'Etat, eux, sont obligés d'assurer la permanence d'un certain ordre dans l'intérêt de la collectivité.

Et, là, il y a deux éclairages différents. Et je crois que, lorsque l'Eglise juge, elle doit bien expliquer qu'elle juge avec son propre message et ne pas laisser la confusion s'établir."

Six ans plus tard, a-t-il pensé au moment où le Cardinal Marty lui demandait de faire évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet, que ce dernier n'en assumerait pas toutes les conséquences? A-t-il alors voulu qu'il appuie plus fermement sa demande en la faisant publiquement?

Quand on lui demande s'il s'est souvenu de l'affaire du Sacré-Coeur, au moment de prendre sa décision, Michel Poniatowski répond sans ambiguïté par la négative:

"L'attitude du Cardinal Marty n'a pas influé sur ma décision."

Michel Poniatowski, beau-frère de Michel de Saint-Pierre

Cette première hypothèse est donc difficile à tenir.

Mais, Monseigneur Gilson se souvient de quelque chose d'autre à propos de Michel Poniatowski. Quelque chose qui peut concerner sa sensibilité religieuse.

²¹Voir l'allusion qui en est fait, dans: Jacques Benoist *Le Sacré-Coeur de Montmartre de 1870 à nos jours*(Vol. 2, 1992) p.854.

²²*la Documentation Catholique* n° 1588 du 20 Juin 1971 p. 583 et 584.

Voir aussi, le passage consacré à cette péripétie, dans René Rémond *L'Anticléricalisme en France*(1985) p. 340 à 343.

²³Reproduit dans *la Documentation Catholique* n° 1591 des 1^{er}-15 Août 1971 p. 728.

Dans l'émission dont on a cité un passage ci-dessus, il était présenté comme "un catholique inquiet devant l'évolution de l'Eglise. Par ailleurs, il est de notoriété publique que Michel Poniatowski est le beau-frère de Michel de Saint-Pierre.²⁴

Figure de proue de la contestation post-conciliaire, Michel de Saint-Pierre avait publié fin 1976, avec son association *Credo*, un recueil de témoignages censés montrer les aberrations dont les églises auraient été le lieu depuis le Concile. Dans les premiers temps de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, un débat télévisé avait opposé Monseigneur Gilson au beau frère de Michel Poniatowski. Le ton était monté, et le premier n'avait pas hésité à traiter le second de "menteur".²⁵

Michel de Saint-Pierre n'aurait-il pas été étranger à l'inaction du Ministre de l'Intérieur, comme semble le sous-entendre l'ancien évêque auxiliaire de Paris?

Absolument rien ne permet de l'affirmer. De plus, comme chacun sait, on ne choisit pas sa famille. Le fait que Michel Poniatowski ait eu dans sa famille l'un des chefs de l'opposition à l'Eglise post-conciliaire ne signifie rien. Il est probable que dans beaucoup de familles bourgeoises de cette époque, il y ait également eu des sympathies pour cette tendance.

Par ailleurs, quand bien même Michel Poniatowski aurait été un représentant notoire de cette frange de l'Eglise, cela ne permet pas de mettre en doute son intégrité en tant que Ministre de l'Intérieur. Lui-même dit bien, que le fait qu'il ait été catholique n'a en rien influé sur son appréciation de l'affaire.²⁶

"Aucune considération proprement religieuse n'a pesé sur ma décision. Les Ministres de la République sont laïcs."

Les présomptions de Monseigneur Gilson n'auraient donc rien de fondé.

²⁴J. Valynseele *A la découverte de leurs racines* (1988) p. 172 notice généalogique de Michel de Saint-Pierre: "épouse à Paris XVIème le 26-1-1944 Jacqueline de Chavagnac, soeur de Gilberte de Chavagnac alliée à Michel Poniatowski à Paris XVIème le 28-11-1946".

Michel de Saint-Pierre avait écrit dans sa préface du livre de Michel Poniatowski *Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska* (édité en 1958, réédité en 1977 chez Perrin): "L'auteur de ce livre est mon beau-frère. Et davantage: un ami" p. XII.

²⁵Cette anecdote, dans: Jacques de Ricaumont *Visites à Messieurs les Curés de Paris* (1981) p. 60.

²⁶cf. sa lettre du 8 Juillet 1994 en annexe n°3.

On notera au passage qu'il ne semble d'ailleurs pas que Michel Poniatowski ait les opinions religieuses de son beau-frère. Voici ce qu'il écrit sur la religion dans un essai de prospective:

"Si le christianisme a duré deux mille ans, c'est que son message n'était point d'opportunité. Cela doit nous conduire à délaisser les formes extérieures des religions au profit de ce qui les fonde durablement. À cet égard, dans le désordre mondial qui s'annonce, il faudra bien que, d'une manière ou d'une autre, les religions se réunissent vraiment et qu'elles acceptent de se confronter, non selon leurs dogmes, mais selon leur dépôt sacré: cette Révélation qui leur est commune et que les zéloteurs autant que les contempteurs ont voilée de leurs gloses et de leurs critiques" (conclusion du chapitre X "Effrètement des religions", p. 120. de *L'histoire est libre* 1982.) Si ce n'est pas un appel à l'oecuménisme, cela y ressemble beaucoup.

Mais alors, comment expliquer la proposition qu'il aurait faite au Cardinal Marty, de faire évacuer l'église à condition qu'il fasse sa demande publiquement?

DES REALITES PLUS OBJECTIVES

Le contexte électoral

Evitons les conjectures, allons au plus sûr. A cette époque, dans quel contexte se trouvait Michel Poniatowski?

Le 27 Février 1977, la Capitale est en pleine effervescence politique. Tous les jours, les journaux faisaient la chronique de ce qu'ils appelaient "*La Bataille de Paris*". La bataille des municipales pour élire le premier maire depuis Etienne Arago, en 1870. Le premier tour devait avoir lieu le 13 Mars.²⁷

Ce combat, qui ne se déroula pas toujours dans la grandeur, opposait principalement Michel d'Ornano à Jacques Chirac. Le premier, Ministre de l'Industrie dans le gouvernement Barre était soutenu par le président de la République: le 12 Novembre, il avait annoncé sa candidature sur le perron de l'Elysée. Le second, Premier Ministre jusqu'au 26 Août de l'année précédente, s'était fait élire à la tête de l'U.D.R. le 5 Décembre et l'avait rebaptisée R.P.R. Il s'était déclaré candidat, à la surprise générale le 17 Janvier.

Dans ce combat à couteaux tirés entre ces deux membres de la majorité, Michel Poniatowski soutenait sans le dissimuler le candidat de son ami Giscard d'Estaing, tous les trois étant membres du parti des Républicains Indépendants. Le nouveau chef du parti gaulliste, n'aura de cesse de rappeler au Ministre de l'Intérieur le devoir d'impartialité que lui impose sa charge, garant du bon déroulement des élections.²⁸

A quinze jours des élections municipales, il est certain que l'évacuation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet par la force eût nui à la popularité du candidat ostensiblement soutenu par le Ministre de l'Intérieur. Or, il ne pouvait pas se le permettre, sa situation étant extrêmement fragile: Dès le soir du premier tour, il fut battu dans le 18^{ème} arrondissement par le socialiste Claude Estier. Et le soir du second, sa liste n'avait remporté au total que 15 sièges au Conseil Municipal, contre 52 pour le R.P.R., et 40 pour l'opposition. Le 25 Mars 1977, c'est "dans un fauteuil" que Jacques Chirac fut élu Maire de Paris.

²⁷L'occupation a donc débutée quinze jours avant le premier tour des municipales; et non entre les deux tours, comme l'écrit Alain de Penanster dans *Un papiste contre les Papes*(1988) p. 146, ce qui eut été plus grave.

²⁸*L'Aurore* du 28 Juillet 1977 p. 5. (Michel Poniatowski lui répondit: "*Il pourrait aussi interdire à François Mitterrand et Georges Marchais de parler!*" idem)

A l'inverse de la Capitale, sur un plan national, ces élections allaient voir un incontestable progrès de l'Union de la gauche. Parmi les villes de plus de trente mille habitants, 27% passeront à gauche. A quoi tenait ce succès?

L'électorat catholique: un enjeu capital

Les analystes de l'époque sont unanimes: une frange de l'électorat catholique, qui traditionnellement votait à droite, a viré de bord. Dans un livre paru cette année là, Emile Poulat expliquait ce phénomène par l'émergence d'une troisième tendance, par rapport aux deux France, la gauche laïque et la droite cléricale.²⁹

Dans les articles religieux de la presse de l'époque, une question était en débat: "*Peut-on être catholique et communiste?*" L'Episcopat tranchera la même année par la négative, mais le fait que le problème fut posé, indique bien le changement de perspective des catholiques face à la politique.

En 1981, le journaliste Jean Bourdarias, revenant sur cette époque avec le Cardinal Marty, lui demandait:³⁰

" À la veille des élections municipales de mars 1977, vous avez demandé aux chrétiens de s'informer, de s'engager, de donner leur place à ceux qui sont exclus, etc. Or, l'impression dominait depuis quelques temps que les évêques avaient décidé d'être extrêmement discrets dans ce domaine. Alors pourquoi cette intervention?"

En effet, à tort ou à raison, il avait semblé au moment de ces élections, que le Cardinal Marty était sorti de sa réserve, et ne l'avait pas fait dans un sens favorable à la droite. Michel Poniatowski aurait-il vu d'un bon oeil le prélat, empêtré dans une affaire intérieure à son diocèse, et ainsi empêché de nuire à sa couleur politique?

Encore une fois rien ne permet de le supposer. Toujours est-il que l'évacuation d'une église de catholiques conservateurs par le Ministre de l'Intérieur n'aurait pu qu'accroître la perte de scrupules des catholiques à voter pour la gauche. Ce qui peut être corroboré: le 15 Septembre 1976, dans la conférence de presse donnée à la suite de l'entrevue de Castelgandolfo, un journaliste demanda à Monseigneur Lefebvre, si il avait l'impression que le gouvernement français avait joué un rôle dans l'obtention de cette audience? Voici quelle fut sa réponse:³¹

²⁹ *Eglise contre bourgeoisie*(1977) 291 p.

³⁰ Cardinal Marty *Chronique vécue de l'Eglise en France*(1981) p. 309.

³¹ Jean-Anne Chalet *Monseigneur Lefebvre*(1976) p 244 et 245.

" Je ne serais pas surpris qu'il y ait eu quelque chose, mais personnellement je n'en ai pas été tenu au courant. Je pense que le gouvernement français s'inquiète un peu de la situation, je dirais même du point de vue simplement politique et électoral. Ce n'est pas un mystère: Giscard d'Estaing a été élu à très peu de voix de majorité. S'il arrivait que des consignes fussent données... je me tiens absolument à l'écart, mais je me mets dans l'esprit des gouvernants français, si jamais les traditionalistes venaient à vouloir le lâcher... il suffit de peu de chose pour que l'échelle électorale se trouve déplacée. C'est peut-être une raison. Je crois qu'il y a plus que cela. Je ne crois pas dévoiler de secret en disant que des personnalités haut placées du gouvernement français m'ont écrit des lettres très catholiques me disant: Nous sommes vraiment peînés de voir la France dans l'état dans lequel elle se trouve actuellement. Nous souhaitons qu'il puisse y avoir un arrangement. " Alors, qu'il y ait eu quelque chose du gouvernement français, c'est très possible"

Par contre, si le Cardinal Marty lui-même, étant donnée son autorité morale chez les catholiques -et peut-être plus particulièrement chez ceux qui étaient tentés de voter pour la gauche- avait publiquement porté le poids de la responsabilité de cette évacuation, il est certain que les conséquences électorales pour la droite eussent été d'autant moins importante.

En tout état de cause, si les souvenirs du Père Bellégo étaient confirmés un jour -ce à quoi personne n'a vraiment intérêt- il s'avérerait patent que Michel Poniatowski a refusé de faire évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet comme le Cardinal le lui avait demandé, afin de ne pas avoir à assumer, lui, Michel d'Ornano et plus globalement la majorité présidentielle, l'impopularité de cet acte répressif.

Une stricte neutralité problématique

Sur le plan des relations entre Eglise et Etat, on note un dysfonctionnement par rapport à l'usage d'une interprétation positive de la laïcité. Cet abandon aurait été conditionné par un contexte électoral momentané, mais néanmoins crucial en démocratie.

Pourtant, entre ce que Michel Poniatowski a écrit, et les propos qui ont été rapportés au Père Bellégo, la prudence incite à ne considérer que les premiers éléments.

Pour justifier son inaction, l'ancien Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur invoque l'article 2 de la loi de 1905, déjà cité. Or, en choisissant de ne pas faire évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet il empêchait par là même, le libre exercice de leur culte au Père Bellégo et ses paroissiens. Il ne respectait pas l'article 1er de cette même loi de 1905, qui dit ceci: "*La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.*".

L'inaction n'est donc pas forcément l'expression la plus évidente de la neutralité laïque. A moins que le représentant de l'Etat, comme il le fait, ne se déclare totalement incompétent pour juger de la question.

Le Prince Michel Poniatowski, dont les ancêtres reposent dans la crypte de la Cathédrale de Cracovie, ignorait-il la légitimité de la requête du Cardinal Archevêque de Paris? Que cela ait pu être le cas d'un Ministre socialiste et libre penseur, soit. Mais de sa part à lui, la chose est surprenante. Il n'est néanmoins pas contestable que la subtilité briandienne de la loi de 1905, laissait à Sa Seigneurie le pouvoir de se faire plus républicain que la République elle-même.

Pour être juste, il faut ajouter qu'en ne donnant pas à sa demande la forme qu'elle aurait due avoir (c'est à dire: une demande écrite du Père Bellégo adressée au Préfet de Police de Paris), l'Eglise prêtait le flanc à une réaction de ce type.

Etait-ce de sa part, la manifestation d'un défaut dans la volonté d'aboutir; ou plutôt le signe d'un manque du sens des réalités de l'Etat?

L'avenir confirmera l'une de ces deux hypothèses.

CONCLUSION

Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne fut donc pas évacuée dès le premier jour comme pouvait s'y attendre l'Archevêché. Mais l'affaire ne faisait que commencer.³²

32 Dans un souci de clarté, voici mon hypothèse au sujet de cette non-évacuation:

Une solution était possible entre le Ministre de l'Intérieur qui acceptait de faire évacuer l'église à la seule condition qu'on lui en fasse la demande publiquement, et le Cardinal Marty qui par charité chrétienne ne voulait pas alarmer les occupants en leur l'annonçant une évacuation imminente. Il aurait suffi à l'Archevêque de Paris de faire sa demande par écrit, en demandant qu'elle ne soit révélée qu'après avoir été satisfaite. D'après les témoins, cette solution n'a pas été envisagée (pas plus qu'une autre d'ailleurs). Pourquoi?

On l'a vu, l'Archevêché de Paris a cru que le Ministère de l'Intérieur voulait faire le jeu des occupants, et par conséquent qu'il était inutile d'essayer de négocier quoi que ce soit avec lui. Était-ce bien certain? Michel Poniatowski malgré les apparences, n'est peut-être, comme souvent les hommes politiques, qu'un catholique d'opportunités (cf. le passage de son livre *L'Histoire est libre* cité). En la circonstance, son principal objectif était vraisemblablement d'essayer dans la limite de l'équité de ne rien faire qui puisse nuire aux intérêts électoraux de son candidat à la Mairie de Paris. Le problème religieux que posait cette occupation ne le préoccupait probablement pas suffisamment pour qu'il soit tenté d'entreprendre l'impartialité à laquelle sa fonction l'obligeait.

Ainsi la non-évacuation du premier jour n'aurait pas été le fruit d'une ingérence de l'Etat dans une affaire d'Eglise, comme Monseigneur Gilson en est persuadé depuis dix-sept ans; mais bien plus simplement la conséquence d'un manque de compréhension des préoccupations de chacun, peut-être symptomatique d'un climat délétère qui aurait régné entre les deux partis ici en présence?

L'IMPORTANCE DES MEDIAS

Les médias jouèrent dans l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet "un rôle d'inventeur". Au sens grec d'abord, c'est à dire qu'ils le découvrirent, et en cela ils en furent une conséquence. Et ensuite au sens moderne, c'est à dire qu'ils le créèrent en partie, et en cela ils en furent une cause.

MEDIATISEE DES LA PREMIERE HEURE

Le 27 Février autour de Midi, pendant que Mgr Ducaud-Bourget et ses prêtres rentraient en procession dans Saint-Nicolas-du-Chardonnet, André Ducaud³³ gagnait la place Maubert. Il entra dans une cabine téléphonique et alerta les trois chaînes de télévision, les trois principales radios, et les deux plus grands journaux.

L'effet fut immédiat, dès treize heures, les occupants passaient au journal télévisé. Le soir, ils étaient les invités des radios. Et le lendemain toute la presse en parlait. Sans conteste, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet était l'événement du jour. Il allait encore longtemps faire les gros titres.

Un inventaire a été fait de la plupart des journaux qui en avaient parlé.³⁴

" Sur la période de deux mois (28 Février - 28 Avril) analysée, 52 numéros de quotidiens ont été publiés. Il a été question de Saint-Nicolas dans 37 numéros du Monde, 34 de La Croix, 31 de l'Aurore, 30 du Figaro, 29 du Quotidien de Paris, Libération, L'humanité et le Matin de Paris en ont parlé un nombre non négligeable de fois, ainsi qu'un certain nombre de quotidiens de province (Ouest-France, Le Progrès...), la radio et la télévision. Sur les huit semaines étudiées, Minute a, dans chacun de ses numéros, sauf une fois, consacré un long article à cette affaire. Il y a été fait référence 3 fois dans Le Nouvel Observateur, 2 fois dans l'Express, Le Point, La Vie..."

Il en fut même question dans des revues spécialisées:³⁵

" Le Nouvel Economiste, Le Quotidien du médecin, Panorama du médecin, Le Monde libertaire, Privé, Luf..."

³³Officiellement neveu de Mgr Ducaud-Bourget (lui-même dit à son sujet: " *mon oncle*"), André Ducaud né Bories, en 1936, est en réalité son fils adoptif. cf. en annexe n°4 la notice généalogique de Mgr Ducaud-Bourget, issue de: J. Valynseele *A la découverte de leurs racines*(1988) p 94.

³⁴ *Le Défi intégriste* p. 104.

³⁵ *Nous Voulons Dieu*(1987) p. 15.

Un contexte favorable

Pourquoi un tel succès médiatique?

En Février 1977, l'Affaire Lefebvre, c'est à dire les ordinations illicites de ce prélat qui avaient entraîné sa suspension par le Vatican, était encore toute proche. Elle avait fait les beaux jours des médias durant tout l'Eté chaud de 1976. On parlait déjà alors de schisme, et cette occupation d'église par des prêtres de la même mouvance, était propre à raviver l'intérêt du public.

De plus, située en plein coeur de la Capitale, et non pas dans les montagnes perdues du Valais, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet offrait des facilités de travail certaines aux journalistes, qui pour l'essentiel sont parisiens.

Par ailleurs, en cette période électorale, les meetings politiques se succédaient les uns aux autres à la Mutualité. C'est sans doute avec un certain amusement que les journalistes allèrent couvrir un événement distrayant dans l'église toute proche. D'autant plus qu'André Ducaud, maître de cérémonie, leur réservait des places de choix: dans les stalles du choeur.

Enfin, et c'est sans doute la principale raison: les médias en ont parlé parce que l'opinion publique était demanderesse.

UNE PUBLICITE EFFICACE

Après avoir été un succès médiatique, cette occupation fut un indéniable succès humain.

L'effet de cette très importante couverture médiatique, ne se fit pas attendre. De huit cents qu'ils étaient au départ, les occupants étaient trois mille le dimanche suivant. Jour et nuit, pendant une semaine, l'église ne désemplit pas. Grâce à l'abondance de fidèles, les messes purent se succéder les unes aux autres, alternées par des chapelets et des adorations du saint Sacrement.

En Août 1976, un sondage avait révélé que 45% des français (56% des pratiquants régulier) disent catholiques "traditionnels".³⁶ L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet apporta incontestablement une image de cette fraction du catholicisme.

Quel écho les médias ont-ils donné de l'affaire?

Aussi bien du côté des occupants que du côté des occupés, on s'accorde à critiquer ce qui fut dit sur l'affaire.

³⁶cité par Luc Perrin *L'Affaire Lefebvre*(1989) p. 85.

Les sympathisants de Mgr Ducaud-Bourget pensent qu'on pas assez parlé de leurs revendications. Et les paroissiens du Père Bellégo déplorent que ce qu'ils considèrent comme l'enjeu réel de cette affaire: l'interprétation de la foi catholique elle-même.

En définitive, on pourrait classer les journaux qui ont parlé de l'affaire en trois groupes.

Ceux pour qui Mgr Ducaud-Bourget et les siens constituent ce qui reste de plus authentiquement catholique dans l'Eglise depuis le Concile. Ceux là réclament pour eux le plus grand nombre d'églises possibles (ex. Minute).

A l'opposé de ces premiers, ceux pour qui les occupants sont des agresseurs fanatiques, qui masquent sous un aspect accessoire, l'objet réel de leur combat: la déstabilisation de l'Eglise conciliaire. Ceux là prônent la plus grande fermeté dans cette affaire (ex. Témoignage chrétien).

Et enfin, le courant le plus représenté: ceux qui estiment que l'Eglise devrait trouver une place en son sein pour les catholiques qui préfèrent la " messe en latin", comme Mgr Ducaud-Bourget. Ceux là appellent la Hiérarchie à une plus grande compréhension. Ce dernier point de vue représentait vraisemblablement l'opinion de la majorité des Français sur cette affaire (ex. *le Figaro*, *le Monde*, *l'Aurore...*)

De manière générale, on note souvent dans la presse un esprit partisan à peine voilé, ou bien un manque d'information incontestable (*Le Quotidien de Paris* imprime que Mgr Ducaud-Bourget est évêque, les *Informations Catholiques Internationales* qu'il est *suspens a divinis*).

Un phénomène parisien

Quelle que fût la teneur des commentaires sur l'événement, une chose est certaine, on en parla beaucoup. Et, ce qui aurait pu n'être qu'un simple phénomène passager, devint un événement social.

Dans les mois qui suivirent, plusieurs églises furent occupées dans d'autres départements (on y reviendra). Mais ne bénéficiant pas de la même couverture médiatique que cette occupation qui était la première du genre.

En cela qu'il ne se reproduisit pas ailleurs, le phénomène observé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet est à mettre étroitement en relation avec la Capitale. C'est parce qu'à Paris tout ce qui est local, par la grâce des médias, est aussi national. Parce que cette ville a le pouvoir d'exacerber les passions, que tout fut possible.

CONCLUSION

Ainsi, dans l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet les médias furent à la fois un miroir et acteur de l'événement. Ce qui est un phénomène tout à fait classique, mais qui valait la peine d'être signalé. Enfin, il est à noter que parmi les occupants du premier jour qui ont été avertis de l'opération par les médias, se trouvait un jeune homme de vingt-quatre ans en permission militaire: le futur abbé Laguérie.³⁷

³⁷d'après son témoignage.

UNE JOURNEE PARTICULIERE, UNE NOUVELLE DEMANDE D'EVACUATION

Le lendemain du premier jour de l'occupation, l'Archevêché publia un communiqué.³⁸ Les jours suivants furent marqués, outre par la médiatisation de l'affaire, par des tentatives de dialogue entre paroissiens légitimes et occupants. Ces tentatives tournaient rapidement au dialogue de sourds: les agresseurs voulaient une église, et l'Eglise officielle avait d'emblée condamné leur action. Dans ces conditions, la tension, corollaire de l'incompréhension, devait s'élever entre les parties en présence. Le quatrième jour, elle atteignit son paroxysme, et justifia une nouvelle demande d'évacuation, faite selon d'autres modalités et qui ne fût pas suivie d'effet pour d'autres raisons que celle du premier jour.

LE JEUDI SUIVANT

Une nuit confuse

On pourrait diviser le jeudi 3 Mars 1977, en deux phases différentes: la nuit avec le premier incident, et le matin avec le premier affrontement de cette affaire. Enfin on étudiera les conséquences immédiates de ces événements: la nouvelle demande d'évacuation du Cardinal Marty, et la réponse que lui fit le Préfet de Police.

D'abord pris de cours par ce qui venait de leur arriver, les paroissiens de Saint-Séverin-Saint-Nicolas-du-Chardonnet avaient fini par se ressaisir. Deux tendances se manifestaient en leur sein: ceux qui prêchaient l'apaisement, emmenés par le Père Jacques Touvay; et ceux qui souhaitaient avant tout récupérer l'église, emmenés par le Père Jean de Divonne.

³⁸en annexe n°5.

Le premier cité des deux Vicaires, avait pris l'initiative en accord avec son Curé, de créer un cahier de propositions, où les membres des deux parties en présence pourraient exprimer librement leur point de vue sur cette affaire. Après en avoir informé la presse (*le Figaro* des 12-13 Mars), il reçut près de deux cents lettres, dont quatre-vingts pour cent d'entre elles favorables aux occupants.³⁹

Quant au Père de Divonne, persuadé qu'une conciliation était impossible, aurait envisagé une initiative plus radicale. Avec les scouts de la paroisse, il aurait décidé de reprendre l'église. L'opération devait se dérouler la nuit, en deux temps: d'abord envoyer des fumigènes dans l'édifice, puis après avoir attendu qu'ils fassent leur effet, rentrer dans la place et en déloger calmement les occupants tout interloqués. C'est dans la nuit du mercredi au jeudi que ce projet hardi devait être mis à exécution.⁴⁰

Cette nuit-là dans l'église, pour la troisième fois consécutive, les occupants alternaient messes, adoration au Saint-Sacrement et récitation du Rosaire. Le Père Bellégo coupant l'électricité chaque soir, à l'heure habituelle de fermeture de l'église, c'est donc avec des bougies, que l'éclairage de l'édifice était assuré. L'atmosphère qui y régnait n'en était que plus particulière. Voici comment la décrit Jacques de Ricaumont, un des occupants de la première heure.⁴¹

"Ma première impression fut d'être revenu à l'époque des catacombes, c'est-à-dire à celle des premiers temps du christianisme. Mais à la réflexion, ce spectacle évoqua, pour moi, plutôt l'image d'une veillée funèbre ou même un enterrement, celui de l'Église que nous avions aimée."

Sous une tension certaine, des dissensions naissaient parfois parmi les occupants. Cette nuit là, l'abbé de Fommervault, prêtre originaire de Poitiers, officiait. Or, pendant la récitation du Rosaire, un incident éclata entre lui et Jean-Philippe Sisung, le maître de chapelle.⁴²

L'abbé commençait toujours la dizaine suivante sans prévenir le responsable de la chorale. Ce dernier lui fit remarquer, non sans animosité son individualisme. C'est alors que l'abbé de Fommervault pris de colère décida qu'on en resterait là pour ce soir. Il reprit le Saint-Sacrement exposé. Des cris de protestation éclatèrent parmi les fidèles: "*Vous n'avez pas le droit de faire cela!*", "*Rendez-nous Dieu!*". Soudain une explosion retentit dans l'église: La première phase de l'opération de reconquête avait commencé. Elle tourna court.

³⁹Conservées au presbytère de St-Nicolas-St-Séverin.

⁴⁰d'après le témoignage de Yves Rey-Herme dont les deux fils faisaient partie de ces scouts.

Dix-sept ans après, le Père de Divonne ne se souvient pas avoir joué un rôle précis dans cette opération. Il y était néanmoins présent: l'abbé de Fommervault et André Ducaud sont certains de l'avoir vu dans la cour du presbytère.

⁴¹Jacques de Ricaumont *La Nouvelle prise de la Bastille* dans *La Revue des Deux Mondes* de Avril 1987 p. 117.

⁴²d'après le témoignage de Jean-Philippe Sisung.

Depuis les fenêtres du presbytère contigu à l'église, le Père Touvay avait remarqué un attroupement dans la cour (c'était les scouts de Saint-Nicolas). Sachant qu'il l'aurait sûrement désapprouvée, le Père de Divonne n'avait pas cru bon d'informer son collègue de son initiative. Le Père Touvay, croyant qu'il s'agissait là d'un commando venant de l'église, et qui s'apprêtait à s'emparer du presbytère, appela immédiatement la police.

A l'approche des sirènes de police, le Père de Divonne et ses scouts prirent la poudre d'escampette.

Dans l'église, devant tant de troubles -qui étaient peut-être des signes du ciel- l'abbé de Fommervault remit immédiatement le Saint-Sacrement où il l'avait pris.

Les occupants n'avaient pas été dupes de ce qui s'était produit. André Ducaud avait reconnu le Père de Divonne. Cette nuit confuse eut pour conséquence d'accroître encore le climat de tension qui régnait entre les deux communautés.

Toujours est-il que le lendemain matin eut lieu ce qui fut l'incident le plus grave de cette affaire.

L'incident du matin: un blessé

Jusqu'à présent, aucun acte de violence n'avait été à déplorer. Certes, le premier dimanche le Père Bellégo avait été évacué de son église manu militari, mais n'ayant pas offert de résistance, la chose se fit sans qu'on eût à déplorer de blessé. Ce jeudi matin, il en alla autrement.

Depuis le Lundi, les deux messes habituellement dites dans l'église, se faisaient dans la sacristie. Lieu stratégique, la sacristie contenait, outre les vases sacrés et les ornements liturgiques, le compteur électrique.

Dès le dimanche, la nécessité s'était fait sentir parmi les occupants d'organiser un service d'ordre, ne serait ce que pour assurer la ventilation des fidèles entre les offices. Qui faisait partie de ce service d'ordre?

D'après les paroissiens, il s'agissait d'anciens "*barbouzes*" et de "*membres des groupes d'action d'extrême droite*" comme on en trouve à l'université d'Assas.⁴³ Certains portaient l'insigne de la corniche d'Henri IV, ou celui des scouts d'Europe. Mais ces derniers démentiront avoir participé à ce service d'ordre. Toujours est-il que ce service d'ordre avait été improvisé à partir de volontaires qui se comportaient de façon plus ou moins autonome. (On y reviendra.)

Ce jeudi matin, vers onze heures, des membres du service d'ordre se mêlèrent aux paroissiens dans la sacristie. Leur intention parut vite claire: il s'agissait pour eux de s'en emparer en évacuant progressivement les occupants.

⁴³ *Le Défi intégriste* p. 3.

La tactique était simple: se tenant au coude à coude, le chapelet autour du poing, les membres du service d'ordre avançaient progressivement dans la pièce, poussant les paroissiens vers la porte du fond qui menait au presbytère.

Le plus surprenant se souvient un témoin, c'est qu'ils priaient peut-être sincèrement. Pendant cet épisode, une religieuse est même venue, et a aspergé les assaillants en lançant des invocations à l'Archange Saint Michel.⁴⁴

Vers la fin de la manoeuvre, alors que les paroissiens allaient tous se trouver projetés au dehors, le Père Armogathe vint en renfort. L'affaire tourna mal pour lui: un des membres de la garde le frappa violemment. Il se retrouva effondré à terre et sans connaissance. Une ambulance vint le chercher et il resta quelques jours à l'hôpital.

Le lendemain, il publia un article retentissant dans *le Monde*, intitulé: *Politique d'abord*, où il fustigeait ceux qu'il croyait être les responsables de cette occupation.⁴⁵

La passivité de la police

Le premier jour de l'occupation, lorsque le Père Bellégo était allé prévenir la police que son église était l'objet d'une occupation, on lui avait signalé qu'en l'absence d'incident, sauf ordre de la hiérarchie, la police n'interviendrait pas. Ce jeudi matin, l'incident était là. Pourtant, la police n'évacua pas l'église.

Lorsque la police arriva sur place, au lieu d'agir, elle chercha à comprendre. Voici ce qu'en rapporte un témoin:⁴⁶

Le policier: *Pourquoi toutes ces personnes étaient-elles là?*

Un paroissien: *Parce qu'on allait célébrer l'Eucharistie.*

Le policier: *L'Eucharistie?*

Un paroissien: *Oui, la messe.*

Le policier: *La messe, ce n'était pas dans l'église?*

Un paroissien: *Dans l'église, c'est la messe des intégristes.*

Le policier: *Mais la vraie messe, c'est bien dans l'église?*

Un paroissien: *Non la vraie messe, c'est ici.*

Le policier renonce. On le comprend.

La confusion de la situation explique-t-elle tout. Importait-il de savoir qui était en tort dès ce moment? La police aurait pu procéder à l'évacuation de tous afin d'éviter que les choses ne s'enveniment encore. Elle en décida autrement, et on va essayer de dire pourquoi.

⁴⁴ *Le Défi intégriste* (1977) p. 36 et 39.

⁴⁵ cf. en annexe n°6.

⁴⁶ *Le Défi intégriste* p. 42.

D'après le Bureau des Cultes (en 1994), au Ministère de l'Intérieur, l'incident parut alors clair aux autorités. Le Père Armogathe était perçu comme un "gauchiste". Il n'aurait pas accepté le "renoncement" de son Curé. Et il aurait pris sur lui de créer un incident de nature à provoquer l'évacuation. Bref toute cette histoire aurait été un coup monté. Bien entendu, les autorités ne devaient pas se laisser abuser par cette provocation. La police reçut donc l'ordre de rester très prudente.

Si cette hypothèse s'avérait, elle serait grave pour les autorités de l'époque. A l'aide d'un procès d'intention, elles auraient préféré l'inaction à la réalisation de leur mission de gardien de la paix.

Mais il est aussi possible qu'en arrivant à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, voyant que la sacristie était prise, la police ait jugé que l'incident était clos.

Toujours est-il que la blessure du Père Armogathe n'était pas fictive, puisqu'il put par la suite obtenir une pension grâce à elle. Quant à son agresseur présumé, il lui fit un procès. Mais faute de preuves, il se solda au bout de six ans par un non-lieu.

LA NOUVELLE DEMANDE D'EVACUATION

Le lendemain du jour où un de ses prêtres avait été blessé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, craignant que la situation ne dégénère encore, le Cardinal Marty demanda à nouveau l'évacuation.

S'adressant au Préfet de Police, responsable en titre du maintien de l'ordre dans la capitale depuis Napoléon, il mit en avant les risques d'affrontements que pourrait produire la venue annoncée de très nombreux fidèles pour le dimanche suivant. Il lui demandait donc pour plus de sécurité de procéder à la fermeture de l'église, objet de la discorde.⁴⁷

Le Préfet, Pierre Somveille, attendit cinq jours, le temps que le jour fatidique soit passé pour répondre à cette demande instante lui faisant ainsi perdre son objet. Il le faisait certainement en accord avec son supérieur, le Ministre de l'Intérieur, qui fut le premier interlocuteur du Cardinal.

Dans sa missive, il lui écrit deux choses. D'une part, qu'il veille à ce que l'ordre soit respecté à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ce qui est son devoir le plus strict. D'autre part, qu'il ne procédera pas à l'évacuation, car cette tâche ne lui incombe pas.⁴⁸

⁴⁷cf. annexe n°7.

⁴⁸cf. annexe n°8.

Sur le premier point, les occupants avaient remarqué dès les premiers jours une camionnette banalisée aux abords de l'église.⁴⁹ Ils pensaient, et compte tenu de ce qu'écrivait le Préfet de Police c'est vraisemblable, qu'il s'agissait des Renseignements généraux. Ainsi, la situation était bel et bien contrôlée par les forces de l'ordre. Et par conséquent, ce serait sciemment que la police aurait laissé prendre la sacristie. A moins que depuis leur camionnette, les agents n'aient pas bien compris ce qui se passait.

Une mystérieuse jurisprudence

Sur le second, à la différence de Michel Poniatowski, plus prudent que lui, Pierre Somveille essaye de se justifier. La jurisprudence du Conseil d'Etat ne serait pas favorable au Cardinal.

De quoi peut-il bien s'agir?

Dans une note juridique à propos des occupations d'église, le Chancelier de l'Archevêché, le Chanoine Maurice Huret, indique que l'unique élément défavorable de la jurisprudence est un certain jugement du Tribunal de Nérac. C'est l'argument à partir duquel l'avocate des occupants bâtira sa plaidoirie:

En 1907, dans le village de Durance, un prêtre soutenu par le maire et la population locale était en conflit avec un collègue, lui reconnu par son évêque. Le tribunal décida que tous les deux auraient l'usage de l'église paroissiale.⁵⁰

Ce cas d'espèce est-il déterminant dans l'affaire de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet? Mgr Ducaud-Bourget a-t-il jamais été Curé de la paroisse? Et même si cela avait été, les paroissiens ont-ils pris fait et cause pour lui? En temps voulu, le juge chargé de l'affaire écartera cet argument très rapidement.

Mais dans sa lettre le Préfet de Police fait allusion à une jurisprudence "*du Conseil d'Etat*". Or, tant au moment de la Séparation qu'après, cette instance suprême interpréta toujours la Loi de 1905, dans le sens que Briand avait voulu lui donner: c'est à dire dans le cas d'espèce, dans un sens favorable à la Hiérarchie catholique que représente l'Archevêque de Paris. Il ne peut donc s'agir de cette jurisprudence qui eût semblé la plus évidente dans cette affaire.

⁴⁹ *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977)

⁵⁰ Mgr Kerleveo *L'Eglise en régime français de séparation*(1952) p. 46 à 51.

D'après Francis de Baecque, Directeur du Secrétariat Général de la Présidence de la République de 1954 à 1959, Président de la sous-section de la Section du contentieux du Conseil d'Etat de 1972 à 1984, et alors paroissien de Saint-Séverin-Saint-Nicolas, le Préfet de Police fait ici allusion à la jurisprudence qui concerne les troubles de l'ordre public. Son objet concernant des situations très précises, il n'appartiendrait qu'aux membres de cette instance suprême de faire un rapprochement avec le cas d'espèce posé par l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il y avait selon lui un trouble suffisamment caractérisé pour justifier l'intervention de la police. Compte tenu du fait qu'il n'était pas certain dans les premiers temps, que l'évacuation eût causé un désordre de nature à justifier l'attentisme des pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, en se cantonnant à une interprétation stricte de la laïcité, et en s'abritant derrière le souci de l'ordre public, les autorités civiles, que ce soit le Préfet de Police comme le Ministre de l'Intérieur, n'étaient pas tenues de faire évacuer l'église en l'absence d'une décision de justice.

Cette imposition au Cardinal Marty de ce qui n'était en fait qu'une "tracasserie administrative", peut-elle entièrement s'expliquer par le contexte politique? Dans un régime de laïcité mal définie, les relations entre les responsables de l'Eglise, et les responsables de l'Etat, ne peuvent avoir une importance négligeable. Quelles étaient-elles?

Le Cardinal Marty et l'Etat

Certes, on y a déjà fait allusion, le Cardinal Marty n'était peut-être pas de la même tendance politique que les membres du gouvernement. Mais une chose est les opinions et autre chose les hommes. Ainsi, bien qu'ayant déclaré à son entrée en fonction "*Dieu n'est pas conservateur*", l'Archevêque de Paris était très ami avec le Préfet de Police de l'époque, le gaulliste Maurice Grimaud.⁵¹ Ce dernier le remercia d'avoir eut une attitude apaisante lors des événements de Mai 1968. Le problème était donc ailleurs.

Qu'elle conception le Cardinal Marty se faisait-il des relations entre Eglise et Etat?

Il s'en est plusieurs fois expliqué, toujours dans le même sens. Ainsi dans une interview de 1978:⁵²

"Ma position est claire: intérêt envers la chose publique et respect de ceux qui la servent, mais refus de toute tentative de récupération et de toute tentation du pouvoir. (...) Il nous faut évangéliser le monde politique, et non pas l'utiliser."

⁵¹ voir sa lettre pleine d'éloges sur le Card. Marty citées dans Daniel Escoulen *François Marty évêque en France*(1991).p. 240 à 242.

⁵² *Présence et dialogue* 4 Mars 1978 p. 10 et 11.

Déjà en 1972, cette conception sans équivoque suscitait le commentaire suivant de Jean-Marie Mayeur:⁵³

"Pourtant, refuser toute rencontre avec l'Etat comme une collusion, n'est-ce pas montrer son impuissance à imaginer des relations de faits entre pouvoirs inévitablement appelés à se rencontrer? C'est une autre dérobade intellectuelle que de prétendre parler de façon "évangélique" à des dirigeants politiques en qui on ne veut voir que des "hommes de bonne volonté". Les réalités politiques sont autres et, du reste, l'Eglise oublie qu'elle joue en fait, aujourd'hui encore, qu'elle le veuille ou non, un rôle de groupe de pression non négligeable"

En demandant aux autorités civiles de faire ce qu'elles n'étaient pas tenues de faire, le Cardinal Marty n'est-il pas sorti de sa belle théorie de la transparence? Pourtant sa conception était très exactement celle préconisée par le Concile aux évêques:⁵⁴

"(Liberté des évêques; leurs rapports avec les pouvoirs publics)

19 Pour s'acquitter de leur ministère apostolique, qui vise au salut des âmes, les évêques jouissent d'une liberté et d'une indépendance qui sont de soi plénières et parfaites à l'égard de tout pouvoir civil. Aussi n'est-il pas permis d'empêcher, directement ou indirectement, l'exercice de leur charge ecclésiastique ni de leur interdire de communiquer librement avec le Siège apostolique et d'autres autorités ecclésiastiques et avec leurs subordonnés.

Certes, du seul fait qu'ils s'appliquent au soin spirituel de leur troupeau, les évêques travaillent aussi au progrès et au bonheur social et civil: c'est ainsi qu'ils concourent à ce dessein avec les autorités publiques en exerçant leur propre activité, au titre "de leur charge et comme il convient à des évêques, et qu'ils recommandent l'obéissance aux lois justes et le respect à l'égard des pouvoirs légitimement établis."

L'erreur du Cardinal Marty n'aurait-elle pas été de ne pas assez considérer le cas particulier induit par la laïcité française?

Dans un pays où la Séparation ne s'est pas encore cicatrisée, la tentation est grande si chaque partie en présence n'y prend pas garde, d'agir comme si l'autre était quantité négligeable.

En refusant d'évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Michel Poniatowski et Pierre Somveille, n'ont-ils pas, somme toute, adopté la conception des relations Eglise Etat du Cardinal Marty?

CONCLUSION

Cette journée du jeudi 3 Mars, avait eu trois conséquences.

Les occupants avaient accru leur implantation. Désormais, ils disposaient en même temps que de la sacristie, de la libre jouissance de l'électricité. (Le Lundi suivant ils s'empareront encore de la salle des catéchismes.)

⁵³ *Eglises et Etat dans la France d'aujourd'hui* dans *Etudes* de Juillet 1972 (t. 337) p. 11.

⁵⁴ *Christus Dominus* p. 366 et 367.

Entre eux et les paroissiens, la violence a creusé un fossé. Mais ces derniers, divisés sur l'attitude à adopter, ne tenteront plus de reconquérir leur église par la force.

Les pouvoirs publics ont à nouveau signifié leur volonté de ne pas intervenir comme le Cardinal Marty leur avait à nouveau demandé de le faire. Mais sa demande, trop circonstanciée, s'exposée une fois encore à une dérobade des pouvoirs publics.

Ataviquement attaché à l'Etat, le Ministre de l'Intérieur savait parfaitement jusqu'où il pouvait aller. Le Cardinal Archevêque de Paris n'ayant apparemment pas bénéficié des conseils voulus⁵⁵, la partie qui venait de se dérouler entre les deux hommes était inégale.

Dès la fin de cette première semaine d'occupation, il apparaît clairement que la situation ne se réglera pas d'elle-même. L'Archevêché sait que dans les dispositions où se trouve le Ministère de l'Intérieur, la seule façon de pouvoir obtenir l'évacuation est le recours à la Justice. Pourtant, il laissera "pourrir la situation" trois semaines avant que de s'y résoudre. Pourquoi une si longue attente? A-t-il dans un premier temps voulu éviter à tout prix d'envenimer l'affaire, en demandant à un tribunal civil de régler publiquement une affaire d'église? A-t-il voulu attendre que les élections municipales soient terminées, espérant qu'après elles son interlocuteur changerait ses dispositions?

D'après le Père Bellégo, la réponse à cette question est beaucoup plus simple. Jusqu'ici toute l'affaire s'était déroulée très vite: l'Archevêché avait réagi très rapidement; il voulait désormais éviter de réagir trop rapidement. Avant d'entreprendre quoi que ce soit de nouveau, il fallait prendre le temps de la réflexion.

Dans une autre direction, ainsi fera-t-on également.

⁵⁵A ce sujet, Yves Rey-Herme regrette que les laïcs aient été systématiquement écartés des prises de décision. Il pense qu'avec les conseils d'un Francis de Baecque, l'affaire se serait déroulée autrement. Mais il reconnaît que venant du scoutisme et de la paroisse universitaire où les laïcs sont prédominants, son appréciation est en partie personnelle.

MOTIFS ET ELEMENTS MOTEURS DE L'OCCUPATION

L'événement que constitua l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'est pas advenu ex nihilo -on s'en doute. Pour en cerner la portée, dans cette première de deux parties essentiellement analytiques, on étudiera d'abord ceux qui en furent à l'origine, leur vie passée; puis le rôle joué par la doctrine dans leurs actions. Ensuite, ce que cette occupation révèle sur la mouvance à laquelle ils appartiennent. Enfin, l'importance de la politique dans cette manifestation d'ordre religieux.

LES PRETRES OCCUPANTS

Dans la mouvance religieuse des occupants, le prêtre à une importance sans égale: il est souvent perçu par les fidèles comme un être à part, à mi-chemin entre Dieu et eux. Sa dimension royale semble fortement exacerbée. C'est pourquoi, une étude de des éléments qui permettent de mieux comprendre cette opération se doit de commencer par eux.

Au cours des quatre premiers mois de l'occupation, ils furent au moins une trentaine. Mgr Ducaud-Bourget prenait le soin de noter leur nom sur l'agenda des messes (à partir de la première semaine, il y en avait en moyenne quatre par jour, qui finiront par être régulière: à 8h., 10h30, 17h, et 18h30).

On distinguera deux sortes de prêtres: ceux qui participèrent au quotidien à l'occupation (Mgr Ducaud-Bourget et les prêtres qui l'assistaient habituellement), et ceux qui n'apportèrent qu'un concours temporaire (l'abbé Coache; le R.P. Barbara; et les autres).

LE CLERGE PARISIEN

Parisiens parce qu'exerçant leur sacerdoce sur le territoire du diocèse de Paris, on en compte neuf: quatre figurant ou ayant figurés sur l'*Ordo administratif* (Mgr Ducaud-Bourget; les abbés Emanuelli et Duboscq; et Mgr Gillet); trois venant du diocèse d'Alger (les abbés Serralda et Juan; et le chanoine Roux); et deux de deux autres diocèses métropolitains (l'abbé de Fommervault, originaire du diocèse de Poitiers; et l'abbé Fellich du diocèse d'Angers).

Pour mieux les cerner, on évoquera la vie passée de ces prêtres, les uns après les autres; par ordre d'importance, à commencer par le premier d'entre eux autour de qui tous les autres se sont ajoutés.

MGR DUCAUD-BOURGET

Personnage énigmatique, Mgr François Ducaud-Bourget l'est à l'évidence, à l'instar de son patronyme. Pour commencer son titre de Monseigneur, auquel il tenait beaucoup, et que lui contesteront ses détracteurs dans cette affaire. Devenu, après la deuxième Guerre Mondiale, prélat honoraire par la grâce de l'Ordre de Malte, il en démissionna en 1976. Mais, l'Ordre souverain n'ayant pas daigné accuser réception de sa lettre, son ancien aumônier jugea que ses effets devaient être considérés comme nuls.⁵⁶ Ensuite, son prénom -François- alors qu'à l'Etat-Civil il se prénommait: Germain, Pierre, Marie, Joseph, Maurice⁵⁷. Cet autre prénom, il l'avait adopté à son entrée au Tiers ordre des Franciscains en 1924, auquel son père appartenait.⁵⁸ La première partie de son nom est la seule vraiment authentique dans son patronyme. Quant à la seconde -Bourget- il s'agit en fait du nom de jeune fille de sa mère qu'il accola au sien en 1929, lors de la publication de son premier livre. Ainsi Germain Ducaud est devenu Mgr François Ducaud-Bourget.

Une enfance mystique

Germain Ducaud naquit à la fin du XIX^{ème} siècle, en 1897 -la même année que Paul VI- dans une famille bourgeoise de Bordeaux.⁵⁹ Son père, docteur en Droit, était dans les affaires, et accumulera les faillites durant son enfance. Troisième d'une famille de trois enfants, il vient au monde juste après la disparition d'une soeur âgée de douze ans -Germaine- morte en odeur de sainteté: elle avait voué sa souffrance à la conversion de son père. Ce qui advint.⁶⁰ Sa mère très affectée par cette perte reporte alors toute l'affection qu'elle avait pour elle sur son nouvel enfant. Elle le pare de robes brodées et lui fait porter des cheveux longs bouclés (il y a peut-être là l'une des raisons de son attachement futur à la robe ecclésiastique). Plusieurs fois par semaine, elle le conduit au cimetière, sur la tombe de sa soeur. Une pièce de la maison est réservée à son "culte". De cette enfance F. Ducaud-Bourget gardera, outre une très grande sensibilité, un attrait certain pour la mort, qu'il exprimera à travers ses poèmes.

⁵⁶Voir le texte de sa lettre de démission du 3 Septembre 1976, dans André Figueras *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 171 à 173.

⁵⁷cf. sa fiche ecclésiastique en annexe n°9. telle qu'elle est en 1994 (Archives de l'Archevêché).

⁵⁸Yvonne Desmurs-Moscet *Monseigneur Ducaud-Bourget: Le squatter de Dieu*(1990) p. 31.

⁵⁹cf. son arbre généalogique en annexe n°10, issu de: J. Valynseele *A la découverte de leurs racines*(1988) p 95.

⁶⁰Yvonne Desmurs-Moscet *Le squatter de Dieu*(1990) p. 31.

Elève des Frères des Ecoles chrétiennes, sa scolarité achevée il entre comme son frère aîné l'avait fait, à l'Ecole Supérieure de commerce de Bordeaux, dont il sortira avant-dernier. Il cachera toujours à sa Hiérarchie l'obtention de ce diplôme, de peur qu'on ne fasse de lui un économiste.⁶¹

Le sacerdoce

Pendant la Grande Guerre, il est d'abord ajourné en 1915 pour rachitisme (il ne pesait que quarante kg). Mais, à sa grande joie on finira par l'incorporer, et en 1918 on l'envoie dans un régiment à Salonique. Il y séjournera quelques mois sans combattre. C'est durant la guerre que lui est venue la vocation religieuse.⁶²

Aussi, une fois démobilisé, en Novembre 1919, il entre au Séminaire d'Issy-les-Moulineaux avec l'idée de mourir un jour martyrisé en Chine...⁶³ Timide, il y nouera peu d'amitiés. Au bout de quatre ans et demi, il est ordonné prêtre, en Juin 1924.

Ses premières déceptions

Comme c'était alors l'usage, il commence son vicariat en banlieue. A Boulogne-Billancourt d'abord; puis à Thiais, où il se fait très vite remarquer par des initiatives désastreuses: Ayant eu vent que quelques uns de ses paroissiens célibataires envisageaient de profiter de la nuit de Noël pour faire une escapade dans la capitale, il entreprend de les sauver de la damnation, et organise un réveillon dans la salle paroissiale, dans l'unique but de les retenir jusqu'à ce que le dernier train pour Paris quitte la ville. Il atteint son objectif, mais malheureusement son banquet tourne à la beuverie et ses paroissiens vont faire du scandale dans tout le village.⁶⁴

Une autre fois, il reçoit la mission d'accompagner les enfants d'un patronage dans un village voisin pour une rencontre sportive. Mais, les ayant laissés sans surveillance pour aller prier, il se rend compte à son retour que trois d'entre eux manquent à l'appel: en fait, ils étaient partis s'enivrer dans un bar. Bien entendu, leurs parents iront se plaindre au Curé.⁶⁵

L'abbé Ducaud acquiert donc très vite une réputation d'irresponsable et de excentrique, qui explique peut-être que, dans sa carrière, il ne dépassa jamais la fonction de premier Vicaire.

⁶¹idem p. 32 et 37.

⁶²Yvonne Desmurs-Moscat *Le squatter de Dieu*(1990) p. 37 à 50.

⁶³idem p. 55.

⁶⁴idem p. 63.

⁶⁵ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 64.

Le poète

En 1929, il devient Vicaire à Saint-Ambroise, en même temps qu'aumônier au lycée Voltaire, où il fonde un club littéraire: ses goûts personnels penchaient vers François Villon, Keats (le petit ami de Shelley), Mauriac, et surtout Baudelaire, ce qui ne manquait pas de hardiesse à cette époque. C'est cette même année qu'il publie son premier livre, un roman: *La clarté d'Oxford*, inspiré des séjours qu'il fit en Angleterre chez son frère, c'est le récit de la conversion au catholicisme romain d'un jeune étudiant anglais. Il sera suivi d'une quarantaine d'autres: des livres de piété: *La spiritualité de l'Ordre de Malte*(1955); des livres d'histoire: *La vie humiliée de Jehanne de France*(1941); des pamphlets: *Claudiel, catholique de littérature*(1950); des pièces de théâtre: *Térèse qui mourut d'amour*, qui sera jouée pour la radio en 1950 par Jean Vilar⁶⁶; mais pour l'essentiel, son oeuvre est une oeuvre poétique.⁶⁷ Dans un style très académique (généralement des sonnets d'alexandrins ou des sonnets d'octosyllabes), il y dépeint les secrets de son âme de prêtre tourmenté: un certain délire de persécution, et un goût pour la martyrologie. Aussi est-ce dans le genre des "lamentations" qu'il excelle particulièrement:⁶⁸

" *Le prêtre infirme*

(...)

*Le sacerdoce fut, pur moi, chemin de pleurs.
L'Église se montra plus maître que mère,
Et pauvre fils tremblant de sa face sévère,
j'ai souffert de n'être pas aimé dans mon malheur."*

Ou encore:⁶⁹

" *Destinée*

*Mes supérieurs, jamais, ne me firent confiance.
Hurluberlu j'étais, poète par surcroît.
j'aurais dû m'arracher la peau du pauvre de moi
que le Ciel m'infligea le jour de ma naissance."*

Toujours de la même veine:⁷⁰

*" Je regorge d'ennuis, de peines, de soucis.
Des prêtres m'ont haï. Pourquoi, Seigneur? Pourquoi?
Est-ce d'avoir gardé, sans leur aide, la foi
et d'être resté moi sans implorer merci?"*

⁶⁶idem p. 86 et 87.

⁶⁷ *L'osservatore Romano* publiera un article très louangeur sur son oeuvre, le 13 Mars 1977... (le journaliste n'avait pas fait le rapprochement avec le prêtre parisien).

⁶⁸ *Premier Livre Posthume*(1964) p. 48.

⁶⁹ *Deuxième Livre Posthume*(1973) p. 116.

⁷⁰idem p. 118.

Face aux déceptions de sa vie sacerdotale, sa vie littéraire lui apportera quelques réconforts. En 1933, il publie un ouvrage considéré aujourd'hui comme son plus achevé: *L'Oblation*, qui est une présentation en vers de la messe vécue par le célébrant. Dom Gaspar Lefévre (1880-1966), célèbre moine bénédictin et auteur du *Missel Vespéral* qui fut longtemps à l'honneur⁷¹, accepta d'en assurer la préface. F. Ducaud-Bourget avait dédié ce livre à ses frères dans le sacerdoce: "*A tous ceux qui m'ont insulté, calomnié, trahi, persécuté, méprisé, Ce livre de pardon et de reconnaissance*"... En 1936, alors qu'il est Vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin depuis un an, il lance une revue de poésies sacrées, *Matines*.⁷² Elle ne s'éteindra définitivement que cinquante-sept ans plus tard. Y collaboreront à cette époque: Francis Jammes, Marie Noël, Paul Fort, Patrice de La Tour du Pin, Lanza del Vasto. En 1939, l'Académie française couronne son talent, il reçoit le prix Hérédia pour son livre *Notre-Dame de Haute Mort*.

Le résistant

Lorsque survient la Seconde Guerre Mondiale, en mal d'action dans un sacerdoce où on n'ose lui laisser aucune responsabilité, il contracte à quarante-deux ans, un engagement spécial dans les Foyers du soldat. Il vécut là l'un des meilleurs moments de sa vie: on lui laissait prendre des initiatives, il pouvait commander.⁷³

Après la débâcle, il retourne à Saint-Louis-d'Antin, sa paroisse depuis 1939. C'est à ce moment qu'il entre dans un réseau de Résistance, dont il apprendra plus tard, qu'il avait été suscité en zone occupée par Vichy.

Son action dans la Résistance est résumée dans la préface d'un de ses livres:⁷⁴

"Agent de Mission ne reculant devant aucun danger. Il accepte les besognes les plus humbles et les plus précieuses et les plus dangereuses, recevant chez lui des lettres en écriture sympathique, des colis contenant des renseignements, assurant des liaisons dans Paris, camouflant du matériel et des échappés à la Gestapo, servant de P.C. Par des contacts nombreux qu'il a assurés personnellement, notamment en février 1944, pour la Mission O.S.S., il a ouvert ses postes à Bordeaux et à Paris procurant des renseignements précieux sur l'ordre de bataille, le stationnement des unités, les systèmes défensifs côtiers ou les mouvements T.C.O. ainsi que des renseignements économiques"

Lorsque après la guerre l'Eglise, cette fois-là incontestablement bonne mère pour lui, propose l'ancien résistant qu'il est pour combler un évêché vacant, la réponse officieuse du gouvernement provisoire ne se fait pas attendre. C'est un refus clair, l'abbé

⁷¹ voir la notice qui lui est consacrée par N. Huyghebaert dans *Catholicisme* tome septième 1975 p. 190 et 191.

⁷² *Le squatter de Dieu* (1990) p. 88 et 89.

⁷³ idem p. 74.

⁷⁴ *Faux Témoignage 'Chrétien'* (1952) p. 7 et 8 (Note des éditeurs).

Ducaud-Bourget, aurait-on dit, est un esprit trop indépendant. L'intéressé ne l'apprendra que bien plus tard, par une indiscretion du Cardinal Tisserant.⁷⁵

Vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois

Il poursuit donc sa carrière en paroisse, où il se fâche avec son Curé. Il demande alors sa mise en disponibilité, mais l'évêque auxiliaire, Monseigneur Beaussart, réussit à lui faire accepter une nouvelle affectation. En Décembre 1944, il devient second Vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois.⁷⁶ C'est sa sixième affectation en vingt ans, ce qui représente une instabilité peu courante.

L'abbé Ducaud-Bourget n'aimait pas vivre seul: entre 1931 et 1945, il avait vécu avec ses parents. Mais son père mort et sa mère repartie à Bordeaux, il se retrouve sans compagnie. Aussi, lorsque toute une famille de collaborateurs qu'il connaissait, se trouve aux abois durant l'épuration, esprit ouvert et miséricordieux, il accepte de leur donner asile en son presbytère, le temps que le calme revienne.⁷⁷ Quelques temps auparavant, il offrit encore l'hospitalité à une de ses anciennes paroissiennes qui avait besoin d'un domicile pour qu'on la laisse sortir de l'Hôpital Sainte-Anne où elle était internée. Au bout de quelques jours, il se rendit compte du caractère incurable, et très irritant du mal dont souffrait son hôte, et il eut toutes les peines du monde à s'en débarrasser.⁷⁸

L'apparence équivoque de la vie privée de l'abbé Ducaud-Bourget prêta le flanc à toutes sortes de rumeurs aussi diffamantes que contradictoires, mais il se défendit toujours d'avoir commis le péché qu'on lui attribuait.⁷⁹

Une fois par mois à Saint-Germain-l'Auxerrois, il poursuit une tradition qu'il avait inaugurée à Saint-Louis-d'Antin, la messe des poètes, où venait régulièrement Francis Jammes. Un jour lors d'une réunion du club des poètes français, qui se réunissait au café la Coupole, ce dernier lui présenta Paul Fort, en espérant bien qu'il le convertisse. L'abbé Ducaud-Bourget s'y essaya, mais n'y parvint pas. Cependant, une amitié naquit entre les deux hommes.⁸⁰ D'ailleurs voici la préface qu'il fit à son recueil, *Les degrés dans la nuit*, publié en 1940:

" Quel plus divin expert au monde peut-il être que Francis Jammes lorsqu'il s'agit de peser, de juger une âme telle que la vôtre, Mgr. Ducaud-Bourget?"

⁷⁵ *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 46 et 47.

⁷⁶ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 79.

⁷⁷ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 82 et 83.

⁷⁸ *idem* p. 89 à 91.

⁷⁹ ainsi le poème intitulé *Virginité* p. 98 du *Premier livre posthume* (1964).

*"Vierge, j'ai consacré mon sexe à la vertu.
Mes ennemis ont prétendu que ma faiblesse
sacrifiait aux plaisirs qui font leur allégresse.
J'affirme, dans la mort, que je m'en suis... moqué"*

⁸⁰ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 83.

"Veuillez bien accueillir l'un des plus humbles fiers hommes qui soient, fier dans son humilité de servir jusqu'en la poésie son Dieu. S'il ne vous enseigne, du moins vous l'aimerez."

Je ne sache point qu'il y ait, dans le lyrisme français, ton plus élevé que celui, reçu des anges, permis du ciel, très angéliquement accepté, adopté par Ducaud-Bourget."

Le temps des succès

Par goût, l'abbé Ducaud-Bourget aime plaire. Il reconnaît lui même souffrir de donjuanisme:⁸¹

" L'enfer de Don Juan

*L'amour d'aimer brûle toujours mon âme.
Je ne puis m'empêcher de toujours désirer.
Je vois toujours de beaux yeux qui se pâment.
J'ai des frissons qu'on ne peut apaiser!"*

En ces années quarante, ses qualités d'écrivain trouvent une indéniable reconnaissance, sa carrière littéraire atteint son apogée. En 1941, avec *La vie humiliée de Jehanne de France*, où il conte l'histoire édifiante de la première épouse de Louis XII, qui après sa répudiation fonda l'Ordre des Annonciades, il fait son entrée à la N.R.F. dans la *collection catholique*, ou publie déjà Claudel, Mauriac, Bernanos, etc., et qui publiera par la suite quatre autres ouvrages de lui. En 1942, il obtient un nouveau prix de poésie de l'Académie française, le prix Davaine, pour le recueil *Les degrés dans la nuit*, dont on a cité la préface. En 1948, il obtiendra un troisième prix de cet auguste cénacle, le prix Saint-Cricq-Theis pour son recueil: *Tristan d'Automne*.⁸²

Parallèlement, l'abbé François Ducaud-Bourget mène une vie mondaine, il est par exemple un assidu des thés littéraires du Prince Paul Mourousy. André Figueras l'y avait rencontré, et avait vu en lui un "ecclésiastique de cour".⁸³ A cette époque, il devient l'ami du journaliste Jammes de Coquet, et du Baron Jacques de Ricaumont, qui se rendra célèbre avec son livre *Eloge du snobisme*.

⁸¹ *Second livre posthume*. 89.

⁸² "Des prix qu'on donne à des vieilles dames" Dixit Jean Guilton.

⁸³A ce sujet voir le poème:

C'est dans ces années là, qu'à l'instigation d'un ami postulant à l'entrée dans l'Ordre de Malte, l'abbé Ducaud-Bourget accepte de poser sa candidature pour devenir chapelain de cet ordre chevaleresque. Le parrainage de Monseigneur Rivière, alors évêque de Monaco, qui fut son Curé un an et demi à Saint-Thomas-d'Aquin, lui vaut d'être propulsé directement Chapelain d'obédience magistrale (il n'y en a que quatre en France). L'évêque de la Principauté, l'un des rares supérieurs avec lequel l'abbé Ducaud-Bourget soit resté en de bons termes, devait en effet avoir une influence certaine sur l'ordre. Devenu prélat honoraire, il lui sera permis de porter -outre le titre de "Monseigneur"- un liséré et des boutons rouges à sa soutane, et des bas violets. Nouveau titre, nouvelle tenue donc, qu'il aura loisir de faire admirer dans les salons parisiens, qui nous dit sa biographe le harcelèrent d'invitations. Son titre qui n'exigeait de lui que l'obligation de quêter une fois par an pour l'Ordre, ne fit pas le bonheur de tous: une bonne partie des chevaliers français estimèrent ne pas avoir été suffisamment consultés au préalable. Il boudèrent donc le nouveau chapelain. ⁸⁴

Le temps des orages

Devenu premier Vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois en 1947, Mgr Ducaud-Bourget espérait bien pouvoir devenir Curé dans un avenir proche, d'autant que son supérieur devait partir à la retraite. Mais, un nouveau venu lui passa devant. Déçu, il demande à sa Hiérarchie, s'il peut espérer un jour devenir Curé. La réponse est évasive. Excédé, Mgr Ducaud-Bourget demande sa mise en disponibilité. Fin 1950, elle lui est cette fois-ci accordée, pour une durée maximum de trois ans. ⁸⁵

La même année, le prélat déclenche un scandale dans le milieu littéraire: il écrit pamphlet contre Claudel: *Claudel, catholique de littérature*. Etant allé chez cet écrivain de grand renom, pour lui demander une préface pour un recueil de poésies sacerdotales à paraître à la N.R.F., celui-ci avait impitoyablement critiqué tous ses confrères prêtres poètes, et à la l'issue de l'entretien n'avait pas daigné le raccompagner jusqu'à la porte, ni même sonné son domestique. Très susceptible, F. Ducaud-Bourget ne le pardonnera pas à l'académicien. Durant tout un été, il se plonge dans son oeuvre, ce qui, dira-t-il, lui procurera des cauchemars et des nausées. Et dans un numéro spécial de la revue *Matines*, en Avril 1950, il tente alors de démontrer, de façon fort polémique, que Claudel est un mauvais catholique: il compare les citations de l'Ecriture que pense faire l'écrivain avec ce qu'est le texte biblique en réalité; il relève ce qui n'est pas conforme à la morale catholique dans la trame des livres, ou les paroles des personnages claudéliens; enfin il conclut son pamphlet par ces mots définitifs. ⁸⁶

⁸⁴ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 94.

⁸⁵idem p. 95.

⁸⁶ *Claudel catholique de littérature*(1950) p. 97.

" *M. Claudel, écrivain catholique! Allons donc! En dehors même de tous les motifs fournis plus haut, essayez donc de lire quelque oeuvre de notre Académicien F.F.I. Vous serez vite de mon avis, car écrire ainsi est en soi un péché grave contre la charité et tout l'opposé de l'esprit chrétien.*

Pour toutes ces raisons, nous conseillons vivement à nos frères catholiques de chercher ailleurs leur pâture spirituelle et le guide de leur conscience; de s'adresser, pour le soin de leurs âmes, à des médecins qualifiés, à des prêtres, et non à des rebouteux et à des charlatans.

Que ferons-nous donc de M. Claudel? Le brûlerons-nous? Ce serait lui donner bien de l'importance.

Nous le mettrons en bocal, sous la Coupole, et, joyeusement, nous regarderons éclater cette petite grenouille de bénitier, verte de dépit, qui se croit aussi grosse qu'un boeuf... un boeuf Apis!"

Immédiatement, ce fut une levée de boucliers contre ce pamphlétaire irrévérencieux qui osait s'attaquer à l'académicien de 82 ans, que l'on présentait alors comme une "colonne de l'Eglise". Dans le *Figaro Littéraire*, paru un article incendiaire sous le titre: *Un abbé de village fait de la théologie*, auquel F. Ducaud-Bourget s'empressa de faire publier le droit de réponse suivant:⁸⁷

" Je suis un abbé de village, dites-vous: cela pourrait faire allusion à un proverbe que j'ignore. Quoi qu'il en soit, je puis vous assurer que j'ai vécu seulement au village d'Issy-les-Moulineaux, au Séminaire de Saint-Sulpice; et qu'en fait de campagne je n'ai connu que celles de 1914-18 et 1939-45"

Quelques mois plus tard, le turbulent prélat récidiva, en republiant son pamphlet revu et augmenté, intitulé cette fois ci: *Claudé, Mauriac, et Compagnie*. Il y avait ajouté à sa critique, Mauriac, qu'il estimait pourtant comme écrivain, mais qui avait eu le malheur de prendre le parti claudélien contre son compatriote girondin.

Les conséquences de son tempérament querelleur ne se feront pas attendre: il fut littéralement interdit de *Figaro*, et de la plupart des grands journaux; les revues qui jusqu'ici le publiaient, lui fermeront leur colonnes⁸⁸, et surtout; il n'aura plus jamais l'honneur de publier sous la couverture bleue de la collection catholique de la N.R.F. Alors que peu de temps auparavant sa renommée littéraire semblait être au sommet dans les salons parisiens -on parlait déjà de lui comme d'un futur académicien et il ne devait pas y être insensible⁸⁹- cette polémique marque le début d'une traversée du désert dans sa carrière littéraire. Il publiera encore en 1952, un pamphlet contre *Témoignage Chrétien -Faux témoignage chrétien-* journal qu'il avait pourtant distribué pendant la Résistance⁹⁰, mais dont l'un des rédacteurs ecclésiastiques avait manqué du sens de la confraternité aux yeux de Mgr Ducaud-Bourget, en préférant prendre parti

⁸⁷ *Claudé, Mauriac et Cie*(1952) p. 101.

⁸⁸ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 85.

⁸⁹ Les prix qu'il a reçus de l'Académie, sont des prix pour lesquels il faut être candidat. Cercle de la Librairie *Guide des Prix Littéraires, Lauréats primés, Jurys, Règlements*(1966).

⁹⁰ *Faux témoignage "chrétien"*(1952) p. 14.

pour un écrivain célèbre plutôt que pour son frère dans l'ordre. En 1953, il suspend la parution de la revue par laquelle le scandale était arrivée; elle ne reparaitra qu'en 1975.

En disponibilité

Pendant ses trois années de disponibilité (1951-1952-1953), Mgr Ducaud-Bourget quitte Paris, ce qui met un terme à sa vie mondaine. Il rejoint d'abord sa mère près de Bordeaux, puis après son décès, en Mai 1951, il décide de partir pour Rome, où sa qualité de chapelain de l'Ordre de Malte, lui permettait de résider au palais du même nom.⁹¹

Dans la cité éternelle, qui retentit encore de la récente béatification de Pie X -il sera canonisé trois ans plus tard en 1954- il cherche à élucider un mot. Un mot que lui a lancé un journaliste de *La France catholique*: le mot "intégriste". Par l'intermédiaire d'un ami, Mgr Gromier, protonotaire apostolique, on lui prête un exemplaire du dossier du procès de béatification. Il en recopie quelques documents, qu'il présente succinctement, et conclut ainsi son étude:⁹²

" Le Mot "intégriste" n'est donc pas une insulte. Il n'y a pas à en rougir: c'est un brevet de parfaite orthodoxie qui doit combler d'honneur celui à qui on le décerne. La lecture du Document officiel, que nous avons présenté en ces pages, ce texte destiné à la justification de Pie X, en même temps que lui justifie ceux qu'il bénissait comme de bons défenseurs de la cause de Dieu, ceux que nous voudrions imiter; ceux dont le titre était une insulte qui devient maintenant un hommage!"

Il chercha alors à faire publier son étude, mais ne trouvera aucun éditeur pour le faire (elle ne le sera que vingt ans plus tard, en 1974, dans un contexte très différent, sous le titre: *La Maçonnerie noire ou la Vérité sur l'intégrisme*).⁹³ Enhardi par ses recherches théologiques, Mgr Ducaud-Bourget proposera alors ses services au Saint-Office, qui, on s'en serait douté, n'a pas daigné avoir recours à lui. Il demandera également un bénéfice à la cathédrale Saint-Pierre-de-Rome, également en vain.

Vers cette époque, une idée lui vient: créer une institution dont le but serait de convertir les poètes. Il demande une audience au pape pour lui en parler. Ce dernier le reçoit, mais en compagnie d'un groupe. Le prélat restera néanmoins très impressionné par la rencontre de cet homme hors du commun, que lui apparut être Pie XII. Après quoi, il reçut une lettre d'encouragement du Secrétaire d'Etat du pape, Mgr Montini, mais qui ne lui proposait aucune aide concrète. Il abandonne donc son projet.⁹⁴

Passé le délai de trois ans, il retourne à Paris, et attend quelques mois qu'on lui propose une nouvelle fonction. Mais ne voyant rien venir qui lui convienne, il retourne à ses occupations romaines.

⁹¹ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 97.

⁹² *La Maçonnerie noire ou la Vérité sur l'intégrisme*(1974) p. 68.

⁹³ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 97 et 98.

⁹⁴idem p. 101 et 102.

Haïti, ou l'expérience traumatisante d'une liturgie différente

En 1955, apprenant que l'Archevêque de Port-au-Prince, Monseigneur Poirier, recherche un Vicaire pour sa cathédrale, Mgr Ducaud-Bourget saisit l'occasion, et à presque soixante ans s'embarque pour Haïti, persuadé qu'il y finira ses jours⁹⁵. Dans cette île où jadis son ancêtre fut Consul. Il occupe en fait la fonction d'un Vicaire général sans en avoir le titre et les prérogatives. Il sillonne sans arrêt le pays à cheval à la rencontre des communautés dispersées, et surtout, dans cette population qui compte 90% de baptisés, parmi lesquels 80% pratique toujours le Vaudou, il découvrira avec effarement ce que sa biographe appellera "*l'odieux mélange idolâtre du vaudou et du christianisme*"⁹⁶. Mgr Ducaud-Bourget, qui n'avait pas reçu la formation d'un missionnaire, n'avait à l'évidence fait aucune différence entre ce qui est de l'ordre d'une inculturation légitime, et ce qui relève du syncrétisme. Il déploie donc toute son énergie, au péril de sa santé, à "purifier" un catholicisme haïtien "défiguré par des rites impies", à essayer de convaincre la population de la "*sottise*" de ses pratiques rituelles. Tous ses efforts sont vains, d'autant plus que le gouvernement de François Duvalier encourage le Vaudou. Déçu, perclus de rhumatismes au point de frôler la paralysie (à la fin de son séjour Monseigneur Poirier était obligé de l'aider à manger) et risquant de ne plus être en mesure de dire la messe, Mgr Ducaud-Bourget décide d'abandonner ses fonctions. Nous sommes en 1959. Il reviendra à Rome, porté dans les bras d'un Haïtien (quarante ans plus tôt, très affaibli par son séjour dans les Balkans, il était revenu sur le dos d'un camarade).⁹⁷

Le retour à Paris

Là, il décide de demander une nouvelle audience au Pape. En guise de réponse, Jean XXIII lui propose sa réduction à l'état laïc.⁹⁸ Proposition rarissime, peut-être unique: d'habitude, c'est le prêtre qui prend l'initiative d'une telle démarche. Quelques années auparavant, Mgr Ducaud-Bourget avait bien connu celui qui fût Nonce apostolique à Paris de 1944 à 1953. S'agissait-il d'une plaisanterie privée? En tout cas, l'intéressé, en est resté coi.⁹⁹

⁹⁵ André Figueras *s'entretient avec Mgr Ducaud-Bourget* (enregistrement 1979).

⁹⁶ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 127. Yvonne Desmurs-Moscat commence sa biographie par ce passage de savié.

⁹⁷ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 104, 26 à 29, et p. 50 et 105.

⁹⁸ Figueras; *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget* 1977; p. 163 et 164.

⁹⁹ L'abbé Serralda se souvient de ce que Mgr Ducaud-Bourget lui avait raconté à ce sujet. Lorsqu'il était premier Vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois, il avait pris sous son aile une fille mère: elle l'aidait à faire les comptes de la paroisse, s'occupait de l'entretien, etc. Les collègues de Mgr Ducaud-Bourget lui avaient "généreusement" attribué la paternité de l'enfant. Le Nonce apostolique avait dû être mis au courant par des "âmes bien intentionnés", et il aurait par conséquent voulu aider le prêtre, à "régulariser" sa situation avec cette femme.

En 1960, il retourne à Paris, où il n'avait pas séjourné durablement depuis presque dix ans. Il lui semble que les gens y ont bien changé: on le bouscule sans un mot d'excuse, les regards qu'il croise lui semblent vides ou indifférents. Après de longues recherches à la Bibliothèque Nationale, il écrit un roman historique plein d'imagination: *Louis, Dauphin de France, le fils du Bien-Aimé* (1961). Il y raconte comment, une matinée de Juin, au sortir de Saint-Germain-l'Auxerrois, il aurait rencontré le chroniqueur Edmond Barbier qui l'aurait entraîné au XVIII^{ème} siècle. Il y dépeint sa vie à la cour de Louis XV, où il aurait vécu trente-six années, dans le sillage du Dauphin (1729-1765).¹⁰⁰

L'Aumônier de l'hôpital Laënnec

L'année suivante, complètement remis physiquement, Mgr Ducaud-Bourget se remet à la disposition de son diocèse. Il devient alors, en Janvier 1961, Aumônier de Laënnec. L'hôpital, n'avait plus d'aumônier attitré depuis six mois. Célébrant d'abord devant une seule fidèle, une vieille infirmière, il doit surtout aller porter la communion aux malades. Puis, progressivement, la chapelle se remplit: essentiellement de personnes venues faire une visite à l'hôpital.

Enfin, surviennent les réformes liturgiques. Mgr Ducaud-Bourget commence par les appliquer: la suppression des prières au bas de l'autel, la suppression du dernier évangile (qui n'appartiennent pas proprement à la messe). Mais, lorsqu'on touchera au canon, il se rebiffera, et reprendra en bloc tout ce qu'il avait abandonné précédemment.

En Février 1965, Mgr Ducaud-Bourget préside une conférence organisée par Michel de Saint-Pierre à l'occasion de la sortie de son livre *Ces prêtres qui souffrent*. Certains de ses participants proposent la création d'une association de catholiques traditionnels. Le prélat refuse catégoriquement cette idée:¹⁰¹

— "*Pas d'église dans l'Église, pas de mouvement révolutionnaire!*"

Peu après, le Vicaire général, Monseigneur Frossard, le convoque et lui fait reproche de sa participation, mais accepte de lui adjoindre une aide: l'abbé Lhuillier, Vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois.¹⁰² Quand celui-ci le quittera, cinq ans plus tard, pour se retirer en province, c'est l'abbé Serralda, prêtre du diocèse d'Alger, qui viendra se proposer pour le remplacer.¹⁰³

Que cette hypothèse soit vraie ou fausse, il est certain que les calomnies dont Mgr Ducaud-Bourget s'est cru la victime, ont dû peser lourd dans son contentieux avec le clergé parisien.

¹⁰⁰ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 105 à 107.

¹⁰¹ idem p. 131.

¹⁰² idem p. 132.

¹⁰³ D'après l'abbé Fellich, Mgr Ducaud-Bourget avait demandé à l'abbé Lhuillier, aujourd'hui décédé, de quitter la chapelle de l'hôpital parce qu'il lui faisait de l'ombre.

Le 30 Novembre 1969 (1^{er} dimanche de l'Avent), lorsque la constitution apostolique *Missale Romanum* entrera en vigueur, Mgr Ducaud-Bourget continuera à dire la messe suivant l'ancien ordo, mais avec un scrupule. Il la disait en dehors de l'horaire habituel de la messe, à nouveau seul dans la chapelle. Il laissait à son Vicaire le soin de dire la messe publique. Seulement, au bout de quelque temps, ses fidèles habituels comprendront le subterfuge, et viendront progressivement assister à son office.¹⁰⁴

En 1970, Mgr Ducaud-Bourget adopte André Bories, un jeune homme en mal de réinsertion qu'il avait rencontré deux ans plus tôt. Bien que non-catholique, il lui offrit son nom, son toit, et plus tard un travail (la gérance de la librairie La Maison Bleue, en face de Notre-Dame-des-Victoires). Il lui sera dès lors une aide dévouée et quasiment irremplaçable: il lui servait de chauffeur en conduisant la voiture qu'avait offerte les fidèles, s'occupait de sa garde-robe et plus généralement des détails matérielles de la vie de ce poète déjà âgé. Bref il était son "homme à tout faire".¹⁰⁵

La démission

Ici vient l'incident qui décidera de son départ de l'hôpital Laënnec.¹⁰⁶ En Mai 1971, Georges Bidault, ancien président du C.N.R. et ancien Président du Conseil, recherchait une église où le desservant accepterait de dire une messe pour le repos de l'âme de Monseigneur Darboy. L'organisation d'une telle cérémonie était problématique, étant donné le contexte éminemment polémique du centenaire de la Commune et de sa répression sanglante. Il en fait la demande à Mgr Ducaud-Bourget. L'aumônier, toujours enthousiaste dès qu'il s'agit de rendre un culte aux martyrs, accepte tout de suite. Le lendemain de la cérémonie (le 26 Mai), qui n'eut pourtant ni discours ni chant, l'ex syndicat confessionnel C.F.D.T. du personnel se plaignait à l'Administration de l'Assistance Publique -propriétaire de la chapelle- et celle-ci à l'Archevêché (le 11 Juin), de ce qui avait été interprété comme une manifestation politique. Monseigneur Frossard convoque à nouveau, le prêtre incriminé, et devant les reproches qui lui sont faits, ce dernier préfère démissionner. Il partira à la retraite le lendemain de son soixante-quatorzième anniversaire, le 25 Novembre 1971. A cette date, il a autour de lui environ mille-cinq-cents personnes qui veulent rester fidèles à l'ancien ordo liturgique.¹⁰⁷

¹⁰⁴Figueras *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p.47.

¹⁰⁵ *Le squatteur de Dieu*(1990) p. 122. et le témoignage de l'abbé Serralda.

En Octobre 1994, la Librairie la Maison Bleue, depuis un an située Place Sainte- Opportune, est en faillite. L'ouverture en Novembre 1993, de la Librairie Saint-Nicolas par la Fraternité Saint-Pie-X, rue du Petit-Pont (qui elle, ne vend pas le *Nouveau Catéchisme de l'Eglise Catholique*) lui a, de l'aveux d'André Ducaud, donnée le coup de grâce.

¹⁰⁶idem p. 54 et "note sur Mgr Ducaud-Bourget" dans les Document conservé par le Père Bellégo.

¹⁰⁷ *Le squatteur de Dieu*(1990) p 133 et 134.

Un prêtre indulgent

On l'a vu, c'est avant même la réforme liturgique, que des fidèles s'assemblèrent autour de Mgr Ducaud-Bourget. Il était adulé par eux, au point qu'ils avaient fait de son vivant, couler son buste dans le bronze. Ceci amène à poser la question suivante: Quel genre de prêtre était-il?

Les témoignages sont unanimes pour louer ses qualités sacerdotales. L'abbé de Fommervault se souvient de l'avoir visité peu avant sa mort. Presque aveugle, une grosse loupe dans chaque main, il essayait encore de lire son bréviaire.

Son talent principal était de prêcher. Certains de ses fidèles venaient paraît-il essentiellement pour l'entendre. Ses sermons duraient en moyenne un quart d'heure, la première partie était inspirée de l'évangile, et la seconde de l'épître. Il s'y montrait très pédagogue, donnant des conseils axés sur la vie quotidienne des fidèles. Par exemple, à propos des anges gardiens il leur recommandait, lorsqu'ils étaient seuls dans une pièce, de ne jamais oublier de mettre leur main devant leur bouche en baillant, par respect pour leur ange...

Il avait un humour certain qui provoquait fréquemment le rire de ses fidèles. A André Figueras qui s'étonnait de voir les femmes tourner autour des prêtres, il avait répondu: "*C'est l'odeur de chasteté qui les affole*".¹⁰⁸

Ayant lui-même été beaucoup calomnié, il restait toujours d'une grande bienveillance à l'égard des fidèles. Il s'insurgeait contre les viols de conscience d'une certaine pastorale:¹⁰⁹

"Les discussions, dans les réunions d'œuvres, m'ont toujours hérisé par leurs indiscrétions ou les viols de conscience ou d'intimité particulièrement désagréables ou inconvenants. J'avais envie de dire à ces inconscients: "Mêlez-vous donc de ce qui vous regarde..." mais je ne le faisais pas, étant moi-même victime d'une vertu cache-poussière (et combien dangereuse!): la politesse."

A propos de l'absolution il disait ne l'avoir refusée qu'une seule fois dans sa vie: "*à une femme qui avait un amant, et ne montrait aucune intention de le quitter*".¹¹⁰

Jean-Philippe Sisung se souvient même qu'en 1980, il accepta de célébrer les obsèques d'une jeune femme qui s'était suicidée.

¹⁰⁸ *Mémoires intempestifs* Tome 1 (1992) p. 109.

¹⁰⁹ *Le deuxième Hérisson spirituel* (1982) p. 9.

¹¹⁰ *Mémoires intempestifs* Tome 1 (1992) p. 108.

Dans ses sermons de funérailles justement, l'abbé B. se rappelle qu'en général il décrivait devant la famille la vie du défunt au Paradis avec sa faune et sa flore. Cet ancien prêtre de la Fraternité Saint-Pie-X lui reprochait aussi d'accepter tout le monde à la Communion, y compris des "*pêcheurs publics*". Bien que divorcé et remarié deux fois, André Figueras communia souvent de sa main.¹¹¹

En raison de sa très grande largesse d'esprit, ses amis voyaient en lui "*un Voltaire catholique*", à mi-chemin entre cet homme des lumières, et le Curé d'Ars, à qui il ressemblait physiquement.

C'est grâce à ce tempérament de prêtre qu'une communauté se forma autour de lui. Les autres prêtres étant quant à eux plus contestés.¹¹²

¹¹¹ André Figueras *Pour l'amour de Dieu* (1994) p. 16, et d'après l'intéressé lui-même.

Il le fit encore du temps de l'abbé Laguérie.

¹¹² C'est ce que dit un rapport daté de 1975 (3 pages, 1.S.3.), du Père Yelli. Ce dernier était alors Curé de la paroisse Saint-Ferdinand-des-Ternes où se trouve la salle Wagram. En 1962, lorsque Monseigneur Lefebvre était revenu d'Afrique, par Bordeaux. Le Père Yelli se trouvait là, et comme l'Archevêque ne voulait pas voir l'ancien prélat de Dakar. Il le chargea alors de l'accompagner jusqu'à son nouvel évêché de Tulle. Dans la voiture, il s'était épanché auprès de lui.

L'ABBE SERRALDA

Prêtre peu ordinaire, lui aussi. D'une famille de colons implantée en Algérie depuis 1835, c'est là qu'il vit le jour en 1905 -la même année que Monseigneur Lefebvre. Son père était maçon et paysan. Il perdit sa mère à l'âge de trois ans, et fut mis à l'école dès l'année suivante. La vocation religieuse lui vint très jeune: le jour de sa première communion, ce qui ne satisfit pas sa famille dont il était le seul héritier mâle. A treize ans il entra au Séminaire d'Alger, il n'en ressortit que douze ans plus tard, en 1930, l'année de son ordination.¹¹³

Une carrière inégale

Il commença brillamment sa carrière ecclésiastique, comme Vicaire à la cathédrale d'Alger. Après quatre années dans ce poste, souhaitant entrer dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, dont il admirait les qualités intellectuelles, il rentra comme novice au Saulchoir. Au bout de treize mois, à sa grande surprise, il apprit que ses vœux seraient retardés de trois mois, par rapport à ceux des autres. Cet épisode lui procura une très vive contrariété: il sombra dans la dépression au point de ne plus être capable de réciter un Ave Maria. Il renonça alors à devenir Dominicain. Il apprit plus tard que sa brimade lui avait été imposée parce que le Supérieur était persuadé que l'abbé Serralda avait voulu rentrer dans les ordres avec la secrète ambition de devenir Archevêque d'Alger.

Il poursuivit donc son sacerdoce en Algérie, de façon plus modeste: il fut d'abord affecté dans une paroisse de montagne, puis dans la plaine du Chéelif, qu'on appelait aussi "*l'enfer du département*", enfin, dans un village de colons alsaciens, Camp du Maréchal en Kabylie.

Durant la guerre, en 1942, il rejoignit l'Armée d'Afrique, fit la campagne de Tunisie dans le service de santé. Puis en 1943, en tant qu'aumônier d'un régiment de Spahis marocains, il participa activement à la campagne d'Italie. Le 15 Août 1944, il débarquait en Provence, pour participer le 25 à la Libération de Paris, puis en Octobre à celle de l'Alsace.

¹¹³ *André Figueras s'entretient avec l'abbé Serralda* (1979, 60 minutes).

Un ascète forcené

Devenu Curé du village de Delhi-Ibrahim, il entreprit des expériences ascétiques de réflexologie très poussées, inspirées de Pavlov. Il jeûna parfois jusqu'à quarante jours (le temps du carême), se sustentant uniquement d'un peu de jus d'orange, de quelques grammes de sel, et de quelques sucres. Tout ceci dans un but qu'il explique en ces termes: "*Arrêter les activités des organes du corps pour induire automatiquement l'éveil du dynamisme dans l'affectivité agréable, avec des joies procurées par l'amour de Dieu infiniment supérieures à tout ce que connaissent les amoureux*" sic. Il poursuivit ses expériences pendant dix ans, et en remplit soixante-sept cahiers de notations, qui lui inspirèrent plus tard un ouvrage: *Pavlov pour un renouveau de la culture* (1979).¹¹⁴

Le départ d'Algérie

Arriva la guerre d'Algérie, l'abbé Serralda s'opposa véhémentement à l'attitude de conciliation que prit son archevêque, Monseigneur Duval, dans cette douloureuse affaire. Et en Mai 1962, à l'indépendance, qu'il attribue à la "*trahison du chef de l'Etat*".¹¹⁵ Dans les mois qui suivent, plusieurs de ses camarades de séminaire sont assassinés. Lui-même est blessé par un membre du F.L.N., que pourtant jadis sa famille avait aidé. Aussi, la mort dans l'âme, il décide de quitter le pays. Il en garde toujours le regret.¹¹⁶

Prêtre auxiliaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet

Débarqué en France le 22 Août 1962, l'abbé Serralda habite alors chez sa soeur, elle aussi rapatriée, en Seine-et-Oise. Il fut d'abord affecté à la cathédrale de Versailles, puis à Mantes-la-Ville, puis à Saint-Charles-de-Monceau. Souhaitant poursuivre des études d'histoire de la pensée, il s'inscrivit en 1964, à la Section des Sciences Religieuses de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes. Par commodité, il proposa ses services comme prêtre auxiliaire à une petite église du cinquième arrondissement: Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Pendant quatre ans, il y officia auprès du Père Regnault, Curé de la paroisse, qui dit aujourd'hui de lui: "*C'est un excellent prêtre.*"; "*J'ai beaucoup d'estime pour lui.*"; "*Je l'aime beaucoup.*" Mais en 1968, comme cela était prévu depuis plusieurs années, dans un souci d'ouverture pastorale, l'Archevêché réalisait la fusion de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet avec sa voisine Saint-Séverin. Après s'y être opposé en chaire, le Père Regnault se soumettait, et partait à la retraite. Fidèle à son ancien Curé, l'abbé Serralda décidait de quitter cette église

¹¹⁴A. Figueras *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourgetp.* 48 à 52.

¹¹⁵4^{ème} de couverture de *Le Christ et les Polices*(1978).

¹¹⁶ André Figueras *s'entretient avec l'abbé Serralda*(1979, 60 minutes).

Dans les années qui suivent, l'abbé Serralda aida le Chanoine Roussel¹¹⁷ à la chapelle du Château de Versailles, puis l'abbé Guillaume à Saint-Joseph-de-Buzenval. En 1971, apprenant que Mgr Ducaud-Bourget avait besoin d'un prêtre à la chapelle de l'hôpital Laënnec, il était allé lui proposer ses services.

Parallèlement, l'abbé Serralda poursuivit ses recherches à la Vème Section, et en 1974 soutint une thèse qui avait pour sujet: *La Philosophie de la personne chez Alcuin*. Il l'écrivit à partir de recherches sur le Concile de Francfort, concile qui se tint en 794, et où déposa le savant et conseiller anglo-saxon de Charlemagne, qui vécut entre 732 et 804.

Un profil de missionnaire

Prêtre du diocèse d'Alger, l'abbé Serralda aime bien définir lui et les siens comme des prêtres civilisateurs, qu'il oppose aux prêtres métropolitains qui ont toujours exercés en territoire civilisé. Bien qu'appartenant formellement à ce qu'on appelle le clergé séculier, il y a néanmoins en lui beaucoup de missionnaire. Physiquement, il en porte la barbe. Intellectuellement, la diversité des ouvrages qu'il écrira dans les années soixante-dix et quatre-vingts, atteste qu'il en a la curiosité pour les autres cultures: sur le Taoïsme (*Tao, mystérieux et grand*); sur la culture Berbère (*Le Berbère, Lumière de l'Occident*); sur l'Islam (*Le combat de Mahomet*¹¹⁸); sur le Bouddhisme (*La montée du Tibet*); sur le Confucianisme (*Confucius devant le Christ*); sur le yoga (*Yoga, techniques et lacunes*); etc.

Dans la communauté parisienne, il tenait une place un peu effacée derrière la figure tutélaire de Mgr Ducaud-Bourget. Il semble que l'abbé Serralda eut de l'admiration, voir de la fascination pour la personnalité de ce dernier¹¹⁹: quand il parlait, il l'écoutait religieusement¹²⁰. Mgr Ducaud-Bourget représentait en quelque sorte son antithèse: il était d'un milieu aisé, lui d'un milieu modeste; c'était un homme du monde, lui est un homme un peu bourru; il savait se mettre en avant, lui n'aspire qu'à la tranquillité de ses travaux d'érudition. Mgr Ducaud-Bourget disait de lui: "*L'abbé Serralda est un très bon chef d'état-major, mais pas un homme d'initiative.*"¹²¹

¹¹⁷ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 167.

En 1986, c'est sa succession qui provoquera les incidents de Port-Marly.

¹¹⁸ Qui fut suivi de deux brochures du même nom; ce qui n'en fait pas une "revue" comme l'écrivent Monzat et Camus dans *Les Droites Nationales et radicales en France* (1992) p.

¹¹⁹ Cela ne semble plus être le cas maintenant.

¹²⁰ d'après l'intéressé lui-même.

¹²¹ idem.

L'ABBE JUAN

Personnage discret, il est né en 1911 en Algérie. Après avoir été ordonné en 1934, il est Vicaire dans des paroisses importantes du centre d'Alger, puis à Maison-Carré où habite la famille Serralda. Devenu Curé sur la côte, il est contraint à construire sa propre église à la manière d'un missionnaire, dont il porte d'ailleurs la barbe. Rapatrié en compagnie de sa mère, avec qui il vivait, il a rejoint la "communauté Sainte-Germaine" (c'est le nom que lui avait donné Mgr Ducaud-Bourget) en 1973, à l'instigation de son ami l'abbé Serralda.¹²²

Au cours de la première année d'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'abbé Juan fut peut-être le prêtre le plus dévoué à son sacerdoce (sur dix-neuf mariages, il en célébra neuf).

L'ABBE DE FOMMERSVAULT

Il est avec les trois précédents, l'un des quatre permanents de la communauté. Prêtre du diocèse de Poitiers. Il est né en 1923. Il entre au séminaire en 1941, où son frère était déjà avant lui. Il est ordonné en 1947. N'ayant plus de ministère paroissial depuis un an, il arrive à Paris en 1975. Il entend parler de la salle Wagram, par les média. L'abbé Serralda, lui propose de venir aider la communauté. Il n'ira jamais ni à Ecône, ni à Flavigny.

Homme de tempérament, l'abbé de Fommersvault saura toujours garder sa différence parmi les prêtres de la communauté.¹²³

¹²²D'après l'homélie funèbre que lui fit l'abbé Serralda le 7 Janvier 1984, sur l'enregistrement *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget* n°4.

¹²³En 1978, Mgr Ducaud-Bourget enverra l'abbé de Fommersvault à Fontainebleau, où se trouvait un groupe de fidèles (environ 200 personnes) souhaitant conserver l'ancien ordo. La communauté Sainte-Germaine paya la construction d'une chapelle qui fut bénie l'année suivante sous le nom de "St. J.-M. Vianney". En 1988, les cadres de l'association qui la gérait (A.R.C.A.) désirèrent rester fidèles à Monseigneur Lefebvre. Mais sentant que l'abbé de Fommersvault était réticent, ils le firent menacé d'expulsion, à la suite d'une ordonnance de rétéré. Le Dimanche suivant, l'abbé Aulagnier y installe un prêtre de la Frat. St.-Pie-X. Tout ceci, malgré le soutien actif de l'abbé Serralda, qui demandait à ce qu'au moins on rembourse à la communauté Sainte-Germaine ce qu'elle avait déboursé pour sa fille (380.000 fr.). Il n'en fut rien, et depuis lors Sainte-Germaine est en froid avec Saint-Nicolas-du-Chardonnet (il n'y a plus d'activités communes: messes, processions, pèlerinage; mais il existe encore des contacts). Quant à l'abbé de Fommersvault: il est rentré dans la Frat. St.-Pierre, et l'évêque de Meaux lui a confié, à Fontainebleau même, la chapelle de l'ancien Carmel, où les trois-quarts de son ancienne communauté l'ont suivi, et auxquels d'autres fidèles se sont joints (en tout 200 personnes). (d'après les abbés Serralda et de Fommersvault).

La mésaventure qui est arrivée à l'abbé de Fommersvault, n'est pas un cas isolé. Luc Perrin note dans *L'affaire Lefebvre* (1989) p. 29: " De nombreuses associations, telles les "Associations Saint-Pie V"

L'ABBE FELLICH

D'origine croate, l'abbé Fellich a fait son séminaire à Louvain où il a préparé un Doctorat de droit canonique. En 1965, professeur au séminaire d'Angers, c'est par des amis communs qu'il avait fait la connaissance de Mgr Ducaud-Bourget. Ce dernier lui avait demandé son aide.

Prêtre inattendu et secret, l'abbé Fellich en même temps qu'il accordait de son temps aux fidèles de Mgr Ducaud-Bourget, prêtait ses services de canoniste aux officialités de Paris et de Versailles. D'où l'accusation de double-jeux que certains n'ont pas hésité à former à son encontre.¹²⁴ Par ailleurs, il est probablement le seul prêtre de cette mouvance à avoir adopté la tenue de clergyman.

LE CHANOINE ROUX

Le troisième des prêtres rapatriés à servir ordinairement dans la communauté parisienne. Introduit par l'abbé Serralda, comme les deux précédents, il porte aussi une longue barbe blanche. Prêtre du diocèse d'Alger, il tient son titre de la fonction qu'il occupa dans cette ancienne mosquée qu'était la cathédrale. Comme l'abbé Juan, il fonda une nouvelle paroisse dans son diocèse: Saint-Paul-et-Sainte-Rita.¹²⁵

MGR GILLET

Ancien prêtre du diocèse de Paris (mais il ne figurait plus dans l'*Ordo administratif*, en 1977). Léon Gillet est né en 1907, et a été ordonné en 1931. Il était depuis 1956, le Vicaire général pour les Orientaux. Il tenait son titre du Pape: il était Prélat de sa Sainteté.¹²⁶

ont joué un rôle décisif dans le mouvement de résistance aux réformes conciliaires. Elles gèrent aujourd'hui plus d'un lieu de culte, n'hésitant pas à renvoyer le desservant (cf. l'abbé Tourniols-Duclos à Perpignan en août 1988) en cas de désaccord.

¹²⁴D'après notre entretien.

En 1988, l'abbé Fellich aurait voulu que Sainte-Germaine se rallie au diocèse. Après le départ de l'abbé Veullez, il quittera la communauté. De son passage dans cette mouvance, il conclut aujourd'hui que toute opposition est impossible dans l'Église.

¹²⁵D'après les témoignages des abbés Serralda et de Fommervault. Le chanoine Roux est mort en 1983.

¹²⁶Mgr Gillet est mort en 1987.

L'ABBE EMANUELLI

Corse d'origine, l'abbé Emanuelli est un prêtre du diocèse de Paris. Né en 1906, il est ordonné en 1935. Ancien Vicaire à Saint-Ferdinand, il fut mis en retraite, en 1965, à la suite de différends avec son Curé. Il habitait Avenue des Ternes, au 106, chez un médecin juif qui l'avait pris en amitié. Il ne rejoignit la communauté Sainte-Germaine qu'en 1975. Là, il s'occupait essentiellement des tâches administratives, ce qui était sa fonction dans son ancienne paroisse.¹²⁷ A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il milita avec succès pour que des fidèles puissent prendre place dans le chœur: il affirmait que dans les églises "*trop de place était réservée pour le clergé*"...¹²⁸

L'ABBE DUBOSCQ

Né en 1926, ce Landais d'origine est l'un des rares prêtres de sa génération qui semble ne pas avoir accueilli avec enthousiasme, les nouvelles orientations de l'Eglise. Fils d'un grand musicien catholique, il entre au Séminaire Saint-Sulpice à dix-neuf ans, il sera ordonné en 1951. Dans les vingt ans qui suivirent, il fut affecté successivement dans quatre paroisses différentes. La dernière d'entre elles était Sainte-Jeanne-de-Chantal, où à l'initiative de son Curé, le Père Lustiger, il appliqua un mois avant sa promulgation, l'encyclique *Missale Romanum*. Deux ans plus tard, en 1971, il demanda un congé d'étude. Il s'inscrivit à des cours d'écriture sainte à l'Institut Catholique et approfondit ses connaissances de la musique liturgique. L'année suivante, l'abbé Duboscq demanda à Mgr Ducaud-Bourget, si son aide pouvait lui être utile. Il le connaissait depuis un soir de 1945, où le Vicaire de Saint-Germain-l'Auxerrois se rendant à un salon littéraire, s'était évanoui dans l'escalier de l'immeuble où vivait la mère du futur abbé. Mgr Ducaud-Bourget l'envoya alors s'occuper d'un groupe de fidèles, à Boulogne-Billancourt. Là, il établit une chapelle de 40m² qui accueillait le dimanche, cent à cent-cinquante personnes. Il y restera jusqu'en 1977. Parallèlement, en 1974, il devient le premier aumônier du M.J.C.F., fondé cette année par Christian Marquant.

¹²⁷D'après l'abbé Serralda.

¹²⁸André Figueras *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 146.

L'abbé Emanuelli est mort en 1986.

Ni sectaire, ni doctrinaire (il restera toujours en bons termes avec sa Hiérarchie), l'abbé Duboscq, et un prêtre qui reconnaît volontiers ne pas être ami de la stabilité.¹²⁹

LES PRETRES VENUS DE L'EXTERIEUR

L'ABBE COACHE

Le premier et celui qui joua le rôle le plus important parmi les prêtres extérieurs à la communauté parisienne, qui participèrent à l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.¹³⁰

Louis Coache voit le jour en 1920, à Reusson-sur-Matz, dans l'Oise. Il fait son séminaire à Rome, puis à Versailles. Il est ordonné en 1943, et devient Vicaire à la cathédrale de Beauvais. Parallèlement, il entame des études de droit canonique à l'Institut catholique de Paris. Etudes qui vont le conduire au doctorat, avec une thèse sur *Le pouvoir ministériel du Pape*. Après avoir été Curé de petites paroisses, il devient en 1958, Curé de Montjavoult.¹³¹

¹²⁹Il restera à Saint-Nicolas-du-Chardonnet jusqu'en 1979. Puis ira ouvrir deux chapelles dans les Yvelines, à Conflans-Sainte-Honorine et à Pontoise, pour le compte de la Frat. St.-Pie-X. En 1981, il retourne à Saint-Nicolas, pour s'occuper de la chorale. Fin Avril 1982, son successeur de Conflans ayant disparu, il part le remplacer. Le 2 Mai, lors d'une retraite de confirmation, en regardant le journal télévisé avec les enfants, quelle n'est pas sa stupéfaction, lorsqu'il apprend que son successeur avait tenté de poignarder le Pape à Fatima. Il s'agissait de l'abbé Fernandez Krohm (ordonné à Ecône en 1978). Pour autant, aucun fidèle ne quitta la communauté. En 1989, l'abbé Serralda n'arrivant plus à faire face après le départ de l'abbé Veuillez, lui demande de venir l'assister à Sainte-Germaine. A ce moment, l'abbé Duboscq desservait alternativement trois chapelles: celle de Boulogne, une à Courbevoie, et à Paris, la chapelle du Sacré-Coeur, rue Gerbert. Après six mois de réflexion, en Septembre de la même année, il le rejoint à Wagram. En 1994, il y est toujours. Pour l'avenir, si l'Archevêché ne lui propose rien qui lui plaise, il envisage de partir en province.

¹³⁰Dans les premiers temps de l'occupation, c'est à lui que le Père Bellégo s'en prenait lorsqu'il déclarait: "J'adjure l'abbé Coache de ma rendre mon église". (André Figueras *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*, 96).

¹³¹L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi* (1993) p. Ed. de Chiré, en 2ème de couverture.

Un précurseur

C'est en Décembre 1964 que l'abbé Coache commence à faire parler de lui. Dans sa *Lettre d'un Curé de campagne*, adressée à ses confrères du diocèse de Beauvais, il dénonce: "les invasions modernistes dans la liturgie et dans la foi". Suivront deux autres lettres, en 1965 et en 1967. L'année d'après, il écrit en collaboration avec le R.P. Barbara, le *Vade-mecum du catholique fidèle*, dont le but était de "servir de guide aux fidèles dans la résistance à l'hérésie montante". Cet opuscule cosigné par cent-cinquante prêtres, remportera un très grand succès, puisqu'il sera édité à quatre reprises, jusqu'en 1975, et vendu à 360 000 exemplaires. En cette même année 1968, l'abbé Coache décide de créer un bulletin pour diffuser ses idées, ce sera: *Le Combat de la foi*.¹³²

Ni poète, ni philosophe, ce juriste était avant tout un homme d'action. Outre son sacerdoce, ses activités furent essentiellement de trois types: les processions et pèlerinages; l'enlèvement des journaux, dont la doctrine lui semble douteuse, des tables de presse dans les paroisses; les interventions dans les églises parisiennes contre ce qui lui semble être les débordements de la nouvelle liturgie.

Processions et pèlerinages

C'est avec ses processions dans les rues de Montjavoult, que l'abbé Coache déclenchera les foudres de sa Hiérarchie. A l'occasion de la Fête-Dieu 1968, le Curé du village décide de restaurer ce vieil usage. Monseigneur Desmazières, son évêque, craignant qu'il ne s'agisse là d'un prétexte pour une "*manifestation eucharistique contestataire*", lui interdit formellement cette procession. Sur ce surviennent les événements de Mai, et l'abbé Coache dans cette situation exceptionnelle, décide de passer outre. Au jour dit, le 16 Juin, 1500 fidèles sont présents. L'année suivante, Monseigneur Desmazières lui demande de nouveau de renoncer à cette procession, prévue cette année-là pour le 8 Juin ainsi que la cessation de ses publications. Encore une fois l'abbé passe outre, persuadé que ses activités sont salutaires pour ses fidèles. En Juin, il est alors *suspens ab officio*, c'est à dire qu'il n'a plus le droit d'exercer sa charge de Curé.¹³³ L'appel à Rome, qu'il avait annoncé, sera rejeté avant même d'avoir été reçu. Bien qu'en 1975, une commission de la Sacré Congrégation du Clergé confirmât sa suspense et que tant Paul VI que Jean-Paul II aient refusé sa réhabilitation, le canoniste sanctionné en contestera toujours la validité, pour vice de forme.¹³⁴

¹³²idem p. 19 à 28, p. 42 à 47, et p.38.

¹³³Dans une note juridique à propos de l'occupation, le Chancelier de l'Archevêché, écrit que les messes de l'abbé Coache étaient illicites (cf. 153). Or il n'a pas été *Suspens a divinis* (ce qui était souvent imprimé dans la presse), conséquent, ses messes sont licite partout ailleurs que dans son ancienne

Outre ces processions, l'abbé Coache organise, à partir de 1970, des pèlerinages à Rome, le plus souvent à la Pentecôte, et qui remportent un grand succès, tant en France qu'à l'étranger: le premier rassemblera six cents Français, et neuf cent Allemands, Suisses, Espagnols, Mexicains, etc.¹³⁵

Un censeur infatigable

Une deuxième branche d'activités par laquelle l'abbé Coache se rendra célèbre est l'enlèvement des journaux dans les églises. Dès 1960, l'abbé dénoncé au Saint-Office, les articles issus des journaux catholiques, tels que: *la Croix*, *le Pèlerin*, *Panorama*, *la Vie catholique*, *Fêtes et saisons*, etc. qui lui semblaient teintés de pornographie ou d'hérésie. Dans son bulletin, il incitera ceux qui le suivent, à "Purifier" les églises des "erreurs et immoralités d'une "fausse presse catholique", ou encore à enlever "régulièrement tout ce qui peut déformer et souiller l'âme de vos frères".

Cette action se déploie à travers toute la France. L'abbé Coache s'occupe des églises parisiennes avec les quelques centaines de sympathisants que compte son mouvement dans la capitale: un dimanche de carême 1971, il vide les présentoirs d'une vingtaine d'entre elles. Une autre fois, à la Basilique Saint-Rémi de Reims, l'abbé Coache était en train d'emporter tout une pile de journaux, lorsqu'il aperçoit le recteur. N'écoulant que son courage, l'abbé envoie tout ce qu'il vient de dérober au dessus d'un confessionnal. Malheureusement, le toit de ce dernier s'écroula dans un grand fracas. L'abbé Coache prit un air innocent, et sortit.

paroisse. Voir le texte de sa condamnation dans *la Documentation Catholique* du 5 Octobre 1975 n° 1683 p. 843 et 844.)

¹³⁴L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi* (1993) p. 38 à 42 et p. 61 à 72.

¹³⁵idem p. 193 à 220. Suivront, des pèlerinages à Lourdes, à partir de 1978: idem p. 227 à 258).

Mais ces enlèvements illicites ne sont pas sans risques. En Décembre 1968, deux jeunes du Mans qui avaient répondu à ses incitations, qui en droit français sont des actes de délinquance, seront condamnés en correctionnelle, à deux cents francs d'amende. L'abbé Coache se retrouve lui même en jugement à son grand scandale (il aurait voulu être jugé par un tribunal ecclésiastique), à Rennes, en 1972. Il sera condamné à trois mois de prison avec sursis, mais sa peine sera en Appel abaissée à une simple amende de cinq cents francs. Avant de repasser en jugement, cet insatiable Savonarole, était passé à la cathédrale de Rennes, pour y déchirer encore quelques revues. Mais quelle ne fut pas sa stupéfaction, lorsque le sacristain, qui s'attendait à sa visite, surgit de derrière un pilier et lui aspergea le visage avec une bombe lacrymogène. C'est à moitié aveugle que l'abbé Coache parvint au tribunal. Au total, ses enlèvements de journaux, obligèrent un certain nombre de Curés à réduire leurs commandes, et ce qui créa un manque à gagner pour leur paroisse.¹³⁶

Ses interventions dans les églises parisiennes

Après ces actions liées à un piétisme populaire -ce qui est objectif et non péjoratif, et celles inspirées par un scrupule doctrinal, le troisième genre d'activités de l'abbé Coache, était d'ordre liturgique. Il s'agissait, dans un premier temps, d'empêcher ce qui lui semblait être des débordements liés à l'application des réformes liturgiques; puis dans un second, de s'opposer toujours aux mêmes "*débordements*", mais cette fois-ci entérinés par la Hiérarchie (principalement tout ce qui est lié à l'offertoire: la communion dans la main, et sa distribution par les fidèles), et qui selon lui relevaient du blasphème. Depuis 1969, environ tous les ans, l'abbé Coache donnait une conférence à la Mutualité, sur l'Eglise et sur la réforme liturgique. Celle de 1973, qu'accepta de présider Mgr Ducaud-Bourget et à laquelle participait le R.P. Barbara, avait par exemple pour titre: *Assurer à Paris et en France la vraie messe*.¹³⁷ Pour les autres manifestations de l'abbé en région parisienne, il est à noter que Mgr Ducaud-Bourget ne les signalait pas, dans *Le journal de la chapelle volante*¹³⁸ (le cahier d'annonces de sa communauté, qu'il avait intitulé ainsi).

¹³⁶idem p. 85 à 98.

¹³⁷Un compte rendu figure dans le dossier 1.S.3., 1p.

¹³⁸prêté par l'abbé Serralda.

De façon plus spectaculaire, le 28 Mars 1971, l'abbé Coache se rend en l'église Notre-Dame-des-Champs, réputée pour son avant-gardisme en matière liturgique. A sa grande surprise, l'office lui apparaît d'abord très digne : les chants sont beaux, et le sermon irréprochable. Mais arrive l'offertoire: on apporte des corbeilles avec des hosties à l'intérieur, et après la consécration, une jeune fille s'apprête à distribuer la communion. Son sang ne fait qu'un tour, l'abbé Coache bondit hors de sa place, et exige que ce "*double manque de respect*" envers le corps du Christ soit réparé. Pour limiter le scandale, le clergé de la paroisse se plia à son exigence.¹³⁹

Le dimanche 30 Janvier 1972, aidé des quelques membres parisiens de l'association *Le Combat de la foi* il perturbe une messe télévisée à Saint-Merry. Lors des chants, à l'aide d'un porte-voix, il incite les fidèles à chanter le Kyrie, le Credo, le Sanctus, et l'Agnus-Dei, au lieu de leur version vernaculaire. Il sera partiellement suivi.¹⁴⁰

Début 1973, une oeuvre d'art fut installée sous la voûte de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. Elle représentait le Christ, sous la forme d'un squelette crucifié entouré d'une roue, les jambes constituée par des racines d'arbres. L'abbé Coache, scandalisé par ce qui lui semblait être "un emblème sacrilège", se rendit sur place avec des amis et, tel un Don Quichotte en soutane, mit l'oeuvre en pièces en l'agrippant avec un crochet mis au bout d'une corde. A la demande du Curé, qui croyait avoir affaire à une bande de profanateurs gauchistes, la police intervint pour les évacuer. L'artiste, M. Bezombes, portera plainte, et le vandale, bien que de bonne foi, devra lui payer cinq mille francs de dommages et intérêts.¹⁴¹

Flavigny

En dehors de ces activités, l'abbé Coache, bien que destitué de sa cure le 4 Juillet 1969, refusa pourtant de quitter son presbytère. Il y dira tous les dimanche une messe devant des anciens paroissiens qui le soutenaient. Il n'accepta d'en partir qu'en 1975, après qu'en dernier appel une commission cardinalice, l'eut débouté. Le fougueux abbé se retira alors dans la Maison Lacordaire à Flavigny (Côte-d'Or). Cet ancien couvent où le restaurateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs avait établi son premier noviciat, fut acquis en Septembre 1971, grâce à un prête-nom (pour ne pas éveiller les soupçons de la province dominicaine de Paris, qui voulait s'en dessaisir).

¹³⁹L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 106 et 107.

¹⁴⁰idem p. 107 à 109.

¹⁴¹idem p. 99 à 104.

L'abbé Coache y avait établi un centre de retraites spirituelles, et un couvent de Petites Soeurs de Saint-François. Contestataire par tradition familiale, la propre soeur de l'abbé Coache, Mère Thérèse-Marie -qui en devint donc la Supérieure- avait quitté son couvent de Merville (Nord) avec quelques soeurs, parce qu'elle n'en acceptait pas les nouvelles orientations. A Flavigny, le nouveau couvent ne tarda pas à attirer de nouvelles postulantes, d'autant plus que Mère Thérèse et son frère avaient pris la liberté de réviser la règle du XIX^{ème} siècle dans le sens d'une plus grande austérité: impossibilité pour les soeurs de retourner dans leur famille, sauf maladie grave ou décès du père ou de la mère; vie semi-cloîtrée interdisant tout déplacement sans rapport direct avec le but de la Congrégation (dont Monseigneur Lefebvre recevait les voeux des soeurs).¹⁴²

C'est Mgr Ducaud-Bourget qui vint honorer de son prestige l'inauguration officielle, le lundi de Pâques 1972. Après le centre de retraites et le couvent (qui comptera une trentaine de religieuses en 1986), l'abbé Coache créa en 1974 à Flavigny un petit séminaire, et ce malgré les protestations de l'évêque de Dijon, Monseigneur Decourtray.¹⁴³ L'année suivante, la commission de Sécurité départementale l'oblige à le fermer. Il décide alors de créer un "pré-grand séminaire" pour ceux qui se destinent à Ecône, mais Monseigneur Lefebvre s'y oppose.¹⁴⁴ La même année l'abbé Jolly, ancien Saint-cyrien (1934-36), fonda à Flavigny l'Archiconfrérie d'Issoudun: elle rassemblait des bénédictins ayant refusé de suivre les orientations post-conciliaires de leur Ordre. Ainsi, Flavigny devint en quelques années l'un des hauts lieux de la contestation post-conciliaire¹⁴⁵.

¹⁴²L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 127 à 139.

¹⁴³ *la Documentation Catholique* n°1661 du 20 Oct. 1974, p. 847 et 848 "A propos du "séminaire" de Flavigny".

¹⁴⁴Jean-Anne Chalet *Monseigneur Lefebvre* p. 167.

¹⁴⁵En 1985, à la demande de Monseigneur Lefebvre, qui voulait ouvrir un séminaire en France, l'abbé Coache vendit la Maison Lacordaire à la Fraternité Saint-Pie-X. En 1986, elle y ouvrit le séminaire Saint-Curé-d'Ars, où se déroulent les deux premières années avant l'entrée à Ecône. L'abbé Coache, est parti s'établir au Moulin-du-Pin en Mayenne. Il sera rejoint en 1988 par quelques bénédictins qui comme lui souhaitaient rester fidèles à Monseigneur Lefebvre (d'après ce canoniste l'excommunication du prélat était nulle étant donné la situation exceptionnelle que vit l'Eglise). Quant aux soeurs de Saint-François, elles se sont installées à Lanorgard, près de Trévoux. L'Archiconfrérie d'Issoudun est restée à Flavigny, mais a choisi de rester fidèle à Jean-Paul II. L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 134 et 135.

L'abbé Coache est mort le 21 Août 1994. Il était depuis dix mois à l'hôpital, atteint d'un cancer des os. Ses funérailles furent présidées par Mgr Tissier de Mallerais, Secrétaire Général de la Fraternité Saint-Pie-X et l'abbé Pivert de la même fraternité lui a succédé à la tête de *Combat de la foi*.

Prêtre bouillonnant, l'abbé Coache est avant tout un esprit indépendant, perpétuellement habité par le souci de la légalité. Dans ses désobéissances successives, il s'est toujours appuyé sur le droit canon, dont il se jugeait suffisamment bon connaisseur pour pouvoir l'interpréter seul. En dehors de ses coups d'éclat, on le décrit souvent comme un homme d'une grande piété, habité par une foi très ardente. Très scrupuleux sur les mœurs (dans ses pèlerinages, les femmes devaient avoir la tête couverte, et il demandera à Mgr Ducaud-Bourget que soit mise à l'entrée de Saint-Nicolas-du-Chardonnet une pancarte avertissant les nouveaux venus qu'une tenue décente est exigée).

Le 27 Février 1977, c'est lui qui apportera la sonorisation indispensable à l'opération.

LE R.P. BARBARA

Il est lui aussi, l'une des figures importantes de la contestation post-conciliaire. Noël Barbara est né à Bône (Algérie), le 25 Décembre 1910, d'où son prénom. Prêtre du diocèse de Constantine, il fit quelque temps partie d'une congrégation, ce qui lui vaudra son titre de Révérend Père. En 1962, il acquiert une certaine notoriété avec sa *Catéchèse du Mariage*¹⁴⁶, qui sera saluée par *l'Osservatore Romano*. Cette catéchèse pour ecclésiastiques était d'avant-garde, car pour la première fois, on y traitait en français des problèmes sexuels posés par la chasteté et la vie conjugale. Rapatrié à partir de 1962, il habite à Bléré près de Tours, où il fondera une chapelle. En 1967, il crée un bulletin destiné à ceux qui le suivent: *Forts dans la Foi*. A la fin des années soixante, il participe aux activités de *Contre Réforme Catholique*, le mouvement fondé par l'abbé de Nantes.¹⁴⁷ Au début des années soixante-dix, il se rapproche de l'abbé Coache. Il fait partie du comité d'organisation des pèlerinages à Rome, et participe, avec le R.P. Guérard des Lauriers¹⁴⁸, à l'organisation de Flavigny. Par la suite, il prendra progressivement son autonomie.¹⁴⁹ Homme robuste, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet où il était rapidement accouru, le R.P. Barbara dira des messes pendant toute une nuit.¹⁵⁰

¹⁴⁶Préface de sa réédition en 1981, Ed. Forts dans la foi.

¹⁴⁷L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 77.

¹⁴⁸idem p. 129.

Michel-Louis Guérard des Lauriers (1898-1988), ancien élève de l'E.N.S., agrégé de Mathématiques, il est ordonné en 1931, et entre dans l'Ordre de Saint-Dominique. Théologien, il s'oppose au Concile, et après 1965, ne reconnaît plus le pontife romain que comme une réalité purement formelle. Au séminaire d'Ecône, il enseigne qu'il faut obéir au Pape, non plus *perinde ac cadaver*(jusqu'à la mort), mais désormais *sicut cadaver*(comme à un cadavre). Il ne semble pas qu'il soit allé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en 1977. A la fin de cette année là, il quittera Ecône. En 1981, à 83 ans, il se fera sacrer évêque par Mgr Ngo Dinh Thuc, lui-même âgé de 84 ans (qui avait pourtant, quelques années plutôt, promis au Pape, de ne pas récidiver).cf. Monzat et Carnus *Les Droites nationales et radicales en France*(1992) p. 220 et 221.

¹⁴⁹Dans les années qui suivirent l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, comme il l'avait fait jadis avec l'abbé de Nantes, le R.P. Barbara se brouillera avec Mgr Ducaud-Bourget et l'abbé Coache. En 1979, il fondera avec l'abbé B. (dont nous parlerons plus loin), *L'Union pour la Fidélité* dont le but était: "une soumission scrupuleuse à toute la doctrine définie par l'Eglise avant le cyclone de Vatican II, et à toutes ses lois". En faisait également partie, *l'Institut Cardinal Pie* une résurgence de *La Cité Catholique* qui devait officiellement servir de mouvement de formation politique. En Septembre 1986, après une démission en bloc de la plupart des membres de *l'Institut Cardinal Pie* le R.P. Barbara apprend que ce mouvement est en fait: "un parti politique, dont le chef, Bernard Dumont, se prend pour le chef légitime de l'Etat-Français, avec tous les pouvoirs inhérents à cette fonction suprême". Pour Bernard Dumont, toutes les activités de son groupe n'ont qu'une finalité: préparer, pour un avenir relativement proche, une action insurrectionnelle et une révolution institutionnelle qui ramènera la France à sa vocation primitive de "Fille aînée de l'Eglise" en la soumettant à la royauté sociale de Notre-Seigneur Jésus-Christ. De plus: "Bernard Dumont prélevait des impôts exorbitants sur les membres de l'Institut, seuls sujets à reconnaître sa légitimité". Dans un premier temps, l'apprenti despote, aidé de l'abbé B., parvint à

LES AUTRES PRETRES

Il y eut également d'autres prêtres, venus parfois juste pour une messe: des prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X, qui se caractérisent essentiellement par leur jeunesse (ils sont tous nés après la guerre) dont les abbés Aulagnier (le dimanche 8 Mai), le supérieur du district France depuis 1976¹⁵¹, qui y fit une conférence sur la messe au mois d'Avril; l'abbé du Chalard(qui célébra sa première messe dans les Arènes de Lutèce le 3 Juillet 1976 malgré l'interdiction de l'Archevêché de Paris¹⁵², l'abbé Louis-Marie de Blignières¹⁵³, l'abbé Groche (le 14 Mars à 12h.), l'abbé Tissier de Malerais (le 21 Avril à 17h30), certaines matinées, l'église étaient entièrement laissées à ces prêtres (probablement pour des cours de liturgie adressés aux séminaristes); Dom Gérard Calvet (le 8 Mai), le fondateur du monastère Sainte-Madeleine du Bédoin; l'abbé Mouraux (le 21 Mars à 12h) (21 Mars) qui au mois d'Avril occupera avec l'abbé Coache une église Lilloise; le R.P. Marziac (le dimanche 19 Juin) qui en 1971 demanda avec l'abbé Duboscq à entrer dans la Frat. St-Pie-X¹⁵⁴; le R.P. Avril qui avait fondé une école hors contrat dans la région parisienne; le R.P. Simon (le 16 Juillet à 12h); le R.P. André (le 16 Mars à 12h), un spiritain; le R.P. Lalens (le 28 Avril à 9h); etc.

Cette affluence de prêtres venus d'eux-mêmes, posa vite un problème grave: comment savoir si celui qui voulait dire une messe, et que parfois personne ne connaissait, était vraiment revêtu du sacerdoce? L'abbé Dinh Vienh Son par exemple fut suspecté de ne pas l'être.¹⁵⁵ On pensa demander les *celebret*, mais beaucoup n'ayant plus depuis longtemps de contacts avec leur Hiérarchie n'en avaient plus.

convaincre le R.P. Barbara, d'interdire de sacrements les membres démissionnaires. Puis, le prêtre voulant revenir sur sa décision, il fut soumis à "d'interminables séances de recyclage", à la suite desquelles il démissionna de son poste de président. En Février 1987, le R.P. Barbara revenait une ultime fois sur toutes ses décisions antérieures, dissolvait *L'Union pour la Fidélité* et révélait toute l'affaire à ses abonnés, dans un numéro spécial de *Forts dans la Foi* (ici cit. P. 4 et 5).

En 1994, aux dires de l'abbé B., le R.P. Barbara semble diriger avec lui une école, et participe toujours aux activités de *l'Institut Cardinal Pie*. A-t-il été à nouveau "recyclé" ?

¹⁵⁰ *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 31.

¹⁵¹ Depuis le 13 Juillet 1994, l'abbé de Jorna, ancien aide de l'abbé Laguérie, l'a remplacé à cette fonction.

¹⁵² *la Documentation Catholique* n°1703 p. 716.

¹⁵³ Le propre frère du Père Bruno de Blignières, qui deviendra le principal occupant de Saint-Louis de Port-Marly, en Mars 1987 (incardiné à la Fraternité Saint-Pierre depuis 1988). Aujourd'hui, il est membre de la Fraternité Saint-Vincent-Ferrier (O.F.P.), ex sedevacantiste et "Ecclesia Dei" depuis 1988.

¹⁵⁴ témoignage de l'abbé Duboscq.

En 1994, le R.P. Marziac organise des retraites ignacienne.

¹⁵⁵ anecdote d'André Figueras.

Dans ces conditions, on peut se demander si ces prêtres qui par le moyen d'une école, d'une revue, d'une communauté, en étaient arrivés à prendre leur indépendance, avaient seulement reçu le texte du nouvel Ordo?

CONCLUSION

On l'aura remarqué, les prêtres dont il s'est agit ici ne sont pas des prêtres comme les autres. On en distingue principalement deux sortes: ceux qui avant même le Concile et ses conséquences avaient su à leur manière marquer leur différence; et ceux que des circonstances liées aux malheurs des temps ont amené à se trouver, là où ils se sont trouvés.

Les premiers, dont principalement Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Serralda, et l'abbé Coache, non seulement ne sont pas des prêtres ordinaires, mais encore sont des hommes bien singuliers: qu'on pense au tempérament artiste de Mgr Ducaud-Bourget, ou à l'ascétisme forcené de l'abbé Serralda. Ceux-ci, avant même 1962, se trouvaient déjà à la périphérie de l'Eglise.

Les seconds, dont fait également partie l'abbé Serralda avec les prêtres rapatriés, et les congréganistes à commencer par le R.P. Barbara, sont en quelque sorte des victimes de la décolonisation. Arrivés par accident dans une métropole que pour certains ils ne connaissaient pas, ils n'y ont pas retrouvé l'image d'Epinal qu'ils s'en étaient probablement fait, ne serait-ce que pour édifier les populations à civiliser. Sur ce est survenu le Concile et les bouleversements qui s'en suivirent. Ces deux chocs successifs étaient peut-être trop pour des hommes, surtout s'ils n'étaient pas parvenus, comme c'est le cas ici, à se réinsérer dans l'Eglise métropolitaine?

D'une manière plus générale, on note chez ces prêtres un goût certain de l'indépendance, et souvent de l'action individuelle, bref: un sens ecclésial peu développé. Comment expliquer un comportement comme celui de l'abbé Coache? Ce n'est pourtant pas un fanatique: dans ses mémoires il témoigne d'un réel souci d'équité, notamment à l'égard du Cardinal Marty. Peut-être que ceci tient, outre à des prédispositions personnelles, à la formation qu'ils ont reçue. Formés entre les années vingt et quarante, on ne leur a pas enseigné la constitution *Lumen Gentium*, et pour cause... Ils n'étaient peut-être pas armés pour faire face tout seul aux changements survenus dans l'Eglise? Cette insuffisance doctrinale à la base, on va la retrouver ailleurs.

DOCTRINES ET CIRCONSTANCES

On a souvent fait l'amalgame entre les prêtres en dissidence par rapport à l'Eglise post-conciliaire, et l'opposition au Concile lui même dont Monseigneur Lefebvre est la figure tutélaire. S'agit-il d'une réalité, ou d'un simple raccourci? On examinera successivement les positions des cinq principaux acteurs de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet: Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Serralda, l'abbé de Fommervault, l'abbé Coache, et le R.P. Barbara.

PARMI LES PRETRES PARISIENS

Les plus importants dans cette affaire, ce sont eux les responsables de la communauté: les interlocuteurs de l'Archevêché de Paris, et ceux qui influencent les fidèles.

MGR DUCAUD-BOURGET

Son opinion sur le Concile: une énigme

En 1988, après les sacres de Monseigneur Lefebvre, le Cardinal Lustiger révélait avoir rencontré Mgr Ducaud-Bourget à trois reprises, dès son entrée en fonction. Il résumera ainsi la teneur des entretiens qu'il eut avec lui:¹⁵⁶

" Nous nous sommes expliqués à fond. Il m'a dit qu'il adhérerait pleinement au concile Vatican II et à la discipline de l'Eglise catholique. Il est mort en espérant que sa mort servirait la réconciliation."

Deux ans après cette stupéfiante révélation, une biographie de Mgr Ducaud-Bourget paraissait. Son avocate, Maître Yvonne Desmurs-Moscet y confirmait formellement ces propos du Cardinal.¹⁵⁷

¹⁵⁶Alain de Penanster *Un Papiste contre les Papes*(1988) p. 214.

¹⁵⁷ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 128.

" Monseigneur lit et relit les actes du concile de Vatican II. Il n'y retrouve pas les directives qui présideraient au chambardement effectif (...) Il écrit même: "Les textes du concile sont impeccables." 158

Ainsi, l'opposition de Mgr Ducaud-Bourget, n'aurait en rien été une opposition doctrinale. Elle se serait placée sur un terrain strictement liturgique. A sa manière, il aurait été le précurseur de ce qu'on appelle aujourd'hui couramment les "traditionalistes", terme qui s'oppose à celui "d'intégriste", qui lui, recouvre une opposition doctrinale.

Son successeur à Saint-Nicolas-du-Chardonnet trouve cette rumeur ridicule. Et, si on reprend les textes de ses déclarations de l'époque, cette hypothèse, qu'on essaye aujourd'hui de faire passer à la postérité, n'apparaît pas évidente:

Dans l'été qui suivit sa *Suspens a divinis*, le 29 Juillet 1976, Monseigneur Lefebvre disparut trois mois de la scène médiatique, il ne reparut publiquement que lors de la messe de Lille, le 29 Août. Pendant ces longs mois, la presse à la recherche d'un interlocuteur susceptible de répondre à ses questions, s'était souvenu qu'un an et demi auparavant, Mgr Ducaud-Bourget avait défrayé la chronique, en refusant d'obéir à son évêque. Ainsi, début Août 1976, un journaliste du magazine italien *El Borghese* l'avait interviewé et présenté à ses lecteurs comme "le chef des traditionalistes français", "le confident de Mgr Lefebvre". Mgr Ducaud-Bourget y faisait les déclarations qui suivent: 159

_ A propos du Pape:

" L'attitude de Paul VI est comparable à celle d'Hitler et de Staline. Il m'est pénible d'évoquer de semblables figures à ce propos, mais le parallèle est nécessaire et juste. Non exagéré. Il s'agit de tyrannie et d'autoritarisme dans l'Eglise: obéissez ou vous serez détruits. Le Pape veut ces départs dans un camp de concentration spirituelle!"

_ Plus loin, toujours à propos du Pape:

" Nous ne sommes pas des rebelles, mais le Pape Paul VI s'est rebellé devant son Eglise. Il a trahi son pontificat. Jamais dans l'histoire des Pontifes depuis saint Pierre, un Pape a nui autant à la religion catholique, Paul VI est plus qu'un antipape, il est l'Antéchrist!"

_ A propos de lui et de ceux qui le suivent:

" Nous voulons rester tels que nous sommes. Actuellement on veut nous transformer en communistes, on veut faire de l'Eglise catholique un miroir de la maçonnerie. Nous ne sommes pas nous à vouloir le schisme, ce sont les réformateurs, les révolutionnaires, les valets de la maçonnerie, la Vatican franc-maçon!"

158 Impossible de savoir où il aurait écrit cela.

159 traduction de cet interview du 8 Août 1976, trouvée dans le dossier 1.S.3.

A-t-elle été envoyée par le Vatican? (Les atteintes au Pape sont condamnées par le droit canon: cf. canons 1369 et 1373. L'abbé de Nantes sera suspendu pour cette raison en 1966.)

Après ces déclarations fracassantes, d'une virulence à laquelle même un Monseigneur Lefebvre ne s'était jamais hasardé, la première hypothèse semble pour le moins remise en cause. Peut-on être aussi critique contre l'Eglise post-conciliaire et son chef, tout en pensant que les textes du concile "*sont impeccables*"? Ce point de vue n'a-t-il pas quelque chose d'artificiel? Maître Yvonne Desmurs-Moscet a-t-elle voulu par déformation professionnelle, rester jusqu'après sa mort la fidèle avocate de son célèbre client, et ce, au risque de transformer sa biographie en hagiographie? Le Cardinal Lustiger quant à lui, n'a-t-il pas été la dernière victime de Don Juan-Ducaud-Bourget? Vis-à-vis de ses supérieurs, le prélat entretenait un rapport sentimental très fort qui pouvait parfois tourner au passionnel. Il cherchait en ses supérieurs un père. Attente qu'il exprima plusieurs fois dans ses poèmes.

C'est probablement dans la même attente que Mgr Ducaud-Bourget a rencontré le Cardinal Lustiger, d'autant plus que nous dit sa biographe qu'à l'annonce de sa nomination: "*un grand espoir avait inondé son coeur*".¹⁶⁰ A-t-il voulu lui plaire, en faisant ce que font tous les séducteurs: c'est-à-dire en disant à leur interlocuteur ce qu'il a envie d'entendre? Une réponse positive à cette question n'est pas sûre.

Dans les critiques qu'on a pu lire plus haut, passé la surprise en face de leur virulence, on aura pu remarquer, l'absence totale d'arguments théologiques qu'elles recèlent. L'opinion de Mgr Ducaud-Bourget, vis-à-vis du Concile, reste donc à clarifier. Le plus sûr moyen de le faire est de chercher à établir quelles étaient ses idées sur les principaux points du concile, habituellement mis en question: la Liberté religieuse, le texte le plus litigieux pour Monseigneur Lefebvre; et l'oecuménisme, qui permettra au passage d'examiner son attitude vis-à-vis de la nouvelle messe; la question de la collégialité épiscopale ne concernant, par définition, pas notre prélat honoraire, nous ne l'évoquerons pas.

Un champion de la Liberté Religieuse

Mgr Ducaud-Bourget n'a jamais rien écrit sur la constitution même *Dignitatis Humanae*. Pourtant on peut le deviner à un texte qu'il a écrit en préface d'un recueil de conférences de l'abbé Serralda, édité un an après le début de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en 1978:¹⁶¹

" L'auteur parle des droits de l'homme reconnus par le Christ libérateur; ce qui exaspérait ses adversaires effrayés par de puissantes polices et un espionnage constant.

Evidemment, il ne s'agit pas des droits de l'homme proclamés par la Révolution, après J.-J. Rousseau, droits basés uniquement sur la matière humaine séparée de Dieu, laïcisée. Non, il s'agit des droits inhérents à la création divine et que la créature doit être capable de soutenir, de perpétuer.

¹⁶⁰ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 202.

¹⁶¹ *Le Christ et les Polices*(1978) p. 4 et 5.

Donner la vie serait une dérision cruelle si le vivant ne pouvait respirer, manger, dormir, procréer. Et comment la vie divine pourrait-elle se greffer raisonnablement sur la vie humaine si elle n'était normale, libre, croissante, dans le plein exercice de ses droits humains, en particulier de la liberté de conscience, dans l'usage de l'intelligence devant l'intelligible et le mystère, la science, la connaissance, aussi bien que sa volonté avec les moyens de se développer.

Toutes les autorités se brisent en interdisant l'exercice de ces droits essentiels à la nature humaine et à la vie mystique de la grâce.

Ce rappel de la vérité éternelle défigurée par les sottises et les vices des hommes oppresseurs, a forcément dressé contre le Libérateur tous les fauteurs d'erreurs morales, logiques, naturelles et religieuses. D'où la mobilisation des procédés de la force, de la tyrannie: l'intimidation, la pression morale, la police.

N'avons-nous pas nous-mêmes entendu cet ordre:

— "Signez cette déclaration... Vous êtes seul contre tous les évêques..."

Et puis procès, intimidation périodique d'avoir à déquerpier...

Heureusement que la police, de nos jours, a plus de sens de la justice, qui est le bon sens, que les sbires de Caïphe et de Pilate!

"Cet homme est un juste" a dit le Centurion, chef de la police, au Golgotha.

Car, lisant ce livre, je revoyais nos pérégrinations de salles en salles, lorsque Jésus actuel n'avait pas une Eglise ou reposer sa tête; ou nous devions la transporter à travers la ville jusqu'aux tréteaux où il allait encore s'offrir pour nous sur le Calvaire continué."

Dans ce texte, on remarque deux choses: non seulement Mgr Ducaud-Bourget ne s'oppose pas à ce que la personne humaine ait des droits -il emploie même carrément l'expression plus polémique de "Droits de l'Homme"- mais encore, il s'en réclame.

Pour ce qui est de cette reconnaissance que la personne humaine ait des droits, il est certain que sa prise de position le met sur ce point en contradiction absolue avec Monseigneur Lefebvre. On pourrait résumer l'argumentation de ce dernier par le syllogisme suivant: "Homme" est un mot, un concept vide, une invention de révolutionnaires. Or, un mot n'a pas de droits. Par conséquent, l'homme n'a aucun droit.

Quant à savoir si Mgr Ducaud-Bourget peut reprendre à son compte, le droit à la liberté religieuse. On se contentera de faire remarquer que le texte conciliaire était une Déclaration adressée au monde, et plus particulièrement aux pays communistes où les catholiques étaient empêchés de pratiquer, et non une constitution à usage interne. La liberté religieuse y est définie comme la liberté *pour* d'adhérer à l'unique Vérité qui subsiste en l'Eglise catholique. Mais une fois cette adhésion faite, le croyant doit se faire un devoir de suivre les orientations de l'Eglise, à travers laquelle il communie à cette Vérité. Et c'est à travers elle qu'il demande le respect de sa liberté religieuse. Le droit à la liberté religieuse du citoyen Ducaud-Bourget n'a jamais été contesté dans la cité; mais au sein de l'Eglise, il ne peut s'en réclamer.¹⁶²

¹⁶² Ce qu'il fit, par exemple, de manière très explicite dans sa lettre au Cardinal Marty du 1^{er} Novembre 1973 (cf. *Face à face* (1977) p. 18):

"Je vous supplie, pour la paix de leurs consciences et le respect de leurs droits humains et surnaturels, de leur accorder un lieu où ils puissent, ces fidèles dans tous les sens du mot, accomplir leurs devoirs religieux librement."

Peut-on faire l'hypothèse que, si la question de savoir si on doit permettre aux religions non catholiques de s'exercer au grand jour, se posait avec une grande prégnance en Afrique Occidentale Française, où l'Islam lui tenait fortement concurrence, elle perdait de sa pertinence à Paris, où 90% de la population étaient catholique? En fin de compte, il n'est pas certain que Mgr Ducaud-Bourget ait saisi l'enjeu réel de la question.

Son ouverture vis-à-vis des autres religions

Pour ce qui est de l'oecuménisme, là encore, on ne dispose pas de lui de déclarations explicites, mais on peut toujours essayer de subodorer son opinion. D'abord sur la question essentielle, de savoir si on peut faire son salut dans une autre religion que la religion catholique? Question qui est une prémisse nécessaire à toutes tentatives de rapprochement. Il y répond dans un sermon de 1984:163

" Depuis Vatican II on a glorifié toutes les autres religions, en nous disant: "Il y a des gens très bien dans ces religions". Et on sait véritablement, on nous l'a fait suffisamment entendre, qu'on peut très bien sauver son âme, en étant Musulman, Juif, ou Protestant, etc. Bon Mais, l'Eglise n'a jamais dit le contraire! Il y a cet axiome: "Hors de l'Eglise pas de Salut". Et, c'est vrai: il faut appartenir à l'Eglise d'une façon ou d'une autre. Mais être catholique, pour avoir la grâce de Dieu, pour que Dieu vienne dans une âme, lui donne sa vie divine, pour que cette âme sanctifiée puisse contempler le seigneur. Cela est la vérité. Mais il y a plusieurs façons d'appartenir à l'Eglise. Et, ce qui m'a été enseigné au catéchisme quand j'étais enfant, a toujours été enseigné dans l'Eglise: Ce qui sauve c'est la Bonne-Foi! Un Juif, un Musulman, un Protestant, qui se trouvent, pour ainsi dire dans l'impossibilité de recevoir un véritable enseignement religieux catholique: de recevoir l'enseignement de Jésus-Christ. Celui-là qui agit en conscience selon sa foi, selon sa croyance: Celui-là est un ami de Dieu! Vous me direz que c'est rare de ne pas pouvoir s'instruire du Catholicisme, du véritable Catholicisme. Mais mon Dieu, je vous répondrais: maintenant cela devient très rare. Quand on entend certains sermons. Quand on lit certaines lettres pastorales. On se demande ou est le Catholicisme. Et par conséquent, les pauvres païens, les pauvres Juifs, les pauvres Musulmans, ou autres, sont bien démunis. Et s'ils agissent conformément à leur lois religieuses, qu'ils croient vraies. Eh bien! ceux-là...sont dans l'Eglise! Ils ne sont pas dans le corps de l'Eglise: ils n'ont pas été baptisés catholiques, ils ne vont pas à la messe, ils ne reçoivent pas les sacrements. Mais, ils sont dans ce qu'on appelait autrefois "l'Âme de l'Eglise". Car, ce qui fait le Chrétien, ce n'est pas simplement les gestes rituelles. C'est le Coeur! C'est la Loi de Dieu. C'est Dieu lui-même. C'est cela qui fait qu'on est catholique. Et, c'est pour cela que Saint Paul nous dit: "Mais, soyez bons les uns envers les autres! Aimez-vous les uns les autres!"

Autre exemple: dans son sermon du Dimanche 26 Février 1984 (*Sermons de Mgr Ducaud-Bourget n°5*).

" On nous parle toujours des Droits de l'Homme. C'est un cheval de bataille de nos seigneurs les Evêques: des droits à la liberté de conscience, des droits à la liberté de culte. Eh bien si l'Homme à ces droits, sommes-nous des hommes? Avons-nous droit à des églises, des temples conformes à la religion deux fois millénaire qu'on nous a enseignée dans le sein de l'Eglise?"

Le livre et la cassette dont ces deux extraits, incompatibles avec la doctrine lefebvrisme, ont été tirés, sont pourtant vendus par la Librairie Saint-Nicolas (librairie officielle de la Fraternité Saint Pie-X à Paris). S'agit-il d'une concession, d'une récupération, ou tout simplement d'une négligence?

163 Sermon du 22 Janvier 1984 (3^{ème} Dimanche après l'Epiphanie): *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°4: Janvier 1984*(1987, 60 minutes).

Sa réponse est donc positive. Elle l'est même à un point où on peut se demander: si "*l'important, c'est le coeur*", à quoi bon convertir ceux qui ne sont pas catholiques? La religion catholique aurait-elle le monopole du coeur? Ou, à quoi bon se rapprocher des autres chrétiens, si on a pas chacun des éléments de sanctification que l'autre n'a pas, à lui apporter? De plus l'appel à l'amour de son prochain n'est pas une nouveauté des Evangiles, puisqu'il figurait déjà dans le Lévitique. Sa vision semble plaider en faveur d'un statu-quo: que chacun reste avec sa religion, et y fasse son salut. Mais ceci tient sans doute au genre de la prédication, où les idées doivent rester simples pour être compréhensibles de tous.

Sur un plan pratique, Mgr Ducaud-Bourget a montré plusieurs fois des exemples d'attitudes, qu'on pourrait qualifier d'oecuménisme de bon voisinage:

Lorsqu'il était à Saint-Germain-l'Auxerrois, il entretenait d'excellents rapports avec le pasteur de l'Oratoire. A l'invitation de celui-ci, un Vendredi Saint, il était même allé en son temple de la Rue de Rivoli, au milieu de Protestants, pour y écouter *La Passion selon saint Matthieu* de J-S Bach. Il manifestait ainsi, l'unité des chrétiens au jour du sacrifice du Seigneur, ce qui ne manquait pas de largeur d'esprit, dans les années quarante.¹⁶⁴

Beaucoup plus tard, à la fin des années soixante, Mgr Ducaud-Bourget fit un voyage en Orient. Il y rencontra des hauts dignitaires de la religion Orthodoxe, qui le reçurent comme un prince de l'Eglise, ce qui lui fit dire: "*J'aime beaucoup cet oecuménisme.*"¹⁶⁵

Ainsi, à mi-chemin de cette tentative d'analyse de sa position vis-à-vis de l'oecuménisme, on constate deux choses: D'une part, il respecte tous ceux qui ne sont pas catholiques, et pense que le salut est possible pour eux. Et en cela il est dans l'orthodoxie. D'autre part, il est favorable à ce que les chrétiens entretiennent des relations de bonne intelligence, et non plus de soupçon et d'hostilité, comme ce fut le cas durant la contre-réforme. Pour autant, pour ce qui est de la question centrale, à savoir si on doit oui ou non oeuvrer à un rapprochement effectif de tous ceux qui ont en commun la croyance au Christ, une réponse négative de sa part ne semble pas faire de doute. Ce problème est intrinsèquement lié à celui de la messe.

Oecuménisme, liturgie et syncrétisme

La réforme liturgique a été réalisée en partie dans un souci oecuménique. Yves Chiron dans sa biographie de Paul VI, conclut ainsi son chapitre sur la réforme liturgique:¹⁶⁶

¹⁶⁴ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 87.

¹⁶⁵ *idem* p. 127.

¹⁶⁶ *Paul VI, le Pape écartelé* (1993) p. 258-259.

" En octobre 1966, il (le Pape) faisait entrer au Consilium (organisme chargé de la réforme liturgique) six "observateurs" non catholiques, dont le pasteur Max Thurian. Ces observateurs luthériens, anglicans et autres ont-ils contribué à la révision des rites, notamment celui de la messe? L'un d'eux (M. Thurian) s'en est détendu: "Notre rôle était de suivre les travaux et d'en faire bénéficier nos communautés, non pas d'influencer en quoi que ce fût les travaux ou les décisions du Consilium." On ne peut croire néanmoins qu'ils aient été des spectateurs muets. Quand ce Consilium aura mis sur pied, en 1969, une "nouvelle messe", des critiques considéreront qu'elle s'est "protestantisée".

De fait, en 1972, Monseigneur Pézeril, signa un accord en vue de permettre à des Catholiques et des Protestants de communier aux mêmes célébrations: *L'Accord des Dombes*. Il en résumait ainsi la teneur: 167

" Ainsi qu'il est rappelé dès les débuts, cette recherche est née d'une "impatience" pastorale, celle de préparer "par un accord substantiel" une ouverture eucharistique mutuelle.

Le groupe des Dombes estime avoir atteint à cet accord. Ce qui signifie qu'à ses yeux si l'hospitalité de la table eucharistique est encore refusée par des Eglises à ceux qui souscrivent à ce texte, ce ne devait plus être désormais "pour une raison de foi eucharistique".

C'est cette polysémie de la liturgie qui était pour Mgr Ducaud-Bourget, plus que toute autre chose, la raison essentielle de son refus. En 1977, à un journaliste qui lui parlait du problème des langues vernaculaires, il déclara sans ambages: *"Le latin, je n'en ai rien à faire."*

Le 16 Février 1975, alors qu'une polémique battait son plein entre le désobéissant prélat et son évêque, il expliquait devant ses fidèles la raison pour laquelle il émettait des réserves au sujet de la nouvelle messe: 168:

" Elle est équivoque. Ouvrez le Littré, c'est une question de définition de mot, une chose, un mot, une parole, une phrase est équivoque, lorsqu'ils peuvent être entendus dans deux sens différents.

Or une messe qui peut être célébrée par les protestants comme par les catholiques, évidemment c'est une messe qui a un sens protestant en même temps qu'un sens catholique. Les protestants n'ont jamais célébré la messe de saint Pie V parce que c'était une messe carrément catholique. S'ils peuvent célébrer la messe de Paul VI c'est que c'est une messe qui n'est pas catholique. Je n'y peux rien, mais c'est la langue française qui exige que l'on dise que cette messe est équivoque. Elle a deux sens. Ce n'est pas moi qui ai forcé les protestants de la célébrer ni les Pères de Taise de faire cette déclaration "que maintenant, ils pourraient prier avec nous, avec les mêmes mots", c'est ainsi. Je ne les ai pas forcés ils l'ont dit, je l'ai entendu et par conséquent je suis à même de dire que c'est équivoque. Et s'il fallait que je signe que ce n'est pas équivoque, et bien je n'ai plus qu'à supprimer le langage français, et ne m'exprimer qu'en patagon, iroquois ou autre idiome, mais pas en français. Ce n'est pas une question de Théologie, savoir si la messe est valide, ou légale ou authentique. Non c'est une question de français, c'est une messe qui est équivoque. Et quand on la dit est-ce que c'est dans le sens protestant, est-ce que c'est dans le sens catholique? Le fidèle doit deviner. Et bien! nous autres, on nous a enseigné que dans les sacrements il fallait être toujours tuteur, aller au plus sûr, pour ne pas être trompé. Et quand, j'assiste à une messe, je veux être sûr que c'est le Christ qui est sur l'Autel, vivant et sacrifié. Je ne tiens pas à assister à une Cène protestante, à un mémorial d'un sacrifice qui a été accompli autrefois, etc. Donc Equivoque."

167 *la Documentation Catholique* du 4 Juin 1972 n°1610 p. 527.

168 *Matines* n°1 Mars 1975 p.4 à 9.

Certes, au regard de ce texte, Mgr Ducaud-Bourget ne semblait pas vouloir placer son refus, sur un plan directement doctrinal. Mais en définitive, cette querelle à propos du mot "*équivoque*", revenait pourtant à cela. En refusant la messe du Concile, il se serait agi, pour lui, de préserver l'identité de la religion catholique qui se manifeste à travers sa liturgie.

A l'évidence, il pensait qu'une assistance prolongée à la nouvelle messe pouvait conduire au protestantisme. Mais quel était l'arrière fond de ses craintes? N'y a-t-il pas quelque chose de simpliste à croire qu'on peut devenir protestant en assistant à une messe, sous le seul prétexte qu'elle n'a pas été reniée par les protestants? Les Protestants ne renient pas Jésus-Christ, et pourtant il n'était pas protestant, pas plus que catholique, il était tout simplement chrétien. Le projet sous-jacent du concile qui était également celui de la nouvelle messe, n'était-il pas de se rapprocher de l'Eglise missionnaire des premiers temps: d'une Eglise qui n'avait pas encore connu la séparation entre Catholiques et Protestants, ni même celle d'avec les Orthodoxes? Là où pointe l'idéal de la nouvelle liturgie, la dichotomie entre Catholiques et Protestants se trouve dépassée.

Pourtant, à la même époque que l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, les luthériens Pierre Chaunu, et François Bluche, rendaient publique leur *Lettre aux Eglises, à propos de l'oecuménisme*, dans laquelle, ils éveillaient l'attention sur ce dépassement en question. Il impliquait, selon eux, un "abâtardissement", un appauvrissement respectif des religions qu'on tente de rapprocher. Est-ce certain? La réforme protestante a tenté de rapprocher l'Eglise d'un modèle Evangélique, et ce, en "l'appauvrissant" de quinze siècles de traditions. Certes, il est légitime de vouloir revenir à l'essentiel en supprimant ce qui semble accessoire, poussière apportée par le temps. Ce fut depuis le concile de Jérusalem, en l'an 49, et à travers toute son histoire, l'un des objectifs constants de l'Eglise, et la source de multiples controverses sur ce qui relève ou non de l'essentiel. (La querelle à propos de la nouvelle liturgie, et plus globalement à propos du Concile, en est sous cet aspect, une manifestation.) A travers la Réforme liturgique, il n'a jamais été question de remettre en cause ce qui semble essentiel aux Catholiques dans leur messe, et aux Protestants dans leur cène, la différence fondamentale qui existe entre ces deux rites chrétiens, à savoir que c'est effectivement le corps du Christ qui est sacrifié sur les autels des églises. C'est une limite constitutive de l'une et de l'autre religions, que seule une conversion dans un sens ou dans l'autre peut permettre de franchir. Bien entendu, Mgr Ducaud-Bourget ne l'ignorait pas, mais il craignait seulement que la messe du Concile ne favorise ces conversions.¹⁶⁹

¹⁶⁹En 1987, le pasteur Max Thurian, est devenu le Père Max Thurian, prêtre de l'Eglise catholique (J.-M. Paupert *Les chrétiens de la déchirure* 1989) p. 117.). En sens inverse, il ne semble pas qu'il y ait eu

Mais est-il certain que la foi des fidèles soit si fragile que la seule assistance à un office "équivoque", puisse la transformer? A l'inverse, l'abbé Veuillez a constaté que certains de ses paroissiens, qui assistent pourtant tous les dimanches à la messe suivant l'ancien ordo, ne croyaient pas en la transsubstantiation.

Quelle que soit la pertinence de ces derniers arguments, nul doute que le Cardinal Marty, au cours de la douzaine de rencontres qu'il eut avec lui, ne manqua pas d'en exposer de bien meilleurs à son interlocuteur. Et pourtant, celui-ci non seulement ne fut pas convaincu, ce qui est son droit, mais encore, manifesta bruyamment son désaccord, ce qui est un acte d'indiscipline caractérisé. Peut-on imputer à la crainte d'une conséquence de l'oecuménisme, l'entière responsabilité de ce refus d'obéissance?

On a vu plus haut que Mgr Ducaud-Bourget, n'avait rien d'un sectaire dans son attitude à l'égard des protestants. Par l'absurde, on peut même se demander: si "*l'important, c'est le coeur*", comme il disait à ses fidèles; pourquoi se mettre en rupture avec sa Hiérarchie, sous prétexte qu'il y a un simple risque, que les fidèles finissent par devenir protestants? Cela en valait-il bien la peine? Il ne s'agit pas de dire ici qu'en réalité Mgr Ducaud-Bourget ne craignait pas pour l'intégrité de la foi catholique. Le contraire est certain, puisque c'est l'argument qu'il mettait en avant. Mais n'y avait-il pas, en arrière fond, au delà de toute argumentation, autre chose qui puisse permettre de comprendre un refus aussi catégorique que le sien, vis à vis de la réforme liturgique? Un incident, d'apparence mineure, décèle peut-être un élément de réponse.

La Théologie baroque de Mgr Ducaud-Bourget

En 1969, Mgr Ducaud-Bourget demande l'imprimatur pour son dernier ouvrage intitulé: *La Vie de Saint Michel Archange*, un essai d'angiologie. Elle lui sera refusée. D'après sa biographe, on aurait reproché à l'auteur de s'être dépeint sous les traits du fameux ange.¹⁷⁰ Le péché semble véniel, quant on sait que beaucoup d'artistes ont donné à des saints leur apparence à eux (par exemple: Georges de La Tour sous les traits de saint Joseph). La raison du refus était probablement ailleurs.

Selon l'abbé Veuillez -lui même auteur d'un mémoire sur *La psychologie des Anges* quand il était à Ecône- elle tiendrait au caractère démodé qu'avait l'angiologie à cette époque (le succès de récentes publications montrent que ce n'est plus le cas maintenant). Cette explication semble nettement insuffisante: le censeur peut-il refuser son Nihil Obstat pour une simple question de mode, dont il n'est pas censé tenir compte? Là encore, la vraie raison est à chercher ailleurs.

beaucoup de conversions. Les arguments de Mgr Ducaud-Bourget, qu'il étayait en parti sur les déclarations du cofondateur de Taizé n'étaient, rétrospectivement pas très solides. Il est probable que l'Eglise catholique, représentant une masse de fidèles plus conséquente, elle a par là même, un potentiel d'attraction plus fort.

¹⁷⁰ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 118.

Mgr Ducaud-Bourget finira par passer outre, et son livre fut malgré tout publié en 1976 (si tant est qu'il soit conforme en tous points à la version qu'il présenta au service de l'imprimatur). A la page 112, il écrit avec véhémence que les animaux ont eux aussi un ange gardien.¹⁷¹

" *Origène ira jusqu'à dire que "le monde a besoin d'anges qui président aux animaux, à leur naissance, et à l'accroissement des arbustes, des plantes et des autres choses." (Super Num. XXII). Ce qui nous ouvre la voie, une voie charmante, vers les anges jardiniers, horticulteurs et paysans, et vers les protecteurs... des animaux, nos frères en notre Créateur!*

Ce n'était un secret pour personne, comme saint François dont il avait adhéré au Tiers ordre, Mgr Ducaud-Bourget aimait les animaux. Raoul Girardet se souvient que lorsqu'il l'avait connu au lycée Voltaire où il était aumônier, il en faisait plus ou moins le commerce.¹⁷² Beaucoup plus tard, sur la table de presse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il mettait parmi les feuilles religieuses des tracts contre la vivisection¹⁷³. Cet amour des animaux le conduisait loin. L'affirmation contenue dans *La Vie de saint Michel Archange* n'est pas anodine, elle sous-entend que les animaux eux aussi ont une âme, puisque la fonction des anges gardiens est de protéger les âmes. Cette position théologique n'a jamais été admise par l'Eglise.

D'après Mgr Berrar, qui fut responsable du service de l'imprimatur de 1967 à 1988, une telle affirmation pouvait être admise, à condition d'être présentée comme une simple hypothèse; mais présentée de manière péremptoire, comme l'atteste ici le point d'exclamation c'était aller un peu loin. L'Eglise peut être très tolérante, à condition de savoir y mettre la forme.

L'abbé Serralda se souvient avoir eu de grandes discussions avec Mgr Ducaud-Bourget à ce sujet: il y tenait mordicus, pour lui les animaux avaient une âme. Au début des années soixante, dans les longues années de solitude qu'il vécut après son retour en France, Mgr Ducaud-Bourget avait une chatte qui lui tenait fidèlement compagnie. Elle s'appelait Moune, et il lui dédia plusieurs poèmes, à tel point que des années plus tard, Jean Guïtton qui les avait lus, lui demanda s'il s'agissait d'une vieille maîtresse. A sa mort, le 27 Janvier 1967¹⁷⁴, Mgr Ducaud-Bourget très attristé par cette perte, la fit empailler. L'abbé Veuillez, qui avait assisté à la lecture de son testament, se souvient que le poète avait demandé qu'on la place dans son cercueil¹⁷⁵. D'après l'abbé Serralda, il espérait la retrouver le jour de la résurrection des corps. Dans un poème issu de son *Second livre posthume*, il exprime quelque chose de semblable.¹⁷⁶

¹⁷¹ *Vie de Saint Michel Archange* (1976) p. 62.

¹⁷² cf. en annexe n°11 l'extrait de son livre *Singulièrement libre* (1990) où il évoque sa personnalité.

¹⁷³ d'après l'abbé B.

¹⁷⁴ *Second livre posthume* (1973) p. 85.

¹⁷⁵ Propos confirmés par son exécuteur testamentaire et héritier, André Ducaud.

¹⁷⁶ page 85.

" *Fidélité à Moûne*

*Je ne veux pas risquer de perdre ta confiance
en laissant pénétrer sous mon toit isolé
un chat qui chasserait ton souvenir ailé,
ma Moûne, qui, jadis, fut ma si tendre chance.*

*L'on ne peut remplacer qui l'on a tant aimé.
L'on ne saurait revoir le même paysage
en d'autres yeux parfois découverts au passage
mais qui semblent alors doucement vous blâmer.*

*Je sais que tu m'attends, au bout de l'espérance,
dans le chaste giron de la Vierge Marie
et que, mi-somnolente aux chants d'angelles,*

*tu prépares pour moi notre nouvelle enfance
et des jeux intimes en ce clair paradis,
cette verte semaine aux multiples jeudis...*

Moûne, ma petite âme et ma douce allégeance

Prêtre-Poète

Heureusement pour Mgr Ducaud-Bourget, la poésie n'est pas soumise à l'imprimatur ecclésiastique. Raoul Girardet a dit que l'abbé Ducaud n'était pas intolérant pour les hérésies, nous en avons là un témoignage évident. Mais on pourra toujours dire qu'il s'agissait là d'une fantaisie de poète. Seulement, ce serait oublier un trait de caractère essentiel de Mgr Ducaud-Bourget: c'était un homme entier. En lui, on ne peut pas séparer le poète, du prêtre. Ce sont deux aspects d'une seule et même personnalité. En témoigne l'association qu'il avait créée: *L'Union Universelle des Poètes et Ecrivains Catholiques*, à laquelle n'ont adhéré que des prêtres. Quand l'abbé Ducaud-Bourget écrivit *L'Oblation*, cette illustration en alexandrins de la messe, le prêtre était dans le poète. Et lorsque trente ans plus tard, il refusa au censeur ecclésiastique de retirer le passage de son livre, contraire à la doctrine catholique, le poète était dans le prêtre. A travers ses prises de positions, sur le Pape, sur la messe, comme sur les animaux, sa sensibilité exacerbée était toujours présente, et sa raison ne la contenait pas, ou ne la contenait plus.

A propos de la messe, il dira en 1978, en réponse à Jacques de Ricaumont qui lui avait reproché de "s'accrocher à la messe comme jadis, le Comte de Chambord au drapeau blanc":¹⁷⁷

Jean Guillon qui avait lu ce poème, demandera à Mgr Ducaud-Bourget, si cette fameuse Moûne n'était pas quelque ancienne maîtresse...

¹⁷⁷J. de Ricaumont *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 194.

"Erreur banale: le drapeau blanc était le symbole du droit divin, du prince. La Messe est une réalité essentielle, substantielle, indépendante de tout homme, existant par elle-même. Ce n'est pas moi qui m'attache à elle: c'est elle qui s'attache à moi, s'incruste, se fond en moi, la messe de ma première communion, de mon sacerdoce. Y renoncer serait non pas une amputation, mais un suicide moral."

Que l'on puisse être attaché à l'ancienne messe, parce que c'est celle qu'on a toujours connue, qu'on a toujours aimée, soit, c'est humain et bien compréhensible chez un prêtre de son âge. Mais de la à dire qu'elle "s'incruste" en vous, au point que la perdre serait "*une amputation*", "*un suicide moral*", cela relève ni plus ni moins de la passion. Sentiment d'attachement exacerbé, qui permet d'expliquer en grande partie ce qu'il y avait d'irréconciliable entre Mgr Ducaud-Bourget et la messe du Concile, indépendamment de toute question œcuménique.

Dans son attachement à l'ancien rite, Mgr Ducaud-Bourget ressemble à ces crustacés qui s'attachent aux rochers pendant la tempête. Cette tourmente est ici la crise que vit l'Eglise. Sans elle son comportement serait incompréhensible.

Conclusion

En résumé, en quoi procédaient vraisemblablement les positions de ce prêtre baroque par rapport au deux problèmes clefs suscités par le Concile?

D'une part, une acceptation de la Liberté religieuse, au point de la déformer, en s'en réclamant à tort comme le ferait un progressiste. D'autre part, d'un accord sur le principe de l'œcuménisme, mais d'un rejet de ce qu'il prend pour sa manifestation: la nouvelle messe, et ceci d'autant plus qu'il reste inconditionnellement attaché à l'ancienne. Un élément subsiste à travers toutes ses prises de position: la volonté de préserver quoi qu'il advienne un droit à la différence, qu'il croit avoir. C'est sans doute le point le plus faible dans ses positions, car il implique, dans le cas où elle s'opposerait à son bon vouloir, le rejet de l'autorité avec tout ce qu'elle représente.

Peut-on alléguer qu'avec une formation de quatre ans et demi de séminaire, où il avait surtout étudié le Latin et l'Histoire de l'Eglise, il n'avait pas de bases doctrinales suffisantes pour faire oeuvre de polémiste en ce qui concerne le Concile? Certes, né sous le pontificat du Pape qui a remis à l'honneur les études thomistes, il avait certainement étudié *La Somme Théologique*; mais toujours original, il avait dû lire plus que toutes autres, les passages traitant des anges et des animaux.

Pour autant, si Mgr Ducaud-Bourget avait présenté en le Concile, la cause de tous les malheurs de l'Eglise -ci qu'il n'a apparemment jamais dit- il aurait très facilement pu développer une argumentation contre celui-ci: soit en reprenant celle de Monseigneur Lefebvre qui était du domaine public, soit en se livrant à une étude critique des textes eux-mêmes. Il ne l'a pas fait, et c'est sans doute là le signe que son combat n'avait pas d'implications doctrinales sérieuses.

Cette conclusion pose un problème: Mgr Ducaud-Bourget, comme on l'a vu n'a jamais rejeté le qualificatif "intégriste". Or celui-ci a des implications doctrinales certaines.

L'intégrisme, dont il était question dans le procès de béatification de Pie X, désignait un conservatisme social agréé par le Vatican, désignera dans l'après Concile, un courant doctrinal s'opposant à l'autorité de l'Eglise. Il n'est pas certain que Mgr. Ducaud-Bourget, qui prit très tôt cet épithète comme un drapeau, ait compris ce glissement de sens. Mais il l'avait incontestablement senti: il avait inventé un mot pour désigner la tendance plus extrémiste que la sienne: l'intégrissisme... 178

" Intégrissisme

*Cette religion bondieusarde
n'est pas mienne, vous le savez.
Et je murmure mon Ave
sans prendre des mines hagardes.*

*Soyez laids, bêtes et méchants,
tombez en transes sanctifiantes,
hypnotisez-vous sur vos tientes:
c'est l'extase, mes bon enfants!*

*Criez scandale et pis encore
devant l'Amour et la Beauté;
trépasssez sans avoir été;*

*devenez de vrais Minotaures
croquant chrétiens que vous damnez...
Moi, je vais au ciel me marer!
2 Juillet 1980*

178 *Quatrième Livre posthume*(1982) p 34.

L'ABBE SERRALDA

A la fois plus simple et plus compliqué, le cas de l'abbé Serralda n'est pas évident non plus. Plus simple, parce que on l'a déjà dit, l'abbé Serralda a une oeuvre philosophique, qui mieux que de la poésie nous permet de comprendre sa pensée; et plus compliqué, parce que sa pensée est en contradiction avec celle à laquelle se réfèrent habituellement ceux qui s'opposent au Concile.

Un philosophe personnaliste

Quand on évoque avec André Figueras les idées de l'abbé Serralda, sa réponse est sans détours: "*La philosophie de l'abbé Serralda? Personne n'y a jamais rien compris!*" Et il semble en effet que ce soit le cas, pour ceux qui ont pris la peine de le lire.¹⁷⁹ Ceci tient probablement à deux choses: d'une part, les ouvrages de l'abbé Serralda traitent le plus souvent de sujets ardu, qui relèvent de l'érudition (Voir: *Le Christ et les Polices*, sur le rôle et l'importance du pouvoir romain dans le ministère de Jésus); d'autre part parce qu'étant en grande partie un autodidacte, dans les sujets qu'il traite, l'abbé Serralda n'a pas forcément les moyens d'être clair. Mais, il est néanmoins indispensable de chercher à le comprendre.

L'oeuvre maîtresse de ce prêtre philosophe, est sans doute sa thèse qui lui valut son titre de docteur délivré par la Vème Section de l'Ecole des Hautes Etudes, ce dont il est fier (c'est la seule indication qui figure sur sa carte de visite). Il définit sa thèse comme étant:¹⁸⁰

" La réponse officielle de l'Eglise au problème épineux du Droit de l'Homme. Réponse rédigée par Alcuin et promulguée par le Concile de Francfort, en 794."

Et il en résume ainsi la teneur dans sa conclusion:¹⁸¹

" Refus d'attribuer un droit à la Raison et à ses entités transcendantes, refus également d'incliner le droit de l'homme devant un droit du bien commun et enfin faire jaillir tous les droits des seuls individus, ce sont là trois données essentielles du personnalisme d'Alcuin. (...) Les races établies en Britannia, les Bretons et les Nordiques, avaient, gravé en chaque individu, l'instinct spirituel d'une rigoureuse autonomie. Si leur caractère se distingue ainsi, il faudra reconnaître qu'Alcuin est le premier interprète des Britanniques, le premier par son antériorité, sa profondeur et sa clarté"

¹⁷⁹ Outre A. Figueras: l'abbé Veuillez, qui le fréquenta pourtant tous les jours pendant quatre ans; et J-P Sising.

¹⁸⁰ dans le résumé de sa thèse (document lui appartenant).

¹⁸¹ *La Philosophie de la Personne chez Alcuin*(1976) p. 512.

Dans la mesure où il reconnaît à l'homme un droit immanent et inconditionné, l'abbé Serralda -si on admet que la pensée d'Alcuin est la sienne- se rattache explicitement à l'école personaliste. Or cette école fut on le sait la principale inspiratrice de l'idée maîtresse de la déclaration sur la liberté religieuse: à savoir que la liberté est indispensable à l'homme pour rechercher la Vérité, et quand il l'a trouvée, y adhérer.

Une incompatibilité radicale avec le Lefebvrisme

En 1989, l'abbé Laguérie, un pur produit du séminaire d'Ecône, dans un article intitulé *Personalisme*, écrivait ce qui suit à propos de cette philosophie:¹⁸²

" Plus de traditions, plus de cadres! Plus que des personnes! La personne est aujourd'hui le pivot de tout. On épouse par exemple la personne de son choix, sans tenir le moindre compte du milieu ou de la situation, un régime politique s'incarne dans un homme et meurt avec lui, etc. Tout cela mène loin: à la fin de toutes les grandes continuités sociales, à l'instabilité universelle. La personne humaine n'est pas un absolu. Jadis on aimait les hommes à travers les institutions: le mariage pesait plus, dans l'âme de telle épouse du grand siècle, que la personne de son mari, on tolérait le roi par respect pour la monarchie, etc. Maintenant, ce n'est plus qu'à travers une personne idolâtrée qu'on supporte les institutions; on considère les cadres comme choses abstraites et mortes. Mais ils ne l'ont pas toujours été: ils le sont devenus à mesure que montait le culte de la personne. Impersonnel n'est pas nécessairement synonyme de mort et d'abstrait; ce qui n'est pas une personne peut être aussi concret et vivant. Et les cadres qui portent, défendent et dépassent les personnes peuvent aussi être aimés avec chaleur! Et puis, derrière ces cadres, il y a la personne de Dieu -la seule qu'on puisse adorer sans péril- qui garantit et vivifie tout...

(...) Pitoyable anthropocentrisme qui confond le canal avec la source et qui tend à faire de la personne humaine le support absolu de ce qui, en réalité, en fait que passer par l'homme et repose sur Dieu seul.

L'idée est claire, même si elle ne fait qu'affleurer: hors du politique, l'homme est mineur. L'incarnation, par où a commencé la Rédemption, ne s'est pas faite en un homme détaché de toute réalité sociale: elle s'est faite en "Jésus Christ, fils de David, fils d'Abraham".¹⁸³ En conséquence, hors de son contexte structurant, la personne n'est qu'une abstraction, donc dénuée de tout droit. On l'a déjà dit, l'enjeu de cette question est capital, en ce qui concerne la liberté religieuse, car si la personne n'accède à des droits qu'en regard de quelque chose d'extérieur à elle-même, alors il est possible d'exiger de l'individu, non pas tant qu'il adhère à la Vérité, car pour cela la grâce de Dieu est indispensable; mais au moins qu'il ne professe pas ce qu'elle n'est pas dans la sphère du social. La liberté de l'Homme donnée par Dieu, est donc en quelque sorte une liberté conditionnelle. Mais selon l'abbé Serralda, le don divin de la liberté est un don parfait.¹⁸⁴

¹⁸² *Le Chardonnet* (n° 45 Avril 1989) p. 6: *Personalisme*, par Ph. Laguérie.

¹⁸³ Mt 11. (B.J.A.)

¹⁸⁴ *Matines* n° 2: Juin-Août 1975 p. 20 et 21: *Alcuin, le philosophe du personalisme intégral*

" Pour Alcuin, l'homme est une personne tout comme le Père Éternel et le Christ. Un homme est un souverain. Le domaine sur lequel il exerce son pouvoir est restreint: sa petite nature humaine. Son pouvoir n'en est pas moins souverain.

Faudra-t-il voir une blessure en cette souveraineté parce qu'elle est un don du créateur? Le problème ne se pose pas. Ce don du Créateur est parfait. Il appartient totalement à l'homme qui l'a reçu. Un homme jouit donc d'une authentique souveraineté.

Serait-ce à dire que ce souverain créé n'a pas de devoirs envers son Bienfaiteur? Cette hypothèse ne peut retenir l'attention. L'homme souverain en son petit domaine, comme le Père et le Fils sont souverains de l'infinie Divinité, n'est pas plus souverain qu'eux. Si l'Un et l'Autre ont des devoirs mutuels sans que leur souveraineté en soit blessée il s'impose que la souveraineté d'un homme ne lui interdise pas de reconnaître et d'honorer ses devoirs. Un homme sait acquiescer des droits devant les autres personnes, il se crée également des devoirs envers elles.

Faut-il les énumérer? Devoirs de reconnaissance envers ses bienfaiteurs, Dieu, ses parents, ses aides, ses amis. Remarquons que ces devoirs de reconnaissance, de société, les engagements qui s'y ajoutent constituent le domaine tout entier des relations d'un homme, c'est-à-dire que sa souveraineté régit toute sa vie morale.

Vraiment le personnalisme d'Alcuin est un Personnalisme Intégral car il englobe tous les êtres spirituels dans leurs activités. Il désigne le principe moteur de toutes les Institutions, qu'elles soient de simple société, qu'elles s'élèvent au niveau des Etats ou même de la Religion. Ce personnalisme est l'âme de la Civilisation et de la morale. Rien ne lui échappe dans l'univers des personnes.

Le Personnalisme intégral a détourné l'Occident de la barbarie. Si l'Époque Moderne avait eu un Alcuin, l'Allemagne aurait calmé son Luther, la France, ses "Raisonneurs" du 18^{ème} siècle, l'Europe n'aurait pas été mis à feu et à sang!

Il y a donc une contradiction radicale entre la pensée de l'abbé Serralda, et la pensée lefebvrisme classique, que représente l'abbé Laguérie. L'une entre en résonance avec la déclaration *Dignitatis Humanae*¹⁸⁵, l'autre est irréconciliable avec elle.

La même inspiration que le Concile

L'abbé Serralda s'est manifestement opposé à l'Eglise dans la période qui a suivi le Concile. Pourtant, on vient de voir qu'il était en accord avec ce dernier, sur le point qui traditionnellement fait le plus problème. Aussi, on peut se demander quels sont ses sentiments réels vis-à-vis du Concile.

¹⁸⁵En 1992, l'abbé Serralda s'est décidé à envoyer sa thèse à la *Congrégation pour la Doctrine de la Foi*. Il lui a été répondu qu'elle s'inscrivait parfaitement dans l'orthodoxie, et pourrait être une référence dans les séminaires. (Il a tenu à me la montrer.)

De son propre aveu, il n'a pris la peine de l'étudier que tardivement, bien après l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en 1989.¹⁸⁶ Il s'en explique dans une brochure intitulée: *Le Saint-Esprit et le Concile Vatican II*. Avec un titre pareil, on s'attend sans surprise à un exposé convenu dans la tendance à laquelle il appartient, autour de l'idée que le Saint-Esprit était bien évidemment présent au milieu des Pères conciliaires, mais qu'il ne les a pas assistés dans leurs prises de décisions. Il était là en spectateur, et par conséquent les textes qui en sont issus sont nuls et non avenus. En fait pas du tout¹⁸⁷.

Il présente ainsi le projet de son étude:¹⁸⁸

"Le concile Vatican II a été suivi d'un "esprit du Concile" qui a occasionné des désordres manifestement condamnés par l'Évangile. Le problème est de voir s'il y a un rapport entre le concile et ce prétendu "esprit du concile".

Sans répondre mot pour mot à ce programme, il conclut par la négative en revenant sur le problème central de l'homme:¹⁸⁹

"Quand Dieu créa l'homme, Il le fit d'un seul décret. C'est donc par ce seul acte qu'Il créa et notre être et notre dignité-droit. Cet attribut majeur de notre grandeur ne fut pas reçu en un temps second, adressé à l'homme debout et comme pour l'inviter à converser. L'homme reçut sa dignité-droit au moment même de la création de son âme. Ce texte du concile (Déc. sur la Lib. Rel.) nous invite donc à voir que notre droit est non pas dans les facultés spirituelles mais dans le fond de notre être, dans le principe vital, dans l'âme. Ce droit constitutif de l'homme concerne non pas l'exercice de notre conscience et notre liberté, mais il est en l'âme le trait majeur qui régit notre être tout entier, constitution et facultés spirituelles. Et Vatican II nous invite à rejoindre l'enseignement du concile de Francfort: Un homme est essentiellement un droit sur lui-même, un droit total, exclusif aussi indestructible que notre âme. Nous sommes ainsi discrètement invités à retrouver dans le concile l'enseignement fondamental que le Saint-Esprit nous suggère en présentant la sublimité de la Vierge, reine d'elle-même et acceptant librement de servir un enfant à son Créateur."

A l'évidence, il n'y a rien, sur un plan doctrinal entre l'abbé Serralda et le Concile. Serait-il un "traditionaliste", tel que nous l'entendons aujourd'hui? Mais pourquoi au juste, a-t-il refusé la nouvelle liturgie?

¹⁸⁶ Ce point étant capital, on n'hésitera pas à commettre un anachronisme.

¹⁸⁷ C'était peut-être le projet initial de son étude, quand on sait ce qui l'a amené à la faire: En 1989, l'abbé Serralda, déjà âgé de 84 ans, espérait pouvoir obtenir de l'Archevêché une paroisse. Très déçu que les négociations n'aient pas pu aboutir dans le sens qu'il espérait, il dira à A. Figueras: *"Puisque c'est comme ça, je vais écrire un livre contre le Concile"*. Apparemment, il n'y a pas trouvé ce qu'il y cherchait, d'où la discrétion de sa conclusion, et la faible diffusion de cette étude (tirée sur une imprimante personnelle, et vendue uniquement à la chapelle Sainte-Germaine).

¹⁸⁸ *Le Saint-Esprit face au concile Vatican II*, p. 1.

¹⁸⁹ idem p. 31.

Tout d'abord, l'abbé Serralda ne conteste pas un instant sa validité, mais selon lui, elle respecte moins que l'ancienne, la dignité de l'Homme. Pourtant, l'évidence semble aller contre cette opinion: l'officiant ne tourne plus le dos au fidèle, et ce dernier ne reçoit plus la communion en une position où il s'humilie. D'après l'abbé Serralda, la messe de Paul VI telle qu'elle est dite: "*violente les fidèles en les soumettant au "caporalisme" de l'officiant, qui les oblige à participer, et les empêchent de prier*".

La question de savoir si oui ou non la nouvelle liturgie respecte mieux la dignité du fidèle, n'est peut-être pas une bonne question. En effet, on peut supposer qu'avec la nouvelle liturgie, ce que le fidèle aurait perdu comme autonomie du fait de sa participation (qu'il n'est pas obligé d'accorder), il l'a retrouvé en acquérant une plus grande proximité par rapport au sacré. Et par conséquent, sur le plan de la dignité, entre l'ancienne et la nouvelle messe, le bilan est nul.

Les motivations de l'abbé Serralda, pour bien réelles qu'elles soient, ne semblent pas être les seules à permettre de comprendre qu'un prêtre puisse prendre le parti de se mettre en opposition avec la grande majorité de l'Eglise. N'y a-t-il pas autre chose qu'un problème liturgique? C'est peut-être dans sa trajectoire qu'on trouvera un autre élément de réponse.

Une victime de la guerre d'Algérie

La guerre d'Algérie eut-elle des conséquences sur la vie de l'Eglise. Emile Poulat dans *Une Eglise ébranlée* répond par l'affirmative:¹⁹⁰

" Une nouvelle fois, à moins d'une génération de la Deuxième Guerre Mondiale, un événement majeur déchirait la conscience nationale. Il était inévitable qu'il eut un impact religieux; il est certain que cet impact à été profond, trop même pour qu'un espère l'atteindre avec la précision voulue"

Rapatrié d'Algérie, l'abbé Serralda a servi presque dix ans dans des paroisses des diocèses de Versailles et Paris. Pourtant, il n'y demandera jamais son incardination, comme le firent d'autres. Pourquoi? Pour lui la réponse semble couler de source: l'Eglise métropolitaine a ostensiblement soutenu le parti de l'indépendance algérienne. Or, par fidélité pour ses anciens camarades de séminaire, "*coupés en morceaux par les Fellaghas*", il ne pouvait moralement pas demander son admission dans un diocèse métropolitain.¹⁹¹

¹⁹⁰ *Une Eglise ébranlée*(1980) p. 92.

¹⁹¹ *André Figueras s'entretient avec l'abbé Serralda*(1979, 60 minutes).

Ainsi, ce seraient des motivations d'ordre "politique", liées à sa trajectoire personnelle qui auraient conditionné chez l'abbé Serralda le parti qu'il prit. En 1968, lorsque l'abbé Serralda quitta Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ce fut par opposition à l'introduction subite de la liturgie avant-gardiste de Saint-Séverin: "*Il quitte cette paroisse quand son très digne Curé est contraint de diffuser les revues prétendues catholiques qui ont calomnié sa chrétienté*".¹⁹²

En guise de conclusion

Un dernier point à son sujet: pourquoi a-t-il choisi de faire une thèse qui avait pour cadre le IX^{ème} siècle? D'après lui, à cette époque l'essentiel de la pensée de l'Eglise était déjà constitué avec les Pères grecs et latins; et elle ne s'était pas encore compromise avec le temporel, comme cela adviendra au Moyen Age¹⁹³. Il est vrai que si de 1955 à 1962, l'Eglise ne s'était pas souciée des problèmes de ce monde, les rapports de l'abbé Serralda avec elle en eussent été considérablement simplifiés.

L'ABBE DE FOMMERSVAULT

Pour l'abbé de Fommersvault, le Concile ne pose aucun problème.¹⁹⁴ Quand il le lut (ce qu'il doute que Mgr Ducaud-Bourget ait fait), il n'y vit "*que du catéchisme*". Selon lui, la nouveauté y est nulle, et son seul objet, était de donner aux évêques un concile: "*le Pape avait eu le sien en 1870, alors les évêques ont voulu le leur*." Si à partir de son arrivée à Paris, il a décidé d'en revenir à l'ancien Rite, c'est parce qu'il y avait une demande des fidèles, qui sans cela risquaient d'abandonner toute pratique religieuse. Son sacerdoce l'obligeait à aller à leur secours.

Il est donc possible que l'abbé de Fommersvault n'ait pas eu d'opposition profonde à la nouvelle liturgie, mais peut être s'agit-il d'une disposition d'esprit qu'il n'avait pas en 1977. Comme il n'a rien écrit, il n'est pas possible de l'affirmer.

¹⁹²4ème de couverture de *Le Christ et les Polices* (1978), où on reconnaît son style ampoulé. Et page 405 de *Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican* Luc Perrin relève que justement dans la F.I.P. de Saint-Séverin, on a parlé de "perdre son âme à propos de la Guerre d'Algérie.

¹⁹³Pour nuancer ce point de vue, on rappellera que le Concile de Francfort passe pour avoir été l'un des rares à avoir été présidé par un empereur. cf. J. Hefele *Histoire des Conciles* (1907).

¹⁹⁴S'il en avait posé pour lui, l'évêque de Meaux ne lui aurait pas confié une église de son diocèse, en 1988. (d'après l'intéressé lui-même).

PARMI LES PRETRES VENUS DE L'EXTERIEUR

D'une moindre importance -leur présence fut plus ponctuelle- ils ne présentent pas exactement les mêmes dispositions vis-à-vis du Concile que les prêtres parisiens.

L'ABBE COACHE

Sa doctrine comporte deux éléments: d'une part une analyse de la situation de l'Eglise; d'autre part les conséquences qu'il en tire sur le plan du rapport qu'il faudrait avoir à l'autorité.

Un jugement sans discernement

Quelques mois avant l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans un livre intitulé *En attendant la fin: La perfidie du modernisme*, voici comment il analysait la crise dans l'Eglise:¹⁹⁵

" Qu'est-il arrivé? Il est arrivé que la grande Hérésie, l'hérésie Moderniste, si bien décrite et annoncée par saint Pie X, a déferlé sur l'Eglise, pour en pourrir les institutions et les rouages, aveugler les plus instruits, les plus hauts dignitaires, et par eux le peuple chrétien presque tout entier.

Dieu ayant permis que Satan soit déchaîné, il est arrivé que l'hypocrisie et la volonté de tout détruire ont envahi le coeur des hommes d'Eglise. Les moins pervers, par leur veulerie et leur lâchetés, ont laissé les Comités et les commissions tout bousculer, tout changer et tout détruire, jusqu'aux Vérités les plus fondamentales et les plus sacrées.

La grande Hérésie conduisant à l'Apostasie générale, c'est une Nouvelle Religion, la Religion de l'homme et du monde, disons la Religion de Satan qui s'est installée, l'esprit du monde ayant supplanté l'Esprit de Dieu, l'Esprit saint.

Tout cela sous l'apparence du bien, sous l'apparence d'un bienveillant aggiornamento (qui constitue dans les faits une flagrante trahison même de Vatican II!), sous prétexte d'une pastorale plus efficace et d'une meilleure compréhension de la Foi, sous prétexte d'obéissance au Pape et à Dieu...

...En réalité, et nous allons le prouver dans le Tome I de cet ouvrage, tout est basé sur le mensonge à partir de cet affreux mensonge qui détruit jusqu'à la raison humaine et anéantit la possibilité d'établir un jugement intellectuel, a fortiori moral.

Du Modernisme notre devoir est de tout détruire. Il est tout entier pourri, nocif, pervers. "Malum ex quocumque defectu": une chose devient mauvaise tout entière par le vice qui la détériore, car il poursuit un but satanique en détournant les âmes de Dieu. Notre devoir est d'en rejeter tous les miasmes, l'esprit, les nouveautés, les institutions, les textes et jusqu'au Concile hâtif, précipité et disons mort-né qui fut l'occasion d'un tel désordre.

¹⁹⁵p. 13 et 14.

Mais, dira-t-on, certaines bonnes choses sont apparues depuis 1962? Bien sûr! Nous dirons même davantage: il fallait un certain rajeunissement, une adaptation disciplinaire et pastorale, voire sacramentaire; et, sans doute, ce sont les reflets plus ou moins falsifiés de cette adaptation, les mirages trompeurs d'un faux rajeunissement, voire certaines bonnes idées, qui ont entraîné en masse et stupidement tant de fidèles.

Dans toute erreur se trouve en effet une part de vérité; voilà pourquoi l'erreur "prend". Cependant l'erreur étant monstrueuse et l'esprit de la réforme pernicieux, l'assainissement de l'évolution ne peut être tenté. Il faut amputer l'Eglise de sa tumeur cancéreuse, pour énorme et généralisée qu'elle soit. Dieu fera ce miracle. L'organisme sain, très affaibli sans doute, repartira pour une nouvelle jeunesse."

Contrairement à Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Coache impute donc directement au Concile la responsabilité de la crise dans l'Eglise.

Un juridisme très personnel

Canoniste ayant écrit une thèse sur *Le Pouvoir Ministériel du Pape*, l'abbé Coache l'a mise considérablement à profit dans ses prises de position. Son étude appliquée à son analyse de la crise dans l'Eglise, débouche sur ce qu'il appelle la notion canonique de suppléance du droit, qu'il définit:¹⁹⁶

" En cas de crise, en cas de vacance d'autorité et lorsque le bien des âmes le demande avec urgence, le droit a prévu un certain nombre d'exceptions et de suppléances, en vertu desquelles un prêtre même excommunié, en certains cas peut exercer ses pouvoirs sacerdotaux, en dehors des règles habituelles de juridiction; d'ailleurs cette "juridiction sacramentelle" ne participe qu'analogiquement à la juridiction stricte, c'est-à-dire hiérarchique (du Pape et des Evêques); de toute façon il y a au moins doute et, canoniquement, ce doute doit profiter au ministre et au bien des âmes."

Concrètement, cette notion de suppléance signifie que dans cette situation exceptionnelle que vit l'Eglise, le respect traditionnellement dû à l'autorité hiérarchique, n'est plus de mise. Elle implique deux choses: d'une part que celui qui l'invoque se place lui-même comme juge du moment opportun pour l'invoquer; et d'autre part que le droit canonique reste au dessus des malheurs de l'Eglise, un germe de pureté, comme semble le penser l'abbé Coache dans la définition qu'il en fait:¹⁹⁷

" Le Droit prend donc sa source dans le Cœur même du Christ. Le Droit canonique ainsi considéré est vraiment l'expression de la Volonté du Seigneur en tout ce qui concerne sa propre mission et la mission de l'Eglise"

Cette conception absolutiste du droit, n'est pas sans analogie avec un certain juridisme bien représenté dans la Jérusalem du premier siècle.

¹⁹⁶ *Les batailles du Combat de la Foi* (1993) p. 80.

¹⁹⁷ *Le Droit Canonique est-il aimable?* P. 33.

Conclusion

En résumer, dans la période de crise que vit l'Eglise, l'abbé Coache préconise "l'ablation" de ce qui vue de l'extérieur, lui semble en être l'origine. Il pense trouver dans le droit canon, une règle de conduite.

LE R.P. BARBARA

L'itinéraire intellectuel du R.P. Barbara, suit celui de ses amitiés: après avoir dit que le Pape était hérétique, avec l'abbé de Nantes; puis dit avec l'abbé Coache, que le doute étant permis, on pouvait dans la pratique ne pas le considérer comme un vrai Pape; il avait fini par dépasser la subtilité juridique de ce dernier, et rallier les positions sedevacantismes du R.P. Guerard des lauriers.

Son principal argument contre le Concile, il l'emprunte à l'abbé de Nantes. Vatican II aurait été explicitement en contradiction avec l'enseignement traditionnel de l'Eglise.¹⁹⁸

"L'intuition générale de Vatican II, le fameux "esprit du Concile", se réduit en fait à la prétention d'imposer à toute l'Eglise la quatre-vingtième proposition condamnée du Syllabus: "Le pontife romain peut et doit se réconcilier et composer avec le progrès, avec le libéralisme et avec la civilisation moderne".

Sur la portée globale à donner aux condamnations du *Syllabus*, et à la contradiction qui s'en suit avec le Concile, tel qu'il le présente, le R.P. Barbara est en accord total avec l'abbé de Nantes, et l'abbé Coache.¹⁹⁹ Seulement, il diverge sur les conséquences à en tirer: alors que pour le premier, il faut réviser le dernier Concile, par la convocation d'un nouveau; pour le second, il suffit de ne pas en tenir compte; d'après lui le fait que le Magistère se serait contredit (ce qui est théologiquement impossible) est le signe que le trône de saint Pierre est vide.²⁰⁰

¹⁹⁸ *Signe pour les nations* (1981) p. 10 et 11: *Aperçu Historique*.

¹⁹⁹ Cette interprétation est problématique, car de deux choses l'une: ou bien la Tradition a besoin d'être interprétée (en ce cas elle doit l'être en l'Eglise), et aucun théologien privé ne peut prétendre avoir pour cela plus de légitimité qu'un Concile oecuménique; ou bien la Tradition n'est pas de l'ordre de l'interprétable, et est par conséquent de l'ordre d'une objectivité pure, accessible à tout homme ne se référant qu'à sa raison propre. En ce dernier cas se pose un problème: en voulant évacuer le pouvoir magistériel de l'Episcopat, on gomme par là même le rôle transcendantal de l'Esprit-Saint qui se manifeste en l'Eglise, et on fait de la Tradition une immanence pure, comme les modernistes le faisaient de l'Écriture. Ce qui en l'occurrence laisse songeur: l'opposition d'un Monseigneur Lefebvre, d'un abbé de Nantes, ou d'un Père Barbara est-elle théologiquement cohérente?

²⁰⁰ *idem*. p. 27 et 28: *Le dénouement*.

" C'est ici (après avoir passé en revue les " compromissions passées de l'Eglise avec le monde, dont le Ralliement) que l'on voit la nécessité d'éviter à tout prix les approximations. Les compromissions n'ont pas seulement été le fait des pontifes récents. Mais au point de vue de la doctrine catholique, il y a un abîme entre un opportunisme pratique et la proclamation arbi et orbi d'erreurs en matière de foi. Prétendre qu'il est possible à un pape d'enseigner publiquement l'hérésie, et d'en imposer les conséquences à toute l'Eglise, c'est nier le dogme de l'infailibilité. A l'inverse, confondre dans la même réprobation Léon XIII, Pie XI et Paul VI sous prétexte qu'ils ont pactisé avec le monde est une erreur qui conduit loin, non seulement à une injustice historique, mais à l'habitude du libre examen. Il est donc absolument indispensable de s'en tenir à la doctrine certaine de l'Eglise, à la fois exigeante et accessible. Dès lors, tout s'éclaire. Par la déchirure qu'il opère dans l'unité de la foi, Vatican II ne peut être un concile catholique. Les papes qui en font leur référence exclusive et leur unique source d'inscription ne peuvent pas être des papes catholiques. La nouvelle église, qui se veut la servante du monde, n'est pas l'Eglise de Jésus-Christ qui est venu dans le monde non pour le confirmer dans son péché, mais pour le sauver. Le seigneur, qui a établi son Eglise sur des bases sûres, a vraiment bien disposé toutes choses (cf. Sag. XI, 20).

L'Eglise sainte n'a pas failli. Ce sont certains de ses membres qui l'ont trahie en se montrant infidèles à leur mission. Au moment même de leur forfait, les novateurs ont quitté l'Eglise qu'ils prétendaient transformer, témoignant ainsi de son indétectabilité'

Contrairement à ce qu'on a souvent écrit²⁰¹, le R.P. Barbara ne professerait pas que le trône de saint Pierre est vide depuis Pie XII, et par conséquent que Jean XXIII n'était pas Pape: Selon lui, historiquement, étant donné qu'il est mort avant que le Magistère ne se soit manifestement contredit, on ne peut affirmer qu'il n'était pas Pape.²⁰²

Le R.P. Barbara est d'un tempérament entier. Ses opinions sont à sa ressemblance.

²⁰¹ par ex: G. Cholvy *La religion en France de la fin du XVIII^{ème} à nos jours* (1991) p. 167.

²⁰² D'après une mise au point d'un sédévacantiste, qui a passé trois ans à l'institut Mater Boni Consilii, séminaire ouvert en 1987, près de Turin, par des dissidents laurietistes de la Fraternité Saint-Pie-X.

ESSAI D'ANALYSE

Ainsi, on pourrait résumer ainsi la position de chacun des principaux acteurs de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet: l'argumentation du R.P. Barbara est sans nuances, celle de l'abbé Coache est sans discernement, celle de Mgr Ducaud-Bourget est inexistante, et enfin celle de l'abbé Serralda quant elle existera sera positive.

Est-ce là un résultat étonnant?

A la différence de Monseigneur Lefebvre, ces prêtres n'ont pas participé au Concile. Il ne faisaient pas partie du *Coetus Internationalis Patrum*. Ils n'ont pas non plus reçu un enseignement systématique sur ce sujet.

Sur le plan doctrinal, ils diffèrent radicalement de la génération des prêtres qui les suivront, formé à l'image d'un maître, contre le Concile.

Vatican II ne serait donc pas suffisamment substantiel pour expliquer que ces prêtres se soient éloignés de l'Eglise officielle. Mais alors à quoi tiendrait cet éloignement? Déjà on remarque chez ces prêtres des tendances qui ne sont pas nouvelles.

Il y a du richiérisme dans leur prises de position: ce que l'abbé de Fommervault a dit du Concile, est sur ce point éclairant. Et aussi, dans les imprécations de l'abbé Coache à l'adresse de l'Episcopat: *Evêques, restez catholiques!* (titre du texte de la conférence qu'il donna le jour de la publication de l'encyclique *Missale Romanum*); ou encore au cours de sa radioscopie avec Jacques Chancel: "*Mais Evêques de France, redevenez adultes et majeurs! quoi, soyez des hommes un peu!*"²⁰³

Il y a du piétisme, qu'on pense à l'importance chez eux du culte de la vierge, de la latrie, de la martyrologie, ou encore les processions et pèlerinages. Sont-ce pour autant de "simples prêtres" animés par une piété traditionnelle? Ils ne le sont que jusqu'à un certain point. La figure archétypale du simple prêtre serait plutôt ici celle du Père Regnault: la même piété, avec en plus le respect de la Hiérarchie. Lorsqu'on voudra lui imposer ce qu'il ne veut pas, il commencera par se rebiffer, mais lorsque l'autorité aura parlé clairement, il s'effacera. En 1977, lorsque l'abbé Serralda lui demandera de rejoindre les occupants, il refusera catégoriquement.²⁰⁴

²⁰³ citée dans L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi* (1993) p. 175.

²⁰⁴ C'est ce qu'il avait raconté à l'époque, au Père Lacharme.

Il y a également du millénarisme: Mgr Ducaud-Bourget citait souvent l'*Apocalypse* de saint Jean, ou encore qu'on pense au titre du livre de l'abbé Coache paru cette année là *En attendant la fin*.²⁰⁵

Sont-ils jansénistes? Le fait est qu'ils aiment bien comparer le sort qu'ils leur est fait dans l'Eglise à celui qui fût jadis réservé aux disciples de Port-Royal.²⁰⁶ Néanmoins, sur le plan de la morale ils sont plus proche du probabilisme de la Compagnie de Jésus, que du rigorisme de l'abbé de Saint-Cyran, comme en témoigne ce poème de Mgr Ducaud-Bourget:²⁰⁷

"Métamorphose

De mes défauts, Seigneur, vous faites des vertus
par un dessein secret de Votre amour complice.
Mon orgueil, devenu fierté, m'est un cilice;
et mon entêtement, une force de plus."

(...)

Sont-ils gallicans? Le fait est que le problème dont Saint-Nicolas-du-Chardonnet est la conséquence, ne s'est posé nulle part ailleurs avec la même acuité qu'en France. Mais ces prêtres auraient-ils réagit comme ils l'ont fait si la réforme liturgique n'avait pas été appliquée avec le cartésianisme de ceux qui en avaient la charge?

Au delà de ces quelques traits généraux, comment expliquer plus avant leur dissidence?

Reprenons l'exemple de Mgr Ducaud-Bourget. Un de ses anciens camarade de séminaire, Monseigneur Jacques Le Cordier, dira de lui: "*Jamais je n'aurais pensé qu'il se marginaliserait un jour*."²⁰⁸

Compte tenu de ce que nous savons de sa vie, est-ce bien ainsi que les chose se sont produite?

²⁰⁵Chez certains cette tendance ne fera que croître avec le temps: l'abbé de Nantes avait prévu la fin du monde pour 1983, il pense aujourd'hui que ce serait plutôt pour 1996, via une guerre nucléaire.

²⁰⁶cf. la conclusion du livre d'André Figuéras *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) qu'il a soutirée: "*Comme Port-Royal.. ?*" p. 155 à 161.

²⁰⁷ *Deuxième Livre Posthume*(1973) p. 135.

²⁰⁸cf. en annexe n°12 son témoignage, publié p. 11 du premier numéro hors série de la revue *Certitudes pour une catholicité baroque*(la revue de l'abbé de Tancouarn, le second de l'abbé Laguérie) en Juin 1994, à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de Mgr Ducaud-Bourget.

Depuis le séminaire, Mgr Ducaud-Bourget, par tempérament, a toujours su manifesté sa différence au sein de l'Eglise. Lorsqu'avec le Concile, cette dernière avec sa formidable inertie, a commencé à accélérer son mouvement, d'original qu'il était, Mgr Ducaud-Bourget s'est retrouvé marginal. Parce qu'il avait quitté pendant dix ans son diocèse d'origine, parce qu'il venait de vivre en Haïti une expérience pastorale qui l'avait traumatisé, enfin, parce qu'il était déjà âgé, il n'a pas su prendre le train de l'Eglise en marche.

A la lecture des déclarations fracassantes de Mgr Ducaud-Bourget, en face de leur outrance, une question vient à l'esprit: leur auteur savait-il bien ce qu'il disait?

En fait, entre Mgr Ducaud-Bourget et l'Eglise conciliaire, il semble qu'il y ait eut plus d'incompréhension que d'opposition réelle.

Cette incompréhension, on la retrouve chez d'autres acteurs de cette affaire. L'abbé Coache raconte dans ses mémoires, qu'en 1970, il était allé à une conférence du mouvement *Echanges et Dialogues*, qui rassemblait d'après lui des prêtres "ultra-modernistes" et "défroqués" (il en voit partout). Il demande la parole, et fait un grand discours sur le Christ, l'Eglise et le sacerdoce. A sa grande surprise: "*l'assemblée de ces prêtres fit entendre un tonnerre d'applaudissement*". C'est bien la marque qu'il n'avait pas compris de ce qui pouvait le séparer de ses frères dans l'ordre.²⁰⁹

On pourrait l'expliquer de la façon suivante: ces prêtres se trouvent à la marge de l'Eglise, tout en en faisant partie, ils ne se trouvent pas en son coeur. De la périphérie leur parviennent des rumeurs à propos du centre. N'ayant pas les moyens de les vérifier, avec une candeur certaine ils les tiennent pour vrai, et pensent et agissent en fonction d'elles. A la lecture des souvenirs de l'abbé Coache, il est surprenant de voir qu'il considère des prêtres comme Marc Oraison ou Bernard Besret, représentatifs de l'Eglise post-conciliaire. Ils furent peut-être les plus médiatisés, mais à leur manière, ils étaient tout aussi originaux que l'abbé Coache lui-même.

Dans l'interview déjà cité, on retrouve chez Mgr Ducaud-Bourget cette vision fantasmagique de l'Eglise post-conciliaire:

" Les jeunes sont avec nous. (...) L'autre jour ils m'ont parlé d'une réunion de l'Eglise moderne, celle que Paul VI souhaite tant. Pendant cette réunion, ont été bénis deux mariages, deux mariages pour deux prêtres qui s'unissent par le mariage... Abominable!"

Ou encore à la dernière question de son interlocuteur qui lui demande: *Comment expliquer qu'un homme intelligent, cultivé, d'une expérience aussi grande que Paul VI puisse commettre une erreur comme celle d'offrir son Eglise au communisme?* Il répond dans le même esprit:

" Parce que quand on est malade du virus socialiste, on ne sait plus la vérité, on ne peut plus raisonner. On est comme des zombies."

²⁰⁹ *Les Batailles du Combat de la Foi* (1993) p. 116 à 120.

A la lecture de déclarations aussi fantaisistes sur l'Eglise post-conciliaire, on est en droit de se demander si Mgr Ducaud-Bourget savait vraiment de quoi il parlait?

Pour terminer, peut-on avancer que quelques années plus tard, les circonstances ayant changées, un Voltaire catholique tel que Mgr Ducaud-Bourget, ou un philosophe personnaliste tel que l'abbé Serralda eurent semblé surprenant dans leur mouvance à laquelle ils appartenaient en 1977?

En reprenant ce qui a été dit précédemment, le constat s'impose que ces prêtres avant même d'avoir été des opposants, furent différents des autres. Leur situation est primordiale pour comprendre les raisons de leurs actions. Dans une Eglise ou l'opposition n'est pas chose facile, il est compréhensible qu'elle fût assumée par des prêtres qui se situaient déjà à sa frange, et que le hasard des temps a habillé en opposants. L'abbé Serralda représente ici un cas limite qui montre bien que le refus de s'intégrer a même pu être l'unique raison de la présence d'un prêtre dans cette mouvance. En cela cette génération s'oppose radicalement à celle qui la suivra, naît dans l'opposition et pour l'opposition.

MGR DUCAUD-BOURGET AU SEIN DE SA MOUVANCE

Les partisans de l'ancienne liturgie ne forment pas un mouvement, faute d'une structure et d'un chef incontesté. Ils forment une mouvance. A partir de l'exemple de Mgr Ducaud-Bourget et en regard de l'événement étudié, on essayera au passage d'en tirer les caractéristiques. La difficulté de cette étude reposant sur le fait que les acteurs en présence ne se positionnent pas uniquement par rapport à leur sympathie pour l'ancien rite; et font aussi intervenir des éléments d'un autre ordre: impératifs politiques, ou sentiments humains. Les hommes et les idées évoluent sans cesse, on essayera d'en donner une image arrêtée, tout en ayant conscience de ce qu'elle a d'artificielle. Le but étant ici de montrer en quoi l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a influé sur cette mouvance.

SES RELATIONS AVEC MONSEIGNEUR LEFEBVRE

En 1977, Monseigneur Lefebvre et Mgr Ducaud-Bourget étaient en France les deux principales figures de l'opposition à la liturgie du Concile. Mais en quoi consistaient exactement leurs rapports? Et d'abord, qu'elle fut son attitude vis-à-vis de l'occupations de Saint-Nicolas-du-Chardonnet?

La rumeur du désaveux venu d'Ecône

Le soir du premier jour de l'occupation, une nouvelle se répandit dans les médias: "*Mgr Lefebvre désapprouve cette action*".

L'abbé Veuillez, qui se trouvait alors à Ecône, se souvient qu'à l'approche des vacances de Février, on avait interdit aux séminaristes d'aller à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On les avait prévenu: si il allait participer à cette opération, l'abbé Cottard, le responsable de la Fraternité en île de France, relèverait leur nom, et ils seraient ensuite retardés aux Ordres. (Leur élévation successive, au sous-diaconat, diaconat, et sacerdoce, seraient différées.)

Le soir du 27, reçu par un journaliste, l'abbé Coache remit en cause cette information. Il raconte cet épisode ainsi:²¹⁰

"Le soir de ce dimanche, l'abbé Reusser²¹¹ fut invité à se rendre à la Maison de la Radio, à 19h, pour une émission en direct. À son arrivée il prit contact avec le journaliste qui devait l'interroger. Celui-ci -un prêtre détroqué- le reçut aimablement, tout en l'avertissant que... un télégramme de Mgr Lefebvre était arrivé désapprouvant la prise de Saint Nicolas! L'émission allait commencer quand le journaliste s'absenta quelques instants. L'abbé, apercevant le télégramme devant lui, le retourna et constata que la désapprobation venait bien d'Ecône mais... était signée du Chanoine Berthold!"

Et en effet, quelques jours plus tard, Monseigneur Lefebvre qui revenait d'un séjour à l'étranger, apporta son crédit à l'opération: le 3 Mars il écrivait à Mgr Ducaud-Bourget:²¹²

"Je puis vous assurer que nous sommes de tout coeur avec vous. Que cet exemple encourage ceux qui en ont la responsabilité à mettre des églises à la disposition des vrais fidèles et des vrais prêtres."

En ce cas, pourquoi son séminaire l'avait-elle désavoué? Monseigneur Lefebvre et Ecône étaient-ils deux choses distinctes? Pour comprendre cette incohérence, il faut revenir sur la constitution de ce séminaire.

Ecône et Monseigneur Lefebvre

C'est après avoir quitté la congrégation des Pères du Saint-Esprit, que Monseigneur Lefebvre voulu fonder un institut de prêtres séculier. En 1970, il fonda, la Fraternité Sacerdotale Internationale Saint-Pie-X, et corrélativement l'embryon de ce qui allait devenir le Séminaire d'Ecône. Monseigneur Lefebvre souhaitait que la formation qui y soit dispensée par des prêtres y appartenant. Exactement comme cela se faisait dans les Congrégations d'autrefois, dans celle d'où il venait par exemple.

Or dans les premiers temps, cet auto recrutement était impossible. Il fit donc appel à des prêtres venus de l'extérieur, disposés à venir y enseigner. Mais ceci n'allait pas sans difficultés: des prêtres professant la doctrine catholique sous le même angle que lui, étaient rares. Il y eut donc dans les premiers temps, une certaine diversité dans l'enseignement dispensé à Ecône.

On pouvait distinguer principalement deux tendances: une tendance "conciliaires", qui souhaitait qu'on fasse en sorte que les choses s'arrange avec Rome; et une tendance "sedevacantiste", qui prônait que "Rome n'est plus dans Rome".

²¹⁰ *Les Batailles du Combat de la Foi* (1993) p. 223 et 224.

²¹¹ L'abbé Coache est né à Reusser-sur-Matz. Il s'agit là d'un pseudonyme.

²¹² *le Monde* du 9 Mars 1977 p. 19.

Le Chanoine Berthold, directeur du séminaire, appartenait à la première tendance, et sa prise de position par rapport à l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet y était conforme. En Octobre de la même année, il quittera le séminaire, pour protester semble-t-il contre l'ordination de sedevacantistes.²¹³

Toujours en cette année 1977, le R.P. Guerard des Lauriers, le principale représentant de la tendance sedevacantiste, quittera lui aussi Ecône. Cinq ans après sa fondation, Monseigneur Lefebvre avait vraisemblablement décidé de commencer la reprise en mains doctrinale de son séminaire.

Dans cette affaire, après un instant d'incertitude qui ne tenait pas à lui, la position personnel du prélat s'avéra donc favorable aux occupants. D'après *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*, le livre d'André Figueras, l'idée de cette occupation serait même à l'origine, une idée de Monseigneur Lefebvre.

Voyant son hôte parisien officiait dans le cadre ingrat d'une salle de spectacle, il lui aurait dit:²¹⁴ "*Prenez donc une église*". Et *de facto*, on a vu qu'il le soutint dans cette affaire. Peut-on alors faire l'amalgame entre les deux hommes, comme le firent souvent les média et les historiens, faisant même du second, un émule du premier? On verra ce que vaut cette appréciation.

²¹³d'après l'abbé Veuillez.

²¹⁴ *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 79.

Deux styles d'ecclésiastique

Les deux hommes se connaissaient depuis 1970, mais se voyaient peu. D'après Mgr Ducaud-Bourget, ils se rencontraient: "*une fois tous les trente-six du mois*"²¹⁵. A partir de 1974, l'ancien Archevêque de Dakar venait même tous les ans à Wagram pour y donner la confirmation. De son côté, Mgr Ducaud-Bourget était présent le aux cérémonies d'ordinations à Ecône. Il était à celles du 29 Juin 1976, qui provoquèrent la suspense du prélat. Le 29 Août 1976, il était également présent à la fameuse messe de Lille, qui manifesta le refus d'obéissance à Rome de ce dernier (après sa suspense, il n'avait plus le droit de dire la messe).

Sur un plan humain, André Figueras qui les a tous deux connus, les compare de la façon qui suit:²¹⁶

" Bien que Ducaud-Bourget dût se révéler un polémiste intransigeant même à l'occasion en chaire- il était aussi doué extrêmement de finesse et d'habileté, et, quand il le voulait, de charme. Cela le différenciait notablement de Mgr Lefebvre, admirable évêque, sauveur incontestable de la Tradition, mais rocher de foi sans failles ni douceurs."

Deux doctrines

Deux styles bien différents donc. Mais aussi deux doctrines: l'un réclamant à son compte les droits de l'homme, et l'autre basant en très grande partie son refus du Concile sur ce point. Néanmoins, théoriquement irréconciliables, ces deux prises de position convergeaient dans la pratique sur le même effet: le refus d'obéissance à l'autorité. Chez Mgr Ducaud-Bourget, en invoquant son libre arbitre, qui l'empêche d'accepter ce qu'il croit être une erreur. Chez Monseigneur Lefebvre, d'une manière plus complexe qui découle directement de la conception qu'il se fait de la personne. Si l'homme en tant que tel n'a aucun droit, et ne peut y accéder que dans son rapport à la Vérité. Il n'a par exemple le droit d'exiger le respect de sa liberté religieuse, que si il adhère à cette Vérité, et dans la limite de celle-ci. Sur un plan ecclésial, la conséquence est la suivante: de même que le respect dû à un monarque ne tiendrait qu'à ce qu'il incarne la souveraineté, le respect dû au Pape et aux évêques, ne se justifie que par la tradition apostolique dont ils ont reçu mission d'être les porteurs, dans la mesure où ils y sont fidèles. Concrètement Monseigneur Lefebvre, s'estimant lui-même fidèle à cette tradition, ne se sentait pas tenu d'obéir à un Pape qui selon lui ne l'était pas.²¹⁷ D'une manière fort différente donc, tous deux mettaient la Tradition à la base de leur refus d'obéissance.

²¹⁵ André Figueras s'entretient avec: Mgr Ducaud-Bourget (enregistrement de 1979).

²¹⁶ *Mémoires intempestifs* Tome 1 (1992) p. 107.

²¹⁷ D'après l'abbé Veuillez, à partir de la fin des années 1970, pour dégager le sedevacantisme de son séminaire, Monseigneur Lefebvre faisait signer un serment à ses futurs prêtres, dans lequel ils s'engageaient à suivre l'enseignement du Pape, quand il est fidèle à la "*magistère officiel et perpétuel de l'Eglise*", et à ne pas le suivre quand il n'y est pas fidèle.

Monseigneur Lefebvre ignorait-il les originalités doctrinales de Mgr Ducaud-Bourget? Il est vraisemblable que non, ce dernier ne les dissimulant pas, au contraire. Un jour, il osera même dire en chaire, en présence d'un Monseigneur Lefebvre blême: "*Certes, les animaux ont une âme moins élevée que la nôtre!...*"²¹⁸

En ces conditions, comment expliquer que le prélat d'Ecône, ait accepté ostensiblement de collaborer avec un prêtre aussi peu conventionnel? Tout d'abord, il faut faire la mise au point suivante: Monseigneur Lefebvre n'a jamais prétendu contrôler autre chose que la Fraternité Saint-Pie-X. Il l'a dit et redit à plusieurs reprises.

Le 24 Mai 1976, lors du discours au consistoire, Paul VI l'avait qualifié de "chef des traditionalistes". Monseigneur Lefebvre lui répondit dans son sermon à Lille:

" Ce n'est pas moi qui me suis appelé le chef des traditionalistes. Vous savez qui l'a fait il y a peu de temps dans des circonstances tout à fait solennelles et mémorables à Rome. Je ne veux point être le chef des traditionalistes et je ne le suis point"

Il le lui répétera lors de leur entrevue de Castelgandolfo, le 11 Septembre suivant:²¹⁹

" J'ai dit à Paul VI: Très Saint-Père, vous avez dit que j'étais le chef des traditionalistes. Je nie absolument que je sois le chef des traditionalistes!"

Ensuite, quand Monseigneur Lefebvre a commencé à faire parler de lui, en 1976, des prêtres tels que l'abbé Coache ou Mgr Ducaud-Bourget ne l'avaient pas attendu pour entrer en opposition ouverte avec leur Hiérarchie. L'évêque a cautionné de son prestige une contestation qui l'avait précédée, mais était restée dans l'ombre. C'est l'idée que formule Franck Lafarge dans *Du refus au Schisme*.²²⁰

" En s'emparant de ce malaise dans l'Eglise de France, en lui donnant un nom et une silhouette, les médias de l'été 1976 n'ont certes pas créé de toutes pièces un ectoplasme grâce à une diversion, faute d'actualité plus consistante, comme cela fut écrit (...). Avec l'apparition sur les écrans et dans la presse d'un évêque revêtu des ornements pontificaux - attributs symboliques de sa charge, qui s'en prenait avec véhémence à l'Eglise conciliaire et au pontife romain, le traditionalisme venait de trouver, à son corps défendant, pourrait-on dire, un pasteur. Mgr Lefebvre apportait au mouvement traditionaliste cette caution hiérarchique indispensable, qui - quel que minime et isolée qu'elle fût - consacrait la légitimité de son opposition. Partisans d'une religion d'autorité et de certitudes, les catholiques traditionalistes restés dans l'Eglise après le Concile allaient tout de suite se reconnaître dans cette opposition publique d'un évêque au Siège apostolique."

²¹⁸d'après J-P. Sisung.

²¹⁹Cité dans *Quand il y a une éclipse*J. Madiran (1990) p. 121 et 122.

²²⁰*Du refus au Schisme*(1988) p. 74 et 75.

Il est possible que dans ses visites à la communauté parisienne, Monseigneur Lefebvre, plus que Mgr Ducaud-Bourget, se soit soucié des fidèles qui le suivaient. Dans son sermon à l'occasion des confirmations de 1975, il se contenta de remercier son hôte d'avoir conservé l'ancienne messe. Par ailleurs, celui-ci avait demandé de longue date un jeune prêtre pour l'assister. Monseigneur Lefebvre attendra 1979 pour lui en adjoindre un.²²¹ Et l'expérience fut désastreuse, ce qui pouvait être révélateur.²²²

De son côté, Mgr Ducaud-Bourget ne se privait pas de faire des remontrances à ce prélat, qui ne fut jamais son évêque. Il lui reprochait d'élever ses séminaristes dans du coton. En visitant le séminaire d'Ecône, il avait été stupéfié de constater qu'il y avait dans les chambres de la moquette et de l'eau chaude. (Il est vrai qu'à Issy-les-Moulineaux, dans les années Vingt, il n'y avait même pas l'eau courante.) D'après lui, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X, étaient mal élevés et mal finis.²²³ Lorsque l'ancien missionnaire spiritain prenait la liberté de lui donner un conseil, Mgr Ducaud-Bourget ne manquait pas de lui rappeler, qu'ayant lui, l'expérience des paroisses, il n'avait pas besoin de ses avis. Parfois, raconte André Figueras, lorsqu'il désapprouvait une initiative de Monseigneur Lefebvre, il soupirait: "*Tout cela n'arriverait pas, si j'étais évêque*".²²⁴ Le fait est que n'étant pas revêtu du sacerdoce sumus, il avait besoin d'un évêque qui acceptât de venir confirmer dans une salle de spectacle, les enfants d'une communauté qui n'avait pas d'existence canonique.

²²¹ Dans les années soixante-dix, Monseigneur Lefebvre eut besoin de beaucoup d'argent pour lancer son séminaire. A cette époque, la communauté parisienne était déjà florissante. L'abbé Fellich, qui fut trésorier de l'U.U.P.E.C. affirme que Mgr Ducaud-Bourget fit don de plusieurs millions de francs (nouveaux) au séminaire d'Ecône. En acceptant, Monseigneur Lefebvre était devenu *de facto* son obligé.

²²² Ce fut l'abbé B. Né en 1947, après des études de droit à Paris, il entre en 1973 au Séminaire Universitaire de Toulouse, puis en 1976 au séminaire d'Ecône, où il aura le R.P. Guérard des Lauriers comme professeur. Ordonné en 1979 aux côtés de l'abbé Laguérie (Figueras *Les catholiques de la Tradition* (1983) p. 40, photographie), il est envoyé au mois d'Août la même année à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Là, il n'y retrouve pas la même doctrine que celle enseignée à Ecône (cf. les tracts qui en attestent en annexe n°13). Il quitte cette église avec fracas, en Avril 1980. Il semble, que la cause de son départ fût sa sympathie pour le sedesvacantisme (le R.P. Barbara prendra fait et cause pour lui. On remarquera les tracts le reproche qu'il fait à Mgr Ducaud-Bourget et l'abbé Serralda de se réténer aux droits de l'Homme, alors que l'année précédente c'est lui même qui avait édité *Le Christ et les Polices* où il y était expressément fait référence. On voit ici que dans cette mouvance les enjeux doctrinaux sont bien souvent de simples prétextes.). L'abbé Aulagnier le désavoua, et l'exclut de la Fraternité. Jusqu'en Septembre 1980, qui marque l'arrivée de l'abbé Simoulin (un ancien Saint-cyrien), le Supérieur du District France viendra tous les Dimanches pour combler le vide laissé par l'abbé B. Entre Saint-Nicolas-du-Chardonnet et Ecône, l'alerte avait été chaude. (d'après l'abbé B.).

²²³ dans un article d'André Cagnon issu de *Fidélitem* n°99 de Mai-Juin 1994 p. 75.

²²⁴ Propos rapportés par André Figueras *Mémoires intempestifs* Tome 1 (1992) p. 107.

Une même opposition

En dehors de ces quelques frictions bien compréhensibles chez des hommes de caractère, les deux prélats avaient un point commun essentiel: une même analyse de la nouvelle liturgie, et de son "équivocité".²²⁵

"Ce qui est grave dans la réforme, ce n'est pas une question de latin, ce n'est pas une question de langue, ce qui est important c'est l'orientation fondamentale de la liturgie qui est devenue une orientation tout à fait voisine de la conception protestante. C'est cela qui est grave. C'est pourquoi je me suis permis de dire que cette liturgie était bâtarde. Elle est bâtarde parce qu'elle vient de deux principes: des principes qui sont plus ou moins démocratiques et des principes hiérarchiques d'autrefois. Alors, ça a produit quelque chose de bâtarde, une messe équivoque, une messe que les protestants peuvent dire comme les catholiques. C'est quelque chose que l'on ne peut pas accepter. Une messe catholique ne peut pas être équivoque."

Cette critique commune qui les réunissait, ne doit pourtant pas laisser croire que Mgr Ducaud-Bourget et Monseigneur Lefebvre partageaient une vision commune de la messe. Une querelle très révélatrice, les opposa à ce sujet: la querelle du *Pater*.

La querelle du *Pater*

Depuis Pie XI, peut-être même avant, une pratique s'est répandue, que consacrera le Concile: celle de faire réciter le *Pater* par les fidèles. Le changement n'est pas mineur. Il marque une participation plus importante des fidèles dans la célébration, en même temps qu'un détachement vis-à-vis du prêtre qui traditionnellement le récitait seul. Sans qu'on puisse dire qu'il l'avait toujours voulu ainsi (ce qui est fort possible), Mgr Ducaud-Bourget tenait farouchement à ce que les fidèles le disent avec lui. Il fera même afficher sur les portes de Saint-Nicolas: "*Ici, on récite le Pater avec le prêtre*". Or, Monseigneur Lefebvre qui se voulait le défenseur de la vieille école, ne l'entendait pas ainsi: il tenait à ce que le célébrant seul en prononce les paroles, personnifiant en quelque sorte les fidèles. Mgr Ducaud-Bourget ne se privait alors pas de lui faire remarquer dans un langage d'époque, que si jadis, il avait refusé la chose à ses "nègres", avec des Parisiens, tout était différent.

La querelle culminera en 1979, le jour du jubilé sacerdotal de Monseigneur Lefebvre, organisé par les soins de Mgr Ducaud-Bourget à la Porte de Versailles. Pendant la célébration, l'officiant commence à réciter seul le *Pater*, l'organisateur fait alors de grands signes à la foule pour qu'elle embranche; mais les prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X donnent des contrordres. Furieux, Mgr Ducaud-Bourget quitte la scène, en prononçant des paroles de colère. Au moment du repas, qui suit la célébration, on revient sur l'incident. Sans hésiter, le perturbateur se lève et quitte la table.²²⁶

²²⁵Jean-Anne Chalet *Monseigneur Lefebvre* (1976) p. 242: Texte de la conférence de presse de Monseigneur Lefebvre, du 15 Septembre 1976, à Ecône.

²²⁶D'après André Figueras *Mémoires intempéstifs* tome 1 (1992) p. 139 et 140, et les témoignages: de l'auteur, de J-P Sisung, et de l'abbé de Fommervault.

L'énigme du Sacre

Quelles que furent l'intensité et la profondeur des différends entre les deux hommes, reste que le prélat d'Ecône était très largement estimé pour son courage, et qu'il incarnait grâce à son séminaire, l'espoir de la mouvance à laquelle Mgr Ducaud-Bourget appartenait. Malgré les quelques réserves qu'on a vues, sa présence aux ordinations de 1976 indique clairement qu'il soutenait son action contre Rome. Mais jusqu'où allait ce soutien au prélat rebelle contre l'Eglise officielle?

Quatre ans après la mort de Mgr Ducaud-Bourget, une discrète polémique s'est élevée, pour savoir qui de ceux qui avaient rejoint Rome, et de ceux qui s'en étaient éloignés, pouvaient prétendre à son héritage spirituel. Certes, l'intéressé étant mort en 1984²²⁷, nul ne peut prétendre savoir ce qu'il eût fait, s'il avait vécu. Le problème n'était pourtant pas tout à fait artificiel. Dès 1976, une question remuait la mouvance s'opposant à l'Eglise officielle: Monseigneur Lefebvre doit-il après avoir ordonné des prêtres, sacrer un évêque qui pourra après sa mort assurer l'avenir sacerdotal de la "Tradition"?²²⁸

En 1994, les abbés Serralda, de Fommervault, et Veuillez, font dire le *Pater* à leurs fidèles. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, on reste fidèle à l'enseignement de Monseigneur Lefebvre. A part cela, il semble que la liturgie soit la même, si ce n'est qu'à Saint-Eugène, l'abbé Veuillez bénit les fidèles en traversant la nef (ce qu'y ne s'est jamais fait à Wagram, en raison de la configuration des lieux; et qui ne peut plus se faire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en raison de l'affluence).

²²⁷ dans sa quatre-vingt septième année, et non à l'âge de "quatre-vingt-onze ans" comme l'écrit Luc Perrin dans *L'affaire Lefebvre* (1989) p. 31.

²²⁸ C'est en 1977, que la Commission chargée de la réforme du droit canon, rajouta au nombre des actes entraînant une excommunication *latae sententiae* le sacre épiscopal sans mandat pontifical (il était absent du *Schéma* de 1973). cf. Alphonse Borras *Les Sanctions dans l'Eglise* (1990). L'auteur y note (p. 182): "ces années-là voyaient grandir la crainte chez beaucoup de catholiques qu'un autre prélat séditeux (il venait d'évoquer Mgr Ngo Dinh Thuc), Mgr Lefebvre, ne procède à des consécrations épiscopales". Voir aussi du même auteur: *L'excommunication dans le nouveau code de droit canonique* (1987) p. 60.

Parmi ceux qui considèrent qu'un tel acte eût été schismatique, l'abbé Serralda se souvient que Mgr Ducaud-Bourget disait: "*Si un jour Mgr Lefebvre nous annonce en chaire qu'il a l'intention de sacrer un évêque: Nous le foutrons dehors!*" (Sic.)²²⁹ Sa biographe nous apprend également qu'en 1983, lorsque l'abbé Aulagnier avait annoncé que Monseigneur Lefebvre allait faire une conférence de presse à l'aéroport d'Orly, il courait dans l'entourage du premier la rumeur selon laquelle le prélat avait décidé de sacrer un évêque. Mgr Ducaud-Bourget qui commençait alors à assurer sa succession avait dit: "*Si c'est exact, il nous faut de nouveau prendre Saint-Nicolas.*"²³⁰ Il demanda même à l'abbé Veuillez, qu'il savait lui être fidèle, de donner des instructions à la garde pour qu'on empêche, le cas échéant, les autres prêtres de la Fraternité Saint-Pie-X d'accéder à l'Eglise le dimanche suivant. Lui-même se serait chargé de prononcer tous les sermons, dans lesquels il désavouerait publiquement l'initiative de Monseigneur Lefebvre, cependant que l'abbé Veuillez dirait toutes les messes.

A l'inverse, l'abbé B. se souvient que lorsqu'il était à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Mgr Ducaud-Bourget lui avait dit voir d'un bon oeil cette éventualité. L'abbé Laguérie, qui quant à lui ne considère pas qu'un tel acte de Monseigneur Lefebvre eût pu être schismatique, avait eu en 1978 une confidence de son supérieur, qui lui affirmait que de tous ceux qui l'incitaient à franchir ce pas, Mgr Ducaud-Bourget était le plus insistant. Mieux encore, ce dernier, début 1984, six mois avant sa mort lui avait dit qu'il serait bon que Monseigneur Lefebvre sacré un évêque "*discrètement*", que cela "*pourrait toujours servir*".

A ce degré de contradiction, certains n'hésite pas à soupçonner de mensonge ceux de la partie adverse. Même si l'enjeu est de taille, la chose est peu vraisemblable: il y a trop de témoins de part et d'autre. Une question s'impose, Mgr Ducaud-Bourget changeait-il d'avis suivant ses interlocuteurs? La constance et l'opiniâtreté qu'il a toujours montrées à travers ses prises de position, nous indiquent que c'est peu probable. La raison est à chercher ailleurs. Peut-être dans les rapports hautement ambivalents que Mgr Ducaud-Bourget entretenait avec l'Eglise officielle et son chef?

²²⁹D'après l'abbé Veuillez, le dimanche qui suivit l'annonce de la désobéissance de Monseigneur Lefebvre, l'abbé Serralda l'approuva; mais la semaine suivante prêcha tout le contraire. En 1994, l'abbé Serralda dit que ce problème ne le concerne pas, et qu'il n'a par conséquent pas à prendre position. Sur les tables de presse de Wagram, on propose une prière pour "*l'élévation sur les autels*" de Monseigneur Lefebvre, ainsi que l'encyclique *Veritatis Splendor* (dont l'abbé Laguérie avait dit qu'elle était une encyclique "*Canada Dry: la couleur de la Tradition, mais pas la Tradition*"). Les fidèles semblent donc tout aussi décidés que lui à ne pas trancher le problème.

²³⁰ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 209.

On l'a déjà vu à propos des rapports qu'il entretenait avec son archevêque, Mgr Ducaud-Bourget cherchait un père dans sa Hiérarchie, d'où la tournure passionnelle que pouvaient prendre ses rapports. Vis-à-vis de l'Eglise officielle, et de ceux qui la représentent, il en était semble-t-il de même. Début 1976, dans un article de *Matines* intitulé *Pourquoi???*, qui fait suite au désaveu du Cardinal Marty, Mgr Ducaud-Bourget écrit:

"D'où vient que l'Eglise officielle montre une sympathie fort édifiante envers toutes les religions autres que le catholicisme? qu'elle excuse guerres, persécutions, calomnies de ces religions contre le catholicisme? mais qu'elle blâme et juge sévèrement les décisions et actions défensives prises par l'Eglise de jadis et de naguère?"

"D'où vient qu'elle comprend tous ceux qui ne croient pas à la Vérité révélée par Jésus-Christ mais chasse de ses temples les seuls chrétiens, leur refuse ses églises?"

"Comment expliquer cet ostracisme, cette haine, ce génocide spirituel sinon par ce fait que l'Eglise officielle n'est plus catholique et que Rome n'est plus dans Rome... ", que la seule religion de J.-C. est celle des chassés et pourchassés, de ceux que tiennent par la main, le coeur, l'esprit, la foi, la longue chaîne des Martyrs, des docteurs, des papes, de tous les saints qui les rattachent au Christ Révéléateur, Verbe, Parole de Dieu, de ceux qui souffrent, victimes des pouvoirs, des tyrans et despotes de tous les temps, de ceux qui participèrent à la vie crucifiée du Seigneur par la Grâce et la Communion des saints."

Cet article comporte des passages qu'on pourrait croire tout droit sortis de la plume du R.P. Barbara pourtant, Mgr Ducaud-Bourget n'était pas sedevacantiste, loin de là. Dès son arrivée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet il plaça à la droite de l'autel le drapeau jaune et blanc du Pape²³¹. Le premier article qu'il publia à la reparution de *Matines*, était une lettre d'encouragement de Paul VI, à l'époque où il n'était encore que Mgr Montini, pour l'oeuvre de conversion des poètes qu'il projetait. Cette lettre restera toujours en troisième de couverture de sa revue, même dans le numéro cité plus haut. Un problème semble s'imposer quand essaye d'étudier la pensée de Mgr Ducaud-Bourget. Peut-on lui appliquer le principe de charité, en vertu duquel on doit considérer que les propos de celui qu'on étudie, sont cohérents? En l'occurrence, on peut faire l'hypothèse que vis-à-vis de la papauté Mgr Ducaud-Bourget ait alternés en permanence entre deux sentiments: entre une attente à la mesure de ce qu'il projetait en lui, et une déception à la mesure de cette attente. Déception qui éclate au grand jour dans ses déclarations fracassantes. Mais qui ne peut être comprise qu'en regard de l'attente première dont elle n'est que l'écho. La cohérence des propos de Mgr Ducaud-Bourget, serait donc à chercher dans cette cyclothymie des sentiments. L'ambivalence de ses relations vis-à-vis de Paul VI, il l'exprime très bien dans un passage de l'interview au magazine *El Borgehse* déjà citée. Il dit à son propos:

²³¹ Qu'est devenu ce drapeau? D'après l'abbé Veuillez, il fut retiré de l'autel, le jour de la mort de Mgr Ducaud-Bourget: "tout un symbole" (Sic.). L'abbé Laguérie confirme l'avoir retiré ce jour là, mais seulement: "Parce que j'en avais assez de me prendre la tête dedans". Il n'est pas invraisemblable que ce soit la principale raison de ce retrait. Contrairement aux apparences, la fidélité de l'actuelle Saint-Nicolas-du-Chardonnet au Pape, ne semble pas faire de doute: il y a un poster de Jean-Paul II dans la

"C'est un personnage à deux visages. Un Mr. Jekyll et un Mr. Hyde. Parfois il est très traditionaliste et puis très progressiste, socialiste."

Une hypothèse

Pour ce qui est du sacre épiscopal, Mgr Ducaud-Bourget ne pouvait être que divisé. D'une part, en mesurant la gravité de la chose, il devait la rejeter. D'autre part, ayant un doute certain sur la catholicité de l'Eglise officielle, il le souhaitait peut-être. Sur ce sujet, des propos de lui qui furent rapportés de part et d'autre, il ressort que Mgr Ducaud-Bourget n'était pas contre l'existence de ce sacre épiscopal, mais contre la méthode employée à cette fin. Il ne voulait pas que Monseigneur Lefebvre l'annonce en chaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il l'aurait également désavoué si il l'avait annoncé dans sa conférence de presse à Orly; mais il avait dit à l'abbé Laguérie qu'il souhaitait que la chose se fasse, *"discrètement"*. Parce qu'en lui même, Mgr Ducaud-Bourget n'avait pas tranché entre son attachement inconditionnel au Pape, et le soupçon qui lui faisait parfois dire que *"Rome n'est plus dans Rome..."*. Parce que n'étant pas canoniste comme l'abbé Coache, il n'eût peut-être pas contesté la gravité de l'acte: la déchirure de la robe sans coutures qu'il eût représenté, si le corps mystique du Christ était toujours à Rome; mais si ce dernier n'y était plus, il fallait pourtant assurer la pérennité de l'Eglise sur la terre. Mgr Ducaud-Bourget aurait choisi de ne pas choisir, en imaginant ce subterfuge, d'un sacre en douce, pour le cas où...

On l'aura remarqué, cette question du sacre épiscopal -à cette époque il n'était pas question de plusieurs- dépasse très largement le problème des rapports entre Mgr Ducaud-Bourget et Monseigneur Lefebvre, car en ces affaires tout est lié. Il est donc difficile de dire jusqu'où le premier aurait suivi le second.

Conclusion

Deux hommes fort différents donc, par le style, par la doctrine, et la pastorale; dont le plus dominateur des deux n'était pas forcément le plus célèbre. Il poursuivaient chacun de leur côté un même combat contre le nouveau rite, et dont les chemins se croisèrent parfois. Mgr Ducaud-Bourget ne fut pas un lefebvrisme stricto sensu, même si il devait nourrir en lui de grands espoirs. Ces espoirs n'était pas ceux d'un inconditionnel, mais le prélat parisien aimait bien citer une phrase de sainte Thérèse de Lisieux: *"Je choisis tout"*. Ce que, en l'occurrence les sentiments permettent, mais pas la raison.

sacristie, et tous les ans, à l'occasion de l'anniversaire de son pontificat, une messe est dite pour lui. Ces faits sont à mettre en rapport avec la note plus haut.

Quoi qu'il en fût, en l'absence d'un accord avec l'Archevêché de Paris, parce que Monseigneur Lefebvre était le seul évêque bien disposé à son égard, parce qu'il avait un séminaire, parce que de jeunes prêtres le suivaient; il pouvait apparaître incontournable à Mgr Ducaud-Bourget, notamment pour l'avenir de sa communauté.

AVEC L'ABBE GEORGES DE NANTES

Chez l'abbé Georges de Nantes, le religieux ne se dissocie jamais du politique. Né en 1924, ordonné en 1948, ce fils d'officier de marine, qui sera professeur au séminaire d'Issy-les-Moulineaux (il devra le quitter en raison de sa collaboration trop voyante à l'hebdomadaire maurassien *Aspect de la France*), s'attachera toujours à défendre deux choses: le respect de ce qu'il croit être la Tradition, et le respect de l'autorité. Ainsi, lorsqu'en 1966 l'évêque de Troyes le suspendit dans son diocèse, il le quitta sans tarder, pour pouvoir continuer à dire des messes licites. Dans son action, il mènera cette ligne de conduite jusqu'à son paroxysme, pendant le carême 1973. Considérant que le Pape Paul VI professe des hérésies, mais n'en reste pas moins le Pape, il lui demandera solennellement de se mettre lui-même en jugement, en tant que juge suprême de la Foi, et comme accusé de crimes envers l'orthodoxie.²³²

Homme d'une intelligence incontestable, essayant de penser le plus rationnellement possible au mépris du sens commun -qui n'est pas toujours le bon sens- et ceci au risque de s'enfermer dans son propre système, l'abbé de Nantes tient une place à part dans la mouvance critique à l'égard du Concile. Suscitant un mélange de respect, pour ses analyses avisées; et de méfiance pour ses prises de positions très personnelles.

Sa conférence du 10 Mars 1977

En 1977, depuis deux ans, l'abbé de Nantes donnait chaque mois une conférence à la Mutualité pour les sympathisants de son mouvement: *La Contre Réforme Catholique*. Son but est double: d'une part, chasser les hérésies conciliaires depuis l'intérieur de l'Eglise, car "*l'Eglise doit se sauver elle-même*"; d'autre part, avec l'aide de l'armée, établir une dictature catholique et royale en France.²³³

²³²J.-M. Paupert *Les chrétiens de la déchirure*(1989) p. 311 et 312; André Figueras *Les catholiques de la Tradition*(1983) p. 17 à 19; et Y. Chiron *Paul VI, le Pape écartelé*(1993) p. 319.

²³³Sur le programme politico religieux de l'abbé de Nantes, voir *Les 150 points de la Phalange*(1979).

Le 10 Mars, douze jours après le début de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il ne pouvait pas manquer d'aborder le sujet, d'autant que l'église était à quelques mètres, et que certains de ses partisans avaient participé à l'opération. Après avoir évoqué une communication de Rome qui accusait Monseigneur Lefebvre "d'autocéphalie", il rappelle le principe énoncé par saint Augustin à l'encontre des Donatistes: "*C'est l'Universalité de l'Eglise qui manifeste où est la catholicité, et où est la secte.*" Puis en arrive au sujet que tout le monde attend:²³⁴

²³⁴Sc 5: 10 Mars 1977; *Actualités religieuses et politiques* (dont: St-Nicolas-du-chardonnet) (1977, 60 minutes).

" C'est dans cette atmosphère qu'eut lieu le coup de Saint-Nicolas-du-Chardonnet... Qu'est-ce que je pense de ce coup là?... Eh bien, à première vue, je pense que c'est un coup fumant. C'est un coup fumant: c'est très bien monté, c'est un bon coup de guerre subversive, ou de guerre d'opinion. C'est un coup parfaitement réussi jusqu'à maintenant, à part la blessure de l'abbé Armogathe, mais enfin, c'est un détail, il n'a pas été tellement blessé que cela... C'était un coup difficile, et qui a été bien joué... Alors, je sais que beaucoup d'entre vous y sont allés, soutenir cette rébellion... Est-ce que je dis que mon coeur est avec vous, quand vous allez à Saint-Nicolas-du-Chardonnet?... Je ne sais pas, puisque je ne consulte pas mon coeur, mais j'essaie de consulter ma raison. Alors ma raison ne peut vous dire qu'une seule chose. Il ne s'agit pas seulement de se dire que c'était un coup fumant, au fond, comme le coup d'Entebbe pour les Israéliens: c'est à dire qu'on a un coup bien préparé, et *Paf!*...! on réussit son coup. Il s'agit de savoir d'où ça vient, et où ça va? Quels sont les hommes? Quelle est la doctrine? Quel est le projet? Quelle est l'issue, où est-ce que cela va mener?... Et bien sûr lorsqu'on a fait un coup comme cela, on sait que l'autorité officielle va parlementer avec vous. Et il faut... C'est ce que j'avais fait lorsqu'on nous avait parlé d'un pèlerinage à Rome. Mais n'ayant pas eu satisfaction, je ne m'étais pas engagé dans ce pèlerinage. J'avais dit: "Nous ne pouvons pas partir à Rome, sans commencer par mettre au point notre pensée, notre doctrine sur le Pape, sur le Concile, sur la messe." Il n'y avait pas eu moyen de s'entendre. J'ai dit: "Il ne vaut mieux pas y aller: si nous avons parmi nous des fous qui veulent prendre le Pape en otage, ou des gens qui veulent mettre le feu au Vatican, nous serons bien avancés." La suite a d'ailleurs en partie confirmé ma prudence... Alors qu'est-ce que les prêtres qui ont pris Saint-Nicolas-du-Chardonnet pensent, et qu'est-ce qu'ils vont faire? Une lettre de Mgr Lefebvre les encourageant, dit une parole qui ne me plaît pas. Il dit que cela va contraindre "ceux qui ont la propriété, ou le libre usage des églises en France, à laisser des églises à la disposition des vrais prêtres, et des vrais fidèles." Voilà... Alors, cela veut dire que ceux qui sont à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sont à Paris: "les vrais prêtres, et les vrais fidèles." ... Et les autres?... Alors, première incertitude. Et alors pour débrouiller la chose... parce que je ne veux pas rester trop longtemps là-dessus, ayant beaucoup de choses à dire. Pour débrouiller la chose, car dans l'opinion publique, elle est extrêmement embrouillée, je vous rappelle qu'elle consiste en deux, deux principes savamment embrouillés dans la presse, et un troisième. Alors le troisième: c'est que la liturgie de la messe de saint Pie V, est reconnue par ces prêtres comme étant le but principal de leur effort. Maintenir la messe de saint Pie V, ce qui suppose une condamnation de la forme liturgique nouvelle. Deuxièmement, quel est le principe qu'il faut mettre vraiment au premier plan: c'est que ces prêtres sont contre les hérésies conciliaires, et post-conciliaires. Il sont contre le Concile, et cela, tout le monde le sait maintenant. Troisièmement, il sont en train, contre la Hiérarchie, de créer une poussière d'Eglise libre: qui seront libres à la fois de maintenir la tradition de la foi, et la tradition des rites anciens... Eh bien, avec ces trois choses mêlées, nous n'en sortirons... jamais! Nous n'en sortirons jamais, parce que sur la question de la messe, de la liturgie de la messe, vous avez la moitié des journaux qui disent: "Mais enfin! Qu'on les laisse célébrer leur ancienne messe, si ça leur plaît!" ... Et de fait, si il n'était question que d'une ancienne liturgie, on dirait: "Mais enfin, quelle idée de se battre à propos du Lavabo, et l'Introïbo, etc.!" Et il y a l'autre moitié de la presse, mal disposée, qui dit: "Mais enfin, quand auront-ils fini de nous embêter avec leur ancienne messe! Tout cela, c'est la même chose, que ce soit l'ancienne, ou la nouvelle formule!" Et alors les gens se battent sur des affectivités superficielles. Si on se bat sur la liturgie, on se bat sur des raisons non valables! La Hiérarchie le sait très bien, et elle attend de pouvoir ridiculiser ces gens là. Parce que si il était question seulement de leur donner l'ancienne formule: ça irait tout seul! ... Mais en fait, que ce soit Ducaud-Bourget, que ce soit ceux qui sont autour de lui, ou l'abbé Coache, ou le Père Barbara... ils ne peuvent pas céder sur le principale, où la Hiérarchie elle-même ne peut pas céder: c'est-à-dire sur le Concile! ... Et sur ce point là je suis absolument d'accord avec eux... et je trouve qu'un coup comme celui-là forcera la Hiérarchie à en venir à discuter avec eux, pour savoir -comme je l'ai fait avec Congar- si le Concile est infaillible, ou non, si on doit y passer, ou non?... Cela, ce serait très utile! ... Mais vous comprenez que si on se bat en même temps contre le Concile, et qu'on se bat contre la nouvelle forme de la messe... on mélange une chose accessoire, à une chose principale. Et mêlant une chose accessoire à une

chose principale, on enclenche les gens qui vont se battre suivant l'ancienne, ou la nouvelle doctrine... l'ancienne ou la nouvelle liturgie, pardon, sans même préciser qu'ils sont contre le Concile, ou non... Alors, c'est un premier embrouillamini Le deuxième embrouillamini est beaucoup plus grave, parce que... ni eux, ni la Hiérarchie ne le disent clairement... C'est que eux... ils croient que c'en est fini de l'autre Eglise... Ils savent que la Hiérarchie reviendra très difficilement... sur les acquisitions du Concile. Moi, je pense qu'il faudrait un miracle de Dieu... Eux, ils n'y croient plus aux miracles de Dieu. Et ils croient deuxièmement, que la Hiérarchie ne reviendra jamais à l'ancienne liturgie, et eux, s'y sont accrochés absolument... Donc ils savent qu'entre eux et la Hiérarchie: c'est entre subversifs et établissement, il faudra que les subversifs démolissent l'établissement... Cela mes chers amis, c'est de la folie de le penser!... S'engager dans une guerre à mort, comme ça, subversive, comme des Fellagha, comme de Gaulle, ... contre la Hiérarchie de l'Eglise catholique universelle, c'est insensé!... Faites le si vous voulez!... C'est insensé! ... Du point de vue dogmatique, du point de vue morale, pleurons tout ce que nous savons, c'est pas parce que les choses sont tragiques, qu'il faut faire des bêtises Mais d'autre part, je l'ai toujours dit, et je le répète, si en faisant..."

— Quelqu'un dans la salle: "C'est facile à dire. Vous n'avez rien fait!"

— L'abbé de Nantes reprend: "Je sais que je n'ai rien fait... Réfléchissons simplement. Si en faisant un clash comme cela, ils arrivent à contraindre le Cardinal Marty, à une discussion de fond sur la doctrine théologique, sur les choses principales du concile Vatican II? Si ils arrivent à faire une table... une table ronde de théologiens, pour savoir, ce à quoi on est obligé de croire, et ce à quoi on est pas obligé de croire? Eh bien à ce moment là... ils seront vainqueurs Vous m'avez compris... Je passe... Vous ferez comme vous voudrez..."

(Tumulte et protestations dans la salle)

— "Alors... Non... Ne commencez pas à discuter, parce que les uns vont dire: "Nous ne voulons pas entrer en dissidence!"; et les autres vont dire: "Il n'y a qu'à tout casser! Maintenant on est désespéré! Il faut faire le clash! Il faut faire Camerone ou rien!..." Et vous allez vous disputer les uns les autres... Je préfère que vous sachiez... mon... ma tentative d'éclaircissement... et après quoi, vous ferez chacun selon votre conscience."

— Quelqu'un dans la salle: "Vous n'avez rien éclairci du tout!"

— "Bon... et bien alors, si ça n'éclaircit (nouvelle interpellation dans la salle). Monsieur, je vous en prie!... Si ça n'éclaircit rien du tout. Vous êtes libre de dire, que je n'éclaircis rien, que je trahis la Cause!... Dites tout ce que vous voulez... J'ai fait mon devoir pour les gens qui viennent m'écouter: je leur ai dit ce que je pensais. Si ce que je pense est obscur... passons!"

— Quelqu'un dans la salle: "Nous savions d'avance, que vous prendriez position contre!"

(des personnes quittent la salle, ceux qui restent, applaudissent leur départ)

— L'abbé de Nantes, qui commençait à embrancher sur un autre sujet: "Chut! Oui, laissez! laissez! laissez faire! laissez faire!..."

Sa position est claire et nette. Si il s'agit seulement de "prendre" une église: c'est un désaveu sans failles. Mais, si il s'agit d'un moyen pour obliger la Hiérarchie à discuter du Concile: alors cela pourrait être une bonne chose. Seulement, cette seconde hypothèse repose sur l'idée que les promoteurs de cette opération pensent que le Concile est hérétique et souhaitent qu'il soit réformé. Or, on l'a vu, qu'ils le croient est une chose, mais qu'ils le pensent, s'en est une autre. Pour cela, encore eût-il fallu qu'ils l'étudiassent. Ce ne sont pas, comme lui d'anciens professeurs de séminaire, ils n'ont pas, comme lui, quatre licences (Théologie, Philosophie, Sociologie, Histoire).

Il semble que l'abbé de Nantes projette sur eux ses propres opinions. La liturgie n'est certainement pas pour eux une simple question de *Lavabo* et d'*introibo*. A l'opposé, le président de la C.R.C. incite ceux qui le suivent à mener une vie paroissiale normale²³⁵. Quant à l'idée de convoquer une table ronde de théologiens sur le Concile: c'est du nantisme tout craché. Réformer le Concile est l'une de ses rengaines: dès la clôture de Vatican II, il parlait déjà dans son bulletin de convoquer un Vatican III. En fait, on retrouve ici l'ambition que l'abbé de Nantes a toujours manifestée de prendre la tête de la tendance conservatrice de l'Eglise.

A la fin des années soixante, l'abbé de Nantes avait mis au point une déclaration de principes qu'il voulait faire accepter aux prêtres de la même tendance que lui. Le R.P. Barbara avait signé. L'abbé Coache, bien que d'accord avec ce qu'elle contenait, ne voulait pas faire acte d'allégeance à son auteur.²³⁶ Quant à Mgr Ducaud-Bourget, les deux hommes s'étaient rencontrés vers cette époque, juste le temps de constater que leur tempérament respectif n'était pas conciliable. L'abbé de Nantes soupçonnait le prélat rebelle de presbytérianisme, par son rejet de la Hiérarchie. Et Mgr Ducaud-Bourget n'hésitait pas à se moquer de celui qui avait donné à son mouvement cette devise: "*Un seul mouvement, un seul bulletin, un seul chef*"²³⁷. Il le surnommait Georges I^{er}...

Entre des prêtres qui sont prêts à toutes les désobéissances pour faire accepter ce qu'ils croient être leur bon droit; et l'abbé de Nantes qui pense pouvoir contester le magistère tout en restant fidèle à l'autorité (il se fera néanmoins condamné par l'Eglise), les positions étaient irréconciliables. Cette affaire en est l'une des manifestations.

²³⁵Le 4 Février 1993, les obsèques de Jacques Perret, dont le fils est sympathisant de la C.R.C., furent célébrées à Saint-Médard dans la liturgie de Paul VI, deux membres de la communauté de l'abbé de Nantes servant la messe. (Figueras *Mémoires intempestifs* Tome 2, p. 152 à 158). Mais lorsqu'il dit une messe à la Mutualité, l'abbé de Nantes le fait selon l'ancien rite.

²³⁶L. Coache *Les batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 77 et 78.

²³⁷idem p. 77.

AVEC JEAN MADIRAN

Jean Arfel, alias Jean Madiran, cofondateur en 1956 du mensuel *Itinéraires*, est l'une des figures marquantes du catholicisme de Droite. Ce maurrassien convaincu, s'est très rapidement opposé à l'ouverture au monde prônée par le Concile. C'est donc sans surprise qu'on le vit s'opposer dès son application à la réforme liturgique. En Janvier 1970, dans le numéro 139 d'*Itinéraires*, il élaborait les principes d'une résistance spirituelle à cette nouvelle messe, qu'il soupçonnait de protestantisme: réduire sa participation à l'office à la consécration, et refuser le denier du culte. Lucide, Jean Madiran plaçait des espoirs limités dans ce type d'action. Voici ce qu'il écrivait la même année:²³⁸

" Qu'on ne s'imagine pas que l'on pourra aisément faire l'aller et retour d'une messe à l'autre. Ce qui est interrompu sera perdu pour longtemps. Ce qui est brisé ne se raccommodera pas au commandement. Ce qui est arraché ne reprendra pas racine. Non, qu'on ne s'imagine pas qu'on peut céder pour le moment, sous la contrainte, et qu'il sera toujours temps, à la première éclaircie, de revenir au Missel romain. Ce n'est pas vrai. Ceux qui ont la possibilité de maintenir, fut-ce à l'écart, en petits groupes, en catacombes ou en ermitages, la liturgie romaine et le chant grégorien, en tiennent le sort historique entre leurs mains: ils ont la responsabilité d'en assurer, tout au long de l'hiver dans lequel nous sommes entrés, la transmission vivante et ininterrompue, en vue du nouveau printemps chrétien sur le monde que saint Pie X et Pie XII nous ont annoncé."

Avec de telles dispositions d'esprit, nul doute que Jean Madiran allait soutenir l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui avait pour but d'assurer cette "transmission vivante et ininterrompue". De facto, Jean Madiran était physiquement présent dans l'église, les dimanches qui suivirent le 27 Février 1977. Mais curieusement, il n'écrira rien dans sa revue sur l'affaire.²³⁹ Mieux, en vingt-cinq ans d'éditoriaux et chroniques, le nom de Mgr Ducaud-Bourget ne viendra qu'une seule fois sous sa plume; et encore, dans une énumération de personnes²⁴⁰. De plus dans la chronologie qu'il donne des années 1974-1981(on aura remarqué que ces dates ne concernent pas l'histoire de l'Eglise), il ne cite même pas ce fait. Cette absence n'est certainement pas involontaire. J-M. Paupert dit de lui:²⁴¹ qu'il "louvoie avec habileté, évitant de parler quand il peut se taire, tâchant à contourner les aspérités (...)". Mais, quelles aspérités pouvait-il y avoir entre lui et Mgr Ducaud-Bourget?

²³⁸ *Éditoriaux et chroniques*(tome 2: 1967-1973; 1984) P. 243.

²³⁹ Il n'y a rien sur l'affaire dans *Éditoriaux et chroniques*(tome 3: 1974-1981).

²⁴⁰ *Éditoriaux et chroniques*(tome 3) p. 222.

²⁴¹ *Les Chrétiens de la déchirure*(1989) p. 311.

De son côté, il semble que ce dernier ait peu apprécié le directeur d'*Itinéraires*. André Figueras se souvient qu'en 1980, à la suite d'une polémique qui avait opposé l'abbé Simoulin à Jean Madiran, Mgr Ducaud-Bourget avait en chaire violemment pris à partie celui qui s'opposait à son aide. Jean Madiran avait quitté l'église, en jurant de ne plus jamais y remettre les pieds²⁴². Pourquoi cette animosité entre les deux hommes?

L'abbé Coache raconte dans ses mémoires, qu'au début des années 1970, il avait tenté de fonder avec le R.P. Barbara, un organisme chapeautant tous les pèlerinages traditionnels. Jean Madiran, qui en organisait lui-même pour les lecteurs de sa revue, s'était évertué avec succès à faire échouer ce projet. L'abbé Coache lui en garda une amertume certaine.²⁴³ Or, on sait que Mgr Ducaud-Bourget était assez proche de l'abbé Coache.²⁴⁴ A-t-il pris le parti de son ami dans cette rivalité de pèlerinage? L'explication n'est certainement pas suffisante: en 1975, après que la suspense à l'encontre de l'abbé Coache eût été confirmée par Rome, Jean Madiran lui consacra un "supplément voltigeur" de sa revue (le n°199 bis) intitulé: *L'injuste condamnation de l'abbé Coache*²⁴⁵, où était récapitulé tout ce qui paraissait anormal dans la procédure. Malgré l'affaire des pèlerinages, ils restaient objectivement tous les deux de la même tendance.

Comment donc expliquer le caractère peu chaleureux de leur relation? Il est possible qu'il n'y ait eu entre eux qu'une incompatibilité d'humeur. De plus, on sait que Mgr Ducaud-Bourget était très attaché au respect dû à l'autorité du prêtre en matière religieuse. N'avait-il pas écrit dans son pamphlet sur Claudel: "*nous conseillons vivement à nos frères catholiques de chercher ailleurs leur pâture spirituelle et le guide de leur conscience; de s'adresser, pour le soin de leurs âmes, à des médecins qualifiés, à des prêtres, et non à des rebouteux et à des charlatans*". Considérerait-il ce simple laïc qu'est Jean Madiran, comme un "rebouteux" et un "charlatan"? Prêtre de la vieille école, Mgr Ducaud-Bourget n'admettait probablement pas qu'un homme dépourvu du sacerdoce, se targue de donner des conseils à ceux qui l'ont. Et ce d'autant plus que lui-même n'écoutait même pas ses supérieurs, pourtant plus élevé que lui dans l'ordre. Jean Madiran aurait senti cette défiance à son endroit, et n'aurait pas même voulu tenter de soutenir un homme qui par avance lui en aurait dénigré la capacité.

²⁴²C'est ce qu'il avait confié à André Figueras.

²⁴³L. Coache *Les Batailles du Combat de la Foi*(1993) p. 203.

²⁴⁴Au début des années 1980, il participera à certains de ces pèlerinages. cf. Figueras *Ils campent sur des ruines*

²⁴⁵Dans le même style, en 1976, il publiera *La condamnation sauvage de Mgr Lefebvre*(Supplément n°200 bis).

AVEC PIERRE DEBRAY

Sadi Couhé alias Pierre Debray,²⁴⁶ est né en 1922 dans une famille républicaine et athée (d'où son prénom). Il se convertit à 17 ans, et choisit de porter le prénom du premier souverain pontife, et est l'un des fondateurs du Centre Richelieu, près de la Sorbonne. Secrétaire national de France-U.R.S.S. après la guerre, il visite l'Union Soviétique, puis s'éloigne du marxisme. Il devient même rédacteur à *Aspect de la France*. En 1966, il fonde le *Courrier hebdomadaire de Pierre Debray* où il prend des positions très critiques vis-à-vis des orientations de l'Eglise post-conciliaire. Cependant, il reste un inconditionnel de l'autorité pontificale. Il semble que Pierre Debray, ne soit jamais allé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.²⁴⁷ Pourtant, vu de l'extérieur on aurait pu croire qu'il apporterait son soutien à une opération émanant de la même tendance que lui. De fait, il commencera par s'en réjouir, tout en émettant rapidement des réserves.²⁴⁸

" Sur le moment, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet m'avait rempli d'une intense jubilation.(...) A la réflexion, il apparaît que de quelque manière que se termine cette affaire, ce ne sera pas en apothéose. Des rixes dans une église, des prêtres qui font le coup de poing, ce spectacle de la rébellion des uns, de l'injustice et de la méchanceté des autres n'ont rien d'édifiant."

Le mois suivant, il y revient.²⁴⁹

" Je ne suis pas d'accord avec toutes les positions, parfois excessives ou maladroites, des occupants de Saint Nicolas et vous êtes nombreux à me l'avoir reproché. Il importe néanmoins que l'accord se fasse sur l'essentiel: aucune excommunication ne pèse sur eux, donc ils restent dans la communion de l'Eglise, qui est une communion de charité. Ils doivent être traités en fils, non en brigands qu'on livre au bras séculier. Même difficile, même indocile, un fils reste un fils"

Sans être une réprobation, la position de Pierre Debray sur cette affaire reste très nuancée. Il semble ne pas vouloir prendre parti. Ses réserves à l'égard de l'Archevêché de Paris ne sont pas inattendues, mais à l'égard des occupants, il faut peut-être revenir en arrière pour les comprendre.

²⁴⁶Coston (Henry) *Dictionnaire des Pseudonymes*(1980, tome III) p. 45.

²⁴⁷André Figueras et le maître de chapelle ne l'ont jamais vue.

²⁴⁸n°461 du 9 Mars 1977 p.2.

²⁴⁹n°465 du 4 Avril 1977 p.3.

Lorsqu'en Juin 1976, Monseigneur Lefebvre ordonna illicitement des prêtres, Pierre Debray réprova cette désobéissance explicite au Pape. Il ménagea néanmoins ses critiques vis-à-vis du prélat, en laissant sous-entendre qu'il aurait été incité à cet acte par son entourage, et plus particulièrement par Mgr Ducaud-Bourget, réputé pour ses prises de position fracassantes. S'en suivit alors suivit une polémique, entre celui qui allait être le principal occupant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et le publiciste. Pour réfuter les sous-entendus qui pesaient sur sa personne, Mgr Ducaud-Bourget sortit sa plume de pamphlétaire des grands jours:²⁵⁰

" Péril par les faux-frères... " S. Paul mettait ainsi en garde les premiers chrétiens. S. Paul est toujours actuel.

M. P. D. dans son article du 4 août semble me rendre responsable de l'attitude de Mgr Lefebvre et de la réaction des catholiques devant l'inique condamnation. Il me fait beaucoup d'honneur. Il parle (ou écrit) sans savoir. Ce n'est pas sa faute, il est ainsi. Il affirme que je suis tombé dans le piège du schisme "avec une sorte d'allégresse". Où a-t-il vu cela? Mgr L. et moi-même en avons assez parlé publiquement pour que M. P. D. ait pu comprendre. C'était à la portée d'une intelligence moyenne. Mais M. P. D., fils du peuple (il s'en vante) venu du communisme avec escale à Témoignage chrétien, est certainement qualifié pour éclairer un Evêque et un prêtre sur une question de catéchisme. Il paraît que, selon lui, j'ai fait des "déclarations tonitruantes" à la presse. Ceux qui m'ont vu et entendu savent que je n'ai pas le gabarit de M. P. D., et que ces excès de voix me sont interdits par la nature. Il a la bonté, M. P. D. de ne pas me condamner ni m'accuser. Non. Selon la méthode communiste, il se contente d'insinuer que j'ai travaillé à affoler les traditionalistes. Comme s'ils avaient eu besoin de moi pour cela: les articles de la presse "officielle catholique" auraient bien suffi... et l'attitude de M. P. D. et de son compère, s'opposant aux décisions de Mgr L.

Enfin M. P. D. me fait remarquer que "la partie officielle" de l'Eglise comprend le "Pape", la "totalité des évêques", etc... Comme si je ne le savais! Mais qu'il se reporte au temps de l'arianisme, à celui de l'Angleterre au XVI^e siècle, lorsqu'elle glissa au protestantisme par la faute de son épiscopat. Peut-être ignore-t-il les Papes Libère et Honorius? Mais il ne faut pas trop lui demander.

En passant, je ne me suis jamais "intitulé le desservant" de quoi que ce soit. Les fidèles sont venus d'eux-mêmes à ma messe, celle que M. P. D. refuse par dévotion au Pape quoiqu'elle soit la messe de l'Eglise. Il a la mentalité des anglais de jadis: être toujours du côté du manche.

Je suis "aveuglé de colère", je "parle comme Luther" que le Légat du Pape à son 400^e centenaire a loué comme un précurseur des temps actuels... ce qui ne me fait pas grand honneur, mais qui me fait espérer qu'un jour, si je deviens hérétique, je pourrai m'entendre avec l'Eglise Conciliaire.

Ceci remarqué, il me reste à plaindre les catholiques qui "suivent" ce monsieur "aveugle conduisant des aveugles" qui les mène à l'apostasie. Ce "résistant" qui proclame sa soumission à l'occupant ne me semble pas très net. L'est-il résistant ou ne l'est-il pas? "Periculum a falsis fratribus."

C'est clair, net, efficace. Au passage, on aura remarqué entre autres, que Mgr Ducaud-Bourget sous-entend que l'Eglise conciliaire est hérétique, et plus globalement, que l'Eglise fait l'objet d'une occupation."

On comprend mieux qu'après cela Pierre Debray n'ait voulu apporter un soutien plus important à l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

²⁵⁰ *Matines* n°6 Juillet-Août-Sept 1976 p. 29 et 30: *Réponse à M. Pierre Debray.*

Un dernier point: qui est le "compère" dont parle Mgr Ducaud-Bourget dans son article?

C'est très vraisemblablement Michel de Saint-Pierre, son ami de longues dates, son compagnon de route du *Rassemblement des Silencieux de l'Eglise*, qui depuis 1969, sans contester le Concile, dénonce les dérives de l'Eglise post-conciliaire. Les deux hommes avaient longtemps défendu ensemble les mêmes positions, critiques mais toujours respectueuses de l'autorité. Déjà en 1965, après la polémique qui avait suivi la publication de *Les Nouveaux Prêtres*, où Michel de Saint-Pierre avait dressé un portrait apocalyptique de ses personnages, Pierre Debray avait publié un livre pour prendre sa défense: *Dossier des Nouveaux Prêtres*.

AVEC MICHEL DE SAINT-PIERRE

Né en 1917, l'auteur des *Aristocrates* membre de la L.I.C.R.A.,²⁵¹ est devenu sur le tard un ardent défenseur de la Tradition, d'abord par l'écriture. Avec une méthode depuis longtemps rodée par la presse à succès, Michel de Saint-Pierre relatait dans le style "témoignage vécu" les aberrations qu'on lui avait communiquées sur l'Eglise post-conciliaire. Après *Les Nouveaux Prêtres*, *Sainte Colère*, et *Ces prêtres qui souffrent*, qui eurent tous un succès retentissant, il écrivit encore: *Le ver est dans le fruit*, et *Les fumées de Satan* (avec A. Mignot, alors maire de Versailles). Quel que fût le degré de véracité de leur contenu, il est certain que les livres de Michel de Saint-Pierre furent un vecteur puissant pour répandre dans l'opinion publique le sentiment d'une crise de l'Eglise, ainsi qu'un encouragement à la radicalisation des oppositions.

Ses positions d'alors n'étaient pourtant pas parmi les plus extrémistes. Voici comment en Novembre 1976, il résumait son action passée, dans la conclusion de *Les Fumées de Satan*:²⁵²

" Dans Ces Prêtres qui souffrent (...) je me déclarais, fidèle à la Hiérarchie, à l'Episcopat, au Concile, à Rome -et, en particulier, à la primauté de Pierre. Je disais que nous, "laïcs adultes et dociles à l'invitation du Concile", nous invoquions pour notre honneur et notre fidélité l'assistance de la hiérarchie catholique, et je précisais, afin d'expliquer mon propre témoignage:

²⁵¹J.-Y Camus *Les Droites nationales et radicales en France*(1992) p. 174.

²⁵²*Les Fumées de Satan*(1976) p. 268 et 269.

De tous les coins de France nous parviennent, en quantités sans cesse accrues, des lettres douloureuses, pathétiques, émouvantes, elles émanent de prêtres, de religieux, de religieuses, de laïcs engagés dans une action chrétienne, et qui se montrent scandalisés -scandalisés jusqu'aux moelles- par les excès d'une certaine pastorale "activiste" où nous ne reconnaissons rien de l'enseignement de l'Église, ni de la sage et noble "mise à jour" du Pape Jean XXIII, ni des ordres et recommandations de S. S. le Pape Paul VI. "

Humbles réclamations donc, dans le strict respect de l'autorité. C'est dans cette ligne que Michel de Saint-Pierre n'approuva pas les ordinations illicites de Monseigneur Lefebvre, et en Août de la même année publia un article sans ambiguïtés dans *l'Aurore*, intitulé: *Pourquoi je n'irai pas à Lille*, à la messe démonstrative du prélat suspendu. Pourtant, un an plus tôt, au cours de l'Année Sainte, *Credo* son association avait organisée un pèlerinage à Rome avec lui

De même, dans les premiers temps de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Michel de Saint-Pierre ne viendra pas, "*retenu par un scrupule honorable*" écrit André Figueras, c'est-à-dire pour ne pas participer à une manifestation de désobéissance publique.

Pourtant, Michel de Saint-Pierre finira par venir. Était-il en train d'évoluer dans ses positions?

C'est très vraisemblable: en cette même année 1977, il quitta le *Rassemblement des Silencieux de l'Église*, dont il jugeait l'action trop inefficace. Il se consacra désormais uniquement à l'association qu'il avait créée deux ans auparavant: *Credo*.

"*L'honorable scrupule*" était-il donc la seule raison des réticences de Michel de Saint-Pierre vis-à-vis de cette occupation? Ami depuis plus de dix ans avec l'abbé Coache (c'est par son entremise que ce dernier put publier son livre *La foi au goût du jour* aux éditions de *la Table ronde*), quelles relations entretenait-il avec l'autre grand personnage de cette affaire, Mgr Ducaud-Bourget?

En 1980, J-P Sisung (le maître de chapelle), se souvient avoir assisté à leur réconciliation. Ils étaient donc fâchés avant. Mais depuis quand l'étaient-ils? A l'allusion que Mgr Ducaud-Bourget fait de lui dans son article incendiaire contre Pierre Debray, il semble que cela était déjà le cas en 1976. Pourquoi cette inimitié? Pour ce qui est des positions de Michel de Saint-Pierre, il est vraisemblable que Mgr Ducaud-Bourget ne lui aurait pas reproché sa fidélité à l'égard du Pape, lui-même n'hésitait pas à s'en réclamer. Mais pour ce qui est de la fidélité à l'égard de l'Episcopat (à l'origine, *Les fumées de Satan* était un livre blanc de "Credo" adressé à l'Episcopat qui n'hésita pas à en contester la valeur), et l'acceptation implicite que Michel de Saint-Pierre faisait de la nouvelle messe, il ne l'approuvait certainement pas, on en reparlera. Mgr Ducaud-Bourget le considérait-il comme un "traître", à l'image de Pierre Debray? C'est possible, mais il y avait aussi autre chose entre les deux hommes.

Dans son pamphlet contre *Témoignage chrétien, Faux Témoignage "Chrétien"*, au chapitre VIII Mgr Ducaud-Bourget examinait les "*Critiques et Annonces*" de ce journal. Il s'était arrêté sur un article d'un certain Pierre Debray, consacré au premier roman d'un certain Michel de Saint-Pierre.²⁵³

Le jeune critique (c'était en 1948 et il avait alors 26 ans), s'était extasié sur le premier roman de l'écrivain: *Ce monde ancien*. Avec une curiosité, sans innocence, Mgr Ducaud-Bourget s'était précipité sur l'objet de tant d'éloges. Suivant une méthode que n'aurait pas reniée l'abbé Coache, il en relevait les passages les plus répréhensibles sur le plan de la morale -le plus souvent des paroles prononcées par des personnages, dont il feignait de croire qu'elles représentaient la pensée de l'auteur- et il les citait en dehors de leur contexte. Par exemple:²⁵⁴

" M. de Saint-Pierre dédie son premier roman à son père. C'est un bon fils. Or M. Debray nous a dit que ce livre était fait de souvenirs. Voici donc M. de Saint-Pierre, père."

Papa, lui, n'aborde ces questions (*tentation, pureté, etc.*) que sous l'angle documentaire. Il est extraordinairement calé en matière de maladies vénériennes et de raffinements érotiques. Il n'en écrira pas une ligne, mais il composerait un livre imbattable sur "l'amour à travers les âges".

L'amour?...

Il n'y aurait pas de plus grand malheur pour moi que de forniquer. J'aimerais cependant avoir couché avec Mme Albertini (...)/Alors, quoi, cinq ou six années d'abstinences? Je crois que je ne pourrai jamais. Il faudra bien, cependant, que je puisse. Avec de la volonté. Avec de la prière. Avec de l'eau froide aussi! Avec de l'eau froide. Nom... de Dieu!

Ce jeune Hippolyte embrasé, chrétien et blasphémateur, comme c'est moderne! charmant, n'est-ce pas? Il lui arrive des aventures, en son milieu aristocratique, littéraire et étudiantin. En langue assez verte, il nous apprend qu'il n'est pas gâdien.

Les catholiques (*prêtres ou non*) qui lui sont favorables et cherchent à l'annexer me scandalisent jusqu'aux moelles.

Il a dû ressentir cela à T. C."

Après quatre pages dans le même style, Mgr Ducaud-Bourget concluait par un réquisitoire où il enfermait les deux jeunes gens dans une même condamnation:

" La grande tristesse est de voir un nom comme celui de cet auteur couvrir un pareil livre de décadence, de spiritualité détraquée, d'idéal désorienté.

Et les épigraphes prises dans Gide, l'Évangile et saint Paul! Ces jeunes gens ont-ils perdu le sens de l'odieux et du sacré? Car, hélas! M. de Saint-Pierre n'est qu'un membre d'une société démoralisée et qui s'imagine chrétienne."

Il est compréhensible que le romancier débutant et le jeune journaliste, tous deux victimes de la même hydre pamphlétaire, aient gardé longtemps une certaine amertume à l'égard de leur impitoyable censeur. Certes, vingt-cinq ans plus tard, les deux hommes avaient parcouru beaucoup de chemin, et ils en feront encore après 1977 (l'un dans le sens d'une radicalisation de ses positions, l'autre en se rapprochant progressivement de ses amours de jeunesse), mais c'était leur droit le plus strict.

²⁵³ *Faux Témoignage "Chrétien"* (1952) p. 141 à 145.

²⁵⁴ *idem*. p. 145.

Toujours est-il que lorsqu'en 1976, Michel Poniatowski étant Ministre d'Etat chargé de l'Intérieur, Mgr Ducaud-Bourget s'avisait de demander à Michel de Saint-Pierre d'intercéder en sa faveur; ce dernier lui répondit que voyant peu son beau-frère, il était au regrets de ne rien pouvoir faire pour lui...²⁵⁵

²⁵⁵témoignage d'André Ducaud.

CONCLUSION

Que ressort-il de cette brève étude? Alors qu'on aurait pu croire qu'une opération telle que celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet provoquerait l'enthousiasme dans la mouvance de l'Eglise à laquelle Mgr Ducaud-Bourget appartient; on constate quelle suscite le plus souvent de l'embarras. A quoi cela tient-il? D'abord au fait que les individus en présence en sont tous à un degré différent d'opposition par rapport à l'Eglise officielle. Il y a ceux qui restent très respectueux de la Hiérarchie: Pierre Debray, Michel de Saint-Pierre, l'abbé de Nantes à sa façon. Et il y a ceux qui la contestent ouvertement: Mgr Ducaud-Bourget, Monseigneur Lefebvre, Jean Madiran jusqu'à un certain point. Ensuite à des questions d'ordre personnel: par son tempérament de polémiste, au cours des années Mgr Ducaud-Bourget ne s'était pas fait que des amis. De vieilles rancoeurs subsistaient de manière larvée, qui ne facilitent pas la compréhension après coup.

L'événement étudié a eu une influence sur l'évolution de certains. Parfois dans le sens d'une radicalisation: alors que le 29 Août 1976, Michel de Saint-Pierre avait refusé de donner son crédit à l'acte de désobéissance que constituait la messe de Lille, il finira par participer à l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En donnant son aval, qui apparemment n'allait pas de soi pour tout le monde, Monseigneur Lefebvre accentuera sa dissidence. D'autres marqueront encore un peu plus leur différence: l'abbé de Nantes et Pierre Debray. D'autres encore resteront réservés: Jean Madiran.

Monseigneur Lefebvre se plaçant de lui-même à part, en l'absence d'une doctrine et d'une Hiérarchie commune, cette mouvance est comme condamnée à l'éparpillement. Le fait qu'aucun mouvement structuré n'ait réussi à se constituer, et ce même au plus fort de la crise post-conciliaire, n'est somme toute qu'un hommage à une Eglise officielle qu'on présente parfois comme monolithique. Cette mouvance n'existe qu'en opposition à elle, et ceux qui la composent divergent sur le diagnostic et les remèdes à préconiser.

Même si sur le moment cela n'a pas été observé, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a mis en lumière les faiblesses de cette mouvance.

LA POLITIQUE ET L'OCCUPATION DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

Dans son article *Politique d'abord*, le Père Armogathe se faisant alors l'écho de ce que probablement beaucoup pensaient tout bas, dénonçait dans l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, une opération politicienne. On essaiera de déterminer jusqu'à quel point cette appréciation était pertinente. On étudiera d'abord les forces en présence parmi les occupants. Puis le positionnement personnel de Mgr Ducaud-Bourget. Et enfin, la dimension politique que revêt en elle-même cette occupation.

LES FORCES EN PRESENCE

Les forces politiques s'étant manifesté dans cette affaire, sont principalement de trois sortes: la mouvance "Algérie-française"; les monarchistes; les groupuscules d'extrême droite. Elles ne sont pas exclusives les unes des autres, des appartenances multiples sont possibles.

La mouvance "Algérie-française"

Vestige d'un passé encore récent en 1977, cette mouvance apparaît la plus évidente dans cette affaire.

D'abord par la présence de trois prêtres rapatriés parmi le clergé habituel de la communauté parisienne: les abbés Serralda et Juan, et le chanoine Roux. Quelques années auparavant, l'abbé Lhuillier que l'Archevêché avait adjoint à Mgr Ducaud-Bourget, avait eu des ennuis avec la police pour avoir hébergé un terroriste de l'O.A.S.²⁵⁶ A eux, s'était ajouté le R.P. Barbara, du diocèse de Constantine.

²⁵⁶ *Le squatter de Dieu*(1990) p. 133.

Ensuite, parmi les fidèles. L'un d'entre eux les évalue à un tiers, au début des années quatre-vingt. Ce qui n'est pas un phénomène propre à la Capitale. A Marseille par exemple, la chapelle dite "*du Tapis vert*" (dans la rue du même nom), attribuée par Gaston Deferre à l'abbé Aulagnier, était surnommée: "*la chapelle des pieds-noirs*", parce que essentiellement fréquentée par eux.

Enfin, par un certain nombre de personnalités appartenant notoirement à cette mouvance. La plus connue d'entre elles est sans aucun doute Maître Tixier Vignancour, l'ancien défenseur de Bastien Thiry, qui dans les premiers temps de l'occupation se proposa de défendre Mgr Ducaud-Bourget.²⁵⁷ Mais ce dernier avait déjà deux avocats. Maître Desmurs-Moscet, qui en 1962, alors qu'elle était collaboratrice du ténor du barreau susnommé, avait entamé une procédure devant le Conseil d'Etat, pour faire casser la condamnation de l'organisateur de l'attentat du Petit-Clamart (prononcée par un tribunal militaire, en vertu de l'Article 16). Et Maître Menuet, l'ancien avocat du Général Salan. A ces hommes et à cette femme de loi, venaient s'ajouter diverses personnalités de cette mouvance. Le colonel Argoud, qui s'engageât politiquement sur ce thème. André Figueras, écrivain et journaliste qui prêta sa plume à cette cause. La liste n'est certainement pas exhaustive, mais assez longue pour une démonstration.

Pourquoi ont-ils soutenu l'opposition conciliaire?

Sur le plan politique qui nous occupe, il faut probablement revenir aux circonstances de l'indépendance algérienne pour comprendre cette confluence.

Au cours de la guerre d'Algérie, l'Episcopat, troublé par le déroulement de ce conflit (les tortures principalement), ne soutint pas les Français d'Algérie, voire même, prit le parti de l'indépendance. L'archevêque d'Alger fut alors surnommé "*Mohamed Duval*". Beaucoup de rapatriés lui en tinrent rancune. Aussi, lorsque le Concile s'ouvrit, la même année que les accords d'Evian, certains ont peut-être été tentés de refuser l'oeuvre des Pères conciliaires, soupçonnés de vouloir "brader" la catholicité, comme on avait "bradé" l'Algérie. Dans cette hypothèse, le refus de la réforme liturgique, aurait en quelque sorte été "une machine de guerre contre l'Episcopat." Ainsi, pourrait-on expliquer la corrélation qui exista entre cette tendance "Algérie française" et le refus de la liturgie du Concile.

Les courants monarchistes

Il semble qu'ils furent tous représentés à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On remarqua: des Légitimistes, des Orléanistes, des Naundorffistes, et même des Carlistes.

²⁵⁷ Les funérailles de sa femme (1978), comme les siennes (1988) eurent lieu à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Les légitimistes, à commencer par le Duc d'Anjou lui-même, qui lorsqu'il venait en France, ne manquait pas d'aller y entendre la messe. Charles d'Anjou était en effet un très ancien sympathisant de cette minorité religieuse. En 1968, il vint soutenir par sa présence la première procession de l'abbé Coache à Monjavoult, celle qui devait mettre le feu aux poudres avec son évêque.²⁵⁸

Le courant orléaniste, vraisemblablement moins fort, en raison de la personnalité controversée du comte de Paris. Toujours est-il que son épouse fréquenta Saint-Nicolas-du-Chardonnet²⁵⁹

Les Naundorffistes de l'association Louis XVII étaient également là; à commencer par Charles-Edmond de Bourbon lui-même, le descendant en ligne droite de Naundorff.²⁶⁰

Les providentialistes, proches de *Aspects de la France*, qui était vendu à la sortie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Vraisemblablement fâchés avec tous les candidats susnommés, Ils attendent que la providence leur en désigne un.

Enfin les Carlistes, qui prétendent quant à eux au trône d'Espagne. Le principal d'entre eux, Sixte-Henri de Bourbon-Parme, venait même parfois servir la messe derrière Mgr Ducaud-Bourget. Quelques mois auparavant, il avait défrayé la chronique, par une affaire de famille au relent médiéval. Son frère, d'une mouvance politique opposée, l'avait accusé d'avoir enlevé leur père, afin de l'empêcher de le désigner lui comme son successeur légitime. L'aîné des Carlistes avait fini par refaire surface, et avait démenti cette rumeur hâtive.²⁶¹

Comment expliquer cette indéniable tendance monarchiste parmi les occupants?

En première analyse, il est probable, que comme tous les exilés de l'Histoire, les partisans de l'ancien ordo politique aient trouvé une analogie religieuse dans le phénomène vetero ritualiste. Et ceci, peut-être moins pour ce qu'il était, que pour ce qu'il n'était plus.

²⁵⁸ L. Coache *Les batailles du Combat de la Foi* (1993) p.41.

²⁵⁹ L'abbé B. la voyait souvent fin 1979, début 1980.

²⁶⁰ Le 21 Janvier 1993, il y assista à la messe de requiem dite en l'honneur de celui dont il affirme être le descendant (cf. le mémoire d'Anthropologie d'Emmanuel Reynes *La commémoration de la mort de Louis XVII* (1993, Paris V).

²⁶¹ Le 30 Juin 1988, le prince Sixte-Henri de Bourbon-Parme assistait aux sacres (cf. Luc Perrin *L'affaire Lefebvre* (1989) p. 96). En 1994, il fréquente toujours Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Plus sûrement, il est incontestable que de saint Pie V à Pie XII, des éléments se sont agglomérés à la liturgie catholique romaine. Des éléments où on peut lire le génie des temps qui les ont vus naître, et notamment celui du temps où la France était gouvernée par un monarque chrétien. Cette empreinte de l'Ancien Régime, on la retrouve par exemple: dans l'insistance sur le culte du Christ-Roi, la vocation de la France à la Vierge, par Louis XIII rappelée tous les 15 Août. On la retrouve encore dans un certain apparat: les ors des ornements liturgiques, les litres qui parent Saint-Nicolas-du-Chardonnet lors des enterrements, etc.

Les groupuscules d'extrême droite

Outre la mouvance "Algérie-française", et les différentes tendances monarchistes, on a pu remarquer à Saint-Nicolas-Chardonnet en 1977, la présence de groupuscules d'extrême droite.

Le principal d'entre eux, est sans nul doute celui que dirigeait Jean-Marie Le Pen: le Front-National (son chef fit 0,5% au premier tour des présidentielles de 1974).

L'apparement de J-M Le Pen à cette mouvance religieuse s'est vraisemblablement fait à l'origine par son combat contre l'indépendance algérienne. Lorsqu'en Novembre 1976 le président du Front-National devint providentiellement l'héritier de la fortune d'Hubert Lambert de Saint-Julien, c'est à Sainte-Germaine-de-Wagram qu'il décida, en tant qu'exécuteur testamentaire, d'organiser les obsèques. C'est l'un des prêtres rapatriés qui officiait: l'abbé Juan.²⁶² Quand quelques années plus tard, J-M Le Pen décidera d'instaurer une messe, au rassemblement annuel de son parti, c'est l'abbé Serralda qui viendra la dire.²⁶³

Dans les premiers jours de l'occupation, donnant une conférence à la Mutualité, il prendra publiquement position en faveur de Mgr Ducaud-Bourget. Mais un incident interviendra entre les deux hommes.

Le jour du premier tour des élections municipales, un tract sera distribué à la sortie de Saint-Nicolas-Chardonnet, indiquant que le prélat invitait à voter pour le Front-National.²⁶⁴ Ce qu'il démentira aussitôt. D'après André Ducaud, cet incident donna l'impression à Mgr Ducaud-Bourget que J-M Le Pen essayait de l'utiliser à des fins politiciennes.

²⁶²On le reconnaît sur la photographie éditée dans *l'Aurore* du 12 Octobre 1976 p. 2.

²⁶³L'abbé Aulagnier dira également des messes à ces fêtes *Bleu Blanc Rouge* André Figueras, qui y assiste souvent, a observé un phénomène curieux: À la fin du sermon, il y a toujours une partie de l'assistance qui se lève, applaudit, et commence à partir, pensant que la messe est terminée...

²⁶⁴cf. ce tract en annexe n°14.

Toujours est-il que quand quelques mois plus tard, le président du Front-National jugera bon de faire baptiser deux de ses filles, l'officiant ne fut pas Mgr Ducaud-Bourget, mais le R.P. Simon.²⁶⁵

A voir les tracts distribués à la sortie de l'église, il y eut semble-t-il d'autres groupuscules présents à Saint-Nicolas-Chardonnet.²⁶⁶ Comme par exemple, le Parti des Forces Nouvelles. Son chef, François Duprat, y aura ses funérailles l'année suivante (en Mars 1978), après avoir été victime d'un attentat à la grenade.²⁶⁷

Quel est le rapport entre ces groupuscules d'extrême droite partisans d'un pouvoir dictatorial, et la messe dite de saint Pie V? L'ordre politique auquel ils se réfèrent, a-t-il un rapport avec une tradition religieuse? Par le modernisme de son inspiration, par sa dimension prométhéenne, il semble plutôt être en contradiction radicale avec elle. L'abbé Duboscq lui-même n'hésite pas à dire qu'un Christian Marquant ou un Jean Madiran appartiennent à une famille de pensée très teintée d'anticléricalisme.²⁶⁸ Aussi, se pose une question, ces groupuscules furent-ils présents à Saint-Nicolas-Chardonnet (de façon certaine à la sortie), pour des raisons essentiellement religieuses? Leur présence n'est-elle pas plutôt d'ordre conjoncturelle, voire même d'opportunités?

On peut avancer l'hypothèse suivante: de notoriété publique, les sympathisants de l'ancienne liturgie sont des conservateurs. Or qui dit conservateur, dit plutôt de droite. Ces groupuscules comme leur désignation l'indique, rassemblent peu de monde; mais leur dynamisme les invite à s'étendre. Par conséquent, il est fort possible qu'ils aient cru trouver une audience parmi les occupants de Saint-Nicolas-Chardonnet, quitte même à pratiquer un replâtrage doctrinal pour mieux les séduire. L'avenir montrera que l'un d'entre eux n'aurait pas fait ce calcul à tort.

CONCLUSION

²⁶⁵ *Matines* n°12 p.33.

Aux funérailles de Mgr Ducaud-Bourget, André Ducaud se souvient que J-M Le Pen envoya sa fameuse épouse.

²⁶⁶ cf. en guise d'exemples en annexe n°15, ce tract distribué en Avril 1980.

²⁶⁷ J-Y Camus *Les Droites nationales et radicales en France* (1992) p. 81.

²⁶⁸ Il a quitté en 1990 le M.J.C.F., où il avait " *encore moins de pouvoir qu'un aumônier scout* "

Sur cet anticléricalisme de droite renaissant depuis la décolonisation, voir René Rémond *L'Anticléricalisme en France* (1985) p. 339 à 344.

Les trois tendances passées en revue ne sont pas exhaustives. On ne peut même pas dire qu'elles furent représentatives de ce que pensaient la majorité des occupants. Elles furent seulement les plus visibles, et même pour certaines d'entre elles, les plus remuantes.

Plusieurs signes attestent qu'elles ne furent pas les seules.

La présence d'une mouvance proche des nostalgiques de l'Algérie-française, ne doit pas laissée croire, qu'il n'y avait aucun Gaulliste parmi les occupants. Il y en eut même deux notoires, qui soutinrent cette opération dans la presse: Jean Dutourd et Michel Droit (l'un dans *le Parisien* et l'autre dans *le Figaro*).

En outre, des rivalités évidentes existaient entre les différents mouvements monarchistes.²⁶⁹

Par ailleurs, la présence de groupuscules d'extrême droite dont le rapport avec le catholicisme, fut-il de cette tendance, ne semble pas évident, donna lieu à des polémiques avec d'autres occupants d'une tendance politique incompatible.²⁷⁰

Se pose alors un problème. Comment des tendances politiques aussi contradictoires ont-elles pu coexister? En dehors d'une sympathie évidente pour tout ce qui est à droite, n'y avait-il aucune ligne politique à Saint-Nicolas-du-Chardonnet? Pour le comprendre, il est indispensable de connaître les opinions politiques du maître des lieux.

MGR DUCAUD-BOURGET ET LA POLITIQUE

²⁶⁹En 1989, le duc d'Anjou vint à un déjeuner présidé à la Mutualité, par l'abbé Aulagnier contre la commémoration du bicentenaire. Mais les organisateurs avaient eu la "*maladresse*" (?) de le désigner sous son titre de "*duc de Cadix*", reniant ainsi ses prétentions à la couronne de France. cf. Figueras *Mémoires intempestifs* Tome 2 (1993) p.108 à 110. (En 1994, le journal *Le Légitimiste* est vendu à la sortie de Saint-Eugène.)

²⁷⁰voir en annexe n°16, le tract intitulé: *Cette croix n'est pas la vôtre*, en réaction au tract précédemment cité.

Mgr Ducaud-Bourget a fait l'objet d'une notice biographique dans le *Dictionnaire de la politique française* d'Henri Coston.²⁷¹ Pourtant, au regard de son oeuvre littéraire, des articles publiés dans sa revue, et des quelques sermons de lui dont nous disposons, un premier constat s'impose. Mgr Ducaud-Bourget ne faisait presque jamais allusion à la politique, pas plus qu'à "la doctrine sociale de l'Eglise" chère à Monseigneur Lefebvre. Dans ses sermons, il se cantonnait sur un plan strictement religieux, et il ne faisait même que très rarement de légères allusions à l'actualité. Il plaçait probablement sciemment ses homélies (il employait parfois ce mot pour les désigner) sur un plan atemporel, voire poétique.

Pourtant, on ne peut pas dire que la politique ait été absente de sa pastorale. Pour s'en rendre compte, il suffit de reprendre le programme des messes de la Rentrée de 1977:²⁷²

" Samedi 8 Octobre à 12h. Messe chantée a été célébrée par Mgr Ducaud-Bourget à la mémoire de la Reine Marie-Antoinette. " Mercredi 9 Novembre Messe de Requiem à 19h. à la mémoire du Maréchal Philippe Pétain à Ste-Germaine de Wagram. " Samedi 19 Novembre à 12h15 à Saint-Nicolas-du-Chardonnet Messe chantée avec accompagnement d'orgues a été célébrée par Mgr Ducaud-Bourget à la mémoire de Charles Maurras."

S'agissait-il de messes de commandes, ou d'un reflet des opinions personnelles de l'officiant? Pour essayer de le savoir, reprenons son itinéraire.

²⁷¹ Dans son édition de 1967, page 390, on y lit ceci: "*DUCAUD-BOURGET (François, Germain). Ecclésiastique, né à Bordeaux (Gironde), le 24 Novembre 1897. Vicaire dans la banlieue parisienne, puis à Saint-Germain-l'Auxerrois, aumônier de l'hôpital Laënnec. Fonda l'Union universelle des poètes et écrivains catholiques et la revue Matines. Chapelain conventuel de l'ordre de Malte. Auteur de nombreux livres, dont: Vie humiliée de Jehanne de France, Louis Dauphin de France, Claudel, Mauriac et Cie, Faux Témoignage chrétien.*

(On remarque que ne sont cités là aucun de ses recueils de poésies. Alors que c'est l'essentiel de son oeuvre.)

²⁷² *Matines* n°12 de Janvier à Mars 1978, p. 31 à 33.

Des affiliations contradictoires

On ne dispose pas d'informations sur les opinions politiques de Joseph Ducaud, son père, qui ont sans doute imprégné l'enfance du jeune Germain. On sait seulement de lui, qu'il s'était converti à la mort de sa fille, avant la naissance de son fils.

En 1926, l'abbé Ducaud, alors qu'il était Vicaire à Thiais, prit position en faveur des Maurrassiens à qui on refusait les sacrements.²⁷³ Mais s'agissait-il de l'aveu d'un engagement politique, où de la manifestation de sa grande tolérance en matière pastorale?

Le 16 Novembre 1952, le jour de la mort de Maurras, il lui dédiera un poème:²⁷⁴

*" A Charles Maurras
Survie*

*Fils de Minerve, admis au bocage sacré
de myrte et d'oliviers en cette chaste aurore,
tu viens de découvrir sous ce matin nacré
la Vérité que tu cherchais hier encore.*

*La sagesse du ciel d'Hellas en toi vivait
par le rayonnement de sa beauté lucide.
Tu combattais l'horreur de ces esprits larvés
que Démos engendra d'une salive acide.*

*Mais plus ambitieux des rives invisibles
tu demandais à Dieu l'étoile de Mistral
pour déceler enfin les espaces terribles*

*ou règne à tout jamais la Lumière invincible
dont l'Archange Michel a terrassé le Mal
comme tu fis, ici, tière cible sensible...*

La mort te l'a donnée en ce jour capital.

A l'évidence, Mgr Ducaud-Bourget avait peu de sympathie pour la démocratie. On remarque également que le motif central de ce poème, autant qu'une louange au poète Charles Maurras, est la découverte par cet agnostique, de la Vérité qu'il ne possédait pas encore. L'ensemble n'est pas tout à fait probant.

²⁷³ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 65.

²⁷⁴ *Deuxième livre posthume* (1973) p. 45.

Pendant la seconde Guerre Mondiale, on l'a déjà vu, il distribuera dans la clandestinité *Témoignage chrétien*, à l'évidence opposé à la collaboration.²⁷⁵ Etait-il pour autant anti pétainiste? De fait, il oeuvra dans un réseau "*Vichysto-résistant*" (selon l'expression consacrée par Denis Peschanski), comme un futur Président de la République; mais cela il ne l'apprendra qu'après la guerre. En évoquant cette période avec l'abbé Veuillez, il dira que durant la guerre: "*Pétain organisait la résistance à l'intérieur, pendant que de Gaulle l'organisait à l'extérieur*". Son idée de la guerre était donc simple. Idée consensualiste, à laquelle adhèrent longtemps beaucoup de Français, mais que lui conservait encore dans les années quatre-vingt.

Au début des années soixante, il fait la connaissance d'Edouard Frédéric-Dupont (dans les années 1980 il s'affiliera un moment au F.N.), le député maire de l'arrondissement dans lequel il vit. D'après André Ducaud, et l'abbé Veuillez, c'est pour ce républicain indépendant et sa mouvance, qu'il votera dès lors. (Il est donc vraisemblable qu'aux municipales de Mars 1977, il ait voté pour Michel d'Ornano.)

Ces dans ces années que Yvonne Desmurs-Moscatel fait le rencontre, elle nous donne un témoignage intéressant:²⁷⁶

" Mgr Ducaud-Bourget qui, adolescent, ne se souciait aucunement de politique, devient monarchiste, dans le sillage de son ami, le chroniqueur Barbier. Déjà quelque tendresse l'avait porté vers les persécutés pour crime d'Action française, à l'époque de son vicariat de Thiais. Mais alors son inclination se justifiait par un sens de l'équité ou l'horreur de la lâcheté. Il n'admettait pas qu'au service du Christ, on ferme la Maison de Dieu à d'autres qu'à des profanateurs. Maintenant le voici acquis à la monarchie par raison, patriotisme et altruisme. Simplement en retraçant la vie exemplaire de ce fils de Louis XV."

Ainsi, c'est à la soixantaine passée (vers 1961) que Mgr Ducaud-Bourget se découvre un idéal politique. Mais quelles étaient la nature, et la profondeur de son attachement au régime monarchique?

Le royalisme tardif de Mgr Ducaud-Bourget

Dans son livre *Louis, Dauphin de France*, il donne dans la bouche de Barbier, cette comparaison des régimes démocratique et monarchiste:²⁷⁷

" Vous vivez en un siècle bizarre où le destin de la France est présidé par le buste en plâtre d'une simili-déesse. Comment pourriez-vous avoir au coeur, pour elle, quelque chose du sentiment que nous portons à notre Roi et à sa famille, à cet être vivant, choisi par la tradition de l'histoire, qui donne sa vie à la nation et la reçoit d'elle, qui est heureux et qui souffre avec elle, par elle, pour elle; à celui qui concrétise pour nous le présent, le passé, l'avenir de la France, son bonheur et sa gloire..."

²⁷⁵ *Faux témoignage "chrétien"* (1952) p. 14.

²⁷⁶ *Le Squatter de Dieu* (1990) p. 106 et 107.

²⁷⁷ *Louis, Dauphin de France* (1961) p. 10.

Ainsi, pour lui l'idéal de l'ancien régime était celui d'une société unie par le sentiment. Il l'oppose à un XX^{ème} siècle qu'il qualifie plus loin de "amer" et "barbare". Il y a aussi dans l'attrait qu'il trouve à la monarchie, la vision "idyllique" d'une union du spirituel et du temporel:²⁷⁸

"(...) enfant terrible d'un siècle amer, je reste un peu dépaycé dans cette époque en quête des vérités que possédait encore la vôtre. Une nostalgie demeure en moi, celle de l'équilibre dans les hauteurs spirituelles."

Attaché à un idéal monarchique qu'il retrouve par le biais de l'Histoire, Mgr Ducaud-Bourget nourrissait-il en son siècle des espoirs en un prétendant au trône? *De facto*, il appartenait à l'Association Louis XVII de Charles-Edmond de Bourbon.²⁷⁹ Mais il s'agissait peut-être d'un parti pris historique, ou d'une adhésion qu'il avait contractée par courtoisie pour son illustre fidèle. D'après André Ducaud, il disait toujours: "*Je suis un royaliste sans roi*". Il avait même écrit dans un de ses poèmes:²⁸⁰

*" J'ai donné ma foi à mon Roi,
celui du Ciel. Car sur la terre
qui mérite que l'on espère
autre chose que désarroi?"*

Il faut ici signaler une chose: bien que mondain, Mgr Ducaud-Bourget n'en était pas pour autant snob. Ainsi qu'en témoignent ces vers que n'aurait pas reniés un révolutionnaire:²⁸¹

" A Toi, Noblesse!"

*Un grand nom permet d'être bête
et paresseux et malhonnête,
discourtois, ignorant, méchant.
Il suffit de hocher la tête,
de regarder de haut les gens
avec de grands airs outrageants
pour voir s'incliner les concierges
trop heureux de brûler des cierges
pour ces larves à particules
francs comme un âne qui recule.*

(...)

*Un "nom long" mais sans qualité
n'a jamais fait une noblesse.
C'est bien là que le bât les blesse,
ces féodaux sans dignité.
Chevaliers au temps des chevaux,
ils ne marchent plus sur la terre
et ne savent pas le mystère
du temps qui change d'idéaux.*

²⁷⁸idem. p. 309 et 310.

²⁷⁹D'après un membre de l'association.

²⁸⁰ *Quatrième Livre posthume* (1982) p. 145.

²⁸¹idem p. 41 à 43.

*Enterrés dans leurs sarcophages,
lentement ils meurent de rage.*

L'attachement de Mgr Ducaud-Bourget pour la monarchie ne faisait donc pas de lui le sectateur de ce régime. Une question se pose alors: se reconnaissait-il dans un véritable projet politique, qu'il concevait comme possible?

Une culture politique très datée

Un document peut encore permettre de jauger ses opinions politiques: *La Corbeille de Glycéra*, son dernier livre, publié après sa mort (1985).

Il s'agit d'un recueil de plus de huit cents pages de citations religieuses rassemblées par lui, à l'usage des prêtres en quête de références pour leurs sermons. Sur vingt-sept pages de citations touchant à la politique (avec pour thèmes: cité; parlementarisme; révolution; laïcisme; laïcisme et enseignement; libéralisme), dix-neuf pages sont faites de citations du Cardinal Pie, et plus particulièrement de ses conférences de carême de 1871. Le petit tiers restant étant essentiellement constitué de références à l'enseignement des Papes (le préambule de *Au milieu des sollicitudes* surtout).

Les références politiques de Mgr Ducaud-Bourget étaient donc centenaires. Elles appartenaient à une pensée politique, qui se caractérise par son anti libéralisme et son ultramontanisme. Mais surtout une pensée politique particulièrement datée. Puisqu'elle est à mettre en rapport avec la religiosité issue des traumatismes de la cuisante défaite de 1870, et de la guerre civile qui s'ensuivit. La religiosité de la vocation de la France au Sacré-Coeur (l'édifice du même nom ne sera achevé qu'en 1919). Une religiosité axée sur l'expiation des fautes qu'auraient commises les Français depuis la Révolution. Fautes auxquelles on attribue la responsabilité des désastres récents, qui n'en seraient que la punition divine.

C'est dans cette atmosphère que Mgr Ducaud-Bourget a été formé. Dans son hostilité à la Démocratie, le souvenir des affres de la Commune encore présents dans les mémoires, ne devait pas être pour rien. Et les conflits occasionnés par la séparation des Eglises et de l'Etat, qu'il avait connus en témoin, devaient nourrir la défiance qu'il pouvait avoir pour la République. Dans un sermon de 1984, il raconte que dans ces années là, il se souvient que les manuels de poésies avaient été modifiés: le vers de La Fontaine "*Petit poisson deviendra grand pourvu que Dieu lui prête vie*" était devenu "*Petit poisson deviendra grand pourvu que l'on lui prête vie*".

Il avait déjà dix-sept ans quand cette période prit fin, en 1914. A cet âge là, les représentations qui conditionneront sa pensée étaient déjà constituées.

En résumé, on pourrait formuler l'hypothèse suivante. Pour autant que la politique l'intéressait, Mgr Ducaud-Bourget ne dissociait pas la politique du religieux. Son hostilité à la révolution était liée à son goût pour les martyrs, que ce soient les prêtres réfractaires des massacres de Septembre 1792.²⁸² Son attirance pour la monarchie avait en outre un aspect sentimental indéniable, le souvenir de la fin tragique de ses monarques. Comme le laissent supposer les dernières lignes de son roman *Louis, Dauphin de France*:²⁸³

"Les trois orphelins seront Rois de France. L'aîné périra sur l'échafaud, le dernier, exilé... Les deux princesses seront déclarées Vénérables par le Pape, à cause de leurs vertus: la Reine de Sicile (chou d'amour) et Mme Elisabeth, l'angélique figure qui rachète les horreurs de la Révolution par l'effusion de son jeune sang si pur..."

"C'est ainsi que je traite mes amis..." disait N.S. à Sainte Thérèse d'Avilla...

Cette famille royale, tellement douloureuse, doit être fort avant dans l'amour de Dieu."

Le 21 Janvier 1978, il dira une messe pour "saint Louis XVI" (Sic.)²⁸⁴

CONCLUSION

André Figueras, qui avait parfois eu des conversations politiques avec Mgr Ducaud-Bourget, n'avait jamais senti chez son interlocuteur une passion pour ce genre de questions. Il lui avait semblé être très "libéral"(sic.): dans le sens tolérant.

C'est grâce à sa tolérance bienveillante, que tant de sensibilités politiques différentes, ont pu coexister à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Mgr Ducaud-Bourget n'avait donc vraisemblablement pas des positions politiques très marquées. Mais sa pastorale n'en était pas exempte. On se souviendra que c'est pour avoir rendu un culte à la mémoire de Monseigneur Darboy, martyrisé par la Commune, qu'il quittera la chapelle de l'Hôpital Laënnec.

²⁸²cf. en annexe n°17 Mgr Ducaud-Bourget célébrant une messe pour le martyr de la Reine Marie-Antoinette.

²⁸³ *Louis, Dauphin de France*(1961) p. 306 et 307.

²⁸⁴D'après une lettre d'une paroissienne du Père Bellégo (dans ses Papiers).

LA DIMENSION POLITIQUE DE CETTE OCCUPATION

L'action qui consiste à "prendre" une église, au mépris du droit commun, n'est pas un acte neutre sur le plan des représentations politiques.

Par delà l'institution: ecclésiale ou civile; par delà l'institution: monarchique ou républicaine; l'Ordre est un symbole, et indubitablement cette occupation y portait atteinte.

Le commentaire qu'en a fait l'abbé de Nantes, est très significatif sur ce point. Selon lui, la "*rébellion*"(c'est le mot qu'il emploie) de ces prêtres contre l'autorité, est insensée, parce que vouée à l'échec. L'autorité de l'Eglise, symbolisée par Rome et par la Hiérarchie, est pour lui incontournable dans son combat. Dans la conception qu'il se fait de la situation de l'Eglise, l'autorité n'est pas un ennemi à abattre, mais une force nécessaire, que seul un miracle de Dieu pourra retourner. Adeptes du slogan de *L'Action Française "Politique d'abord"* l'abbé de Nantes a conjointement à son idéal religieux, un projet politique bien précis: la monarchie catholique autoritaire.

Or, on vient de le voir, ce n'est pas le cas d'un Mgr Ducaud-Bourget. Chez lui à défaut d'idées politiques bien définies, on doit plutôt parler d'une sensibilité politique, conditionnée par sa piété. De fait, quand comme lui, on a par sa désobéissance rejeté l'autorité de la Hiérarchie, et par l'occupation incontestablement illégale d'une église on a renoncé au respect de l'ordre public: de quel régime politique peut-on se prévaloir? A part la Fronde, avec les relents d'anarchie qui lui sont inhérents, aucune situation politique ne peut s'apparenter à ce double rejet.

Mgr Ducaud-Bourget a-t-il voulu détruire l'Eglise en adoptant une technique de guérilla, comme l'en accuse l'abbé de Nantes? La réalité est sans doute ailleurs.

Mgr Ducaud-Bourget comparait souvent la situation de l'Eglise à la situation de l'Occupation. Les occupants étaient les "modernistes", les collaborateurs étaient ceux qui acceptaient la nouvelle messe, et les résistants, ceux qui comme lui la refusaient. La comparaison vaut ce qu'elle vaut, mais elle est significative. Comme en 1940, le souci premier de Mgr Ducaud-Bourget n'était pas d'accepter l'autorité en place, sous prétexte qu'elle serait le symbole de l'Ordre, tout en essayant de la conduire dans la direction qu'on veut qu'elle prenne. Mais il s'agissait avant toute chose, au prix de la clandestinité, de lutter pour un idéal qu'il croyait juste.

Dans sa conférence, l'abbé de Nantes compare Mgr Ducaud-Bourget au général de Gaulle, les accusant tous les deux de menées subversives. Chez lui, l'autorité représente un absolu, lutter contre, c'est adopter une conduite suicidaire, mourir en même temps qu'on la tue. Chez Mgr Ducaud-Bourget, elle ne vaut que par l'idéal qu'elle défend. En l'occurrence "une certaine idée de la Tradition", et en cela il est très proche d'un Monseigneur Lefebvre.

Parce que vraisemblablement leurs préoccupations étaient essentiellement religieuses. Entre l'Idéal et l'Ordre, Mgr Ducaud-Bourget et Monseigneur Lefebvre ont choisi dans le même sens: l'un à Lille, l'autre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Certes si tous deux avaient une sympathie certaine pour la pensée de Maurras, il est symptomatique, que dans le cas concret de l'Occupation, ils n'aient pas comme lui, considéré la situation nouvelle comme une "*divine surprise*". Le premier a obtenu la médaille de la Résistance, pendant que le père du second (lui-même en Afrique) mourait en déportation pour fait de résistance.²⁸⁵

Il y a sans doute là, un clivage fondamental pour comprendre les différences de comportement des divers éléments de la mouvance étudiée. Doit-on voir là, la raison du silence de Jean Madiran sur cette affaire? Lui qui se réclame explicitement de la pensée du célèbre agnostique. Si elle a provoqué la réaction que l'on sait chez l'abbé de Nantes, il est possible que son opinion soit allée dans le même sens. En tout cas, ayant montré peu d'enthousiasme à l'égard de l'action de Mgr Ducaud-Bourget en 1977, il n'en montrera pas du tout à l'égard de celles de Monseigneur Lefebvre onze ans plus tard.

²⁸⁵Valynseele *A la découverte de leurs racines* (1988) p. 126: " Son père René Lefebvre né en 1879 est mort le 4 mars 1944 à Sonnenburg en Allemagne. Lieutenant des Forces française combattantes (réseau Zéro-France), René Lefebvre fut déporté pour fait de résistance. La qualité de "déporté résistant" lui a été attribuée par décision du 16 juillet 1953."

CONCLUSION GENERALE

Pour en revenir à l'article du Père Armogathe. L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet était elle une opération politicienne? En ce qui concerne la mouvance "Algérie-française", il est possible qu'il ait eu chez eux un sentiment revanchard à l'égard de l'Episcopat, du type: "*vous avez permis qu'on nous vole nos terres, nous vous volons votre église*". Encore que rien ne permette de l'affirmer. Pour ce qui est des monarchistes. Il y eut beaucoup de prétendants à Saint-Nicolas-du-Chardonnet; mais jamais qu'un seul souverain: Mgr Ducaud-Bourget lui-même. Quant aux groupuscules d'extrême droite, l'un d'entre eux essaya bien de récupérer l'affaire. Mais il n'est pas certain que beaucoup de catholiques, présents dans l'église, en aient été sympathisants à cette époque. Il n'y avait semble-t-il là que l'amorce d'une entreprise de séduction.²⁸⁶ Quant au "*Politique d'abord*", on a vu que si de loin la remarque pouvait paraître pertinente; à y voir de plus près, elle était contestable.

²⁸⁶Entreprise de séduction qui porta ses fruits, puisqu'en 1988, Monseigneur Lefebvre appela à voter pour Jean-Marie Le Pen. Mais sitôt passées les élections, ce dernier désavoua les sacres. Ce qui fit dire au prélat que le président du Front-National n'était pas une "*référence en matière de catholicisme*".

4

L'AVANT-OCCUPATION

Après avoir évoqué les prêtres qui constituaient l'encadrement immédiat de cette action; après avoir abordé la doctrine que chacun prônait, puis la place du principal d'entre-eux au sein d'une mouvance plus vaste, et enfin l'importance de la politique dans cette opération; il faut désormais aborder les éléments plus sensibles qui ont permis cette opération. Ainsi on essayera dans un premier temps de synthétiser ce qui peut-être dit sur les fidèles sans qui l'occupation n'aurait pu exister; puis dans un deuxième on abordera la vie de la communauté qu'ils forment jusqu'au 27 Février 1977; et enfin dans un troisième, on étudiera les préliminaires de l'opération.

LES FIDELES

Le 27 Février 1977, environ huit cents fidèles ont investi Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Aussi importants que les prêtres: sans eux, il n'y aurait pas eu d'occupation. On cherchera d'abord, dans la mesure du possible, à déterminer qui ils sont? Puis, on essaiera d'évaluer, quelles sont leurs motivations? Dans les deux cas, faute d'une documentation fiable, on se bornera à des indications.

APPARENCES ET CONSIDERATIONS PREALABLES

La vitrine

Au moment des faits, les médias se sont surtout attachés aux personnalités qui apportèrent la caution de leur présence à l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Il y avait des hommes de Lettres: Michel Droit, Jean Dutourd (qui fréquentaient avant la salle Wagram et prirent tous deux la plume pour défendre l'opération), Paul Guth²⁸⁷, Jean Mistler, Gustave Thibon. Il y avait des universitaires: Jacques Perret²⁸⁸, Jean Fourastié²⁸⁹. Il y avait des artistes: Georges Mathieu²⁹⁰ qui l'année précédente avait gravé la nouvelle pièce de dix francs). Il y avait des vedettes du spectacle: Jacques Dufilho²⁹¹, Suzie Delair, Louis de Funès, Germaine Lubin (une grande Wagnérienne, qui jadis chanta devant Hitler). Il y en eut aussi qui ne vinrent qu'une fois: le R.P. Carré²⁹², Julien Green qui avait connu Mgr Ducaud-Bourget dans le passé.²⁹³ On vit également des non catholiques: Gabriel Matzneff et Laurent Terzieff, tous deux de confession orthodoxe.²⁹⁴

Incontestablement, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet a revêtu dans les premiers temps une allure quelque peu mondaine. Jean-Philippe Sisung se souvient d'un célèbre *Aristocrate* qui pratiquait le baisemain en présence du Saint-Sacrement...

Comme tous les événements médiatiques, elle attira aussi son lot de déséquilibrés. Il y eut des illuminés, ceux que Mgr Ducaud-Bourget appelait les téléphonés du Saint-Esprit. Des femmes qui prétendaient voir apparaître la Vierge, ou qui s'agenouillaient les bras en croix au milieu de la nef. Ou encore ce pieux fidèle qui chaque jour allait déposer sous la chaire une offrande toute simple, une offrande naturelle qu'il avait faite tout seul... On a jamais réussi à prendre sur le fait, ce hardi profanateur.²⁹⁵

Il y eut aussi sans doute beaucoup de curieux, comme ce père de famille qui était venu montrer à ses enfants la messe d'autrefois:

²⁸⁷André Figueras *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 147.

²⁸⁸idem.

²⁸⁹cf. sa contribution au livre de souvenirs *Nous voulons Dieu* (le livre du dixième anniversaire) p. 60 et 61.

²⁹⁰cf. sa contribution au livre de souvenirs *Nous voulons Dieu* (le livre du dixième anniversaire) p. 66 à 69.

²⁹¹cf. sa contribution au livre de souvenirs *Nous voulons Dieu* (le livre du dixième anniversaire) p. 53.

²⁹²à genoux dans le chœur le Dimanche 25 Mars 1977, d'après une note manuscrite de Mgr Ducaud-Bourget, dans l'agenda des messes à Saint-Nicolas-du-Chardonnet (conservé par l'abbé Serralda).

²⁹³idem.

Julien Green n'en a jamais parlé dans son journal. Peut-être parce qu'il est un ami personnel de Monseigneur Pézeril (dont il parle dans son journal).

²⁹⁴Il y a des similitudes certaines entre les liturgies "de St-Pie-V" et orthodoxe. L'abbé Veuillez s'est rendu compte que lorsque la T.V. diffuse des célébrations orthodoxes: "*le dimanche suivant, il y a beaucoup plus de fidèles à Saint-Eugène*"

²⁹⁵Anecdote d'André Figueras.

Certains de ces occupants de la première heure y resteront toujours. Par exemple, Soeur Flodoberte, la Walkyrie de l'occupation de la sacristie, une religieuse en rupture avec son ordre²⁹⁶. A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, elle constituait la police secrète de Mgr Ducaud-Bourget: elle écoutait les conversations et épiait tout le monde.

Avant elle, il y avait déjà un religieux dans la communauté: frère Gilles, le sacristain, un ancien bénédictin. Le jour de l'occupation, il avait deviné que quelque chose de particulier se tramait, parce que Mgr Ducaud-Bourget lui avait demandé d'apporter un ostensor: y allait-il avoir adoration du Saint-Sacrement dans la grande salle de la Mutualité?...

Il y eut aussi André Beauquis, l'ancien Suisse de Saint-Augustin: à l'annonce de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il avait ressorti d'un placard son habit dessiné par Michel Ange, et sa hallebarde. Le dimanche, il accompagnait Mgr Ducaud-Bourget de la sacristie à l'autel, de l'autel à la chaire, de la chaire à l'autel, etc.²⁹⁷

Par delà ce qui n'en constituait somme toute que la devanture, il y avait parmi les occupants un noyau dur: les fidèles de la salle Wagram.

Ces fidèles sont-ils exclusifs?

Si Mgr Ducaud-Bourget avait incontestablement un pouvoir charismatique très fort, était-il suffisant pour rivaliser avec celui d'un Curé de paroisse, ou bien ses fidèles se partageaient-ils entre ce dernier et lui? Autrement dit les fidèles de cette communauté étaient-ils vraiment fidèles?

D'après Georges Daix, un sympathisant de Mgr Ducaud-Bourget, en 1977 la plupart de ces fidèles étaient encore attachés à leur paroisse.²⁹⁸ *De facto*, Mgr Ducaud-Bourget répétait souvent à ses fidèles de ne pas assister aux messes selon le nouvel ordo. Il écrira en 1982:²⁹⁹

"Depuis 17 ans nous répétons aux "fidèles"(à qui? à quoi?): "N'allez pas aux" nouvelles messes "ambiguës, équivoques, aboutissant au protestantisme; n'allez pas vous égarer là où il y a le choléra ou le typhus, vous risqueriez d'en mourir; n'allez donc pas dans ces églises où l'on vous apprend l'irrespect envers Dieu et l'Eucharistie; et le culte du sexe, la divinité de l'homme, la philanthropie larmoyante et le marxisme, l'immoralisme et l'amoralisme.."

²⁹⁶cf. son homélie funèbre, le 8 Septembre 1983, sur l'enregistrement *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget n°1*.

²⁹⁷J-P Sisung était son ami.

²⁹⁸*L'Homme Nouveau* 20 Mars 1977 p. 6.

²⁹⁹*Le Deuxième Hérisson spirituel*(1982) p. 3.

Si il éprouvait la nécessité de telles recommandations, c'est donc qu'il savait qu'un certain nombre de ses fidèles était à cheval sur les deux liturgies. Dans le même sens que lui, au cours de ses pèlerinages à Rome, l'abbé Coache proposait à ses pèlerins de jurer sur les reliques de saint Pie V de ne jamais plus assister au nouveau rite.³⁰⁰

Faute d'éléments pour appuyer une démonstration, on proposera l'hypothèse suivante: La communauté "saint Pie V " de Paris ne s'est pas constituée aussitôt après les réformes liturgiques. Il a fallu un temps à ses fidèles pour se distinguer des autres catholiques du diocèse. En 1977, ce processus n'était pas achevé.³⁰¹

Leur place au sein du diocèse de Paris?

Il est ainsi indispensable d'avoir conscience qu'un lien réel existe entre cette communauté et le reste du diocèse: c'est de lui qu'elle provient, elle est en partie indistinguable de lui, bref elle est en grande partie conditionnée par lui.

En 1974, le Cardinal Marty reconnaissait qu'en dix ans, le diocèse de Paris avait perdu plus de la moitié de ses fidèles. Pour prendre un exemple: en 1964 la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet était estimée à 18.000 habitants, et celle de Saint-Séverin à 15.400; en 1977 l'ensemble formé par les deux était estimé à 14.500...³⁰²

Il est probable que sur le nombre des catholiques à avoir arrêté de pratiquer, un certain nombre a pris le prétexte du nouveau rite pour justifier cette démarche. Certes les sondages de l'époque montraient qu'une grande majorité des catholiques était contente de ces réformes, mais en y regardant de plus près, on pouvait s'apercevoir que ces sondages étaient réalisés à la sortie des églises, et donc sur des catholiques qui par leur présence même montraient qu'ils étaient déjà *a priori* favorables à ces réformes.³⁰³

On peut supposer que parmi les catholiques susceptibles d'abandonner leur pratique religieuse à l'occasion des réformes liturgiques, se trouvaient beaucoup de fidèles de Mgr Ducaud-Bourget. Mais la réforme liturgique explique-t-elle tout?

³⁰⁰En 1978, l'abbé Veuillez jurera ainsi de ne jamais prononcer le nouveau rite.

³⁰¹Il semble bien qu'aujourd'hui se soit le cas: d'après l'abbé Laguérie, comme d'après l'abbé Veuillez, il est très rare qu'en distribuant la communion, un fidèle leur tende les mains, ou leur réponde *amen* (éléments qui appartiennent tous deux au nouveau rite). Les fidèles sont donc désormais fidèles à une seule liturgie, mais il ne le sont pas pour autant à un seul lieu de culte: D'après l'abbé Duboscq, les fidèles de Wagram viennent pour un tiers de Saint-Nicolas, pour autre tiers de Saint-Eugène, et pour un dernier tiers de toutes les communautés à la fois, dont aussi Saint-Odile (Frat. St-Pierre), et la chapelle du Lys (St-Vincent-de-Paul). d'après lui, les fidèles viennent d'abord pour la liturgie, ensuite pour le cadre, et en dernier lieu pour le sermon du prêtre. En 1994, ces fidèles restent donc essentiellement gyrovagues, et encore en situation de marginalité.

³⁰²*Ordo Administrati* 1964 et 1977.

³⁰³C'est le cas du sondage paru dans *La Croix* le 4 Janvier 1968, qui révélait que " 88% des Français accueillent positivement les récentes modifications liturgiques", et seulement " 1,8% négativement".

L'abbé Veuillez se souvient que lorsqu'il était à Saint-Nicolas-du-Chardonnet des nouveaux venus surgissaient souvent dans la sacristie, se plaignant que "dans les autres églises on refusait de les marier, ou de baptiser leur enfant". Était-ce véridique, ou bien ces personnes avaient-elles mal interprété les préparations aux sacrements qu'on exigeait de plus en plus dans les églises parisiennes?³⁰⁴ Toujours est-il que à tort ou à raison, ces fidèles se sentaient rejetés de leur paroisse, et trouvaient auprès de Mgr Ducaud-Bourget l'accueil qu'ils attendaient. En voici un exemple:³⁰⁵

" Mariée depuis dix ans, j'ai trente-trois ans. Trois enfants: neuf, huit, et cinq ans. Un loyer à Paris qui pompe la moitié du salaire de mon mari. Un appartement "tout à refaire": on s'est engagés à le refaire nous-mêmes. Loyer moins cher. Avec quel argent pourrions-nous payer les peintres? Aucune aide domestique: obligée à un travail à mi-temps de 9 heures à 13 heures pour boucher les trous. Quand je rentre: lessive, ménage, couture, cuisine... et pinceaux. Rien n'est jamais fini. Les enfants sont merveilleux, ils connaissent notre vie dure, ne pleurent pas trop et rangent assez.

Une belle-famille très catholique, mais conciliaire, c'est-à-dire qu'elle nous a rejetés quand elle a vu notre foi de toujours... Chassés de la maison de famille, mari menacé de cécité, moi d'obésité. Tous les sacrements et messes suivis dans le Concile.

Grande solitude. Parfois envie d'entrer dans une église, de s'asseoir un peu au fond quand on a le cœur qui déborde de larmes, mais églises nues, froides, glaciales... plus de recoins, plus d'intimité due aux mille objets d'autrefois... Vicaires intellectuels: "Faut vous en sortir"... On ne manque pas de courage mais la vie nous comble. "Faut penser au tiers-monde". On y pense, on l'aime... mais qui, en France, pense à son voisin de France? Le tiers-monde est une bonne conscience de catholiques égoïstes.

Puis le paradis revenu à Saint-Nicolas. J'y ai pleuré (vous me trouverez idiote) une demi-heure, la première fois, au fond, à gauche. Il y avait du monde, on ne me voyait pas, le Bon-Dieu m'a consolée, j'ai prié comme jamais. Il m'a redonné du courage, l'espérance de la vie éternelle.

Pauvre, moi? Quand je peux aller à Saint-Nicolas! Malheureuse? Quand je peux aller à Saint-Nicolas! Seule?

Je me sens meilleure, je repense à mon ange gardien, je voudrais soulager les pauvres.

Saint-Nicolas protégez-nous, gardez-nous de la police.

Je suis heureuse à Saint-Nicolas, l'Église du Concile n'a pas (n'a jamais eu) le pouvoir de me réconforter, de me montrer mes richesses spirituelles."

Par delà la querelle liturgique, il y avait parfois une humaine souffrance, celle là même qu'on retrouve dans la plupart des poèmes de Mgr Ducaud-Bourget, et que l'abbé Serralda porte sur son visage.

À l'image de leur clergé, les fidèles de cette communauté représentaient en quelque sorte la marge du diocèse, ceux qui ne s'y sentaient plus à leur place.

³⁰⁴Luc Perrin note dans *Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican* que des délais furent perçus comme des refus (p. 223).

³⁰⁵Lettre parue dans *le Monde* du 22 Avril 1977.

DES DOCUMENTS FAIBLES

Par delà ces quelques considérations générales, que peut-on dire d'autre de ces fidèles? Et d'abord, quelles sont les sources disponibles?

Il y en a deux: les registres de catholicité de la communauté pour l'année 1977³⁰⁶; et la pétition lancée dès les premiers jours de l'occupation, ou tout au moins ce que nous en dit Y. Desmurs-Moscat.

Les registres de catholicité

Les registres de catholicité sont au nombre de trois. Le premier où sont notifiés les baptêmes, avec à la fin les communions privées et solennelles, et les confirmations sans autres indications que les noms et prénoms. Le deuxième où sont notifiés les mariages. Et le troisième, où figurent les convois.

Dix-huit mariages furent célébrés entre le 27 Février 1977 et le 27 Février 1978, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Les formalités administratives avaient été accomplies: dans cinq cas à la Mairie du 5^{ème}, deux cas dans le 17^{ème}, deux cas dans le 16^{ème}, un cas dans le 9^{ème}, un cas dans le 13^{ème}, un cas dans le 1^{er}, quatre cas en banlieue. (Pour le premier mariage, célébré le 26 Mars par l'abbé Serralda, le lieu des formalités administratives n'était pas indiqué.)

Ces personnes sont-elles représentatives de la communauté? D'abord, une remarque s'impose. Sur un plan quantitatif, Mgr Ducaud-Bourget revendiquait en 1977, trois mille fidèles. Or, si on prend à titre indicatif et non scientifique, le taux de natalité de l'époque, 14/1000, à une communauté de cette taille, il devrait y avoir 42 baptêmes, et non 75. Mais, il est probable que parmi la population catholique, et *a fortiori*, de cette tendance, le taux de natalité soit plus important que dans le reste de la population, à cause de l'interdit de la contraception. Prenons alors le taux de mortalité, plus fiable, car il faut bien mourir. Il était alors de 9 pour 1000, soit pour une communauté de cette importance, un nombre probable de 27 convois. Or, il y en eut 30. Le cas des mariages religieux étant encore plus complexe, on évitera une approximation supplémentaire.

³⁰⁶Le premier exemplaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet même, et le second, qui est censé revenir à l'Archevêché quand les choses s'arrangeront, probablement à la maison de la Frat. St-Pie-X, à Suresnes.

Quel que soit l'aspect contestable de la démonstration qui précède, on peut faire la remarque suivante. D'après André Ducaud, et d'autres témoins, il y eut dès le début de l'occupation, un afflux de personnes jusque là inconnues de la communauté, et qui venaient d'en apprendre l'existence par les média. Dans cet afflux de nouveaux arrivants attirés par l'ancienne liturgie. Certains étaient peut-être en attente pour un baptême, d'autres pour un mariage, d'autres ont profité de l'occasion pour y faire les obsèques d'un être cher. Il n'est pas certain que ces gens là soient restés par la suite dans le sillage de la communauté. Ne Serait-ce que parce qu'avec le temps, le caractère illégal de l'opération apparaissait plus clairement: ce qui avait pu paraître une simple manifestation les premiers mois, se révéla par la suite un simple vol. La conjoncture a probablement joué un rôle ici.

La pétition des premiers mois

La deuxième source d'indication est la pétition qu'ont fait signer les partisans de Mgr Ducaud-Bourget, à l'intérieur de l'église, et à l'extérieur. Elle n'avait pas seulement pour but la conservation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, elle réclamait l'attribution de plusieurs églises parisiennes pour ceux qui désirent prier dans le rite ancien. En quelques mois nous apprend Yvonne Desmurs-Moscet, il y eut 40.000 signatures. Voici l'étude qu'elle en fit:³⁰⁷

" Il y eut d'abord les paroissiens résidentiels de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. On en compte alors un peu plus de 600 dont beaucoup ne fréquentaient plus leur église depuis les nouveautés liturgiques. La capitale fournit les signatures de 132 médecins dont 6 professeurs agrégés, la proche banlieue en apporte une cinquantaine, la France environ 400. La fourniture en hommes de robe, magistrats, avocats, avoués donne un nombre de 140 à 150. Beaucoup d'ecclésiastiques se présentent, séculiers et réguliers avec une majorité de jésuites français et étrangers. Toute l'Europe est représentée, la Belgique avec 150 signatures, la Grande-Bretagne, 88, dont le lord-maire de Manchester, 3 professeurs du St John's College de Cambridge; la Suisse, 82; la République fédérale allemande, 77; l'Italie, 66; l'Espagne, 29; la Hollande, 26; l'Autriche, 15; sans oublier Monaco, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal, l'Islande, la Suède, la Norvège, le Danemark, la Grèce, Chypre, le Liechtenstein avec la belle signature de son prince! Puis viennent les quatre autres continents. On recueille des signatures d'habitants de quinze pays différents d'Afrique; du Maghreb à la province du Cap, y compris des professeurs de l'Université de Libreville. L'Amérique est représentée par 70 médecins, professeurs, prêtres des Etats-Unis, 37 au Canada; quelques habitants d'Amérique du Sud. Enfin l'Asie et l'Asie mineure que suit l'Australie, riche de tout un collège de l'Etat de Victoria et quelques fidèles de l'Ile Maurice! Saint-Nicolas devenait la plus vaste paroisse du monde!"

³⁰⁷ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 174 et 175.

Cette pétition est-elle un document fiable pour connaître la sociologie des occupants? D'abord, on sait que ceux qui l'ont signée ne sont pas forcément entrés dans Saint-Nicolas-du-Chardonnet (la présence de ce collègue australien est éclairante). Yvonne Desmurs-Moscet reconnaît elle-même que cette pétition fut signée par des non catholiques, et des curieux.³⁰⁸ De plus les minorités, comme celle qui fit cette pétition, ont l'art de "ratisser très large", bien au delà de leur audience habituelle. (En 1984, la Frat. St-Pie-X organisera une pétition en faveur de l'autorisation du rite ancien, qui rassemblera 500.000 signatures. Or en 1988, on estimait les sympathisants de la Fraternité à 30.000 environ. Enfin, rien ne laisse penser que ceux qui ont signé cette pétition étaient partisans de l'illégalité, et opposés à l'autorité de l'Archevêché de Paris.

Les informations dont nous disposons sur les fidèles sont donc maigres. Et en tout cas insuffisantes pour permettre une quelconque conclusion. Mais en dehors de ces sources, qui ont l'avantage de reposer sur une base concrète, il y a également les impressions des acteurs.

D'APRES LES TEMOINS

Des occupants socialement très mélangés :

D'après Jacques de Ricaumont, les fidèles présents à Saint-Nicolas-du-Chardonnet étaient sociologiquement très mélangés. Il y avait des personnes de milieu populaire.³⁰⁹

"Autant que les générations, les milieux à Saint-Nicolas-du-Chardonnet étaient mêlés. Nos adversaires soutenaient que les "beaux quartiers" assuraient presque exclusivement le recrutement des fidèles, à quoi ils ajoutaient, pour expliquer la presse des dimanches, une participation massive de la banlieue."

Il y avait des personnes de milieu bourgeois. Il se souvient que pour aller à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il prenait la ligne de bus n°63.³¹⁰ Là il reconnaissait ceux qui allaient à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, "au gros missel qu'ils portaient avec une certaine ostentation, comme les offrandes des Rois Mages". Cette ligne de bus dessert outre la Place Maubert, les quartiers huppés de Paris: elle empreinte par l'Av. Henri Martin, l'Av. Georges Mandel, l'Av. du Pdt. Wilson, le Quai d'Orsay, et le Bd. Saint-Germain. La ligne 63 est sans nul doute l'une des plus bourgeoises de la Capitale.

³⁰⁸idem. p. 174.

³⁰⁹J. de Ricaumont *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 36.

³¹⁰idem. p. 34.

Mais Jacques de Ricaumont émet une réserve sur le caractère mélangé des occupants de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'aristocratie y était peu représentée. Lui qui connaît des baronnes, des comtesses, des marquises, des duchesses, et même des archiduchesses, ne les a que très peu vu à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il leur en demanda la raison. Elles lui répondirent que le chauffeur étant en Week-end, la Rolls ne pouvait sortir du garage... On signale au passage que d'après Jacques de Ricaumont, l'aristocratie ne compte en France que quatre mille familles.

Un fidèle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, du début des années quatre-vingt, fait une typologie intéressante, bien que ne faisant pas partie de notre période. Il distingue trois tiers dans la communauté: une partie constituée de rapatriés, dont on a déjà parlé; une partie qu'on pourrait qualifier de "vieille France"; et une partie de convertis.

La partie vieille France

Parmi les occupants, la composante dite "vieille France" est socialement la plus élevée. Elle se caractérise par son attachement à tout ce qui mérite le nom de classique dans la culture française, dans ses valeurs, et ses usages. C'est certainement parmi eux qu'on devait trouver le plus de monarchistes. La liturgie ancienne est considérée par eux comme une valeur sûre, parce qu'elle a été consacrée par le temps.

Cette partie vieille France, conservatrice par nature et très sensible aux continuités, est vraisemblablement la première dans le temps à avoir cherché à garder le rite de Pie XII.

Incontestablement, c'est à elle qu'il faudrait rattacher un homme comme Mgr Ducaud-Bourget, qui en a l'appartenance sociologique, et la culture. On pourrait en dire autant d'un Jacques de Ricaumont. Ce dernier définissait ainsi son attachement à l'ancienne liturgie:³¹¹

" Toute ma vie je me suis fait "une certaine idée" de la messe. Je ne la concevais que sous sa forme la plus solennelle, la plus noble, la plus imbuée de sacré, la plus digne du Roi des cieux, celle, en un mot, d'une véritable cérémonie. Cette pompe, associée dans mon esprit à l'office divin, au point d'être presque inséparable de lui, culminait dans les admirables messes pontificales que célébrait, durant mon enfance, l'évêque de Poitiers, Mgr de Durtfort, messes pour lesquelles manifestement il n'avait pas un goût moins vif que le mien. Il s'y dépensait un art de la mise en scène que je ne retrouverais plus tard que dans certaines séquences de Zeffirelli, celle en particulier de son film sur saint François d'Assise, où le pape entouré de toute la cour pontificale reçoit en audience le moine mendiant et, se prosternant devant lui, lui baise les pieds -tableau qui représente pour moi l'un des apogées de la symbolique religieuse, car le faste le plus provocant s'y conjugue avec la plus évangélique humilité, les moindres détails du cérémonial me fascinaient, et la longueur même d'une messe qui durait plus de deux heures était un élément essentiel de sa beauté"

³¹¹ *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 13.

Le cas de Jacques de Ricaumont est très instructif, car il relativise le lien qu'on peut établir entre ceux qu'on appelle "vieille France", et les occupants de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. En effet, incontestablement sympathisant de tout ce qui pourrait être fait pour que des messes selon le rite ancien soient dites au grand jour; il émet néanmoins des réserves sur la méthode employée:³¹²

" Cependant, à mesure que cette occupation se prolongeait, j'étais de plus en plus gêné par la conscience de nous enfoncer dans une double illégalité, religieuse et juridique. J'étais choqué que cette révolte ouverte contre la Hiérarchie fût paradoxalement menée au nom de la Tradition, alors que le respect de l'une est l'un des fondements de l'autre, et que des défenseurs de l'orthodoxie, en s'insurgeant contre leur archevêque et en se séparant de la communauté diocésaine, se comportassent comme des sectes protestantes pour lesquelles ils reprochaient à l'Eglise officielle de montrer trop de complaisance. Il était indéniable qu'il fallait profiter de notre position de force pour négocier."

Ceux qu'on appelle "vieille France", n'ont pas dû manquer de se demander si leur action ne conduisait pas à une trahison de certains principes auxquels ils étaient attachés, comme par exemple: le respect de la Hiérarchie. Ils ont pu se demander si l'occupation d'une église, en dépit du droit commun, était une "chose qui se fait"? De plus, est-il bien convenable d'empêcher un Curé de dire sa messe dans son église? Est-il raisonnable de toujours prétendre avoir raison, y compris devant les autorités compétentes?

La partie "vieille France" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'était vraisemblablement pas tout à fait représentative de ce qu'on entend généralement par ce diminutif. Incontestablement, dans l'occupation de cette église, des libertés ont été prises avec les convenances. Dans d'autres paroisses parisiennes, nombre de fidèles dits "vieille France", avaient tant bien que mal, et peut-être sans réticence, accepté la liturgie nouvelle de l'Eglise.

³¹²idem. p. 44.

A partir de là, deux hypothèses sont possibles pour expliquer la présence de tels fidèles à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. D'une part, il est possible que dans les premiers temps de l'occupation, certains comme Jacques de Ricaumont, n'aient pas perçu l'incongruité que pouvait revêtir cette opération, au regard des valeurs dites "vieille France". Et plus tard ne se soient pas sentis responsables de ce qui pouvait sembler être un fait accompli. Il s'agirait là de questions de conscience personnelle. Ou bien, ces fidèles étaient tellement attachés à ce qu'ils considéraient comme étant la tradition, que certaines entorses à leurs valeurs leur ont semblé un mal nécessaire. C'est l'idée que défendra Mgr Ducaud-Bourget dans une brochure intitulée: *De la nocivité des vertus dites chrétiennes*. Il y explique que c'est selon lui pour rester fidèle à une autorité supérieure qu'il faut parfois savoir désobéir à l'autorité temporelle.³¹³

Dans les premiers temps, ces deux types de bourgeoisie "vieille France" devaient être présents. Mais avec le temps, et les radicalisations qu'il apportera, il est vraisemblable que la seconde l'ait nettement emporté sur la première.

Les rapatriés

Constituée de Français d'Algérie, elle est certainement socialement moins bien positionnée que celle qui précède, encore que des doubles appartenances soient possibles. On l'a vu des motivations politiques ne sont peut-être pas étrangères à leur présence parmi les opposants à la liturgie du concile. Mais il faut supposer que leur motivation première restait religieuse.

Y a-t-il eu chez ces catholiques un goût pour l'intransigeance que les chrétiens qui dans les premiers siècles de l'Eglise habitaient le Sud de la Méditerranée comme eux avaient manifesté? Que ce soit un Tertulien, un saint Augustin, pour ce qui est de l'orthodoxie; ou un Donat pour ce qui est de l'hérésie. Il y aurait là une religiosité liée, non au climat qui a changé en mille cinq cents ans, mais à l'ère géographique?

Plus sûrement, il y eut chez ces rapatriés, un phénomène courant chez les déracinés: le besoin de trouver dans la religion un rocher sur lequel s'accrocher. La réforme liturgique aurait donc plus que d'autres, perturbé ces croyants en quête de stabilité.

³¹³Publié en 1982 avec comme premier titre: *Le deuxième hérisson spirituel* (dans le même sens dans l'enregistrement de son *Entretien avec André Figueras* il dit être persuadé que l'homme se sauve par ses péchés...).

En 1994, sur les six prêtres desservant Saint-Nicolas-du-Chardonnet, quatre avaient un nom à particule (de Tanotiarn, de Jorna, de Crecy).

Il est probable que le temps aidant, ces rapatriés aient de moins en moins constitué un pôle de référence parmi les fidèles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Même si vingt ans après leur retour (leur arrivée pour certains) en France, ils semblaient d'après notre témoin en former le tiers³¹⁴. Leur passé commun joue certainement encore un rôle important, donc pour certains, la fidélité à la liturgie ancienne doit avoir un enjeu identitaire.

Les convertis

C'est la troisième partie des fidèles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet au début des années quatre-vingts. A la différence des deux premières, elle est essentiellement constituée de nouveaux venus. D'hommes et de femmes jusqu'alors en recherche, et qui ont trouvé là l'objet de leur quête. On en distingue de deux types: "les retours à Dieu", et les conversions stricto sensu.

Les retours à Dieu, c'est-à-dire la reprise d'une vie religieuse après une période d'interruption prolongée. Ce sont en fait les conversions telles qu'on les entendaient à l'âge classique, en un temps où la population était essentiellement chrétienne.

Dans les premiers temps de l'occupation, d'après Mgr Ducaud-Bourget, beaucoup de personnes vinrent le voir pour le remercier d'avoir permis que cette grâce leur arrive.

Comment expliquer ce type de conversion? Evidemment, la conversion procède de la volonté divine. Mais il y a des conditions qui facilitent la redécouverte, ou même la réception de la foi. On proposera l'hypothèse suivante. Il est possible que ces convertis aient retrouvé dans une liturgie qui n'était plus en usage depuis plusieurs années, des impressions qu'ils avaient ressenties dans leur ancienne vie de croyants. Cette liturgie leur a en quelque sorte été une clef, pour retrouver ce qui était enfoui en eux-mêmes.

En 1977, ce type de conversion était semble-t-il le plus fréquent. Mais ils y en avait d'un autre type, beaucoup plus radicale.

Ces conversions stricto sensu concernaient des personnes qui n'avaient jamais eut la foi. Ainsi certains adultes seront baptisés dès le premier mois de l'occupation de l'Eglise.³¹⁵ Comment les expliquer?

³¹⁴En 1994, d'après l'abbé Laguérie, ils sont encore nombreux à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, mais beaucoup moins que le tiers. Il y a aussi d'après lui, des Martiniquais, des Sénégalais, des Portugais, etc. Les anciens rapatriés sont vraisemblablement plus nombreux à Wagram, car l'abbé Serralda est une personnalité dans ce milieu.

³¹⁵d'après l'abbé Serralda. Malheureusement, les dates de naissance ne figurent pas sur le registre de baptême. Par ailleurs, on notera que ces baptêmes, n'étaient pas précédés d'un catéchuménat. L'abbé B. en 1979, voudra en instaurer un, mais Mgr Ducaud-Bourget s'opposa catégoriquement à cette mesure d'une pastorale qu'il jugeait par trop nouvelle. En 1993, l'abbé Laguérie a fini par instaurer une

Un exemple type se présente, en la personne d'André Figueras. Bien que sa conversion ne se soit pas intégralement produite dans les premiers temps de l'occupation, Saint-Nicolas-du-Chardonnet en fut néanmoins pour lui une étape importante.³¹⁶

Ecrivain et journaliste, les titres des livres d'A. Figueras suffiraient à en faire un portrait politique: *De Gaulle l'impuissant* (1970); *La République des gredins* (1972); *Faux résistants et vrais coquins* (1975); *La Gestapo fiscale* (1977); *Pétain, c'était de Gaulle* (1979); *"Ce canaille de Dreyfus"* (1982). Ayant trois enfants, l'un de ses fils a pour parrain le Général Salan, et sa fille, J-M Le Pen...³¹⁷ Sans aucun doute, il représente, s'il n'en est la figure caricaturale, l'homme d'extrême droite.

Sur un plan religieux: baptisé et s'étant marié avec sa première épouse à l'église, *"pour lui faire plaisir"*³¹⁸, il n'en était pas moins à cette époque là, un incroyant. C'est ce qu'il écrit dans un livre paru en 1976: *Marty sans laisser d'adresse*.

Ce pamphlétaire trouve une proie facile en la personne du Cardinal Marty. Respectant les règles de l'art, il plaisante *"son accent bonasse de maquignon"*, *"sa bouille de camelot sur le retour"*, etc., etc...³¹⁹ Aussitôt publié, il l'envoie à l'Archevêché. Monseigneur Gilson lui répondra que son *"opuscule contre le Cardinal Marty n'est pas digne d'un honnête homme"*.³²⁰ Quelques mois plus tard, il aura le culot de demander une audience à sa victime; que celle-ci aura la bonté de lui accorder.³²¹

A priori, un individu tel que lui n'avait pas sa place dans une affaire d'Eglise. Pourtant, il viendra à Saint-Nicolas-du-Chardonnet dès le 28 Février 1977.

Il connaissait bien l'abbé Serralda, qui durant des années vint faire le catéchisme à ses fils.³²² L'un d'entre eux fut confirmé par Monseigneur Lefebvre, en 1975, salle Wagram. Il rentrera plus tard au monastère de Dom Gérard. De plus A. Figueras s'entendait bien avec Mgr Ducaud-Bourget, avec qui il partageait un goût certain pour la polémique.

préparation au baptême. Selon lui: *"Quelques nouveautés, c'est une évolution. Beaucoup de nouveautés, c'est une révolution"*. Ainsi, en semaine, les confessions ne sont plus dites dans un confessionnal, mais dans une cabine de confession, comme cela peut se faire dans d'autres églises parisiennes. (L'acte de contrition n'est même pas obligatoire.) d'après le témoignage d'une fidèle.

³¹⁶d'après l'intéressé lui-même (Il reste très pudique sur ce sujet). Dans ses *Mémoires intempestifs* Tome 1, il dit p. 89 que l'entrée de son fils cadet en religion (au monastère du Barroux en 1987), fut *"l'événement le plus important"* de sa vie. Son expérience lui a inspiré un livre *Pour l'amour de Dieu* (1994), où il donne des clés sur son parcours de converti.

³¹⁷Figueras *Mémoires intempestifs* Tome 1 p. 33 et 173.

³¹⁸*Pour l'amour de Dieu* (1994) p. 14.

³¹⁹*Marty sans laisser d'adresse* p. 18.

³²⁰Figueras *Mémoires intempestifs* Tome 1 p. 126.

³²¹idem p. 127.

³²²idem p. 120.

L'occupation inspirera deux livres (dont on reparlera). Mais, c'était dans la recherche d'une autre source d'inspiration qu'André Figueras vint à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Depuis longtemps déjà, il espérait cette grâce, quand survint l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.³²³

" Me mouvait alors, soyons franc, plus une préoccupation esthétique, et, dans le bon sens du mot (s'il en est un) politique, que religieuse.

Pourtant, j'entrerais dès lors, sans m'en douter encore beaucoup, dans la Terre Promise.

Je fus d'abord subjugué par la magnificence de la liturgie. Et je trouve du reste tout naturel (j'y reviendrai tout à l'heure) que ce soit par son moyen qu'on commence à approcher Dieu. Ou du moins à Le deviner.

Je fis la connaissance de nombreux prêtres. Plusieurs sont devenus (et demeurés) des amis. Avec d'autres, j'ai pris quelque distance. Peu importe: j'avais changé de monde.

Il ne me restait plus, ainsi naturalisé, de facto, que de me mettre au niveau de ma nouvelle patrie spirituelle."

Mais pourquoi à Saint-Nicolas-du-Chardonnet?

Dans les églises où il est allé où on pratiquait la liturgie du Concile³²⁴

"(...) si, le sort avait voulu que je fréquentasse d'abord les églises où on rate la messe, c'est simple: jamais je n'aurais pu me convertir à une religion si mal représentée et interprétée."

Il explique dans son livre que par exemple, lorsque dans une église conciliaire, il voit une femme dans le sanctuaire, il n'arrive plus à prier.³²⁵ Le converti aurait besoin d'une certaine rigueur pour persévérer sur le chemin de la foi. Ceux qui ont trouvé le catholicisme dans leur berceau pourraient prendre des libertés, qu'un nouveau croyant ne pourrait pas.

Bien entendu, il s'agit là de l'opinion subjective d'André Figueras. Mais partant du principe que l'on peut faire de tout avec toutes les liturgies, on peut supposer qu'il n'existe *a priori* aucune corrélation entre les rites anciens ou nouveaux, et la facilitation ou non de la conversion. (En 1994, dans le diocèse de Paris, quarante adultes ont été baptisés. Dans le même temps, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet on en baptisait trente-cinq, ce qui est comparativement considérable.) N'y a-t-il pas un autre élément d'explication que la liturgie qui permettrait de comprendre ce phénomène?

En 1978, le Père Guy Gilbert écrit ceci à propos des loubards:³²⁶

" Bien entendu, ils sont très traditionalistes dans leur mode d'expression religieuse; ils veulent que ce soit fait comme au temps de leurs parents. Ils apprécieraient certainement Mgr Lefebvre."

323 *Pour l'amour de Dieu* p. 17.

324 *Pour l'amour de Dieu* p. 63.

325 *Pour l'amour de Dieu* p. 84 et 85.

326 *Un prêtre chez les loubards* p. 100.

Qu'on le veuille ou non, l'image de l'Eglise catholique dans l'inconscient de la population, reste encore fortement marquée par des représentations anciennes. Ainsi, pour beaucoup de non catholiques, l'idée du prêtre est attachée à la soutane; l'idée de la messe, à la langue latine; et la communion à l'agenouillement. Ce phénomène est à replacer dans le temps. Il faut au moins une génération pour qu'un groupe donné réussisse à se constituer une image nouvelle. En 1977, il est certain que l'Eglise catholique n'avait pas encore le temps de le faire. Saint-Nicolas-du-Chardonnet par ce qu'elle pouvait avoir de caricaturalement catholique, a sans doute joué un rôle de miroir des attentes d'individus en recherche.

En résumer, pour ce qui est des retours à la foi, il est certain, que sept ans après l'encyclique *Missale Romanum*, l'ancienne liturgie possédait encore pour beaucoup un pouvoir évocateur certain. Mais avec le temps le nombre des contemporains du rite ancien diminuant, ce type de conversion ne pourra que se raréfier. Quant aux conversions à proprement parler, elles continueront à être facilitées tant qu'elles circuleront, par des représentations de l'Eglise, encore usuelles bien que ne correspondant plus à la réalité.³²⁷

Quoi qu'il en soit, il est certain que l'existence de ces convertis, est une caution religieuse importante pour les occupants et leur mouvement.

CONCLUSION

La diversité tant au niveau sociologique, qu'au niveau des motivations rend apparemment impossible de tracer un portrait robot de ces fidèles. Il semble que la liturgie "de saint Pie V" soit leur seul point commun.

³²⁷ En 1994, une publicité pour des pâtes alimentaires, met toujours en scène un prêtre en soutane. Or, on le sait, dans le domaine publicitaire, tout est minutieusement testé. Il est possible que les continues rediffusions de *Don Camillo* soient pas pour rien dans ce phénomène.

LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE LAENNEC A SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET

C'est le principal sujet du livre d'André Figueras: *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*, qui sera publié dès Juin 1977. Le parcours de cette communauté dans les cinq années qui ont précédé l'occupation, mettra en lumière des éléments qui permettent de comprendre cette opération.

LA CONTINUATION

Comme il était convenu avec l'Archevêché, le dimanche 25 Novembre 1971, Mgr Ducaud-Bourget dit sa dernière messe à la chapelle de l'hôpital Laënnec. Il a alors 74 ans depuis deux jours. Normalement, sa carrière ecclésiastique devait s'arrêter avec cette dernière affectation. Pourtant, il continuera l'exercice public de son ministère. Quelle en est la raison?

A ceux qui lui reprochèrent de s'être auto proclamé desservant d'une communauté non légale, il répondra toujours que ce sont les fidèles qui sont venus d'eux-mêmes, et non lui qui les a appelés.

En prêtre traditionnel, Mgr Ducaud-Bourget pensait que le but essentiel de son sacerdoce, était de sauver les âmes. Or il lui semblait, à tort ou à raison, que ses fidèles de Laënnec risquaient d'abandonner toute pratique religieuse. Et donc qu'il devait continuer pour eux l'exercice de son ministère. Mais est-ce la seule explication? Accepte-t-on sur ce qui n'est somme toute qu'une simple impression, de sortir de la légalité de l'Eglise?

Dans sa brochure *Du bon usage de la désobéissance* (1982), Mgr Ducaud-Bourget répondra à un des ses interlocuteurs qui lui affirmait que dans certain cas, on pouvait obéir aveuglément: par exemple un enfant avec sa mère en raison de la pure dilection qu'elle lui porte. Le prélat cherchera à prouver le contraire en montrant que l'affection d'une mère peut parfois pousser un fils vers des vices contre-natures.

En 1971, à soixante-treize ans, Mgr Ducaud-Bourget décidera de désobéir à sa mère l'église.

A la tête d'un mille-cinq-cents fidèles³²⁸, un problème urgent se posait à lui: trouver une église où les réunir.

Dès 1968, devant l'exiguïté de la chapelle de l'hôpital, il avait demandé au Cardinal Marty, l'attribution d'une église plus vaste. Cette demande n'eut pas de réponse. Peut-être en raison de son incongruité? Aussi, Mgr Ducaud-Bourget se résigna à louer une salle, rue de la Cossonerie, près des Halles. Ce local, qui ne possédait ni l'eau, ni l'électricité, devait être entièrement aménagé. En attendant, le dimanche suivant, le 3 Décembre, lui et l'abbé Serralda diront deux messes au Musée Social, 5 rue Las Cases. Grâce à la bonne entente qui régnait entre lui et le recteur uniate de la Mission Ukrainienne, une troisième messe pu être dite à midi, dans la chapelle du 186, Bd. Saint-Germain. Mgr Ducaud-Bourget espérait que cet arrangement pourrait durer, mais l'Archevêché fit comprendre au recteur, à qui la chapelle n'était que prêtée, qu'il ne l'agréait pas. *In extremis*, Mgr Ducaud-Bourget fit aller louer par André Ducaud la salle du Musée Social pour le dimanche suivant, et en informa les fidèles présents. Ce fut la dernière messe dite dans une véritable l'église, désormais toutes les autres le seront dans des lieux profanes. Mais ces offices religieux dans des salles de spectacle posaient plusieurs problèmes.

Des messes dans des salles de spectacle!

Déjà un problème matériel, il fallait payer la location, et on était pas sûr de pouvoir obtenir la disponibilité de la salle tous les dimanches. De plus, ce système basé sur le provisoire impliquait de continuels déménagements des vases sacrés, avec le saint sacrement dans des valises... Aussi, écrit André Figueras, "*de nombreux fidèles*" se demandèrent au début, "si une messe dite dans de telles conditions pouvait être valide." Et ce d'autant plus que ce doute était précisément l'une des raisons de leur embarras vis-à-vis de la liturgie nouvelle.

Jacques de Ricaumont, bien que n'étant pas un fidèle régulier de Mgr Ducaud-Bourget, était allé entendre l'une de ces messes dans une salle de spectacle:³²⁹

" Je fus édié par le nombre et la tervueur de l'assistance, mais déçu par l'ingratitude du décor. Je n'étais pas accroché à la messe tridentine au point de la préférer à la pompe qui me paraissait un élément de la Tradition. Je décelais quelque paradoxe dans l'attitude des intégristes qui vilipendaient à juste titre l'absence de beauté, de faste et de sacré dans les cérémonies modernes et l'acceptaient, sous la contrainte, dans les leurs: cette contradiction me gênait."

Combien parmi les quinze-cents fidèles de Laënnec, ont-ils alors abandonné la communauté? Ce n'est dit nulle part.

³²⁸ *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 55 (Tous les chiffres cités ne sont que des évaluations. Mgr Ducaud-Bourget ne comptait jamais ses fidèles, d'après André Ducaud.)

³²⁹ *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 19 et 20.

Néanmoins, si ces offices religieux dits dans de telles conditions élevaient des réserves compréhensibles, certains leur trouvaient un attrait de supplémentaire. Il y avait ce qu'on pourrait appeler un effet catacombes. (Bien que comme nous le savons, il n'y eût pas de messes dans les antiques catacombes) Ainsi ce fidèle parmi d'autres, qui dans les années quatre-vingt, préférait aller à la salle Wagram plutôt qu'à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il trouvait dans ce décor spartiate, une atmosphère très particulière qui lui donnait l'impression de faire partie d'une Eglise embryonnaire, comme dans ses premiers temps. Mais là, "on pensait plutôt qu'on faisait partie de l'Eglise de la fin du monde."

En semaine, Mgr Ducaud-Bourget disait tous les jours sa messe chez la veuve du Général Salomon, rue de l'Université. Devant la cheminée du salon, il installait son autel portatif, et officiait pour quelques inconditionnels fidèles.³³⁰

La chapelle Sainte-Germaine

C'est le 20 Février 1972 que fût terminée l'installation de la chapelle de la rue de la Cossonerie. Mgr Ducaud-Bourget souffrant, elle fut bénie par l'abbé Serralda sous le vocable de Sainte-Germaine. Pourquoi ce nom?

D'après l'abbé Veuillez, qui n'arriva que dix ans plus tard, c'était le souhait d'un généreux donateur, admirateur de sainte Germaine de Pybrac. L'abbé Serralda ne se souvient pas de cela. Selon lui, c'est Mgr Ducaud-Bourget lui-même qui avait voulu lui donner ce nom. En tout cas, une chose est certaine, la soeur de Mgr Ducaud-Bourget, que sa famille considérait comme une sainte, portait ce prénom. Son frère aurait-il aimé la voir porter sur les autels? Nul ne le saura jamais.

Le bouche à oreille faisant progressivement son effet, la seule communauté parisienne où l'ancien rite se pratiquait toujours, ne cessa d'accueillir de nouveaux venus. De telle sorte, qu'à peine un an après l'installation rue de la Cossonerie, la salle s'avéra trop petite.

Le 8 Avril 1973, ce que Mgr Ducaud-Bourget avait surnommé "*la chapelle volante*", reprit son envol, et se posa en face de Saint-Germain-des-Près, à la Société d'encouragement pour l'Industrie (c'était alors le 44 de la rue de Rennes). Il y avait là une salle plus spacieuse où jadis les Frère Lumière révélèrent le cinématographe.

Neuf mois plus tard, des femmes s'évanouissant à cause de la presse, il fallut se rendre à l'évidence: la salle était à nouveau trop petite.

La salle Wagram

³³⁰Cet autel portatif, se trouve maintenant dans la sacristie de l'église Saint-Eugène.

C'est André Ducaud, qui jouait un rôle d'intendant, qui se chargea de trouver un nouveau point de chute à la communauté. Il fallait trouver une salle disponible impérativement tous les dimanches, et qui ne fermait pas pendant l'été. Il s'avéra que le nombre de salles répondant en plus d'une certaine grandeur à ces exigences, étaient à Paris extrêmement peu nombreuses. En utilisant les pages pratiques de l'annuaire, ce n'est qu'à la lettre W qu'André Ducaud parvint à trouver ce qu'il cherchait: la salle Wagram, dans le 17^{ème} arrondissement.

La salle Wagram -à ne pas confondre avec les studios de télévision du même nom- est une salle semi-souterraine, spacieuse, mais traversée par une quadruple rangée de colonnes, ce qui d'après André Figueras en fait "*une sorte de caricature de la Grande Mosquée de Cordoue*"³³¹. Elle s'avéra néanmoins très pratique. D'une part, parce qu'elle possède deux entrées -l'une rue de Montenotte, qui constitue l'entrée; et l'autre avenue de Wagram, la sortie. Ainsi, lors des trois services consécutifs du dimanche matin, la sortie d'une messe, ne gênait pas l'entrée de la suivante. D'autre part, une petite pièce contiguë pouvait servir de sacristie. Et tout à côté, au 19 avenue des Ternes, dans un fond de cour, un rez-de-chaussée pourrait servir de chapelle pendant la semaine.

Tout ceci n'eut pas été possible sans la sympathie que la famille propriétaire de ces locaux éprouvait pour l'ancienne liturgie: la famille Combes!³³²

Le 27 Janvier 1974, chapelle volante, emménagea donc pour la troisième fois en deux ans dans une nouvelle salle. Mais cette fois-ci, étant donnée la difficulté rencontrée pour trouver ce nouveau local, Mgr Ducaud-Bourget pensait que c'était le dernier déménagement.

Il devenait plus que jamais urgent d'obtenir une église de l'Archevêché. Entre 1968 et 1976, en huit ans, Mgr Ducaud-Bourget rencontra une douzaine de fois son archevêque, et lui écrivit seize lettres, toujours dans cette optique. Il n'en obtint rien. Le Cardinal, dès 1971 lui avait interdit de poursuivre ses activités, constituant une communauté en marge de l'Eglise. Mgr Ducaud-Bourget avait préféré céder aux exigences de ses fidèles plutôt qu'à celles de son archevêque. Mais tout en désobéissant, il ne désespérait pas de faire reconnaître par lui son oeuvre pastorale. A la fin de l'année 1974, un incident décisif intervint entre les deux hommes.

L'AVERTISSEMENT DU CARDINAL ET SES RETOMBEES

³³¹ *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 63, voir en annexe n°17 une célébration à la salle Wagram.

³³² *idem* p. 62.

On ignore si elle avait un lien de parenté avec l'ardent défenseur de la séparation des Eglises et de l'Etat.

Le 24 Décembre, comme tous les ans, Mgr Ducaud-Bourget louait la salle Pleyel, pour la messe de Minuit. Cette année là, la communauté avait manifesté un signe important de développement: pour la première fois la venue de Monseigneur Lefebvre pour y donner la confirmation sans l'autorisation de l'évêque du lieu.³³³ Désespérant de voir un jour son prêtre obéir, le Cardinal Marty décida de rendre public que ces activités étaient faites en dehors de la communion diocésaine.³³⁴ A cette époque, Monseigneur Lefebvre ne faisait pas encore parler de lui, et l'affaire intéressa beaucoup les journalistes. La presse, et surtout la télévision vinrent à Wagram pour rencontrer le trublion du diocèse. Ce n'était pas pour déplaire à ce dernier, comme le dit André Figueras: ³³⁵

" *Quelquefois, il s'amusait comme un enfant des caméras, des flashes et des stylos.*"

Après plusieurs semaines de ce qui s'avéra somme toute, une campagne publicitaire, la communauté augmenta de 40%, d'après une évaluation d'André Ducaud.³³⁶ Le Curé de Saint-Ferdinand-des-Ternes, le Père Yelli, avait alerté le Cardinal, des effets pervers que pourrait avoir une condamnation à contretemps de Mgr Ducaud-Bourget. Mais le Cardinal pensait qu'en tant que responsable de tous les catholiques du diocèse, il était de son devoir de mettre les choses au clair. Il voulait que les fidèles de cette communauté sachent qu'en suivant Mgr Ducaud-Bourget, ils se plaçaient en marge de l'Eglise.

Toujours est-il qu'avec les nouveaux arrivants, le problème de la place menaçait de se poser à nouveau. Les démarches en vue d'obtenir une église redoublèrent. Et cette fois-ci des demandes en direction de l'Etat, propriétaire des lieux de cultes furent formulées.

Les démarches auprès de l'Etat

Grâce à son ami Edouard Frédéric-Dupont, Mgr Ducaud-Bourget obtint un rendez-vous avec le responsable du bureau des cultes: Raymond Jouffrey. Un haut fonctionnaire originaire d'un département concordataire³³⁷, lui rappela que l'Etat reconnaissant dans l'usage, les Hiérarchies religieuses, il était impossible qu'on accordasse un édifice cultuel, à des catholiques sans l'aval de leur supérieur.

³³³André Figueras *Les catholiques de la Tradition*(1983) p. 29 (photographie).

³³⁴dans *Eglise de Paris* n° 154 du 9 Janvier 1975 p. VII à IX: il y rappelle la notification de la Congrégation pour le Culte divin du 28 Octobre 1974 qui interdit l'ancien rite *Cum populo*.

³³⁵*Mémoires intempestifs* Tome 1 p. 108.

³³⁶dans *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 64 André Figueras écrit quant à lui: " *dès le dimanche suivant, l'assistance avait doublé.*"

³³⁷D'après l'abbé de Fommervault.

En 1976, l'abbé de Fommervault, obtint une semblable entrevue par l'intermédiaire de Jean Foyer. Mais il n'en résultat rien non plus.

Mgr Ducaud-Bourget et son avocate, Maître Yvonne Desmurs-Moscet ne manquèrent pas de se récrier devant ce qui leur semblaient être une injustice, une "*trahison de la laïcité...*" Là encore, les prises de position se font à front renversé.

Avec l'affaire Lefebvre, les médias s'intéressèrent à nouveau à la communauté de Wagram. Ce qui produisit les mêmes effets que précédemment. L'urgence de trouver une solution au problème de place, se faisait pressant.

Avant d'aller plus loin, il est important de savoir en quoi consistait la communauté Sainte-Germaine-de-Wagram. S'agissait-il, d'une "*paroisse sauvage*", comme l'Archevêché en a accusé Mgr Ducaud-Bourget (ce dont ce dernier s'était toujours défendu)?

Une paroisse sauvage?

La communauté rassemblait fin 1976, environ trois mille personnes. Son seul statut juridique -pour les dons- reposait sur l'Union Universelle des Poètes et Ecrivains Catholiques. Association Loi 1901, fondée en 1939 par Mgr Ducaud-Bourget pour soutenir sa revue *Matines*. Cette dernière reparaitra à partir de Mars 1975, et constituera, en quelque sorte le bulletin de la communauté. Mgr Ducaud-Bourget et l'abbé Serralda y écrivaient, ainsi que certain laïcs, les dernière pages récapitulant les événements qui ont marqué la communauté.

Sur un plan plus directement matériel, pour pouvoir organiser des célébrations religieuses, il faut outre un prêtre et un local, plusieurs choses.

D'abord, il faut des objets du culte: ciboires, paternes, calices, ostensoirs, etc. Il n'était pas question d'en acheter des modernes, poteries ou autres. Ce sont des fidèles qui en offrirent généreusement d'anciens: appartenant à leur famille, achetés chez des antiquaires ou à Drouot. La solution trouvée fut la même pour ce qui est des ornements liturgiques.³³⁸

Ensuite, il faut des hosties, qui jusqu'en 1972, étaient fournies par les soeurs Visitandines. Mais à partir de cette date, l'Archevêché demanda aux soeurs à ce qu'elles ne fournissent plus les prêtres n'ayant pas l'aval de leur supérieur. Panique! Comment continuer sans hosties? Yvonne Desmurs-Moscet raconte dans son livre, que Mgr Ducaud-Bourget ayant alerté ses fidèles de la situation, le dimanche suivant certains lui apportèrent des fers à hosties.³³⁹ Mgr Ducaud-Bourget fabriquait-il tout seul dans sa cuisine les hosties pour sa communauté?

Non, bien entendu! Ce que ne dit pas Yvonne Desmurs-Moscet c'est que, de même que depuis deux ans, Monseigneur Lefebvre fournissait l'indispensable saint Crème pour les baptêmes, à partir de 1974, les religieuses de la Fraternité Saint-Pie-X, dirigées par la propre soeur du prélat, fournissaient en hosties la communauté.³⁴⁰

Les sacrements conférés

Cette dépendance vis-à-vis de Monseigneur Lefebvre était encore accrue par le fait, qu'à partir de la même année, il viendra tous les ans à Wagram pour donner la confirmation.

Sainte-Germaine-de-Wagram fournissait donc les cinq sacrements suivants: le baptême, la communion, la pénitence, la confirmation, et l'extrême onction. Qu'en était-il du mariage?

³³⁸d'après les souvenirs de l'abbé Serralda.

³³⁹*Le squatter de Dieu*(1990) p. 137.

³⁴⁰d'après André Ducaud. Il est à noter que Yvonne Desmurs-Moscet a désapprouvé les sacres.

André Figueras écrit dans son livre, que la chapelle donna entre autres "*la possibilité de célébrer des mariages*".³⁴¹ Sacrement qu'ils n'avaient pas le droit de délivrer, à la différence de ceux qui précèdent, étant donné qu'il nécessite une délégation de l'évêque du lieu, ou du Curé du secteur.³⁴² Si la chose est vraie, alors il ne manquait rien à Sainte-Germaine, sur le plan des sacrements, pour ressembler à une paroisse.

Avant le 27 Février 1977, il existait bien à Wagram un registre de mariage.³⁴³ C'est André Ducaud qui était allé l'acheter dans une librairie spécialisée. Deux attestations y avaient été remplies. La première, le 29 Mars 1975, notifiait non pas un mariage, mais une "messe de mariage": Mgr Ducaud-Bourget avait biffé deux fois la formule "*avons demandé et reçu le mutuel consentement de mariage*". Le mariage à proprement parler, c'est à dire l'échange de consentement des deux époux devant deux témoins et une personne déléguée par l'évêque du lieu, avait dû avoir lieu dans une paroisse. Il ne devait s'agir là que de la messe faisant suite au sacrement.

Le second formulaire, le 29 Août 1976, notifiait bel et bien un mariage, mais un mariage très particulier. L'abbé Serralda avait notifié l'union d'un Egyptien, né en 1911, et baptisé le jour même; et d'une Polonaise, née en 1920. Les formalités administratives avaient été réalisées le 6 Mai 1948, au consulat de France à Alexandrie. Dans l'attestation de sacrement, l'abbé Serralda avait écrit: "*cas d'urgence devant le danger de mort*". En un tel cas, si il se justifie -ce qui ici peut être vraisemblable étant donné que le baptême a été donné le même jour- la délégation n'est pas indispensable.³⁴⁴

Aucun autre formulaire ne sera rempli avant l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ainsi, à part une union que justifiait son extrémité, il n'y avait pas de mariages à Wagram. C'est sur le plan sacramentel ce qui lui manquait pour ressembler à une paroisse.

Mais une paroisse est aussi bien autre chose qu'une "usine à sacrements". Elle doit normalement posséder des oeuvres, un tissu associatif.

D'après *Le journal de la chapelle volante*, le cahier d'annonce de la communauté, à part des visites et des conférences culturelles, il n'y avait rien d'organisé.

³⁴¹ *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 63. (Mais il reconnaît avoir écrit son livre un peu rapidement.)

³⁴² On y reviendra plus longuement dans un autre chapitre.

³⁴³ Il est aujourd'hui conservé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

³⁴⁴ *Can. 1079-§1 En cas de danger de mort imminente, l'Ordinaire du lieu peut dispenser, tant de la forme à observer dans la célébration du mariage que de tous et chacun des empêchements de droit ecclésiastique publics ou occultes, ses propres sujets où qu'ils demeurent et tous ceux qui résident de fait sur son propre territoire, excepté de l'empêchement provenant de l'ordre sacré du presbytérat. Code de droit canonique* (1983).

CONCLUSION

Parce qu'elle ne fournissait pas tous les sacrements usuels et parce qu'elle ne possédait pas certains à côtés, la communauté Sainte-Germaine-de-Wagram n'était pas une paroisse "hors sol". Néanmoins, on note dans le temps une évolution. A partir de 1974, Monseigneur Lefebvre y apporte le sacrement de la confirmation. Et en 1975, elle se dote d'un bulletin, et fait l'acquisition d'un registre de mariage. Même si, sur un plan canonique, Mgr Ducaud-Bourget n'était pas encore entré dans l'illicéité. Il est possible qu'il y pensât. Si non, pourquoi aurait-il notifié ce qui n'étant pas un mariage, n'avait pas besoin de l'être? Sa condamnation (sans conséquence canonique) lui a-t-elle ôté quelques scrupules? Toujours est-il que le 27 Février 1977, il franchira le pas.

LES PRELIMINAIRES DE L'OCCUPATION

L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ne s'est pas décidée le matin même. Elle eut des préliminaires: l'idée d'occuper une église, le choix d'une église, le projet de cette opération.

L'IDEE

Dans l'air du temps

Depuis 1936, et plus encore dans les années qui suivirent Mai 1968, l'occupation était devenue un acte de protestation sociale au même titre que la grève. Il y eut bien sûr des occupations d'usines, mais aussi des occupations d'églises.

En Février 1971, il y eut l'occupation du Sacré-Coeur par des gauchistes. Plus tard, cette église le sera à nouveau, par des prostituées. Le 11 Janvier 1976, dans une homélie à Notre-Dame, le Cardinal Marty s'élevait contre les occupations intempestives d'églises:³⁴⁵

"Je souhaite qu'en 1976 les églises de Paris soient dans tous les quartiers des maisons d'accueil, des demeures de l'Esprit, des temples du silence.

Les chrétiens veulent être la voix des sans-voix... C'est vrai, et je suis heureux qu'ils le demeurent pour des misères humaines, alors que celles-ci cherchent à se faire entendre de l'opinion publique ou des autorités. L'Eglise a une longue tradition d'accueil et d'asile des "exclus de la terre".

Mais l'expérience montre que parfois on l'utilise. Il y a des grèves de la faim, il y a des occupations d'églises qui ont mis prêtres et fidèles devant le fait accompli. Par leur répétition, ils banalisent un appel qui ne saurait être qu'exceptionnel. Ce n'est pas le meilleur moyen de servir une cause. Devant l'état de fait créé, la discrétion des responsables de communauté, leur silence ont voulu respecter des hommes qui souffraient. Ils n'étaient pas inconscient de l'ambiguïté de la situation.

Pour le bien des Parisiens, je crois nécessaire en ce début d'année, de rappeler que les églises doivent être respectées pour ce qu'elles sont: des maisons de la prière, des temples du silence, des lieux de la célébration de la foi, de l'espérance et de la charité."

³⁴⁵ *la Documentation Catholique* n° 1691 du 1^{er} Février 1976 p. 129.

L'idée était donc dans l'air du temps. Mais qui a le premier proposé d'utiliser ce procédé dans une affaire d'Eglise?

L'incitation de Monseigneur Lefebvre

De l'aveu unanime, c'est Monseigneur Lefebvre qui le fit. Depuis 1974, il venait tous les ans donner la confirmation à Wagram. André Figueras raconte ainsi ses visites:³⁴⁶

"Triste décor, humiliant décor d'une certaine manière, car cet évêque aurait dû être dans sa cathédrale. Décor, tellement absurde, tellement nul, que la cérémonie aurait pu en acquérir un caractère dérisoire. Mais c'est le privilège de quelques hommes suprêmes de transfigurer tous les lieux où ils se trouvent"

Monseigneur Lefebvre aurait sans doute préféré venir donner la confirmation dans une véritable église. Mais Mgr Ducaud-Bourget, persuadé de son bon droit, pensait pouvoir en obtenir une légalement.

Ses démarches auraient sans doute pu durer longtemps, si le bouillonnant abbé Coache, habitué des interventions liturgiques dans le diocèse de Paris, n'avait pas décidé de mettre à exécution l'idée de Monseigneur Lefebvre.

La provocation de l'abbé Coache

Le 20 Octobre 1976, comme chaque année, l'abbé Coache donna une conférence à la Mutualité. Etait présent avec lui, le R.P. Barbara et Mgr Ducaud-Bourget. L'affaire Lefebvre n'était pas encore éteinte dans les médias, et il y avait donc une forte affluence. L'abbé Coache, vraisemblablement échauffé par ce succès, se lève pour aller faire son allocution, et au passage glisse un mot à l'oreille de Mgr Ducaud-Bourget:³⁴⁷

"Juste avant de pénétrer sur la scène, je dis à Monseigneur, dans l'euphorie constituée par la présence de la grande foule: J'annonce que nous prenons une église avant six mois. _ Eh bien, allez-y "m'a-t-il lancé. Ce qui fut fait sous les applaudissements d'une salle comble"

La salle réagit très positivement à cette annonce. Et le lendemain, la presse s'en faisait l'écho.³⁴⁸

D'après André Ducaud, l'abbé aurait voulu mettre son projet à exécution dès le dimanche suivant. Mais Mgr Ducaud-Bourget s'y était opposé, ses démarches auprès des autorités compétentes n'étant pas éteintes.

³⁴⁶ *Mémoires intempestifs* Tome 1 p. 143.

³⁴⁷ *Le Combat de la foi* n° 70 du 28 Oct. 1984 p. 1.

³⁴⁸ *Je Monde* du 21 Octobre.

Les dernières démarches légales

Son avocate s'occupait de ces tractations. La campagne pour les municipales de Mars 1977 avait déjà commencé. Et c'est tout naturellement, qu'on voulut sonder quelles étaient les dispositions des deux principaux candidats. Yvonne Desmurs-Moscet se chargea de Michel d'Ornano, tandis que Maître Menuet se chargeait de Jacques Chirac. Du côté du candidat du président de la République, Maître Desmurs-Moscet obtint la promesse qu'en cas de victoire électorale, on mettrait gracieusement tous les dimanches à la disposition de Mgr Ducaud-Bourget un gymnase de la capitale. De son côté, son confrère n'obtint rien du tout de Jacques Chirac. (L'idée d'envoyer l'avocat d'un des généraux putschistes au candidat gaulliste, n'était peut-être pas des plus judicieuses.) Les retombées à espérer des municipales étaient donc maigres.

Au début de l'année 1977, il y eut encore des tentatives, mais la réponse était toujours la même: sans l'aval de sa Hiérarchie, Mgr Ducaud-Bourget ne pouvait rien obtenir.

La résignation de Mgr Ducaud-Bourget

Aussi, il se résolut, comme l'abbé Coache l'y invitait, à occuper une église. Cette sortie de la légalité pour un motif religieux n'était pas tout à fait inattendue. Et elle ne fut perçue comme telle, ni à l'Archevêché, ni au Ministère de l'Intérieur.³⁴⁹ Dans son pamphlet contre le Cardinal Marty, un an avant cette opération, André Figueras écrivait déjà.³⁵⁰

" Nous arrivons à un problème de droit public. Puisque les Eglises sont, si j'ose dire, des "palais nationaux", entretenues, pour la plupart, aux frais de l'Etat, -Comment se fait-il que Ponce-miatowski se lave les mains de savoir qui les occupe? En dehors du déni de justice que constitue l'espèce d'exclusivité concédée aux modern style, le ministre de l'Intérieur à tort de ne pas se rendre compte que cela pourrait bien finir par un trouble à l'ordre public, s'il arrivait que les "silencieux" se mêlassent d'élever la voix."

L'idée de l'occupation était donc une idée ancienne, qui une fois admise par Mgr Ducaud-Bourget, n'attendait qu'une occasion favorable pour se concrétiser. La campagne pour les élections municipales fournira cette occasion. Restait à savoir quelle église?

³⁴⁹D'après le Bureau des Cultes.

³⁵⁰ *Marty sans laisser d'adresse...* (1976) p. 46.

LE CHOIX DE L'EGLISE

Notre-Dame pour l'abbé Coache

Lorsque l'abbé Coache venait à Paris, il était reçu chez la responsable parisienne de son mouvement, Mme Buisson, dans de le 17^{ème} arrondissement. Dans ses visites, il ne manquait jamais de dîner un soir avec Mgr Ducaud-Bourget, et l'abbé Serralda, dans un restaurant près de chez son hôte. Cette dernière et André Ducaud accompagnaient les trois prêtres. C'est là que se fit le choix de l'église.

L'abbé Coache, qui avait déjà l'habitude des petites églises, voulait occuper Notre-Dame³⁵¹. Mais seule la volonté de Mgr Ducaud-Bourget, chef incontesté de la communauté, avait son importance.

Saint-Gervais pour Mgr Ducaud-Bourget

Son idée était d'aller occuper l'église Saint-Gervais. Une grande église, située derrière l'Hôtel de Ville.³⁵²

On aurait donné rendez-vous aux fidèles à la Mutualité, et on aurait presque en ligne droite atteint Saint-Gervais, en passant par la rue des Bernardins, l'île Saint-Louis, et la rue des Barres; le tout en procession avec bannières, comme autrefois...

L'abbé Serralda était opposé à ce projet. Il craignait que la police ne les arrête tous. Depuis les lois organiques rajoutées après le Concordat par Napoléon, toute procession en ville doit faire l'objet d'une autorisation préalable de la préfecture.

Cette objection n'a sans doute pas inquiété l'abbé Coache. En 1972, le maire de Monjavoult, craignant des débordements lui avait interdit d'organiser sa procession de la Fête-Dieu dans son village. L'abbé Coache lui fit savoir qu'il n'en tiendrait aucun compte. Le magistrat municipal n'ayant pas les forces de police nécessaires pour faire respecter ses décisions, dût céder à l'intimidation du prêtre.

Quant à Mgr Ducaud-Bourget, son courage physique était incontestable.³⁵³

³⁵¹ Il ne renoncera pas à son projet, on le verra.

³⁵² D'après l'abbé Serralda, mais la chose n'a été imprimée nulle part.

³⁵³ L'abbé B. se souvient qu'un jour à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Mgr Ducaud-Bourget avait remarqué dans l'assistance, l'un de ses ennemis jurés, (on ne sait pas ce qu'il lui reprochait). Il exigea de lui qu'il quittât l'église. Ce dernier refusant de lui obéir, Mgr Ducaud-Bourget appela la police. Ne constatant aucun trouble elle refusât d'intervenir (ce n'était pas la première fois...). Alors Mgr Ducaud-Bourget empoigna sa canne et poursuivit l'intrus à travers l'église, en le rouant de coups.

Seulement, pour une telle opération, il fallait que tout le monde ait du cran. Et il n'est pas certain que les fidèles en eurent eu. On abandonna donc le projet de Saint-Gervais.

Saint-Nicolas-du-Chardonnet en fin de compte

C'est alors qu'on se souvint que touchant la Mutualité, il y avait une église un peu plus petite, du nom de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Sa proximité -une quinzaine de mètres porte à porte- réglait radicalement le problème de la procession illégale. Mais voler une église, n'était-il pas encore plus illégale que de défiler dans la rue sans l'autorisation de la préfecture? Au vrai, quel était le projet initiale de cette occupation?

LE PROJET INITIAL

La thèse classique

Le succès de ce qu'il est convenu d'appeler "l'opération Saint-Nicolas-du-Chardonnet, rend aujourd'hui difficile de retrouver l'idée initiale qui l'a inspiré. Une chose est certaine. Les démarches qu'il entreprit précédemment le prouve, Mgr Ducaud-Bourget voulait obtenir une église. Mais était-il prêt à la voler?

Sur cette opération, il existe une sorte de thèse officielle. Elle avait déjà commencé à se constituer en 1977, dans le livre d'André Figueras, *Le combat de Mgr Ducaud-Bourget*. En 1984, dans son sermon du septième anniversaire de l'occupation, elle est déjà adoptée par Mgr Ducaud-Bourget lui-même.³⁵⁴ Elle est aussi récapitulée dans le livre de témoignages conçu à l'occasion du dixième anniversaire de l'occupation: *Nous voulons Dieu* (du nom du célèbre cantique). La voici en quelques points:

Sur le choix de l'église aurait été le fait de l'abbé Serralda, parce qu'il connaissait les lieux. Ensuite:

" Il ne s'agissait pas seulement d'entrer à Saint-Nicolas, encore fallait-il y rester. La bataille se déroulait sur trois fronts: judiciaire, idéologique et "militaire".

Sur la préparation de l'opération:

" L'opération fut méticuleusement préparée au cours de deux ou trois réunions préparatoires."

³⁵⁴ sur l'enregistrement: *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget n°71* raconte à ses fidèles:

" Une église, évidemment, on allait pas nous la donner! Puisqu'on ne voulait pas de nous... Alors il fallait bien la prendre!... On m'a appris au séminaire, que lorsqu'un homme meurt de faim... mais véritablement, il meurt de faim. Eh bien, il a le droit de voler un pain dans une boulangerie. Ce n'est pas un péché!... On m'a appris cela... Je me suis dit: "Eh bien, quand un homme ne peut pas faire respirer ses fidèles... Eh bien, il faut qu'il prenne une église!"

Ainsi, cette opération aurait été préparée de façon quasi militaire par des stratèges en soutane.

Pour ce qui est du choix de l'église par l'abbé Serralda. André Ducaud conteste absolument que l'idée vînt de lui. C'est Mgr Ducaud-Bourget, et Mgr Ducaud-Bourget seul qui l'aurait eue. Quant au fait que l'abbé Serralda ait été prêtre auxiliaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dix ans auparavant? La chose est certaine, mais sa connaissance des lieux ne faisait pas de lui un homme indispensable. Qui ignore, que dans une église il y a traditionnellement: une nef, un chœur, et un transept? De plus, il suffisait de rentrer dans l'église pour se rendre compte de l'état des lieux.

Une question intéressante, eût été de savoir si l'ancien prêtre auxiliaire disposait d'appuis dans son ancienne église? De l'aveu de l'intéressé lui-même, à part son ancien Curé qu'il allait visiter régulièrement, il ne connaissait plus personne.

La mise au point des opérations se serait faite au cour de deux ou trois réunions préparatoires: les dîners au restaurant dont on a déjà parlé. Deux ou trois? Quand André Figueras a fait son enquête, dans le courant du mois de Mars 1977, on ne se souvenait déjà plus, de ce qui pourtant était encore récent. Il semble en vérité qu'on ait parlé de ce vieux projet d'occupation d'église, entre la poire et le fromage, parmi tant d'autres sujets. Après coup, on ne savait plus très bien si on en avait, ou si on n'en avait pas parlé.

Quant au secret? L'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet fut décidée l'avant-veille, le vendredi soir. Officiellement, seules cinq personnes étaient au courant: outre les trois prêtres: Mme Buisson et André Ducaud. Pourtant d'après ce dernier, le dimanche matin, déjà une dizaine de personnes étaient au courant. L'abbé Serralda est persuadé que c'était l'abbé Coache qui avait vendu la mèche. Il aurait informé quelques membres de son association.

Le moins que l'on puisse dire, est que cette opération avait un parfum d'aventure. Venons en à l'essentiel: le projet. Si on suit la thèse officielle, il se serait toujours agi de "prendre" Saint-Nicolas-du-Chardonnet comme on prend un bastion; et ensuite de s'y implanter définitivement. C'est l'idée que défendra Mgr Ducaud-Bourget lui-même, lors de son sermon du septième anniversaire de l'occupation, en 1984. Si *de facto*, c'est ce qui se produisit, était-ce la première intention des occupants? Pour répondre à cette question, il faut revenir au méta projet: Saint-Gervais.

Le projet abandonné de Mgr Ducaud-Bourget

Pourquoi le 27 Février 1977, Mgr Ducaud-Bourget voulait-il aller à Saint-Gervais?

D'après l'abbé Serralda: "*Parce que c'était une grande église qui ne servait à rien.*" Il fait là allusion au fait que Saint-Gervais fut longtemps une église désaffectée. Mais en 1977, ce n'était déjà plus le cas. Le Cardinal Marty y avait installé l'année précédente une communauté religieuse, "la Fraternité monastique de Jérusalem", dont la vocation était de prier au coeur de la ville.

La véritable raison est à chercher ailleurs.

Le 27 Février 1977, Saint-Gervais recevait un hôte de marque: le Cardinal Marty en personne. Il n'était pas là à l'improviste: sa venue était annoncée dans le bulletin diocésain depuis quinze jours. Seulement voilà, l'abbé Serralda ne lit pas le bulletin diocésain: il a "*calomnié sa chrétienté*". Aussi, de même qu'il ne savait pas que cette église était à nouveau affectée, il n'avait pas connaissance de l'emploi du temps du Cardinal.

Il en va tout autrement de Mgr Ducaud-Bourget. Chaque jour, raconte André Ducaud, il travaillait entre dix heures du soir et une heure du matin: il lisait divers ouvrages et revues, et plus particulièrement *La Croix*, et *Présences et Dialogue*, pour y trouver des arguments. Il y avait donc lu la rubrique intitulée *La quinzaine du Cardinal*. Et c'est en connaissance de cause qu'il devait avoir eu l'intention de se rendre dans l'église où se trouvait son Archevêque.

Mgr Ducaud-Bourget avait-il l'intention de semer la discorde dans la maison de son père? La réalité est sans doute plus simple.

Durant des années, il avait demandé au Cardinal Marty de venir voir sur place sa communauté dont il était fière. Il pensait peut-être qu'après l'avoir vue, il ne pourrait rien lui refuser. Le Cardinal ne voulant pas venir dans sa communauté, il aurait par cette opération, voulu faire venir sa communauté au Cardinal.

Quelle surprise lui aurait-il fait ce jour là, en entrant en procession dans Saint-Gervais! Il aurait enfin pu dire une messe pontificale avec tous ses fidèles, devant Son archevêque. Bref: la gloire.

Il est probable que ce jour là, le Cardinal Marty ait échappé à l'un des moments les plus embarrassants de sa vie. Et cela, grâce à l'abbé Serralda.

Une occupation provisoire?

Ce projet initial change de beaucoup la conception qu'on pouvait se faire du but de cette occupation. Mgr Ducaud-Bourget, prêtre du diocèse de Paris depuis cinquante-deux ans, persuadé de son bon droit, n'avait vraisemblablement pas renoncé à faire reconnaître par son supérieur, un combat qu'il pensait légitime.³⁵⁵

³⁵⁵ En ce sens, Yvonne Desmurs-Moscet, en Juin 1977, présentait la publication de la correspondance de Mgr Ducaud-Bourget avec le Cardinal Marty (cf. le livre *Face à face* p. 3), comme les: "*Pièces relatives aux événements et à la correspondance avec le Cardinal Archevêque de Paris qui ont précédé l'installation temporaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.. etc.*"

A l'origine, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet aurait donc été une sorte d'appel au secours d'un prêtre âgé, qui ne savait plus où mettre sa communauté, en direction de sa Hiérarchie, quitte à la bousculer un peu. Plusieurs éléments peuvent étayer cette hypothèse.

D'abord un point précis lié au déroulement de l'occupation. Si Mgr Ducaud-Bourget avait eu dès l'origine l'intention de rester à Saint-Nicolas-du-Chardonnet; pourquoi n'aurait-il pas fait occuper ce lieu stratégique qu'est la sacristie? N'en disposant pas, on sait les conséquences qui s'en-suivirent. Et il est à rappeler ici, que même le jeudi suivant, il ne fut pas à l'origine de sa prise.

Un deuxième élément, celui-ci plus accessoire, indique qu'il n'avait pas l'intention de rester. Quand on a l'intention d'occuper longtemps un même lieu, on prévoit des vivres. Lorsqu'en 1993, l'abbé Laguérie essaya de prendre Saint-Germain-l'Auxerrois, il prévoira d'emporter plusieurs dizaines de kilos de petits pains au chocolat. (Les ayant abandonnés dans sa débâcle, les paroissiens de cette église s'en régaleront.) Or pour l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à part des hosties -ce qui n'est pas rien- Mgr Ducaud-Bourget n'avait pas prévu semblable viatique.

Enfin, un argument de bon sens: qui en Février 1977, alors que cette opération était la première du genre, pouvait imaginer qu'elle pourrait durer? En tout cas, pas Mgr Ducaud-Bourget: il l'a confié à André Figueras en 1979:³⁵⁶

"À ce moment là, je ne savais pas où j'allais... J'ai fait cela parce que je me suis dit: "Il n'y a plus que cela à faire". Alors on l'a fait. Maintenant, combien de temps cela durera-t-il?... C'est un petit peu comme le suicide de la Tour Eiffel. "Pourvu que ça dure"... Je suis parti en me disant que cela durerait vingt-quatre heures... Et puis quarante-huit heures... Et puis huit jours. Et puis quinze jours. Et maintenant cela fait vingt-six mois, vingt-sept mois... Je puis dire que Saint-Nicolas est fait de miracles successifs. Humainement, cela n'aurait pas dû réussir. Il y avait tous les problèmes à la fois, et tous insolubles à l'origine. Par exemple, pour garder une église, il faut des gardes. Eh bien je ne pouvais pas le dire que j'allais faire cela. Si je l'avais dit à une personne, tout Paris l'aurait su! J'ai gardé le secret jusqu'au vendredi. Je l'ai dit à mes prêtres le vendredi. Eh bien le samedi, on le savait... Il n'y avait rien d'organisé. Il a fallu organiser immédiatement, sur place, se servir des bonnes volontés qui se présentaient, etc. De telle façon que j'ai eu parfois des gens qui n'étaient peut-être pas exactement ce qu'on aurait pu désirer... Mais cela a marché. Cela a continué. Et puis voilà!"

L'abbé Coache lui-même, qui le premier jour de déclarer que l'occupation durerait jusqu'à Noël -ce qui déjà n'est pas définitif- dira en Mars 1977 au même André Figueras, qu'il avait vu dans cette opération "une simple expédition, une sorte de "rezou" consistant à entrer dans une église, à y dire une messe tridentine, et à se retirer."³⁵⁷

³⁵⁶ André Figueras s'entretient avec: Mgr Ducaud-Bourget (enregistrement de 1979).

³⁵⁷ De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget p. 81.

Mais, dans le numéro du 28 octobre 1984 de *Combat de la foi* (n° 70 p. 1), à propos du décès de Mgr Ducaud-Bourget, l'abbé Coache écrivait: "Personnellement, j'ai toujours pensé que cette occupation serait définitive. Mgr Ducaud-Bourget, plus prudent, croyait plutôt à un baroud d'honneur; de

Quant à l'abbé Serralda, il était allé rendre visite à son ancien Curé, dans les premiers jours de l'occupation. Il lui aurait dit que les occupants étaient là pour quelques jours tout au plus, juste le temps de montrer à l'opinion publique, les beautés de l'ancienne liturgie.³⁵⁸

CONCLUSION

En résumé, quel devait être le projet de cette occupation à l'origine? Devant une situation de plus en plus inextricable à Wagram, Mgr Ducaud-Bourget profitant de l'effervescence des élections, voulait porter sur la place publique, le problème qui était le sien. Comment imaginait-il l'issue de cette occupation? Il espérait vraisemblablement que le propriétaire des églises s'arrange avec le responsable de leur affectation, pour lui en fournir une. C'est en substance ce qu'écrivit, en 1977, le chroniqueur de cette affaire.³⁵⁹

" Il s'agissait de tenir suffisamment longtemps pour frapper l'opinion, et obliger en fait aussi bien la hiérarchie ecclésiastique que les pouvoirs publics à trouver une solution."

La concaténation des événements ne s'est pas déroulée comme Mgr Ducaud-Bourget l'avait prévu. Et ce qui au départ ne devait être qu'un moyen, est devenu une fin. C'est en substance ce qu'écrivira le Père de Divonne:³⁶⁰

" En fait, l'abbé Ducaud-Bourget a raté sa sortie! Le dimanche suivant, le 6 mars, l'église sera pleine de monde; les caméras seront là. Il pouvait sortir en disant: "L'occupation est terminée, notre cause ne peut plus être oubliée de personne. Nous occuperons une autre église si on ne répond pas à notre question. De plus, nous nous désolidarisons de tous les actes de violence et de provocation qui ont pu avoir lieu"

Quant à la reconstruction après coup qu'il fit de l'opération. En cette occurrence, Mgr Ducaud-bourget fait penser au photographe des *Mariés de la Tour Eiffel*: "un petit oiseau devait sortir", et c'est une autruche qui surgit de l'appareil. Aussi, "Puisque ces événements nous dépassent, feignons d'en être les auteurs..."

quelques jours, ce qui eût été déjà très payant" On comprend, une fois de plus, le degré de sérieux qu'il faut accorder à ses propos.

³⁵⁸Le 13 Juillet 1994, le Père Regnault ne se souvenait plus que son ancienne église fasse l'objet d'une occupation. Mais à l'époque, il avait rapporté la teneur de cette conversation avec son ancien prêtre auxiliaire, au Père Lacharme. Ce dernier, ancien oratorien né en 1898, ordonné en 1923 (c'est le plus ancien prêtre figurant sur l' *Ordo administratif 1994*, a eu parmi ses élèves, le futur Monseigneur Pézeril.

³⁵⁹André Figueras *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 81.

³⁶⁰ *Le défi intégriste*p. 28.

LA QUETE D'UNE SOLUTION INTROUVABLE ? (22 MARS - 4 JUILLET 1977)

Durant un peu plus d'une quinzaine de jours, l'affaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ne fut marquée par aucun événement notable. Les parties en présence campèrent sur leurs positions, jusqu'à ce que les municipales fussent passées. Le second tour eut lieu le 19 Mars, et Jacques Chirac devint Maire de Paris six jours après. Après la déroute électorale de la majorité, le 29 Mars, le Président décida d'un remaniement ministériel: Michel Poniatowski perdit son poste de Ministre d'Etat, et c'est un autre Républicain Indépendant qui prit le portefeuille de l'Intérieur: Christian Bonnet.

L'Archevêché s'étant finalement résolu à avoir recours à la Justice, celle-ci décida de nommer un médiateur, en la personne de Jean Guitton.

C'est sur ces nouvelles bases qu'une solution à l'épineux problème de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet sera recherchée.

Avant d'aborder la médiation elle-même, trois points sont à examiner: la prise de décision d'avoir recours à la justice, avec le conseil presbytéral du 22 Mars; l'ordonnance de référé du 1^{er} Avril; et l'objet de la médiation.

Le Conseil Presbytéral extraordinaire

Le Mardi 22 Mars, le Cardinal réunit autour de lui un Conseil Presbytéral extraordinaire.

Institution préconisée par Vatican II, le Conseil Presbytéral est normalement une réunion de prêtres parisiens élus par leurs pairs pour cinq ans et qui se réunit trimestriellement. Ce n'est pas une assemblée qui vote, mais bien un conseil qui donne des avis.

A la suite de l'occupation d'une église paroissiale, le Cardinal estima qu'il fallait réunir tous les Curés du diocèse, pour s'entretenir de ce problème grave. Depuis trois semaines, l'un des leurs et toute sa communauté étaient empêchés de pratiquer.

Au cours de cette réunion, qui était la première du genre, trois questions furent posées aux Curés de Paris.³⁶¹

– " Comment cet événement a-t-il été perçu dans l'opinion publique, le quartier, la communauté chrétienne, l'équipe pastorale?

– À quelles conditions l'accueil des chrétiens traditionnels de bonne volonté peut-il être mis en oeuvre dans quelques paroisses, et compris par le diocèse?

– Les remarques que suggèrent les aspects juridiques évoqués par le Père HIRET?

Enfin on distribua aux Curés de Paris les instructions à suivre en cas d'occupation (possibilité de faire appel à la police, puis avertir l'Archevêché).³⁶²

L'Archevêché avait plusieurs solutions, dont principalement deux:

Porter plainte au pénal contre les occupants, ou demander à la justice de dire qui se trouve dans son bon droit.

Le lendemain, c'est la solution la plus discrète qui fut retenue. Et le lendemain, le 23 Mars, le Cardinal autorisait le Père Bellégo et quelques paroissiens à porter l'affaire devant le Tribunal de Paris.

L'ordonnance de Référé

La procédure judiciaire à laquelle le Père Bellégo et ses paroissiens ont eu recours, est une procédure simple. Son seul but est de faire reconnaître qui est en son bon droit dans cette affaire.

Le Tribunal de Paris chargé de juger l'affaire, se réunit le Vendredi 1er Avril, sous la présidence du Juge Jules Régnauld

L'avis rendu fut rapide et sans surprise.³⁶³

Il nommait un médiateur, ce qui juridiquement ne s'imposait pas, mais qui était le seul espoir pour qu'une solution pacifique soit trouvée. C'est Christian Bonnet lui-même, qui demanda à Jean Guitton d'assumer cette fonction.³⁶⁴

Le philosophe avait publié quelques mois avant (le 21 Septembre 1976) un article dans *le Figaro* un article en faveur du pluralisme liturgique intitulé: *Les deux messes*.³⁶⁵

³⁶¹document 1.S.3.

³⁶²Ces instructions (qui sont en 1994, encore affichées dans certaines sacristies) en annexe n°18.

En 1993, à la suite de la tentative d'occupation de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, un dispositif "anti-occupation" original a été mis en place dans une paroisse parisienne confiée à des charismatiques. Il s'agit de deux ballots de paille conservés dans la sacristie: En cas d'occupation, il suffira d'un peu d'essence et d'une allumette, pour pouvoir laisser aux pompiers la joie d'évacuer l'église pacifiquement.(anecdote recueillie au Bureau des églises de la Ville de Paris).

³⁶³cf. en annexe n°19 le texte de cette ordonnance de référé.

³⁶⁴témoignage de Jean Guitton (17 Août 1994)

³⁶⁵cf. cet article en annexe n°20.

Cette mission était d'une durée de trois mois, jusqu'au 4 Juillet, sans pour autant être suspensive de l'évacuation.

Le Juge Régnauld avait prévu un double but à cette médiation.³⁶⁶

"(...) mission d'élaborer, avec les parties et toutes autorités civiles et ecclésiastiques qui lui paraîtront devoir être consultées, les modalités d'évacuation des lieux en même temps que rechercher avec elles, plus largement, les perspectives et, si faire se peut, les solutions éventuelles d'un règlement des problèmes dont l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est l'une des manifestations."

La réaction de l'Archevêché face à cet "ordre de mission" fut sans appel: il n'était en aucun cas question de revenir sur l'interdiction de l'ancien rite dans le diocèse, problème qui relève uniquement de l'ordinaire du lieu. D'après Monseigneur Gilson il s'agissait encore là d'une nouvelle tentative d'ingérence des autorités civiles dans une affaire d'Eglise.

Et c'est bien là que se trouvait le coeur du problème.

³⁶⁶ *la Documentation Catholique* n°1719 du 1^{er} Mai 1977 p. 416.

L'ARCHEVECHE DE PARIS ET LE PLURALISME LITURGIQUE

C'est la question centrale de cette affaire, le point de départ de toutes les prises de position. Il ne sera pas ici question de faire une étude comparative des deux rites, ce n'en est pas le lieu. On essaiera seulement de déterminer comment en 1977, se posait le problème de l'autorisation de l'ancien rite: ce qu'il était par rapport au nouveau; sa situation canonique; ce qui pouvait se profiler derrière lui.

Dans un premier temps, on examinera la portée de la réforme liturgique: institue-t-elle une "nouvelle messe" ou une "messe nouvelle"? Puis la question de l'interdiction de la messe dite de saint-Pie-V: le Pape en avait-il le pouvoir, et l'a-t-il vraiment fait?. Enfin, les raisons de son interdiction: la communion ecclésiale en question?

Ces questions préalables examinées, on essaiera de déterminer sur quoi d'autre l'Archevêché de Paris, basait son refus du pluralisme.

"NOUVELLE MESSE" OU "MESSE NOUVELLE"?³⁶⁷

Tout d'abord une remarque préliminaire à propos de la querelle liturgique: par erreur ou par ivresse des mots, tant chez des progressistes que chez des réactionnaires, on a beaucoup parlé de "nouvelle messe". Comme si, par le Concile il y avait eut un changement radical entre une ancienne et une nouvelle messe. Il est important de préciser ce que cette expression a d'inexacte. Voici comment la réforme liturgique est présentée dans les points trois et quatre de la constitution *Sacrosanctum consilium*.³⁶⁸

"(La Constitution et les différents rites)

3 C'est pourquoi le saint Concile estime qu'il faut, pour l'avancement et la restauration de la liturgie, rappeler les principes qui suivent et fixer des normes pratiques.

³⁶⁷ Avec les conseils du Père Gy, ancien Consultant du *Consilium* (la Commission chargée de la réforme liturgique du Concile).

³⁶⁸ *Concile Oecuménique Vatican II* (1967) p. 150 et 151.

Parmi ces principes et ces normes, il en est un certain nombre qui peuvent et doivent être appliqués tout autant aux autres rites qu'au rite romain, bien que les normes pratiques qui suivent soient à entendre comme concernant le seul rite romain, à moins qu'il ne s'agisse de ce qui, par la nature même des choses, affecte aussi les autres rites.

4 Enfin, obéissant fidèlement à la tradition, le saint Concile déclare que la sainte Mère l'Église considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus, et qu'elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières; et il souhaite que, là où il en est besoin, on les révisé entièrement avec prudence dans l'esprit d'une saine tradition et qu'on leur rende une nouvelle vitalité en accord avec les circonstances et les nécessités d'aujourd'hui.

Autrement dit, le Concile n'a pas cherché à créer une "nouvelle liturgie", comme l'impression s'en est répandue. Son intention fut seulement de réformer le rite romain déjà existant. De même que saint Pie X et Pie XII l'avaient déjà fait en ce XX^{ème} siècle, Paul VI et les Pères conciliaires, n'ont fait qu'une réforme de la liturgie. On ne peut par conséquent pas parler d'une "nouvelle messe", mais seulement d'une messe nouvelle.³⁶⁹ Nouvelle donc par la forme, mais qui avant comme après, reste toujours le rite romain. En fait, la liturgie dite de Saint-Pie-V existait toujours, mais subsumée sous ses différentes réformes, celle du Concile y compris.

Ce point n'a souvent pas été compris. A commencer par Mgr Ducaud-Bourget lui même:³⁷⁰

" Lorsque des réformes sont nécessaires dans l'Église, à cause des variations sociales, intellectuelles ou morales, elles s'accomplissent jusqu'ici, en général, dans le cadre des besoins pratiques et de la compréhension mutuelle du législateur et du sujet. J'ai vécu celles de St Pie X et de Pie XII. La vie de l'Église, le sens chrétien, la piété, les coutumes légitimes n'en furent pas bousculées. L'Autorité n'eut pas à rejeter des églises les fidèles scandalisés, livrés à contre-temps et à contre-cœur à des innovations qui lui semblaient choquantes, vulgaires, dégradantes, sacrilèges. Dans leur nouveau rite, alors, ils ne voyaient pas l'expression d'une autre foi que celle enseignée par l'Église unique et millénaire de J.C., ils n'y découvraient pas des racines plus ou moins philosophiques, historiques, archéologiques au moins discutables sinon déjà condamnées par la Mère de leur Foi, comme il en est de nos jours."

Il n'avait donc pas senti l'identité de nature entre cette réforme liturgique, et celles qui l'ont précédée. Et ainsi il n'a pas perçu la continuité du rite catholique romain. Il a cru que la messe avait été "changée". Il y a dans cette incompréhension un point fondamental pour mettre en lumière les raisons du "divorce" entre Mgr Ducaud-Bourget et l'Église conciliaire.

³⁶⁹de la même manière: le Beaujolais nouveau, est toujours le Beaujolais; mais un nouveau Beaujolais, ne serait plus le Beaujolais.

³⁷⁰Mgr Ducaud-Bourget *Le deuxième Hérisson spirituel*(1982) p. 13.

LA QUESTION DE L'INTERDICTION DE LA MESSE DITE DE SAINT-PIE-V

Second point: Paul VI avait-il oui ou non interdit la messe dite de saint-Pie-V. Et d'abord, en avait-il le droit. Parmi les sympathisants de Mgr Ducaud-Bourget, certains élèvent un argument préventif. Il est bien exprimé par l'économiste Louis Salleron, qui était son ami:³⁷¹

" Dans une matière aussi importante que la messe, la loi de l'Eglise doit être certaine. Elle ne l'est pas.

Comment interdire une messe consacrée par mille ou quinze cents ans d'usage et quatre siècles d'une loi certaine? On s'en est tiré par des habiletés où l'obligation et l'interdiction sont sans valeur juridique."

Le Pape avait-il la possibilité d'interdire un rite que Pie V avait promulgué dans la bulle *Quo Primum Tempore*, dont Mgr Ducaud-Bourget avait affiché le texte dans l'église:³⁷²

" Qu'absolument personne, donc, ne puisse déroger à cette page qui exprime notre permission, notre décision, notre ordonnance, notre commandement, notre précepte, notre indult, notre déclaration, notre décret, et notre interdiction, ou n'ose témérairement aller à l'encontre de ses dispositions.

Si cependant, quelqu'un se permettait une telle altération, qu'il sache qu'il encourrait l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul."

Deux objections peuvent s'opposer à cet argument. D'abord sur le pouvoir du Pape: étant tout aussi souverain que son prédécesseur dans le domaine liturgique, au nom de quoi Paul VI n'aurait pas eu le droit de défaire -si il l'a défait- ce qu'avait fait son prédécesseur. Dans le même sens et en un autre domaine, en 1685, Louis XIV révoquera l'Edit de Nantes, que son grand-père avait pourtant voulu irrévocable. A l'extrême, certains prétendent même aujourd'hui, que les clauses successorales du Traité d'Utrecht, bien qu'irrévocables et de surcroît ne l'ayant jamais été révoquées, pourraient être oubliées...

Pour Mgr Ducaud-Bourget lui-même, la question était plus simple: le Pape ne l'avait pas interdite, et c'était seulement les l'Episcopat français qui le prétendait. Alors que Monseigneur Lefebvre se comparait volontier à Athanase, Mgr Ducaud-Bourget lui, préférait se référer à Thomas More, qui n'avait pas une portée universelle, mais nationale. C'est ce qu'il exprima dans la dernière partie de son sermon du 16 Février 1975, dont on a déjà cité un passage qui le précède immédiatement:³⁷³

³⁷¹ *Dix Dialogues sur l'Eglise*(1981) p. 8.

³⁷² traduite dans: Fautrad (Pierre) *La Grande imposture*(1982) p. 7 et 8.

³⁷³ *Matines*n°1 Mars 1975 P.4 à 9.

" Donc Equivoque. Et cette note donnait en même temps le texte de l'épiscopat dans sa réunion de Lourdes l'autre jour interdisant la messe de Saint Pie V.

Alors j'ai fait passer aux journaux qui m'ont fait la grâce de parler de nos messes, une note de mise au point, au sujet de cette messe de saint Pie V qui soi-disant est interdite, la constitution Quo Primum Tempore de Saint Pie V n'a pas été abrogée. La constitution Missale Romanum de Paul VI permet l'usage d'un nouveau missel. Permittitur, qui a été aussitôt traduit par les bureaux français par "on est obligé". Il y a là un faux. La "messe nouvelle" est permise. La messe de saint Pie V, n'est pas interdite. Et même canoniquement elle demeure la seule obligatoire. La constitution de Saint Pie V, conserve toute sa valeur, législative, légale dans l'Eglise catholique. De même que le privilège d'indult, dans cette même constitution de Saint Pie V, privilège indult perpétuel qui permet à tout prêtre de célébrer avec l'ordo de Saint Pie V, tant les messes basses que les messes chantées (donc les messes avec public, car on n'a pas l'habitude de chanter la messe tout seul), sans avoir à craindre la moindre sanction, et cela c'est la loi. Cela n'a jamais été révoqué, par conséquent il est faux de dire que cette messe de Saint Pie V est interdite. Les notifications romaines du 14 Juin 1971 et du 26 Octobre 1974 et du 4 Décembre 1974 sont canoniquement, légalement des moyens de faire connaître la Loi. Mais ils ne peuvent modifier la Loi.

Ils ne peuvent pas changer la Loi. Il n'y a que le Pape qui puisse changer la Loi, qu'il a faite, de plus il serait étrange et curieux qu'une conférence épiscopale pût abolir une constitution apostolique du Pape. Même la sacrée congrégation pour le culte Divin, ne peut lui donner un tel pouvoir. La décision de Lourdes et ses suites actuelles, voudraient-elles démontrer que les Evêques français présidés par le Cardinal Marty penseraient et agiraient autrement que le Pape? Seraient-ils Schismatique sans l'avouer? Serait-ce une résurgence du gallicanisme? Je laisse cela à vos idées, à vos réflexions. Car enfin, étant donné que dans l'Eglise, il a toujours été admis qu'on respecte les traditions centenaires et immémoriales; Saint Pie V, dans son ordo missae, le nôtre, a accepté et conservé, les rites lyonnais, milanais et mozarabe. Tout cela a été conservé parce que centenaire et immémorial. Et alors, maintenant à notre époque, notre rite de Saint Pie V qui est centenaire, millénaire, immémorial, celui-là d'un trait de plume serait effacé? Toute la culture, toute la sanctification, tout le bien que cette messe a faits, supprimés! Cela n'a jamais existé. L'Eglise a commencé maintenant; avant on avait rien compris, etc., etc., je pourrais développer cela. Mais il y a une chose certaine, c'est que cette façon malhonnête d'interpréter les textes, est une insulte pour la nature humaine, car enfin mes frères, nous sommes des hommes, nous autres Prêtres; avant d'être prêtres nous étions hommes et nous sommes toujours hommes. Est-ce un homme celui qui est obligé de parler contre sa conscience, contre l'évidence pour faire plaisir à des révolutionnaires mitrés?

Que veut on chercher? à en faire des robots, des tartufes, des gens qui marchent sur leur conscience pour qu'on leur fiche la paix; des gens incolores, inodores, sans saveur, mollassons, c'est ça le christianisme, le Chrétien, le type du Chrétien d'aujourd'hui. Ah! lisons l'histoire de l'Eglise, il y a eu des martyrs autrefois, et on ne leur faisait pas avaler n'importe quoi. Ils ne brûlaient pas l'encens aux idoles, ils préféraient le martyr. Aujourd'hui on détruit la communion diocésaine, quand on garde la foi de son baptême, quand on conserve le serment anti-moderniste, quand on n'accepte pas les erreurs, les blasphèmes, les sacrilèges dont nous sommes envahis. Mes frères je n'ai pas besoin de vous dire ce qui se passe, vous le connaissez aussi bien que moi. Alors quelle attitude devons-nous avoir? An te domine speravi! Non confundar.

En toi Seigneur, j'ai espéré, en toi je ne serai pas confondu. Et le Seigneur est avec vous, parce que nous avons l'enseignement du Seigneur, parce que nous gardons l'enseignement. Ce n'est pas nous qui avons trouvé, nous ne sommes pas en recherche. On nous a donné le dépôt de la Foi et de la morale chrétienne. Et nous transmettons aux autres. Nous sommes vers l'avenir nous autres. C'est nous qui gardons la vie chrétienne au monde et à la civilisation à l'Univers. Alors prions beaucoup pour un épiscopat qui devrait conserver ce que nous conservons. Prions parce qu'ils paraîtront devant Dieu. Il y en a déjà quatre qui sont morts subitement. Que Dieu garde les autres et leur donne le repentir; demandons-le avec toute la charité possible. Restons fidèlement attachés à Jésus-Christ et nous recevrons le prix de notre combat dont nous parle Saint Paul dans l'épître d'aujourd'hui. Ainsi soit-il

Ainsi pour Mgr Ducaud-Bourget, il n'y avait pas de doutes: la messe dite de saint-Pie-V était autorisée. Mais ce sont les évêques français qui par gallicanisme refusaient de le reconnaître. Il est important d'avoir conscience de ce point particulier de l'argumentation de Mgr Ducaud-Bourget. Lorsqu'il réclamait un lieu de culte pour pouvoir dire la messe dite de Saint-Pie-V, il était persuadé d'être dans son bon droit. Et encore une fois il met en avant une querelle de mots à la base de son argumentation.

Mais l'assurance de Mgr Ducaud-Bourget était-elle fondée?

D'abord au sein de sa mouvance, certains ne contestent pas que Paul VI ait interdit le rite ancien. Par exemple Jean Madiran: dans la chronologie fournie dans le troisième volume de ses *Editoriaux et Chroniques* (p. 9) il note pour l'année 1976 "Paul VI confirme l'interdiction de la messe traditionnelle."

Concrètement, voici comment Paul VI concluait la constitution apostolique *Missale Romanum*:³⁷⁴

" Pour terminer, Nous voulons donner force de loi à tout ce que Nous avons exposé plus haut sur le nouveau Missel romain. Notre prédécesseur saint Pie V présentait celui-ci comme un instrument de l'unité liturgique et un témoin de la pureté du culte dans l'Eglise. Tout en laissant la place dans le nouveau Missel, selon l'ordre du II^e Concile du Vatican "à des différences légitimes et à des adaptations" (Sacrosanctum Concilium n° 38-40), Nous espérons cependant que ce Missel sera reçu par les fidèles comme un signe et un instrument de l'unité mutuelle de tous: de la sorte, dans la grande diversité des langues, une même et unique prière montera vers le Père des cieux, par notre grand-prêtre, Jésus-Christ, dans l'Esprit, comme "un encens d'agréable odeur".

(...)

" Nous voulons que ce que Nous avons établi et prescrit soit tenu pour ferme et efficace, maintenant et à l'avenir; nonobstant, si c'est nécessaire, les Constitutions et ordonnances apostoliques données par nos Prédécesseurs et toutes les autres prescriptions mêmes dignes de mention spéciale et pouvant déroger à la loi"

Le 9 Septembre 1976, deux jours avant que le Saint-Père ne rencontre Monseigneur Lefebvre³⁷⁵, Jean Guilton avait abordé cette question avec son "ami romain":³⁷⁶

³⁷⁴ *la Documentation Catholique* n°1541 du 1^{er} Juin 1969 p. 517.

³⁷⁵ D'après Jean Guilton, en privé Paul VI ne parlait de Monseigneur Lefebvre qu'en le désignant par ces mots: " ce type qui est bon pour l'asile psychiatrique" ... (dit Jean Guilton).

³⁷⁶ *Paul VI secret* (1980) p. 159.

" Il serait désirable que la messe de St Pie V soit autorisée, pendant une période probatoire et provisoire, par conséquent que soit retirée l'interdiction faite en France de dire cette messe de St Pie V (que le Concile n'a jamais prétendu abolir). Le me dit sévèrement:

"Cela, Jamais! D'autant que c'est une mauvaise querelle, puisque le canon de St Pie V, je l'ai gardé dans les quatre canons de la nouvelle liturgie, où il tient la première place."

"Mais, répondis-je, il ne s'agit pas du canon. Il s'agit de l'offertoire, où, dans la nouvelle liturgie, l'idée de sacrifice semble restreinte.³⁷⁷

"Je reconnais que la différence entre la liturgie de saint Pie V et la liturgie du Concile est très petite. En apparence, le différend porte sur une subtilité. Mais cette messe dite de saint Pie V, comme on le voit à Écône, devient le symbole de la condamnation du Concile. Or, je n'accepterai en aucune circonstance que l'on condamne le Concile par un symbole. Si cette exception était acceptée, le Concile entier serait ébranlé. Et par voie de conséquence l'autorité apostolique du Concile."

Il est donc peu douteux que non seulement Paul VI ait eut le pouvoir d'interdire le rite ancien, mais encore, qu'il l'ait fait. Par conséquent, l'idée que défendait Mgr Ducaud-Bourget, selon laquelle son combat se faisait en communion avec le Pape, n'était pas fondée. Elle reposait vraisemblablement sur un fond d'ultramontanisme auquel ont souvent recours les catholiques français, quand ils sont en position de contestation.

Le fait que Mgr Ducaud-Bourget et les siens ne parvenaient pas à concevoir que le Pape puisse leur être défavorable, ne sera pas sans conséquences dans cette affaire. Lorsque la presse publia que le Pape était dans cette affaire en accord avec son frère dans l'ordre, des tracts fleurirent à la sortie de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ils affirmaient que le Souverain Pontife qui avait porté son soutien au Cardinal Marty, n'était pas le vrai. Il y aurait eu un vrai Paul VI, opposé au Cardinal Marty mais prisonnier, et un faux Paul VI, "moderniste et valet de la Franc-maçonnerie", celui dont les journaux parlaient.³⁷⁸

S'agissait-il là d'élucubrations d'individus psychotiques, préférant nier l'évidence en inventant une histoire tirée par les cheveux, plutôt que de remettre en cause leur système théorique? En fait, on serait tenté de croire qu'il n'y avait là que beaucoup de naïveté. Car plus cartésiens, Mgr Ducaud-Bourget considéra tout simplement que la presse avait menti. A la différence d'une partie de ses fidèles, il ne pensait pas *a priori* que "ce qui est imprimé dans le journal" est forcément vrai.

On le constate avec cet incident, l'argumentation de Mgr Ducaud-Bourget qui consistait à "jouer" le Pape contre l'Episcopat, conduisait à une impasse. Lorsqu'il se mettait à douter que Paul VI soit dans les mêmes idées que lui, Mgr Ducaud-Bourget

³⁷⁷L'échec de l'expérience entreprise par J. de Ricaumont montrera qu'il ne s'agissait pas que d'un problème d'offertoire.

³⁷⁸cf. annexe n°21.

passait immédiatement à une apostasie générale de l'Eglise officielle, se condamnant ainsi à l'isolement.³⁷⁹

LES IMPERATIFS DE L'ARCHEVECHE DE PARIS

Comme il est écrit dans le Concile c'est le moment centrale de la vie de l'Eglise, la messe est le sacrement de l'Eglise: l'Eglise fait l'Eucharistie, et c'est l'Eucharistie qui fait l'Eglise.

C'est l'Evêque en communion avec l'Eglise universelle, qui préside à ce sacrement, et doit assurer l'unité de tous les fidèles par lui. Il est le garant que dans tout son diocèse, c'est authentiquement le corps et le sang du Christ qui sont sacrifiés et offerts en partage à tous les catholiques.

C'est en vertu de ces prérogatives, que le Cardinal Archevêque de Paris, jugera de son devoir de ne pas autoriser la messe dite de saint-Pie-V.

Pourtant, onze ans plus tard, une paroisse parisienne sera consacrée au rite ancien. Le préfacier de sa biographie, Georges Daix, écrira: "*C'est exactement ce qu'avait toujours souhaité Mgr Ducaud-Bourget.*"³⁸⁰ Mais en 1988, le problème se pose-t-il de la même manière qu'en 1977? Aussi essayera-t-on de déterminer: comment se posait-il le problème de la liturgie ancienne à l'époque de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet?

Depuis que l'abbé Veillez est devenu Curé de Saint-Eugène, avec en charge la responsabilité d'une "communauté saint-Pie-V", un point de vue veut que l'Archevêque de Paris ait accordé ce que son prédécesseur avait refusé. C'est l'idée que défend la biographe de Mgr Ducaud-Bourget. Cela est-il certain? En quoi le problème de la communion ecclésiale se posait différemment en 1988, qu'en 1977?

Tout d'abord, entre ces deux dates, la position du Vatican avait changé. En 1977, la messe dite de saint-Pie-V était interdite par le Pape. Alors qu'en 1988, après l'indult de 1984 qui l'avait à nouveau autorisée, à charge pour l'évêque de choisir de l'admettre ou non, le motu proprio de 1988 la recommandait pour permettre au catholiques qui le voulaient de refuser le schisme.

³⁷⁹ On en a déjà vu des exemples plus haut. Il est à noter qu'il gardera cet argumentaire dans le pontificat suivant, avec la même ambivalence: dans un sermon du Mars 1984, il affirme que "*Saint-Nicolas-du-Chardonnet est la seule église catholique au monde*".

³⁸⁰ *Le squatter de Dieu* (1990) p. III.

Néanmoins, en 1977, une des principales figures du Concile, le Père Congar, qui fit beaucoup pour expliquer le Concile à ceux qui s'en défiaient, demandait à ce que des messes dites de saint Pie V aient lieu dans le diocèse de Paris, ce qui se faisait dans d'autres diocèses³⁸¹. Par conséquent, il estimait que si le premier personnage de l'Eglise de France le voulait, sans indult, il pouvait autoriser la chose.

La communion ecclésiale

La communion ecclésiale, est l'argument mis en avant par l'Archevêché pour refuser la célébration de messes selon le rite ancien. Il fut invoqué dès le communiqué du 28 Février, puis lors de son homélie à Notre-Dame, le 13 Mars, et enfin lors du conseil presbytéral.

Question fondamentale dans cette affaire, c'est en son nom que l'Archevêché a jugé mal fondée la requête de Mgr Ducaud-Bourget et de ceux qui le suivaient. Et c'est par cela que la médiation de Jean Guilton perdait l'essentiel de son objet.

Un problème subsistait pour qu'une telle autorisation soit donnée: la communion ecclésiale. Pour résumer cette notion en peu de mots, on dira seulement qu'elle consiste en ce que concrètement il existe une relation de confiance entre les différents membres de l'Eglise, exempte de soupçon.

Sans cette communion ecclésiale, le Cardinal Marty ne pouvait pas reconnaître une communauté qui par ses dispositions risquait tôt ou tard de basculer dans le schisme.

Le 28 Février dans son communiqué, il proposera une nouvelle fois à Mgr Ducaud-Bourget de venir concélébrer selon le nouvel ordo. Accepter cette proposition eut été pour ce dernier, le moyen de prouver à son Archevêque qu'il était avec sa communauté, en communion avec lui. Mgr Ducaud-Bourget refusera avec une pirouette: il lui répondra:³⁸²

" Vous m'avez offert l'honneur de concélébrer avec vous. Je vous ai répondu que je le ferais, vous célébrant le Nouvel Ordo, moi l'ancien, preuve officielle de l'unité de foi dans la diversité des rites."

³⁸¹cf. *Les catholiques de la tradition* (tome 1, 1981) p. 54 à 59: l'abbé Philippe Sulmont, Curé de Domqueur et six autres paroisses du diocèse d'Amiens; l'abbé Jean Charron qui a sur son territoire le monastère bénédictin de la Pierre-qui-vire; l'abbé Jean Espitalier, Curé de Serres dans les Hautes-Alpes; etc. (Il s'agit là de prêtres qui étaient vraisemblablement déjà en fonction avant 1969).

³⁸² *L'Aurore* des 19-20 Mars 1977.

Plus grave, lorsque le 27 Février les fidèles de Mgr Ducaud-Bourget assistèrent à la messe du Père Bellégo, au moment de l'élévation des instructions circulaient dans les rangs pour qu'on ne s'incline pas. Un peu après, en arrivant à l'autel, un des prêtres de la communauté souffla devant le tabernacle la flamme attestant de la présence du Corps du Christ.

Devant ces comportements proches du sacrilège, on comprend qu'un doute sérieux pouvait exister sur la réalité de la communion ecclésiale.

Mais est-elle aussi fragile que cela? Compte tenu de ce qui a été vu avant, n'y avait-il pas là plus d'égarement, de colère, voire d'inconséquence, que de volonté délibérée? J-P Sisung avait eut une conversation avec Mgr Ducaud-Bourget au sujet de la proposition du Cardinal. Il lui avait dit: "*J'irais bien à Notre-Dame dire leur messe. Mais les fidèles ne comprendraient pas.*"

Mgr Ducaud-Bourget n'a jamais dit que la messe du Concile était invalide. Il est néanmoins certain qu'après avoir dit à ses fidèles qu'ils risquaient "d'attraper le typhus" en y assistant, il lui était difficile d'aller concélébrer une telle messe. En refusant le geste de communion ecclésiale que lui demandait son Archevêque, il se serait donc laissé guider par une considération secondaire. Mais cela, le Cardinal Marty ne pouvait le deviner.

La communion ecclésiale était donc manifestement en cause en 1977. Mais ce n'était peut-être pas le cas en 1968, lorsque Mgr Ducaud-Bourget demanda pour la première fois une église sa Hiérarchie? De plus, même au moment des faits, le Cardinal restera très évasif sur l'enjeux réel du problème. C'est ce que nota à l'époque Emmanuel Derieux, un paroissien:³⁸³

"Le premier communiqué de l'Archevêché, plus ou moins largement repris par la presse, condamnait sans ambages cette occupation". "Ni légalement, ni moralement on ne peut accepter cet état de fait." "La force ne peut régler un problème de foi (...). Il y a des points sur lesquels l'archevêque de Paris ne peut absolument pas transiger." Le cardinal Marty accompagnait lui-même cette première condamnation du commentaire suivant: "Il ne s'agit pas d'une querelle à propos du latin. Il ne s'agit pas d'abord de la messe selon le rite de saint Pie V. Il s'agit de la foi catholique elle-même." Il n'expliquera pas d'avantage les raisons pour lesquelles, selon lui, il s'agit ou ne s'agit pas de telle ou telle chose. Il n'est pas évident que l'opinion publique puisse se satisfaire ainsi de telles appréciations, même si elles sont fréquemment répétées."

³⁸³ *Le Défi Intégriste*(1977) p. 108.

La communion ecclésiale n'était donc probablement pas la seule raison du refus du Cardinal. Dans le même sens, reste que la solution que préconisait le Père Congar, c'est-à-dire: sans donner à Mgr Ducaud-Bourget lui-même l'autorisation de s'occuper d'une communauté pratiquant l'ancien rite, on pouvait admettre que le fit un autre prêtre (moins suspect sur le plan de la communion ecclésiale).³⁸⁴ ne fut à aucun moment envisagé par l'Archevêché. Et pourtant, c'est ce qui sera finalement institué par le successeur du Cardinal Marty. Sur le fond du problème, la question qui se pose est celle du pluralisme. Pourquoi l'Archevêché le considérait-il comme inenvisageable?

Le pluralisme et l'unité

Monseigneur Gilson qu'on présente souvent comme le fils spirituel du Cardinal Marty, est résolument opposé au pluralisme liturgique en ce qui concerne l'ancien rite romain. (Il n'en veut pas dans son diocèse du Mans.) Son témoignage est formel: au moment de l'affaire, jamais il n'a été question de revenir sur l'interdiction de l'ancien ordo. Les raisons en sont simples: l'Eglise étant Une, c'est sa première Note, il ne peut y avoir qu'une liturgie catholique romaine. L'Eglise catholique n'est pas une Eglise à la carte. Il n'était pas question d'instituer des catholiques "à deux vitesses".

Le Cardinal Marty avait fait la réforme liturgique, il y était très attaché (voir le discours d'introduction du Conseil Presbytéral).

La visite du Cardinal Wojtyla

Onze ans après, certains évêques ont estimé la situation différemment que le Cardinal Marty en 1977. Monseigneur Gilson en attribue lui, la responsabilité au nouveau pontife romain. D'après lui Jean-Paul II ne voit dans la querelle liturgique qu'une querelle de Français, une question tout à fait accessoire.³⁸⁵

En effet, le 3 Juillet 1977, alors que prenait fin la médiation Guitton, l'Archevêque de Paris recevait un hôte de marque: le Cardinal Wojtyla... Il déclara lors de cette visite: "*Que nos problèmes locaux ne nous détournent pas de ceux qui sont persécutés à cause de leur Foi*".³⁸⁶ Et trois ans après, lors de son voyage en France, Alain Peyrefitte évoquant le problème devant lui, le Pape déclara à propos des occupants: "*Laissez les prier*".³⁸⁷

³⁸⁴ voir en annexe n°22 le texte de sa proposition.

³⁸⁵ Il est compréhensible que cette question semble vétilleuse à un Polonais: en 1994, dans la cathédrale de Cracovie, la messe est toujours dite dos au peuple et la communion donnée à genoux dans la bouche. Il y a néanmoins une participation des fidèles. (témoignage personnel).

³⁸⁶ *Présence et Dialogue* n° 213 du 16 Juillet 1977.

³⁸⁷ *Le squatter de Dieu* (1990) p. 192.

Lex Orandi Lex Credendi

Sur un plan doctrinal, Monseigneur Gilson invoque un argument capital. Comme le dit l'adage *Lex orandi, Lex credendi*³⁸⁸, on ne peut séparer le prier du croire. Dans la messe, non seulement toute la doctrine de l'Eglise est présente, mais encore toute l'image que l'Eglise se fait d'elle-même. Au nom de quoi des fidèles et des prêtres se sépareraient-ils du reste de la communauté catholique romaine en refusant d'admettre la réforme liturgique, si il n'y avait de leur part un soupçon à l'encontre de ce qui en fut le fondement, c'est-à-dire: le concile Vatican II?

A l'extrême opposé de Monseigneur Gilson, l'abbé Laguérie a recours à la même argumentation pour rejeter le nouvel ordo.

Par contre, plus modérés, le Cardinal Lustiger comme l'abbé Veuillez n'interprètent pas l'adage au pied de la lettre. Ils se retrouvent sur cette appréciation par deux chemins opposés.

Dans l'esprit du nouveau souverain pontife, il semble que le Cardinal Lustiger considère la liturgie comme une question mineure, une question formelle, qui ne peut en aucun cas justifier un schisme. Pour lui, la *Lex credendi* l'emporte de beaucoup, sur la *Lex orandi*.

L'abbé Veuillez quant à lui, place la liturgie très haut. D'après lui la liturgie de saint-Pie-V n'est pas un simple rite, un moyen en vue d'une fin, c'est un *rit*, c'est à dire une totalité indépendante, l'aboutissement d'un phylum de culture. Le fait d'être pour ou contre le Concile n'a rien à voir avec l'attachement qu'on peut avoir pour le rit de saint-Pie-V. Pour l'abbé Veuillez, la *Lex orandi* est relativement libre par rapport à la *Lex credendi*.

Le cas de Saint-Eugène n'était pas sans précédents dans le diocèse de Paris. Depuis 1892, entre Notre-Dame et Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il y a une église qui bien que catholique en communion avec le Pape, ne professe pas le même *credo*. C'est Saint-Julien-le-Pauvre, où on pratique le rite melkite de saint Jean Chrysostome. Au cours de la messe on ne dit pas que le Saint-Esprit procède également du Fils. En fait, le prêtre et les fidèles le croient, mais lorsque cette liturgie avait été codifiée, le *Filioque* défini par les évêques occidentaux n'avait pas été admis en Orient.

Face à ce cas de figure, le Cardinal Lustiger, estimerait peut-être que c'est une simple question de rite; et l'abbé Veuillez, que c'est un *rit* qui fait partie du patrimoine liturgique de l'Eglise. Et ces deux points de vue ne sont pas contradictoire. Seulement, ils insistent chacun sur un aspect particulier, mais néanmoins réel de la liturgie.

³⁸⁸ "Cet *Indiculus* attribué longtemps au pape Célestin Ier est beaucoup plus probablement l'oeuvre de Prosper d'Aquitaine (entre 435 et 442). Le succès de cet adage lui vient de ce qu'il exprimait parfaitement le rôle joué par les formes et le contenu de la prière chrétienne dans l'expression de la foi. La liturgie devient alors un lieu auquel la théologie doit prêter attention pour élaborer son discours" Georges Mathon. Extrait de *Catholicisme* tome VII p. 530.

Quant à l'ancien évêque auxiliaire de Paris, il estimerait sans doute que c'est là le fruit d'une histoire particulière, que Saint-Julien-le-Pauvre n'a pas sociologiquement les mêmes fidèles que les autres églises parisiennes. Bref que la comparaison ne s'impose pas. Néanmoins dans un cas de figure, on a établi que la loi du prier n'est pas forcément la loi du croire.

A partir de là, si on admet que des catholiques sans être opposés au Concile, aient pu préférer la liturgie qui lui est antérieure, en vertu de quelles dispositions, outre le souci de la communion ecclésiale, l'Archevêché s'est-il montré aussi intransigeant en 1977 sur le problème du pluralisme?

En reprenant la position de Monseigneur Gilson, la solution semble simple. Admettre le pluralisme en 1977, cela eût été reconnaître que les penchants humains puissent être un facteur dont l'Eglise doit tenir compte. Or l'Eglise catholique est Une, et ce n'est pas une Eglise à la carte.

C'est donc aussi dans le souci de l'Unité que l'Archevêché a refusé de transiger en 1977.

Par ailleurs, *de facto*, si le Cardinal Lustiger finit par admettre le pluralisme dans son diocèse, était-ce pour accéder aux préférences des catholiques qui le lui demandaient? Si oui, pourquoi n'a-t-il pas fait appliquer l'indult dès 1984? N'était-ce pas plutôt pour permettre aux catholiques qui le désiraient de ne pas basculer dans le schisme?

CONCLUSION

L'excommunication de Monseigneur Lefebvre a-t-elle été l'événement historique qui donnera naissance à une nouvelle confession catholique fidèle à Rome? Monseigneur Gilson est certain du contraire. L'abbé Veuillez le pense. Mais il craint qu'en instituant une paroisse où les deux rites sont pratiqués, le Cardinal Lustiger ait estimé ne mettre en place qu'une mesure provisoire: le temps que les catholiques en question s'adaptent à la messe du Concile...

Par la constitution de l'Eglise catholique, l'évêque est le plus apte à en juger dans son diocèse, or en 1977 le Cardinal Marty comme l'ensemble de l'épiscopat français, restait attaché à l'idée d'une réforme liturgique intégrale, concernant tous les catholiques.

Quant à savoir si le Cardinal Lustiger a fait en 1988, ce que le Cardinal Marty, a refuser de faire en 1977. Même si son fils spirituel l'a estimé différemment, il n'est pas certain que dans une situation historique analogue, le Cardinal Marty n'aurait pas fait ce qu'a fait son successeur.³⁸⁹ On se bornera à constater que dans un cas comme dans l'autre, c'est au nom de l'Unité de l'Eglise que les deux prélats ont agi. Par delà les pontificats il y a donc bien une continuité dans l'attitude de l'Archevêché de Paris. Et si l'ancien rite ne fut pas à nouveau autorisé avant 1988, c'est sans doute qu'en raison de la crise dans l'Eglise, la Hiérarchie avait estimé prudent de rechercher l'unité en deçà même du dogme, au niveau liturgique. Quitte à mettre provisoirement sur un même plan, l'essentiel avec ce qui l'est moins.

³⁸⁹ A l'inverse, bien qu'étant tombé d'accord sur le Concile avec Mgr Ducaud-Bourget, le Cardinal Lustiger n'autorisa pas pour autant l'ancien rite dans son diocèse, avant les événements de 1988.

LA MEDIATION DE JEAN GUITTON ET LE REFUS D'APPLIQUER LA DECISION DE JUSTICE

Dans le contexte particulièrement dramatique suscité par l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la médiation judiciaire ne fut pas la seule. Des personnes à la fois sensibles aux revendications de Mgr Ducaud-Bourget, et attachées à la Hiérarchie qui fait l'Eglise, se sont spontanément mise en quête d'une solution. On fera des allusions à ces tentatives, tout en restant axé sur la principale médiation: la médiation Jean Guilton.

Les démarches de conciliation se déroulaient dans un contexte qui les conditionnait en partie. Dans un premier temps il fut marqué par la semaine sainte qui se caractérisa par un temps d'apaisement. Puis dans un deuxième par la possibilité nouvelle de demander l'évacuation, ce fut alors l'espoir de la solution Sainte-Marie-Médiatrice. Enfin dans un troisième temps, par une nouvelle montée de la tension: l'ultimatum de l'Archevêché, la venue de Monseigneur Lefebvre, le refus d'évacuer du Ministère de l'Intérieur. Le tout conduisant à l'échec de la médiation et dès lors, à la pérennisation de la situation.

L'APAISEMENT DE LA SEMAINE SAINTE

La semaine sainte est pour tout chrétien un temps de paix. Elle est marquée: le Jeudi saint par la commémoration de la cène du Christ, appel à l'unité dans l'Eucharistie; le Vendredi saint par la méditation sur la Passion du Christ; et enfin par le dimanche de Pâques et la joie de la Résurrection, Rédemption pour tous les hommes. Moment culminant de l'année pour l'Eglise, cette semaine ne pouvait pas manquer d'avoir un effet sur les acteurs de ce drame ecclésial.

L'Archevêché fut le premier à faire un geste. L'ordonnance de référé lui aurait permis de demander immédiatement l'évacuation. Or depuis le lundi 7 Mars, les conditions de cette évacuation, n'étaient plus les mêmes. Alors qu'avant il se serait agi d'inciter à sortir de l'église des fidèles en adoration devant le Saint-Sacrement, avec les risques que cela pouvait comporter, depuis, l'église était fermée du soir jusqu'au matin, et gardée par une bande de désœuvrés dont on reparlera plus loin. Il eut donc seulement été question de faire partir ces gens là, après le départ des fidèles, ou avant leur arrivée.

L'Archevêché préféra attendre dix jours avant d'envisager d'exiger le respect de ses droits soient respectés. Il le faisait en signe d'apaisement, afin de laisser au médiateur le temps d'obtenir une évacuation dans le calme.

Le Père Bellégo, en tant que seul affectataire légal, eut sa part dans cette décision. De son côté, il écrivit à Mgr Ducaud-Bourget, le Jeudi Saint, jour qui donna naissance au sacrement de la Communion que l'un comme l'autre faisaient par delà la différence de liturgie.

A la différence de Mme de Sévigné, le Père Bellégo ne recopie pas les lettres qu'il envoie. Mais d'après ce qu'en dit Mgr Ducaud-Bourget, elle était inspirée d'une grande spiritualité. Voici donc la réponse de Mgr Ducaud-Bourget:³⁹⁰

" Monsieur le Curé

Est-il besoin de vous assurer que votre lettre si surnaturelle m'est allée au coeur.

Je vous en remercie en vous assurant de mes sentiments semblables envers vous. Comme vous je déplore la situation dont nous sommes, vous et moi, en quelque sorte les victimes. Et c'est en union au Seigneur crucifié pour les âmes dont nous avons la responsabilité aux yeux de Dieu, vous canoniquement, moi par le don qu'elles exigent de moi, que nous lui offrons les mortifications et les peines attachées à notre situation et à notre vocation. Puissent la paix et l'union réunir dans la seule Eglise de J.-C. et que tous les catholiques soient frères en notre Père. Depuis 20 ans je le demande chaque jour à la messe. Et naturellement vous avez borne part dans mes prières de ces derniers temps. Ainsi je vous souhaite de bonnes Pâques par la sanctification de vos prêtres et vos fidèles; le plus précieux don que le Seigneur puisse faire à votre coeur de prêtre.

Et croyez à mon sacerdotal respect.

Ducaud-Bourget

Bien que de tempérament fort différent, bien qu'appartenant à deux tendances très différentes de l'Eglise, et bien qu'opposés dans cette affaire, le Père Bellégo et Mgr Ducaud-Bourget n'en ont pas moins toujours gardé des relations d'une grande cordialité. Dans les années qui suivirent, à chaque nouveau Jeudi saint, ils échangeaient pareille correspondance.

³⁹⁰Document conservé par le Père Bellégo;

Le Père Bellégo voyait dans le chapelain conventuel de l'Ordre de Malte, une sorte de prélat d'Ancien Régime. Il se souvient qu'avant cette affaire, l'obstination de Mgr Ducaud-Bourget était sujet d'amusement pour lui et ses collègues.

Quant-à Mgr Ducaud-Bourget, bien que n'hésitant pas à médire de la liturgie pratiquée par le Père Bellégo, il manifesta néanmoins à son égard un geste tardif, sinon de repentir, du moins de compassion. En 1979, cet ancien Curé, redevint Vicaire, à la paroisse Saint-Vincent-de-Paul -il y est toujours. Mgr Ducaud-Bourget crut qu'il s'agissait là d'une sanction. Et dès lors, bien qu'auparavant il lui écrivît à "*M. le Curé de Saint-Séverin*", il lui écrivit à "*M. le Curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*". (Mgr Ducaud-Bourget n'avait jamais admis qu'on puisse être à Paris, Curé de deux églises paroissiales à la fois.)

Par delà les différences, ces deux prêtres avaient conscience de partager le même sacerdoce et d'appartenir au même diocèse. C'est à cette époque qu'ils trouvèrent un arrangement, pour les frais ordinaires de l'église. Ce lieu de culte, partageant le même compteur d'eau, et le même compteur d'électricité avec le presbytère attenant; il fut décidé que le Père Bellégo paierait pour le premier, et Mgr Ducaud-Bourget pour le second.³⁹¹

En cette occurrence, la mission de Jean Guitton devait être notablement facilitée. Pourtant, il eut très rapidement l'impression que la situation ne pouvait se débloquer.

Les occupants n'acceptaient pas de partir sans qu'on leur attribue une église. Et l'Archevêché ne voulait pas reconnaître une communauté qu'il estimait être sur la voie du schisme. Par ailleurs, il ne voyait pas d'église disponible dans Paris, et son "*ami romain*" en qui il espérait beaucoup lui annonçait qu'il ne pouvait le recevoir comme cela était prévu de longue date. Paul VI ne voulait pas interférer dans une affaire intérieure au diocèse d'un de ses frères dans l'épiscopat. Jean Guitton ne le comprit semble-t-il pas et ses menées par dessus la tête du Cardinal Marty, déplurent fort au prélat.³⁹²

Bref, malgré un apaisement certain et qui est l'honneur de l'Eglise, la semaine sainte n'apporta pas une issue dans cette affaire. Mais cette affaire ne pouvait se régler avec des bons sentiments. Le lendemain de Pâques, la situation était toujours bloquée. Le médiateur demanda instamment un délai supplémentaire, afin de chercher une église possible. Confiant, le Père Bellégo le lui accorda.

³⁹¹ En 1994, la situation n'a pas changé.

³⁹² d'après les souvenirs de Monseigneur Gilson.

Sainte-Marie-Médiatrice et l'espoir d'une solution

Cette deuxième phase de la médiation fut marquée d'un grand espoir. Pour la première fois toutes les conditions seraient réunies pour que les occupants puissent partir d'eux-mêmes de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Cela ne fut possible que grâce à l'entregent de plusieurs personnes, et une certaine bienveillance de l'Archevêché.

Déjà âgé, et n'ayant pas le permis de conduire, Jean Guitton se sentait handicapé dans sa recherche. Il menait les négociations depuis le salon de son appartement de la rue de Fleurus, et ne se déplaçait que très peu. A Mgr Ducaud-Bourget qui lui demandait de venir à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il avait répondu: "*Ah non! ce serait commettre un péché*".³⁹³ Or, sa mission impliquait un minimum de démarches. Aussi, il demanda à Alain Peyrefitte, son collègue via l'académie, et de surcroît Ministre de la Justice depuis quelques semaines, de lui adjoindre une aide. Ce dernier lui envoya l'un de ses Conseillers techniques, un certain Bernard Dufour.³⁹⁴

Homme robuste du sud-ouest, Bernard Dufour fut d'abord juge d'instruction avant de faire carrière dans la fonction publique auprès de Raymond Marcelin. Quand ce dernier était Ministre de l'Intérieur, lui était chargé des Cultes, et plus particulièrement, suite à l'affaire algérienne, des problèmes de cohabitation suscités par l'arrivée massive de juifs séfarades, dans un contexte ashkénaze.

Selon lui, dans cette affaire Jean Guitton était "*trop enfant de l'Eglise*" pour arriver seul à obtenir un compromis. Il fallait quelqu'un "*capable de taper du poing sur la table pour débloquer la situation*". Aussi on avait fait appel à lui.

Pendant que Jean Guitton s'occupait de rencontrer les autorités religieuses, Bernard Dufour se mettait en quête d'une église libre. Un constat s'imposa rapidement: elles n'étaient pas nombreuses.

Plusieurs églises désaffectées furent rapidement écartées. Il y eut la chapelle de la Sorbonne, propriété du Rectorat de Paris. Elle n'était pas envisageable pour deux raisons: d'abord, depuis les années 1950, son propriétaire refusait que des messes y soient dites, et avait même gagné un procès intenté par l'Archevêché à ce sujet. Et puis, neuf ans après Mai 1968, cette initiative risquait d'être périlleuse.

³⁹³Anecdote d'André Ducaud.

³⁹⁴ en 1. S. 3. *Contre rendu de la rencontre entre P.H.P. et M. Dufour, conseiller technique au Ministère de la Justice (le 16 Avril 1977)* Son mystérieux interlocuteur était probablement le Père Paul Huot-Pleuroux, Secrétaire Général de l'Episcopat. Quant à lui, il figurait sur le *Bottin administratif* 1978, puis plus tard dans l' *Annuaire de la Magistrature* (il a fini sa carrière, Président à la Cour de Cassation).

On envisagea l'ancienne église Sainte-Geneviève, plus connue sous le nom de Panthéon. Mais le Ministère des Beaux-Arts estima que ce temple républicain n'était pas le lieu idéal. Voltaire et Rousseau se seraient probablement retournés dans leur tombeau, ainsi que Jaurès et beaucoup d'autres. Mgr Ducaud-Bourget était quant à lui, prêt à accepter cette solution. Il disait: "*Qu'on me donne l'église, je me moque de la cave!*"

L'église du Val-de-Grâce aurait aussi pu être une solution, mais elle abritait encore des messes de temps à autre. De plus, le Ministère de la Défense de qui elle dépendait ne le souhaitait pas. Il craignait que l'opinion publique ne lui reproche l'antique union du sabre et du goupillon.

La chapelle, n'était plus beaucoup utilisée depuis qu'une nouvelle église avait été construite. Bernard Dufour aurait voulu que l'Archevêché cesse de la desservir, et au bout de six mois, étant déclarée désaffectée, la mairie de Paris -propriétaire de la plupart des églises parisiennes depuis Napoléon (donc bien avant la Séparation)- aurait alors pu l'affecter à Mgr Ducaud-Bourget. Le Père estima que cette solution était "*cousue de fil blanc*", que tout le monde y verrait une reconnaissance implicite de l'Eglise envers cette communauté. Or il ne pouvait en être question.

Une église au nom prédestiné apparut possible à plusieurs personnes en même temps. Une église sans clergé figurant dans l'*Ordo Administratif*, sur le territoire de Notre-Dame-des-Otages. L'église Sainte-Marie-Médiatrice. Construite par les "Chantiers du Cardinal" après la guerre au nord-est de Paris, on pensait alors que le quartier allait accueillir une importante population nouvelle. Malheureusement, les plans d'urbanisme changèrent et la construction du périphérique mit un terme à l'expansion du secteur. Après trente ans, cette église qui était propriété emphytéotique de l'Archevêché restait sans affectataire.

Cette solution fut proposée par quatre personnes différentes. Le par deux membres du collège Stanislas, dans une lettre au Cardinal. Bernard Dufour lui-même avait évoqué cette possibilité dès le 16 Avril. Et enfin par Yves Rey-Herme dans un article paru dans *le Monde* le 19 Avril.

Ce dernier, agrégé de Lettres, président de l'Alliance Française de Paris, et paroissien de Saint-Séverin-Saint-Nicolas, avait mis au point le projet suivant: l'Archevêché laissait à Mgr Ducaud-Bourget et à ses fidèles la libre jouissance de l'église Sainte-Marie-Médiatrice, à charge pour eux d'évacuer immédiatement Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Comme il n'était pas question pour l'Archevêché de favoriser l'existence de cette communauté, il était entendu que ce n'était qu'un prêt jusqu'au terme de la mission du médiateur, qui avait à charge de trouver avec les autorités civiles une solution définitive.

L'accord de l'Archevêché était obtenu pour ce qui ne devait officiellement être qu'une solution provisoire. Monseigneur Gilson est formel: il n'a jamais été question de donner cette église, ce qui eût été favoriser le glissement de cette communauté vers le schisme. Pourtant Jean Guilton se souvient qu'au point où il en était, l'Archevêché pensait surtout à récupérer Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il était convenu à mi-mots, par avocats interposés, que si Mgr Ducaud-Bourget acceptait cette solution, on pourrait éviter de créer un nouveau scandale en évacuant Sainte-Marie-Médiatrice au bout de trois mois.

C'est ainsi que Mgr Ducaud-Bourget accepta d'aller visiter cette église qu'on lui proposait. Bernard Dufour se souvient très bien de cette sortie.

Avec la voiture prêtée par le Ministère de la Justice, il avait emmené le prélat et Jean Guilton. Aux abords de l'église, on aperçut un jeune prêtre en soutane: dans la voiture, Mgr Ducaud-Bourget applaudit. C'était bien commencé. L'église Sainte-Marie-Médiatrice est située sur un promontoire. Ce jour là il faisait un grand soleil, on dominait tout le nord-est de Paris. A l'intérieur l'église était lumineuse. Mgr Ducaud-Bourget paraissait intéressé, il la visita soigneusement tout en posant des questions.

Après l'avoir raccompagné chez lui, Jean Guilton et Bernard Dufour étaient contents de leur journée: Mgr Ducaud-Bourget s'était dit intéressé, mais il voulait réfléchir avant de donner sa réponse définitive.

Pourtant, le 25 Avril, dans une conférence de presse, il déclara ne pas en vouloir:

" On nous offre une cathédrale bâtie sur un atoll du pacifique, (...) mal famés, infestés de récifs et de requins! "

Jean Guilton essaya bien de lui faire changer d'avis. Il lui promit même que si il l'acceptait, lui même demanderait dans son testament à y avoir ses funérailles. L'argument n'était certes pas négligeable; mais il ne suffit pas à convaincre Mgr Ducaud-Bourget.

Pourquoi ce refus? Il avait pourtant paru intéressé lors de sa visite. Il retourna même la voir le lendemain avec son fils adoptif.

L'abbé de Fommervault avait milité pour qu'on acceptât cette solution. Après tout, cette église n'était-elle pas l'achèvement de toutes les démarches effectuées depuis tant d'années. N'était-ce pas le but même de l'occupation. Pourquoi devenir soudain plus exigeant quand on a obtenu gain de cause?

D'après lui, Mgr Ducaud-Bourget s'est laissé influencer par le snobisme de sa cour. André Ducaud était personnellement contre: cette église lui semblait loin de tout. Il est vrai que vu du septième arrondissement, le dix-neuvième peut sembler le bout du monde...

Ceci conduit à une autre question: Mgr Ducaud était-il encore maître de sa communauté, ou se laissait-il mener par un entourage complaisant? On l'a vu, depuis le début de son aventure hors de Laënnec, il s'est laissé entraîner par ses fidèles. Mais jusqu'où cela allait-il?

Dès la première semaine de l'occupation, il montra des signes d'impuissance. Il avait promis au Père Bellégo, qu'on ne toucherait pas à l'autel face au peuple, celui que les occupants appelaient par dérision "*la table de cuisine*". Pourtant, dès le Vendredi, les occupants l'avaient déplacé, avant de le mettre en pièces et de l'abandonner sur le trottoir.³⁹⁵ Avait-il trahi sa parole? Ou n'avait-il plus d'autorité sur les fidèles? A la même époque, il avait confié toujours au Père Bellégo, qu'il avait constaté avec effarement que des armes avaient pénétré dans l'église.

Parce qu'il y avait parmi les fidèles de Mgr Ducaud-Bourget beaucoup de nouveaux venus, parce que l'initiative qui était au départ la sienne avait pris des proportions que personne n'aurait imaginées, mais surtout parce qu'il était un homme vieillissant, Mgr Ducaud-Bourget avait laissé son entourage prendre de plus en plus d'emprise sur lui. Avec le temps la chose ne fera que croître. Sa biographe avoue que son courrier était filtré par de bonnes âmes qui voulaient lui éviter les lettres désagréables.³⁹⁶ Dans ses derniers jours et plus encore après sa mort il ne sera plus qu'un objet dans les mains de ses proches. Il nous offre là l'exemple classique de l'autocrate faiblissant, dévoré par ses courtisans.³⁹⁷

En lui proposant Sainte-Marie-Médiatrice, l'Archevêché accédait à la demande formulée par Mgr Ducaud-Bourget, neuf ans plus tôt. En refusant cette issue fort honorable, il prenait le risque de ne jamais pouvoir sortir de cette affaire.

La solution Sainte-Marie-Médiatrice fut l'espoir le plus important de cette période. Elle le restera longtemps après, puisque jusqu'en 1980, un retraité du dix-neuvième arrondissement essayera de renouer avec cette solution.

La médiation prenait un rude coup. Après cela, il était certain que l'Archevêché qui même si c'était en traînant des pieds, avait accepté une concession certaine, ne serait plus disposé à en faire une nouvelle. La situation allait se durcir à nouveau.

De fait, le jour de l'annonce de ce refus, le Père Bellégo qui avait jusque là accepté de patienter avant de réclamer le respect de ses droits, demanda l'exécution de la sentence. Cette demande ne fut pas suivie d'effet. Déjà, le 16 Avril, Jean Guitton avait averti le Cardinal Marty que d'après Alain Peyrefitte, l'évacuation ne serait pas prononcée. Mais un signe montrera qu'à cette époque l'Archevêché pensait pouvoir encore l'obtenir.

³⁹⁵André Figueras *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*(1977) p. 96.

³⁹⁶*Le squatter de Dieu*(1990) p. 193.

³⁹⁷Sur ce point, voir les témoignages d'Yvonne Desmurs-Moscat et d'André Figueras en annexe n°23.

L'EFFRITEMENT DES RELATIONS

Cette dernière période de la médiation commence à partir du refus de la solution Sainte-Marie-Médiatrice, le 25 Avril, et prend fin le 4 Juillet, avec le terme de la médiation. Elle est marquée par la dégradation des rapports entre les parties en présence: entre Mgr Ducaud-Bourget et sa Hiérarchie, entre la Hiérarchie et le Ministère de l'Intérieur, et enfin entre les sympathisants de Mgr Ducaud-Bourget et les paroissiens de Saint-Nicolas.

Jusqu'ici, ce qui opposait Mgr Ducaud-Bourget et son supérieur était resté flou dans l'opinion publique. Les enjeux réels du conflit n'étaient pas clairs. Aussi, le 5 Mai, le Cardinal Marty envoya à son subordonné un questionnaire qui devait lui permettre de clarifier au grand jour sa position dans l'Eglise. Il devait s'expliquer sur le Concile, le Pape, son Archevêque.³⁹⁸ Ces questions, Mgr Ducaud-Bourget y avait déjà répondu dans les années passées, dans sa correspondance avec son supérieur. Avec un art consommé de la rhétorique, il les avait en fait éludées en s'abritant derrière le droit, plutôt que le fait. Avec ce questionnaire-là, le problème était différent, puisque l'opinion publique serait témoin. Il s'agissait pour le Cardinal Marty de clarifier la situation.

Mgr Ducaud-Bourget avait jusqu'au dimanche 16 Mai pour y répondre. Mais il demanda un délai supplémentaire jusqu'au lundi 23. Que devait-il se passer entre le 16 et le 23 Mai?

De longue date, il était prévu que le Cardinal Marty vienne donner la confirmation à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il devait venir le 22 Mai. Aussi ce n'est pas par hasard que Mgr Ducaud-Bourget invita Monseigneur Lefebvre à venir pour les mêmes raisons ce jour là. Peut-être a-t-il cru que son Archevêque attendrait la réponse à son questionnaire avant de réclamer l'évacuation? Il se trompait.

Cinq jours avant la venue du prélat d'Ecône, le 17 Mai, le Père Bellégo fit constater par un huissier de justice que l'église était toujours occupée. Il demanda ensuite à un commissaire de police de la faire évacuer, comme le veut la procédure.

Un document issu des papiers de Monseigneur Pézeril atteste que l'Archevêché a cru à l'époque que cette demande serait bel et bien suivie d'effets. Deux communiqués à envoyer à l'agence France-Presse, avaient été préparés: l'un si l'évacuation était prononcée, l'autre si elle ne l'était pas.³⁹⁹

³⁹⁸cf. le texte de ce questionnaire en annexe n°24.

³⁹⁹cf. le texte de ces communiqués en annexe n°25

Pourtant, le 25 Avril le Père Bellégo avait déjà réclamé cette évacuation, et aucun effet ne s'en était suivi. Qu'est ce qui le 17 Mai aurait pu changer les dispositions des pouvoirs publics?

Certes, le Père Bellégo est l'affectataire légal. Mais il est significatif que le premier jour de l'occupation, ce soit son supérieur qui réclamait l'évacuation, et non lui. Il est vraisemblable que le 25 Avril, il en fut autrement. Par contre le 17 Mai, la demande de l'affectataire a dû être soutenue par sa Hiérarchie. L'approche de la venue de Monseigneur Lefebvre il était probablement pour quelque chose.

Par lettre, le Cardinal Marty lui avait interdit le territoire de son diocèse. Ce dernier ne lui en avait pas accusé réception, manifestant par là son intention de ne pas en tenir compte. Cette venue officielle, à la différence des années précédentes, d'un confrère sur son diocèse, contre sa volonté avait un caractère insultant certain pour le Cardinal Marty. Il est probable qu'il ait alors tout fait pour que cela n'advienne pas. D'autant plus que, le Père Yelli en témoigne, il avait très peu d'amitié pour lui.

Christian Bonnet se souvient que -il ne précise pas la date- Monseigneur Pézeril était venu en personne lui réclamer cette évacuation. C'est vraisemblablement vers le 17 Mai que cette épisode a pris sa place.

Le refus d'évacuer du Ministre de l'Intérieur

Pourquoi ce nouveau refus d'évacuer? Le Ministère de l'Intérieur avait pourtant la décision de justice à appliquer qu'il exigeait précédemment? De plus le contexte électoral ne pesait plus, alors comment expliquer ce fait? Quelles raisons en donne l'ancien Ministre de l'Intérieur?

Il invoque deux arguments. Le premier en tant que Ministre de l'Intérieur, le second en tant que catholique.⁴⁰⁰

On remarquera que la rédaction du communiqué de non-évacuation est bâclée: erreur sur la date de l'ordonnance de référé, oublis de majuscules. L'Archevêché considérait alors probablement cette seconde hypothèse comme improbable.

⁴⁰⁰cf. sa lettre du 21 Avril 1994 en annexe n°26.

D'abord il considère que cette évacuation eût été contraire à sa charge, car elle eût ajouté le désordre au désordre. Les sympathisants de l'ancien rite évacués, auraient porté le trouble dans tout le diocèse. C'est l'explication qu'il donnera à l'Assemblée Nationale, en réponse à Paul Quilès, qui lui demandait les raisons de cette non-évacuation.⁴⁰¹ D'après Michel Brisacier, actuellement au Bureau des cultes, Christian Bonnet aurait appliqué la théorie policière de "*l'abcès de fixation*".⁴⁰² Elle consiste en ce qu'on laisse sciemment des velléités de désordre se fixer à un endroit donné, afin que le reste du corps soit épargné. Ici, Saint-Nicolas-du-Chardonnet aurait joué ce rôle d'abcès de fixation. Quelle était en 1977, la pertinence de cette vision des choses?

D'abord, dans l'immédiat l'effet "abcès de fixation" n'a pas joué. Dès le dimanche suivant le début de l'occupation, le Père Talec fut empêché de prêcher lors de la messe télévisée du 13 Mars à Notre-Dame d'Autueil.⁴⁰³ Puis, à Saint-Merry, de nouvelles agressions furent commises le 5 Avril⁴⁰⁴. Plus grave, l'exemple donné à Paris, suscita des émules en province: l'abbé Moureau à Nancy, et à Strasbourg un autre prêtre. A court terme, il est donc certain que non seulement l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'a pas apaisé les conflits, mais encore il est vraisemblable que son succès ait suscité de nouvelles ardeurs.

Après quelques mois, les choses ont-elles changé? D'après le Père Bezançon, dans les années qui suivirent l'occupation, le calme revint sur le diocèse. Il est révélateur que lorsque l'abbé Coache voulut l'année d'après occuper Notre-Dame, il ne put mobiliser qu'une poignée de fidèles. Mgr Ducaud-Bourget qui craignait que cette opération ne remette en cause leur présence à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, l'avait désavouée en chaire.⁴⁰⁵ A moyen terme, le rôle d'abcès de fixation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet aurait donc bel et bien joué. Mais quelle philosophie sous tendait ce comportement?

⁴⁰¹ cf. le texte de sa question et la réponse qui lui fût faite annexe n°27.

⁴⁰² *Le Ministère de l'Intérieur et des Cultes* (1993) par M. Brisacier, dans *Histoire du Ministère de l'Intérieur de 1789 à nos jours* (1993) p. 258.

⁴⁰³ *la Documentation Catholique* du 3 Avril 1977 n°1717. p. 313.

⁴⁰⁴ *idem* du 15 Mai 1977 n°1720. p. 488.

⁴⁰⁵ Après ce désaveu, les sympathisants de l'abbé Coache avaient quitté l'église aux cris de "*Ducaud Salaud!*", et en le traitant de tous les noms. (d'après J-P. Sisung). Mgr Ducaud-Bourget dira à propos de sa désapprobation de l'opération: "L'abbé Coache est un imaginaire. Je lui ai dit: "*Pour occuper, il faut une organisation, des gens qui aient le temps de garder l'église, des prêtres pour assurer les offices... Avez-vous tout cela?*" *Oui, oui, oui. Je sais que ce n'est pas vrai. La preuve, il m'a demandé des prêtres*" *Ouest-France* du 27 Avril 1978 p. 5.

A la question classique "*Que préférez-vous entre une injustice et un désordre?*" Nul doute que Christian Bonnet aurait répondu dans le même sens que le poète de Weimar. Pourtant, quel ordre peut-il se fonder sur l'injustice? Un ordre qui n'est soutenu par aucun autre principe que la crainte du désordre, bref un ordre pour l'ordre, est-il un gage de stabilité? Si à moyen terme la paix peut être sauvegardée par un Munich policier, à long terme ne s'expose-t-on pas à voir renaître l'injustice qu'on avait *de facto* admise?

Dans le cas présent, il est certain que la non-évacuation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, a assuré au diocèse de Paris, pendant quelques années, une certaine tranquillité. Pourtant, peut-on douter que ce précède ait influencé dix ans plus tard les occupants de Saint-Louis de Port-Marly? Il est significatif, que les fidèles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet furent parmi les premiers à leur apporter leur concours. En 1993, l'abbé Laguérie qui se trouvait trop à l'étroit dans les murs de l'église qu'il occupe, n'a-t-il pas tenté de prendre une autre église, en l'occurrence Saint-Germain-l'Auxerrois? L'année suivante, à l'occasion de la commémoration de la mort de son prédécesseur, n'a-t-il pas promis à deux reprises à ses fidèles que des opérations comme celle entreprise par Mgr Ducaud-Bourget, il y en aurait encore d'autres? Et pourtant il a connaissance des risques qu'il prend.⁴⁰⁶

Tout cela n'aurait pas été rendu possible, si en 1977 le Ministre de l'Intérieur avait procédé à l'évacuation. Mais pourquoi ce souci de l'ordre pour l'ordre chez Christian Bonnet?

Un bref rappel de sa carrière ministérielle peut permettre de mieux le comprendre. Longtemps en poste à l'Agriculture, c'est à ce poste qu'en Mars 1975, en pleine "guerre du vin" il fut indirectement responsable d'un drame. Lors d'une manifestation de viticulteurs, la police chargea. Il y eut deux morts et quarante blessés.⁴⁰⁷ Il est probable que le souvenir de cet incident devait revenir à l'esprit du nouveau ministre de l'Intérieur avant que de faire intervenir la police. Et ce d'autant plus dans le cas présent, qu'en 1977, les drames auxquels les inventaires avaient donné lieu devaient encore habiter les mémoires. Mgr Ducaud-Bourget s'en souvenait. L'évacuation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'aurait-elle pas été le lieu d'un nouveau drame?

En évacuant l'église le matin ou le soir, c'est à dire quand les fidèles n'étaient plus là, cette éventualité eût pu être écartée. Mais encore une fois, ce que Christian Bonnet voulait éviter, c'était moins l'évacuation elle-même, que ses conséquences.

⁴⁰⁶En septembre 1994, son "second", l'abbé de Tanoüarn déclarait au journal *Interview* " *Qu'on dise du bien ou qu'on dise du mal de nous, quand on parle de nous, des gens viennent à nous*..."

⁴⁰⁷Yvert (Benoît) *Dictionnaire des Ministres*(1989) p. 892.

Il est vraisemblable qu'après leur évacuation, les occupants ne s'en soient pas tenu pour quittes. Encore que pour celui qui faisait figure de leur chef, la chose ne soit pas certaine. Au cours de l'occupation, jamais Mgr Ducaud-Bourget n'a cessé de louer la salle Wagram. Il avait voulu la conserver en position de repli en cas d'évacuation. Néanmoins, on l'a déjà vu, son entourage comprenait des extrémistes, ne serait-ce que les sympathisants de l'abbé Coache. Combien eussent-ils été à refuser un nouvel état des choses? Cette éventualité ne s'étant pas présentée, on ne le saura jamais. Mais il était probable, que plus on attendrait, plus ceux qui refuseraient de se résigner à cette évacuation seraient nombreux.

A court terme, la théorie de l'abcès de fixation chère à Christian Bonnet, ne jouait pas. A moyen terme, sa pertinence était certaine. Mais pour ce qui est du long terme, elle allait s'avérer désastreuse. Était-ce prévisible?

Cela l'était à condition de croire que la mouvance à laquelle les occupants appartenaient avait un avenir dans l'Eglise. Or en 1977, beaucoup pensaient, la Hiérarchie la première, qu'ils ne représentaient qu'un résidu passéiste que le temps disperserait. Dans son discours de rentrée de l'Institut Catholique, le Cardinal Marty, exprimait bien l'idée qu'il ne s'agissait là que de personnes à qui on avait mal expliqué les réformes liturgiques.⁴⁰⁸ Or, Luc Perrin l'a démontré dans sa thèse, cette explication n'était pas la bonne; le problème était ailleurs.⁴⁰⁹ Il est vraisemblable que l'avenir ait surpris et Christian Bonnet, et le Cardinal Marty.

En refusant d'évacuer Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Ministère de l'Intérieur prend donc un pari. Il est aujourd'hui perdu, et selon toutes vraisemblance, ses conséquences n'ont pas fini de se faire sentir.

A l'Assemblée Nationale, la réponse du Ministre de l'Intérieur n'avait pas satisfait Paul Quilès, il demanda un complément d'explication qui ne lui fut pas accordé (par question du 2 Septembre 1978). Mais dans sa lettre, Christian Bonnet évoque un deuxième argument pour justifier son attitude. Cette intrusion de l'autorité civile dans une affaire intérieure à l'Eglise aurait nui à cette dernière. Dans son livre *Un papiste contre les Papes*, Alain de Penanster reproduit le même argument:⁴¹⁰

⁴⁰⁸C'est l'idée qu'il exprime dans son homélie à la messe de rentrée de l'Institut Catholique de Paris, le 12 Octobre 1976: cf. *la Documentation Catholique* n°1717 p. 940 à 942.

⁴⁰⁹*Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican*, p. 172, et dans sa troisième partie.

⁴¹⁰*Un Pape contre les Papes*, p. 146.

Alain de Penanster tient sûrement cette information de l'intéressé lui-même, puisqu'il est le frère du gendre de l'ancien ministre. cf. *Bottin Mondain* 1965 et 1994.

" Christian Bonnet est partagé. Personnellement catholique, il respecte la hiérarchie et l'ordre. Le coup de force lui déplaît. Mais, en homme cultivé, il sait que le "bras séculier" mis au service de causes religieuses a laissé dans l'Histoire de fâcheux souvenirs. De plus, en cas d'affrontements entre les forces de l'ordre et les occupants, ceux-ci deviendraient des opprimés. Et pourrait-on mobiliser durablement des C.R.S. pour un litige interne à une confession religieuse? Le ministre répond que les forces de l'ordre n'interviendront pas pour le moment."

C'était donc une raison importante pour Christian Bonnet. Qu'il ait voulu prendre soin de l'intérêt de l'Eglise alors que sa charge ne lui en faisait pas un devoir est à son honneur. Pourtant, "personnellement catholique", Christian Bonnet n'aurait-il pas dû avoir confiance en la Grâce qui assiste l'évêque dans le gouvernement de son diocèse? Qui mieux que le Cardinal Marty pouvait savoir où était en cette affaire l'intérêt de l'Eglise? En tout cas sûrement pas le Ministre de l'Intérieur d'un Etat laïc.

Répetons le, cet argument n'est pas la raison essentielle qui a inspiré à Christian Bonnet son inaction. Pourtant on ne peut s'empêcher d'imaginer la réaction de Monseigneur Pézeril lorsque le locataire de la Place Beauvau s'est mis dans l'esprit de lui expliquer où se situait l'intérêt de l'Eglise... A ce sujet, Monseigneur Gilson n'hésite pas sur le terme à employer à propos de cette situation: c'est de l'ingérence caractérisée.

Cette attitude de Christian Bonnet était-elle surprenante? Vatican II avait voulu redonner aux laïcs une place importante dans l'Eglise. Il est probable que dans l'après Concile certains aient pris un peu trop à coeur leur nouveau rôle dans l'Eglise. *De facto*, dans cette affaire, les laïcs, à commencer par les journalistes qui ont voulu dire à l'Archevêché où son intérêt se trouvait, n'ont pas manqué. A cette différence près avec Christian Bonnet, qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'un Ministre de l'Intérieur.

Ce n'est pas tout. Comme ce fut vraisemblablement le cas pour son prédécesseur, Christian Bonnet ne s'est pas montré farouchement opposé l'idée d'évacuation. Il y aurait procédé dans deux cas, qui correspondent chacun à l'échec d'un ou de l'autre des deux arguments ci-dessus exposés.

Premièrement, en cas d'occupation d'une deuxième église, et par conséquent si il s'avérait que la théorie de l'abcès de fixation n'était pas invocable en la matière, il aurait admis de faire respecter la décision de justice.

Et secondement, en cas de schisme de la part de Monseigneur Lefebvre, Christian Bonnet faisant l'amalgame avec les occupants de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, eût considéré qu'ils n'appartiendraient plus à l'Eglise catholique, et par conséquent que cette affaire sortira de l'orbite de cette dernière. Là encore, il eut admis de faire évacuer l'église.⁴¹¹

⁴¹¹ Ces deux cas se sont présentés. Le premier, un an après le début de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dans les semaines qui précédaient le premier tour des législatives (le 12 Mars), l'abbé Coache avait annoncé qu'il allait occuper Notre-Dame. Le Cardinal Marty avait alors écrit au Ministre de l'Intérieur pour lui réclamer de tenir sa promesse. Aucune réponse ne sera faite à sa lettre.

La position du Ministère de l'Intérieur avait donc le mérite d'être parfaitement logique -bien qu'en l'occurrence, le second argument ne s'imposait pas chez lui- mais dans un cas comme dans l'autre, l'Archevêché était impuissant. Il ne pouvait pas inciter les occupants à prendre une deuxième église. Il ne pouvait pas obliger le Pape à excommunier Monseigneur Lefebvre. Bref pour lui la situation était bloquée. Comment l'a-t-il perçue à l'époque?

D'abord sur les argument invoqués par Christian Bonnet, Monseigneur Pézeril faisait remarquer.⁴¹²

" L'Archevêché souhaite non point que les pouvoirs publics adoptent un point de vue proprement catholique -ce qui contredirait la législation française de Séparation- mais qu'ils prennent acte, comme d'un fait, de la conscience précise que l'Eglise a de sa mission, de la communion qu'elle requiert de ses membres, des motifs qui lui interdisent de renoncer à la sauvegarde et à l'arbitrage de la loi."

" Faut-il le redoublement d'un délit pour qu'il soit intolérable? On nous assure que dans ce cas la procédure d'expulsion aussitôt requise par le Curé intéressé, obtiendrait satisfaction, ce qui correspond au droit. La non-exécution des décisions de justice concernant S. Nicolas n'en devient que plus choquante, comme si le fait pour l'Archevêché d'avoir eu recours en l'occurrence à une procédure juridique de conciliation où s'affirme l'arbitrage de l'Etat plutôt qu'à une requête légale d'expulsion, devait être pénalisé."

Au total d'après Monseigneur Gilson, l'Archevêché s'est senti piégé, et ce ne fut pas sans surprise. Le Cardinal Marty connaissait personnellement Christian Bonnet, il savait que son fils était au séminaire français de Rome, il pensait pouvoir compter sur lui.

Tout d'abord, le fait que le fils de Christian Bonnet ait été au séminaire français de Rome, ne signifie a priori rien pour ce qui est de ses opinions religieuses. L'abbé Aulagnier, est un ancien de ce séminaire, et une enquête de sociologie comparative révélerait peut-être que son recrutement était au moins jusqu'en 1976, identique à celui d'Ecône.

Ensuite, on voit ici que bien qu'entretenant de bonnes relations avec le nouveau ministre de l'Intérieur, le Cardinal Marty n'avait pas réussi à en obtenir ce qu'il attendait. Pire encore, à l'inverse de Michel Poniatowski, il ne lui proposa même pas une évacuation immédiate. Ceci s'explique par deux raisons.

D'une part, entre le 27 Février et le 17 Mai, la situation avait évolué dans le sens d'une cristallisation (d'un pourrissement diront certains). Ce qui pouvait sembler au départ comme une action policière sans conséquences immédiates pour l'ordre public, ne l'était plus désormais.

(information confidentielle). Mais la tentative de l'abbé Coache s'avéra un fiasco total (il y renoncera au dernier moment. cf. *le Figaro* du 6 Mars 1978, p. 8). Quant aux événements de 1988, on y reviendra.

⁴¹² *Affaire de Saint-Nicolas* 14 Octobre 1977 (I.S.3.) 3 pages (c'est un bilan de l'affaire après la rentrée: le 31 Août, après la "trêve" des vacances, le Père Bellégo demanda à nouveau l'évacuation).

D'autre part, contrairement au Ministre de l'Intérieur précédent, Christian Bonnet n'est pas un homme à faire des opérations "*coup de poing*", il souhaitait sans doute un règlement pacifique de cette affaire.

Ainsi, vers le 17 Mai, l'Archevêché a su que l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne serait pas évacuée dans l'immédiat, comme il l'avait souhaité. Mais cela, seul, lui et le Ministère de l'Intérieur le savaient, et pour longtemps. Ce nouvel état des choses redonnait à la médiation une plus grande acuité. Elle portait désormais tous les espoirs de solution dans cette affaire. La venue de Monseigneur Lefebvre n'allait pas faciliter sa tâche.

LA VISITE DE MONSEIGNEUR LEFEBVRE ET LE PROBLEME DES "RECONFIRMATIONS"

La venue de Monseigneur Lefebvre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet allait soulever deux problèmes graves propres à éloigner encore les occupants de la communion diocésaine. Il y eut d'abord, et on l'a déjà évoqué, la violation du territoire de l'Archevêque de Paris. Et ensuite un problème beaucoup plus grave: celui des "*reconfirmations*".

En venant à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Monseigneur Lefebvre ne fit pas que violer le territoire de son confrère, il le fit avec ostentation.

Avant le Concile, une tradition existait dans l'Eglise, qui est depuis tombée en désuétude. Seul l'évêque résident avait l'usage de rentrer dans une église, la hampe de sa crosse tournée vers l'extérieur. C'est pourtant ce que fit Monseigneur Lefebvre à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.⁴¹³

L'avait-il fait sans y penser, comme ses confrères pouvaient le faire depuis Vatican II? L'abbé Laguérie est certain du contraire. Monseigneur Lefebvre était très à cheval sur l'étiquette, et c'est en connaissance de cause qu'il le fit, et le refera par la suite, en ces lieux, plus d'une dizaine de fois.

Ce geste marquait de la part du prélat un affront certain pour son frère dans l'épiscopat. Mais il en fit un autre qui pouvait avoir des implications beaucoup plus graves.

⁴¹³Jacques de Ricaumont *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 64; et André Figueras *Les catholiques de la Tradition*(1983) p. 47 (photographie).

Depuis le Concile, et comme cela s'est toujours fait en Orient, les prêtres ont l'autorisation de conférer le sacrement de la Confirmation. Cette pratique, que ne conteste pas l'abbé de Nantes par exemple, a suscité chez certains catholiques des préventions: pouvait-on avoir confiance dans ces conditions?

Dans son catéchisme qu'il publiera plus tard à la demande des laïcs qui l'assistaient auprès des enfants de la communauté, Mgr Ducaud-Bourget enseignait à ce sujet:⁴¹⁴

*" Qui administre le sacrement de confirmation?
C'est l'évêque qui administre le sacrement de confirmation.
Un prêtre ne peut l'administrer; mais parfois l'Eglise lui délègue ce pouvoir quand il n'y a pas d'évêque pour le faire (pas assez d'évêques ou évêque exilé, en pays de mission par exemple)."*

Aussi le 22 Mai, lorsque Monseigneur Lefebvre vint donner ce sacrement "comme autrefois", à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, certains parents demandèrent à ce que leur enfant soit touché par l'ancien Archevêque de Dakar. Ceci pose un problème: le sacrement de la Confirmation, n'est pas un sacrement réitérable. On ne peut être confirmé qu'une seule fois dans sa vie. Or Monseigneur Lefebvre a, en connaissance de cause, fait comme si il redonnait la confirmation à des enfants qui l'avaient déjà reçu. Comment interpréter son acte?

Dans son sermon, il s'en expliqua:

"Mes enfants, vos parents ont voulu que je vous donne la confirmation parce qu'ils n'étaient pas certains que vous l'avez reçu" ..

Monseigneur Lefebvre aurait agi ainsi parce qu'on lui avait demandé de le faire. Ce sont donc les laïcs qui font la loi, puisqu'il se soumet à leurs volontés. Cette situation est contraire aux positions prises par le prélat et la mouvance à laquelle il appartient, contre l'importance croissante dans l'Eglise des simples laïcs. Le débat se situe donc là à front renversé. Ceci s'explique par le fait que dans la marge de l'Eglise à laquelle les occupants de Saint-Nicolas-du-Chardonnet appartiennent, le pouvoir institutionnel est inexistante. C'est par leur seule volonté que les prêtres et les fidèles se retrouvent là. Les uns ont un besoin irremplaçable des autres, et vice-versa. C'est pourquoi dans cette situation, que chacun vit comme exceptionnelle, il existe une dichotomie entre la théorie professée et la pratique exercée. Ainsi, Monseigneur Lefebvre a tenu compte de la volonté de ces fidèles, certainement beaucoup plus facilement qu'il ne l'aurait fait jadis à Dakar.

⁴¹⁴ *Catéchisme à l'usage des catéchistes* (1983), 44^{ème} Leçon: *La Confirmation*, Point 377, p. 222.

Pour autant, la situation d'exception n'explique pas tout. En confirmant "sous condition", c'est à dire en laissant supposer que la première fois, le sacrement ait été invalide, Monseigneur Lefebvre jetait le soupçon sur la catholicité de l'Eglise post-conciliaire qui l'avait donné. Son geste pouvait avoir sous cet aspect valeur d'apostasie du reste de l'Eglise. Mais s'agissait-il bien de cela? Dans la mesure où il ne l'a pas justifié ainsi, on ne peut lui attribuer cette valeur.

Certes si au moins une défiance vis-à-vis de l'Eglise post-conciliaire était incontestablement présente, elle s'inscrivait néanmoins dans un cadre particulier, outre l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Le Concile n'a pas fait que modifier le moyen d'administrer le sacrement de la Confirmation, il a aussi modifié la pastorale des sacrements qui va avec. Alors qu'autrefois, l'accent était mis sur le fait que le sacrement ait été, ou n'ait pas été administré; ce dernier agissant *ex opere operato*. Après Vatican II, un accent plus important a été mis sur ce que représentaient les sacrements. Ils ont été en quelque sorte revalorisés, en même temps qu'ils étaient ritualisés d'une autre manière.

De l'ancienne école, Monseigneur Lefebvre était très ritualiste. Comme autrefois il n'hésitait pas à redonner sous condition" un sacrement si le moindre doute pesait sur sa première attribution. Ce moindre doute pouvait être en apparence mineur: lié purement à un usage traditionnel; ou beaucoup plus grave, et impliquer un doute sur sa catholicité. Mais seul Monseigneur Lefebvre, dans le secret de son âme savait comment ses actes devaient être interprétés.

Au total, en la circonstance on ne peut donc rien conclure de précis sur l'acte même du prélat d'Ecône. En revanche, ses conséquences furent évidentes: il contribuait à amalgamer encore un peu plus les occupants avec lui. En outre, il constituait un affront grave pour le Cardinal Marty: il s'avéra que des enfants "reconfirmés" l'avaient d'abord été par lui. Le Concile avait fait naître des inimitiés graves entre les parties en présence, et cette affaire en est un contrecoup.

Mgr Ducaud-Bourget aura beau dire qu'il avait invité Monseigneur Lefebvre parce que le Cardinal Marty ne voulait pas venir lui-même, il est certain que cet épisode n'avait pu que creuser un peu plus le fossé séparant le prêtre de son archevêque. L'abbé Fellich se souvient qu'il avait même eut l'affront d'installer un faldistor (siège réservé à l'ordinaire du lieu) pour son invité, dans le choeur de l'église. La situation allait bientôt empirer encore entre les deux hommes.

La sanction du Cardinal

Jusqu'ici, le Cardinal Marty s'était toujours refusé à sanctionner son prêtre trublion, en raison de son âge. Pour la première et la dernière fois il allait le faire.

Comme il était prévu, le Lundi 23 Mai, lendemain de la visite de Monseigneur Lefebvre, Mgr Ducaud-Bourget remet les réponses au questionnaire du 5 Mai.⁴¹⁵

Sans grandes surprises, ses réponses comportent trois éléments qu'on a déjà observés:

D'abord on remarque le soupçon en général qu'il porte vis-à-vis de l'Eglise post-conciliaire: il parle de "*notre Foi catholique intégrale telle qu'elle nous a été apprise jusqu'en 1965*". Elle aurait donc changé après? Il justifie son attitude en mettant en avant qu'en matière de sacrement, sa conscience l'oblige à "*aller au plus sûr et dans ce cas à la Messe de Saint Pie V*". La messe du Concile ne serait donc pas sûre?

Puis, tout au long de son texte, un goût certain pour la polémique. Après avoir cité quelques phrases tirées de leur contexte et censées représenter l'Eglise moderne, il conclut: "*Tout cela n'a-t-il pas un fort parfum de luthéranisme?*" C'est encore plus manifeste quand il croit se servir du Concile pour justifier l'attitude de la communauté qu'il représente: "*Nous ne faisons qu'obéir à cet enseignement de Vatican II qui affirme vouloir garder fidèlement le rite dit de Saint Pie V et je considère que dire que le Concile a voulu changer la liturgie de la messe est une grave erreur, qui d'ailleurs a entraîné des conséquences lamentables.*"

Enfin, à la fin de son texte, il exprime une incompréhension manifeste vis-à-vis de l'Episcopat français. Il formule toute une série de questions sur l'inaction que lui semble être l'attitude des évêques, en face de ce que lui voit de la crise dans l'Eglise. Et il achève cette série: "*Je pourrais continuer ainsi à souligner tout ce qui a étrangement changé en France sans que nous ayons vu l'épiscopat réagir vigoureusement.*"

En conclusion, revenant sur les trois questions qui lui étaient posées, sur le Concile, le Pape, et son évêque, il répond: "*OUI, mais SECUNDUM QUID ET SERVATIS SERVANDIS*".

Pour résumer sa position on pourrait dire que Mgr Ducaud-Bourget n'était pas opposé au Concile, au Pape, ni à son évêque, mais sans qu'il soit en mesure d'analyser si ils en sont ou non la cause, la crise que vit l'Eglise lui fait émettre des réserves envers eux.

⁴¹⁵cf. en annexe n°28 cette réponse qui est datée de la veille.

En lisant les réponses de Mgr Ducaud-Bourget, le Père Bellégo avait noté: "Ce ne sont pas des paroles d'obéissance que le Cardinal Marty lui demande, mais des actes d'obéissance". Car sur le fond, sa Hiérarchie ne pouvait lui interdire d'avoir les appréhensions qu'il avait. Elles n'étaient qu'humaines. Il est possible qu'en 1977, beaucoup de prêtres aient pensé en leur for intérieur, comme lui. Mais il existait entre lui et eux une différence considérable: chez lui, ses doutes se concrétisaient en actes. C'est ce que son supérieur Marty sanctionnera.

Le 1^{er} Juin, l'Archevêché rendait public, que le Cardinal Marty avait retiré à son prêtre le pouvoir de confesser, et il rappelait qu'il n'avait pas le pouvoir de marier (nous y reviendront).

Cette mesure sanctionnait le fait que l'Archevêque de Paris estimait que Mgr Ducaud-Bourget n'était plus en communion avec lui. Pour modérée qu'elle était, elle n'en était pas moins réelle, et devait alerter les fidèles.

La réaction du principal occupant de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne se fit pas attendre, le jour même, ce fut un brûlot incendiaire:⁴¹⁶

*" Monsieur le Cardinal
Vous avez cru bon, Motu Proprio, de m'enlever le "POUVOIR" de confesser pour de faux motifs.
Je demande donc -J'EXIGE- d'être jugé par un tribunal ecclésiastique publiquement.
Je veux être condamné par vous, afin que monde entier sache que nous sommes hérétiques parce que...
schismatiques parce que... pécheurs publics parce que...
Afin que le monde entier sache que ce n'est pas moi que vous condamnez mais l'Eglise catholique romaine.
Afin que le monde entier sache que vous et les vôtres n'êtes plus catholiques romains, que vous n'appartenez plus à l'Eglise de Jésus-Christ.
Afin que le quiproquo soit dissipé et que l'on sache enfin où est l'Eglise catholique romaine.
Donc je veux être condamné par vous.
A moins que vous ne prétériez un débat public entre nous deux à votre choix.
Avec mes salutations distinguées.*

Ducaud-Bourget

On remarque qu'après avoir reconnu précédemment toujours faire partie du presbytérium parisien, Mgr Ducaud-Bourget affirme ici que l'archevêque de Paris et les siens ne sont plus catholiques... (Cohérence ?).

Encore une fois, Mgr Ducaud-Bourget réagissait avec ses sentiments, ce qui lui permettait de demeurer dans l'ambivalence; Chose que la raison ne permet pas.

Peu après, il dira avec humour: "Comme je suis sourd depuis quelques années, pour une fois le Cardinal et le Bon Dieu sont d'accord."⁴¹⁷

⁴¹⁶tract conservé par le Père Bellégo.

⁴¹⁷Jacques de Ricaumont *Visites à Messieurs les Curés de Paris*(1981) p. 67.

EPILOGUE DE LA MEDIATION

Début Juin, la situation se présentait donc ainsi. L'Archevêché savait que le Ministère de l'Intérieur n'évacuerait pas l'église, et dans ses relations avec les occupants, tout était pour le pire. Dans ce dernier mois de la médiation, la tension ne se relâcha pas entre les parties en présence. Un nouvel espoir naquit néanmoins avec la solution de la chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière. Après ce nouvel échec, il était prévisible que l'occupation ne pourrait que durer ad libitum.

Les occupants avaient refusé Marie-Médiatrice, parce que cette église se trouvait à la périphérie de Paris. Il fallait donc se mettre en quête d'une église se trouvant dans le centre. Malheureusement, aucun espoir n'était permis du côté de l'Eglise catholique qui avait sous sa responsabilité la plupart d'entre elles. Tous les efforts de Jean Guitton et Bernard Dufour devaient donc porter sur les pouvoirs publics.

L'Archevêché, bien que responsable de tout ce qui relève du catholicisme dans le diocèse, acceptait de ne pas faire barrage à une solution civile, mais gardait néanmoins le sentiment contrit que les autorités civiles, en donnant à la communauté de Mgr Ducaud-Bourget les moyens de prospérer, empiétaient sur son domaine.⁴¹⁸

Début Juin une solution sembla être trouvée avec la chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière. Disposée en étoile, elle se divise en quatre branches, dont une servait à l'aumônerie de l'hôpital, une autre aux syndicats, les deux restantes étaient sans affectations. On pouvait donc en attribuer une à la communauté de Mgr Ducaud-Bourget qui ne manquerait pas d'apprécier la centralité du site. Restait un obstacle à surmonter du côté des pouvoirs publics: le directeur de l'hôpital qui avait entendu parler du prélat parisien par son collègue de Laënnec ne voulait pas donner son accord.

Bernard Dufour alla donc voir son supérieur hiérarchique, qui n'était autre que Jacques Chirac, en tant que Maire de Paris responsable de l'assistance publique dans la capitale. Avec l'autorité qu'on lui connaît il fit savoir au directeur de la Salpêtrière, qu'en cas de refus de sa part: "*sa démission serait acceptée*"...

Ce problème réglé, restait à convaincre Mgr Ducaud-Bourget. Ayant appris qu'un film sur Marx avait été projeté par la C.G.T. dans la branche voisine de celle qu'on lui proposait, il refusa catégoriquement ce "*dangereux voisinage*". Une fois de plus, la médiation en revenait à son point de départ.

⁴¹⁸A ce sujet, une note juridique de Mgr Kerlevo *Au sujet de la Chapelle Saint-Louis-de-la-Salpêtrière*, où il envisage les moyens à la disposition de l'Archevêché pour empêcher que l'attribution se fasse, est tout à fait éclairante (dans le dossier 1.5.3.).

Dans le même temps, la tension entre les occupants et les paroissiens légitimes monta encore. Après avoir organisé une manifestation non violente sur le parvis de Notre-Dame (trois soirées de jeûne du 1er au 3 Juin), le Mardi 14 Juin les paroissiens avaient organisé une soirée de réflexion à la Mutualité, sur "l'intégrisme catholique". A 22h30 un commando armé du service d'ordre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, surgit dans la salle et matraqua plusieurs intervenants. Il y eut une quinzaine de blessés légers et deux hospitalisations.

A la suite de cet incident, Mgr Ducaud-Bourget sévira. André Ducaud se souvient qu'il avait convoqué tous les membres du service d'ordre et avait désigné ceux qu'il ne voulait plus voir. Loin de lui obéir, les nouveaux exclus se réunirent en conciliabule au dessus de la sacristie. Mgr Ducaud-Bourget alla les rejoindre et leur fit connaître son intention de les dénoncer à la police, s'ils ne quittaient pas les lieux sur le champ. Ce qui fut fait.

Il avait fallu ce nouvel incident pour que Mgr Ducaud-Bourget commence à reprendre en main sa communauté. La marginalité appelant la marginalité, ces fauteurs de troubles venus d'on ne sait où, s'étaient imposés dans l'incertitude des premiers temps. Certains n'étaient peut-être même pas catholiques: l'un d'entre-eux se disait nazi. La nuit, ils dormaient dans ces chapelle, sous prétexte qu'il y avait là des tapis... Mgr Ducaud-Bourget avait reproché un jour à l'un d'eux son manque de charité chrétienne, et celui-ci lui avait rétorqué: "*La charité chrétienne, encore une invention de VaticanII!*".⁴¹⁹

La présence de ces individus peu recommandables inspire à André Figueras la réflexion suivante: "*Dans la Tradition comme dans l'O.A.S. au départ le mouvement est le fait de personnalités très remarquables, et puis rapidement des dingues en tous genres viennent s'y immiscer et causent son discrédit. En fait, tout le problème est d'arriver à constituer une autorité, en marge de l'autorité légitime elle-même.*"

A la fin du mois de Juin, deux livres parurent. *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* qui résumait la vie de l'homme et le déroulement de l'affaire dans son premier mois. Ce livre d'André Figueras qui fut un succès (5000 Ex. d'après l'auteur) sera suivi à la rentrée d'un roman à clefs au titre déjà évocateur, *Le Camarade Cardinal*, le héros principal s'appelle Jean-Robert Tymar (Jean-Robert Armogathe + Cardinal Marty?) est un espion communiste recruté par le commissaire politique "Gilson", qui le charge de détruire l'Eglise de France; mais une poignée de vénérables prêtres s'y opposent en s'emparant de l'église Saint-Luc-des-Batonets...

⁴¹⁹dans notre entretien.

La Communauté Saint-Séverin-Saint-Nicolas publia quant à elle un livre de témoignages et de réflexions sur l'affaire *Le Défi intégriste*. Il avait le mérite de rappeler que l'Autel face au peuple remontait aux temps les plus anciens, que la soutane ne s'était généralisée qu'au XIX^{ème} siècle, et que la messe dite "*de toujours*" était en réalité fort récente", ainsi que beaucoup d'autres mises au point que les paroissiens avaient déjà faites aux occupants, le temps de se rendre compte que ces derniers étaient résolument fâchés avec l'Histoire.

L'incident et ces deux livres, contribuèrent encore à l'enlisement des positions, plus que jamais en cette veille de vacances, la médiation constituait la dernière chance d'une issue.

L'incorrigible Mgr Ducaud-Bourget!

Après l'échec de la Salpêtrière, deux solutions furent encore envisagées. D'abord la chapelle des Cordeliers, rue de l'Ecole de Médecine, où il qui exigeait deux millions de francs de travaux, et par conséquent que Mgr Ducaud-Bourget refusa.⁴²⁰

Il restait une possibilité tout près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet: l'ancien réfectoire des bénédictins de la rue de Pontoise. Il était prévu qu'on en fasse un musée, mais la Mairie à qui il appartient était prête à faire un geste.

Cette solution ne fut pas envisagée plus avant: l'une des parties en présence pratiquait délibérément la politique du pire.

Chez Jean Guitton, en présence de Bernard Dufour, Mgr Ducaud-Bourget leur avait avoué qu'il ne voulait pas qu'une solution soit trouvée: il souhaitait le martyr, et pour réaliser ce grand dessein il avait besoin de l'évacuation. Il leur avait expliqué que lorsque la police viendrait défoncer le portail de Saint-Nicolas avec son bélier, il demanderait aux fidèles de s'allonger par terre, et lui se mettrait juste sous la porte de façon à être écrasé par elle!

L'incorrigible Mgr Ducaud-Bourget n'avait jamais renoncé à l'ambition qui était la sienne en entrant au séminaire. D'après Jean Guitton, il se sentait "*mystiquement*" attaché à cette église, et il voulait y mourir. D'après Bernard Dufour, Mgr Ducaud-Bourget était un personnage romantique, avec ses cheveux longs, il ressemblait à Liszt, il était Quasimodo résigné.

Pourquoi ce projet démentiel? Faisons une hypothèse: Mgr Ducaud-Bourget a passé toute son enfance dans le culte d'une soeur que sa famille considérait comme une sainte. Toute sa vie il en portera la marque: c'est peut-être pour pouvoir mieux lui rendre un culte qu'il l'avait éloignée de lui en abandonnant le prénom qui était aussi le sien, et c'est à sa patronne qu'il dédia sa chapelle volante. Pour pouvoir rejoindre cette soeur dans les hauteurs célestes, il n'avait pas d'autre recours que le martyr. En outre cette solution eût présenté le mérite de le sortir d'une situation bien embarrassante. Elle eût réconcilié par la mort, le prêtre et le poète qu'il était.

⁴²⁰Deux millions de francs, c'est la somme qu'il y avait dans les caisses de l'U.U.P.E.C. à la mort de Mgr Ducaud-Bourget, ce qui créa des problèmes en 1989, lorsque l'association se scinda en deux. (D'après l'abbé Duboscq).

Le 4 Juillet 1977, Jean Guitton remettait au juge Régnauld son rapport de médiateur.⁴²¹ La presse le présenta comme un "échec cuisant". Pourtant, il dit aujourd'hui qu'il avait toujours pensé que cette médiation ne servirait à rien, mais qu'il avait espéré contre l'espérance elle-même. Par la suite, il ne parlera jamais de cette épisode de sa vie dans ses mémoires. Quant à Bernard Dufour, il se souvient que rarement dans sa vie, il avait eu affaire à des personnes aussi bornées. Et ceci vaut pour les deux parties en présence.

CONCLUSION

Comme l'avait prévu le référé, les frais de cette médiation furent à la charge de la paroisse (3000 fr.). Jean Guitton aura le geste d'en reverser la somme à ses oeuvres.

Mgr Ducaud-Bourget avait tout prévu, sauf une chose: que les pouvoirs publics refusent l'évacuation à l'Archevêché. La situation qu'il avait provoquée, qui l'avait vraisemblablement dépassé, et qu'il aurait voulu une ultime fois retourner à son avantage, serait donc condamnée à durer...

⁴²¹cf. en annexe n°29, le texte de ce rapport.

LES CONSEQUENCES DE L'OCCUPATION SUR LA COMMUNAUTE DE MGR DUCAUD-BOURGET

Quelque modeste que fût le projet initial de cette occupation, son déroulement effectif, par sa gravité, ne fut pas sans conséquences sur la communauté. Outre un surcroît certain de fidèles, que faute d'études sérieuses, on n'essayera pas de chiffrer, il marqua une évolution certaine dans son rapport avec le reste de l'Eglise. Evolution qui affecte d'abord les relations entre son chef et son supérieure direct. Et évolution ayant trait à l'autonomisation de cette communauté, que révèle le problème des mariages.

LES RELATIONS ENTRE MGR DUCAUD-BOURGET ET LE CARDINAL MARTY

Mgr Ducaud-Bourget a toujours entretenu un rapport très particulier avec sa Hiérarchie. Il y projetait des attentes affectives prononcées, en même temps qu'il pouvait manifester une volonté non dissimulée de lui résister.

Ainsi, il regrettera beaucoup de n'avoir jamais pu s'entretenir en tête à tête avec son archevêque, comme il avait pu le faire avec ses prédécesseurs. Il s'imaginait peut-être que seul à seul avec lui, il pourrait s'entendre avec lui. *De facto*, c'est ce qui se passera avec Monseigneur Lustiger.

Monseigneur Gilson fut presque toujours présent lors de ces entretiens: d'abord comme secrétaire du Cardinal, puis à partir de 1974, comme Vicaire général, enfin en 1976, comme évêque auxiliaire. Deux choses l'avaient d'abord frappé chez l'abbé Ducaud-Bourget: la longueur de ses ongles, apparemment manucurés, et le soin tout particulier qu'il mettait à la régularité du tomber de sa soutane. Dans ces conversations, il était toujours d'une amabilité extrême, enrobant sa désobéissance sous un flot de compliments pour "son Excellence". Il lui avait semblé, que l'abbé Ducaud-Bourget jouait avec son Archevêque comme un chat joue avec une souris.⁴²²

⁴²²Nous venions de parler du chat de Mgr Ducaud-Bourget (l'Archevêché avait connaissance de ses fantaisies doctrinales à ce sujet).

A la différence de son prêtre, le Cardinal Marty n'était pas un expert ès arts mondains. Homme droit et sans détours, ce rouérgat était en quelque sorte l'antithèse de ce parisien caricatural. Le R.P. Gy qui les avait tous deux approchés, estime qu'ils n'avaient vraisemblablement rien pour s'entendre.

Le torchon avait déjà brûlé une première fois entre eux début 1975. Mais le Cardinal Marty avait, malgré sa persévérance, accepté l'année suivante de rencontrer à nouveau le prêtre désobéissant. L'entretien s'était mal déroulé. De l'aveu de Monseigneur Gilson lui-même: l'attitude de l'abbé Ducaud-Bourget exaspérait le Cardinal.

Dans leur correspondance, le Cardinal Marty qui appelait auparavant son interlocuteur "Cher ami", ne l'appellera plus désormais que "*Monsieur l'abbé*".

On l'a déjà dit, Mgr Ducaud-Bourget aurait aimé que son Archevêque vienne voir par lui-même sa communauté. Pourquoi refusa-t-il d'y aller? Lorsque le dimanche 24 Avril l'abbé Mouraux et l'abbé Coache occuperont l'église Saint-Etienne de Lille, Monseigneur Lallier se rendra sur place et obtint leur départ.⁴²³ Le 27 Septembre de la même année, six mois pile après le début de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le même scénario se déroula à l'église Saint-Jean-de-Strasbourg avec Monseigneur Elchinger. Mgr Ducaud-Bourget aurait certainement accepté ce geste.

Ayant posé entre autre cette question au Cardinal Marty, il préféra pour plus de commodité, que je communique cette question au Père Bezançon.⁴²⁴ Responsable des vocations au moment des faits, il aidait le Cardinal à mettre au point ses homélies quand il n'en avait pas le temps. D'après le Père Bezançon, le coup d'éclat qu'eut représenté cette visite, n'était pas du tout dans le tempérament de l'Archevêque de Paris.

⁴²³ *le Monde* du 26 Avril 1977, p. 12 et Figueras *Les catholiques de la Tradition* p. 48.

⁴²⁴ cf. sa carte en annexe n°30.

Pour Monseigneur Gilson, cette éventualité n'a jamais été envisagée à l'Archevêché. Elle eût constitué d'une certaine manière une reconnaissance de cette communauté. Par ailleurs, il est vraisemblable que dans un premier temps le Cardinal Marty ait pensé que l'évacuation se ferait par un autre moyen. Mais, ne la voyant pas intervenir, alors que s'exacerbaient les passions, une telle entreprise n'eût pas été sans risques. La présence de caméras de télévision aurait excité les plus extrémistes. A Saint-Jean-de-Strasbourg, Mgr Elchinger recevra des coups de poing. De plus, historiquement, ce quartier n'a pas porté chance aux Cardinaux Archevêques de Paris. En 1871, Monseigneur Darboy y trouva la mort, fusillé par les communards. Et quelques années auparavant, en 1857, Mgr Sibour fut poignardé en l'église Saint-Etienne-du-Mont, par un prêtre dément de... Saint-Nicolas-du-Chardonnet (du petit-séminaire).⁴²⁵

L'occupation par son déroulement, l'exacerbation des oppositions par médias interposés, entraînera une rupture des relations entre les deux hommes. Dans les trois années qui suivirent -le Cardinal Marty quittera ses fonctions un 27 Février, en 1981- ils ne se rencontrèrent plus, et n'échangèrent plus aucune correspondance.⁴²⁶ Quelles en furent les conséquences?

LA COMMUNAUTE SAINTE-GERMAINE ET L'EGLISE

A travers les relations entre Mgr Ducaud-Bourget et le Cardinal Marty, une question bien plus grave se profile: celle de la place de la communauté étudiée par rapport au reste de l'Eglise catholique? Avant cette occupation, la communauté Sainte-Germaine ne se comportait pas en "paroisse sauvage". Donnant de façon licite les sacrements de baptême, de communion, de pénitence, de confirmation (Monseigneur Lefebvre était venu avant sa suspension), et d'extrême-onction; elle ne fournissait pas celui de mariage, bien que des vellétés s'en soient manifestées.

Or, à partir du 26 Mars 1977, des mariages furent célébrés dans la communauté. Sur un plan ecclésial moins important que l'eucharistie elle-même, le mariage, étant donné les règles canoniques qui le définissent, pose ici un problème très grave. Dans les conditions dans lesquelles il était réalisé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il se faisait en dehors de l'Eglise catholique.

⁴²⁵ Marcel Le Clère *Saint-Nicolas-du-Chardonnet: De l'Eglise et du Séminaire à la Maison de la Mutualité (1243-1983)* dans *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* 1986 p. 81 à 104.

⁴²⁶ C'est ce que dit André Ducaud.

L'invalidité connue des mariages⁴²⁷

Depuis le concile de Trente, où il fut défini canoniquement, le mariage pour être valide doit respecter certaines règles très précises. Ce sacrement n'est pas donné par le prêtre: ce sont les époux qui se le donnent par l'échange de leur consentement. Outre certaines indispositions dirimantes qui concernent les intéressés eux-mêmes (capacité d'engendrement, absence d'engagements incompatibles avec ce sacrement, etc.), le respect de la forme canonique du mariage implique la présence de trois témoins: deux témoins représentant les époux, et un témoin qualifié. Ce dernier est en quelque sorte le témoin de l'Eglise: il doit impérativement avoir reçu une délégation écrite du Curé de la paroisse sur laquelle il officie. Sans cette délégation écrite, la forme canonique n'est pas respectée, et le mariage est considéré par l'église comme "*nul et invalide de plein droit*" selon la formule consacrée.⁴²⁸

Cette disposition canonique -qui au départ avait peut-être un rapport avec la lutte contre les mariages secrets- n'est pas fortuite. Si le mariage ne s'est pas fait en présence d'une personne en communion avec le Curé, lui-même en communion avec son évêque, lui même en communion avec le Pape et tous les successeurs des apôtres, eux-mêmes en communion avec leurs Curés, eux-mêmes en communion avec tous leurs fidèles, c'est donc que cette union s'est faite en dehors de l'Eglise. Elle n'a par conséquent pas d'existence pour elle.

Il est vraisemblable que les intéressés eux-mêmes n'aient pas eu connaissance de cette disposition canonique, mais qu'en était-il des prêtres qui les guidaient? N'est-ce pas quelque chose qu'on leur avait enseignée au séminaire?

En 1975, l'abbé Serralda était allé trouver le Père Yelli, Curé de la paroisse sur le territoire duquel la chapelle Sainte-Germaine se trouve. Il lui avait demandé sa délégation pour un mariage. Ce dernier lui avait répondu qu'il ne pouvait la donner à un prêtre d'une communauté non reconnue par l'archevêque. L'abbé Serralda ne lui avait pas paru surpris. Il lui dira même: "*Je le savais avant même que d'essayer.*"

Le R.P. Barbara, qui célébrera un mariage -ou du moins fit comme- le 3 Septembre 1977, le savait également. C'était écrit noir sur blanc dans sa *Catéchèse catholique du Mariage*:⁴²⁹

" 78: *En quoi consiste la forme imposée par l'Eglise pour l'administration du sacrement de mariage?*

La forme canonique imposée par l'Eglise pour la validité du Sacrement de mariage consiste dans le libre échange des consentements par les époux, en présence de trois témoins dont l'un, "témoin autorisé", joue un rôle actif.

⁴²⁷ Avec les conseils du Père Alain Farret, Secrétaire de l'Officialité depuis 1978.

⁴²⁸ De plus, les prêtres simulant un sacrement encourent une sanction canonique: "*Can. 1379. Qui, en dehors des cas dont il s'agit au canon 1378 (Eucharistie et Pénitence), feint d'administrer un sacrement sera puni d'une juste peine.*" C'est au juge de la fixer selon la gravité du cas.

⁴²⁹ *Catéchèse catholique du mariage* (1962): Points 78 et 79, Chap. 3: *Les préparatifs du mariage et sa célébration* p. 71.

79: Qui est "ce témoin autorisé" normalement requis pour la validité du mariage chrétien? Le témoin autorisé, c'est l'Ordinaire ou le Curé du lieu où se célèbre le mariage, ou tout autre prêtre expressément délégué par eux. (34) C'est à lui qu'il appartient de demander et de recevoir les consentements. Son assistance doit être libre, si elle se faisait sous le coup d'une violence ou d'une crainte injuste et grave, elle serait invalide.

(34) Dans la rédaction de l'acte de mariage, le prêtre qui a été témoin autorisé doit indiquer son titre, et s'il a agi en vertu d'une délégation reçue, il doit indiquer également par qui il a été délégué. Un prêtre, autre que l'Ordinaire ou le Curé, qui assisterait à un mariage comme témoin autorisé, sans avoir reçu délégation expresse, rendrait le mariage invalide."

Quant à Mgr Ducaud-Bourget, dans son catéchisme, il enseignait dans sa leçon sur le mariage:⁴³⁰

*" Quels sont les témoins exigés par l'Eglise?
Les témoins exigés par l'Eglise sont le Curé de la paroisse où l'on se marie, ou bien son remplaçant, et au moins deux autres personnes."*

De plus, Mgr Ducaud-Bourget célébrera son premier mariage au mois de Juin, après que le Cardinal Marty lui eut rappelé incidemment cette disposition du droit canon.

Ainsi, l'abbé Serralda, l'abbé Juan, le R.P. Barbara et Mgr Ducaud-Bourget, ont célébré des mariages tout en sachant qu'ils n'avaient pas d'existence pour l'Eglise officielle. Pourtant, à n'en point douter, pour eux ces mariages avait une réelle valeur sacramentelle. Il était théoriquement impossible, de reconnaître l'Eglise officielle, et de prétendre tout à la fois célébrer des mariages non reconnus par elle. A partir de là, le problème paraît simple: doit on interpréter ces actes comme une apostasie du reste de l'Eglise, des actes impliquant la consommation d'un schisme? Ou relèvent-il plutôt d'un comportement dicté par les circonstances, quitte à supposer une inconséquence certaine de leur part? Bref, quelle portée donner à ces mariages?

Les tentatives de justification

D'abord, comment essayaient-ils de justifier leur infraction manifeste au droit canon?

Le plus sûr moyen de le savoir, est de regarder sur les attestations de mariage, comment a été remplie la rubrique "ayant été délégué par".⁴³¹

L'abbé Serralda, écrit à cet emplacement: "Prêtre du diocèse d'Alger" (Tout un programme!).⁴³²

L'abbé Juan règle la question à sa manière en n'y inscrivant rien.

⁴³⁰ *Catéchisme à l'usage des catéchistes*(1983), 56^{ème} Leçon, Point 497, p. 285.

⁴³¹ cf. en annexe n°31 un modèle de ces attestations, qui est encore utilisé en 1994.

⁴³² L'abbé Fellich ayant surpris l'abbé Serralda en train de célébrer un mariage, ce dernier lui dit de se mêler de ce qui le regardait...

Dans le même style évasif, avec Mgr Ducaud-Bourget, on atteint un sommet. Par exemple, pour son premier mariage, non seulement il ne met rien dans la rubrique "*ayant été délégué par*", mais encore il n'inscrit pas même son nom dans la rubrique "*Nous, ...*". Par ailleurs, il ne remplit pas non plus la rubrique "*Vu l'enquête canonique*" -où depuis l'instruction *Sacrosanctum* de 1941, on doit normalement notifier qu'il n'y a apparemment pas d'empêchement à cette union. Il n'inscrit pas le domicile de l'épouse, ni même le nom de sa mère. Heureusement, il n'omet pas de signer. Le moins que l'on puisse dire est que Mgr Ducaud-Bourget n'était pas un scribe très scrupuleux.

A supposer que Mgr Ducaud-Bourget ait, par ces mariages, implicitement rejeté l'Eglise officielle. Cela n'explique aucunement qu'il ait aussi mal rempli les attestations, qui sont pourtant la preuve de l'union. Ceci nous conduit à la question suivante: quel était le degré de rigueur, que Mgr Ducaud-Bourget mettait dans sa pastorale des sacrements? Son point de vu dans un autre problème de ce type peut permettre de mieux le cerner.

Quelle conception du droit canon?

Pour conférer le sacrement de pénitence, le sacerdoce simple ne suffit pas. Une concession d'un évêque résident, est indispensable.

Jusqu'au Concile, le prêtre devait avoir reçu concession écrite de l'évêque du diocèse sur lequel la confession était dite. Cette disposition canonique n'était pas sans inconvénients, comme l'illustre un exemple classique. Imaginons un prêtre confessant dans une diligence. La diligence sort du diocèse avant la fin de la confession: le prêtre ne peut donner son absolution. Après le Concile, et pour être plus exact à partir de 1974, le pouvoir de confesser donné par un évêque résident, était valable dans l'Eglise universelle, ou tout au moins dans les diocèses partageant la même langue. Mgr Ducaud-Bourget ayant reçu ce pouvoir de l'archevêque de Port-au-Prince, en sus de l'archevêque de Paris, la sanction du Cardinal Marty n'eut donc aucune conséquences.

Monseigneur Lefebvre n'étant plus un évêque résident, il ne pouvait donner à ses prêtres le pouvoir de confesser. L'abbé Veuillez, qui arrivera à Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1982, avait pu recevoir ce pouvoir d'un évêque, ami de sa famille. L'abbé B., arrivé trois ans plus tôt, n'avait pas cette chance.

Sollicité par les fidèles pour qu'il reçoive leur confession, cette situation lui posait un cas de conscience. Le sacrement de la pénitence qu'il pourrait leur accorder, serait invalide. Et par conséquent, leurs péchés ne leur seraient pas pardonnés.⁴³³

⁴³³Par ailleurs, il encourait lui-même une sanction canonique: Can. 1378 §2: "*Encourt la peine latae sententiae d'interdit ou de suspense s'il est clerc: 2° qui (...), bien qu'il ne puisse pas donner valablement l'absolution sacramentelle, attende de l'accorder ou d'entendre une confession sacramentelle*"

Les prêtres de la Frat. St. Pie-X ordonnés par Monseigneur Lefebvre à partir de 1976, l'ayant sans lettres dimissoriales sont tous suspens (Can. 1383). En 1979, l'abbé B. était donc déjà suspens.

S'en étant ouvert à Mgr Ducaud-Bourget, le prélat n'avait pas estimé le problème très grave. Il lui avait dit: "*C'est sans importance. Du moment que les fidèles se sentent soulagés, c'est l'essentiel.*"

Autrement dit, pour ce Voltaire catholique, peu importait le droit canon.

Dans l'affaire des mariages, ne s'est-il pas aussi dit en considérant son absence de délégation: "*C'est sans importance. Du moment que les fidèles se sentent soulagés, c'est l'essentiel.*" Ceci expliquerait par là même le peu de soin qu'il mettait dans l'établissement des attestations.

L'abbé de Fommervault, qui se refusera toujours à prêter son concours à ces célébrations invalides estime que ses collègues ont manifesté en ce domaine "*une légèreté certaine*". (L'abbé Veuillez en son temps agira comme lui.)

Encore une fois, Mgr Ducaud-Bourget s'avère un personnage déconcertant. Il serait donc tout à fait prématuré de conclure quoi que ce soit à propos de cette affaire de mariages.

Le "cas extrême": une justification problématique

En 1977, sur le registre matrimonial de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le R.P. Barbara, est le seul à avoir avancé un argument pour justifier son attitude. Grand connaisseur du droit canon en ce qui concerne cette question-là, il invoque le canon 1098. Issu du *Code de droit canonique* de 1917, il prévoit qu'en cas extrême, un prêtre peut se passer d'une délégation en bonne et due forme.

Dès les ordinations illicites de 1976, Monseigneur Lefebvre employait déjà cet argument. Par exemple, pour ses prêtres *suspens*:⁴³⁴

"Pour ce qui est de cette juridiction des prêtres, nous nous rapportons au cas extraordinaire du droit canon. Il a prévu des circonstances extraordinaires pour tous les sacrements, pour la confession, pour les mariages. Et, à mon sens, c'est bien sûr un jugement un peu personnel, nous sommes dans des circonstances extraordinaires.⁴³⁵ Je pense donc que ces jeunes prêtres se trouvent dans la situation de pouvoir en user. Par exemple, pour la confession s'il y a un accident sur la route, même s'ils n'ont pas juridiction dans le diocèse, on peut s'approcher du mourant et lui donner les sacrements. De même si un bateau coule, un incendie. Je pense que nous nous trouvons dans des circonstances non pas physiques mais morales extraordinaires et que nos jeunes prêtres ont le droit d'user de ces circonstances extraordinaires."

C'est donc à l'aide d'une libre interprétation du droit canon que Monseigneur Lefebvre et le R.P. Barbara s'essayent à justifier les infractions manifestes faites à ce même droit canon.

⁴³⁴ Conférence de presse d'Ecône, du 15 Septembre 1976, transcrite dans: Jean-Anne Chalet *Monseigneur Lefebvre*(1976) p 245.

⁴³⁵C'est moi qui souligne.

Dans ce cas précis, l'invocation de ce canon pose problème: comment justifier dans une ville comme Paris, qui compte une centaine de paroisses, que des catholiques n'aient pas pu trouver un prêtre canoniquement délégué pour les marier?

D'après l'abbé Laguérie, les fidèles se trouvent "dans l'impossibilité morale" de se marier selon le rite nouveau. On rejoint donc ici le problème liturgique.

Jacques de Ricaumont raconte dans son livre l'histoire d'un de ses amis khâgneux, qui avec sa fiancée refusaient absolument de se marier selon le rite nouveau. Finalement, grâce à des ruses et des relations biens placées, ils parviendront à leurs fins, et se marieront en l'église du Val-de-Grâce! Dans les mêmes sentiments qu'eux, des gens ordinaires auront recours à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Sauf que leur union à eux ne sera pas reconnue par l'Eglise.⁴³⁶

L'impossibilité morale dont parle l'abbé Laguérie, n'est pas sans poser problème. Car si les fidèles en question, considèrent que les sacrements délivrés par l'Eglise après le Concile ne sont pas valides, ils se trouvent donc en position schismatique par rapport à elle. Et le fait qu'ils puissent penser être les vrais catholiques, et par conséquent que c'est l'Eglise qui fait schisme avec eux, et non l'inverse, ne change rien au problème. Implicitement, les prêtres qui tiennent pour valable cette impossibilité morale, participent de leur situation, et donc agissent en dehors de l'Eglise. Ainsi, en même temps que cet argument croit régler le problème de la licéité des sacrements conférés en son nom, il repose avec plus d'acuité le problème de leur validité.

De façon significative, Mgr Ducaud-Bourget a d'abord agi en la matière sans même avoir recours à ce pour le moins discutable canon 1098; montrant par là le peu de cas qu'il faisait du droit canon. Quant à l'abbé B., pour ce qui est du problème des confessions, à l'opposé de lui, parce qu'il avait une formation juridique, il hésitait à se servir d'un argument dont il sentait bien la faiblesse. Sa conversion complète au sedesvacantisme, aura raison de ses scrupules (c'est le Souverain Pontife qui promulgue et est responsable du droit canon).

Néanmoins, cet argument de la circonstance extraordinaire est celui qui sera employé par la suite à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, y compris par Mgr Ducaud-Bourget.

⁴³⁶ *Visites à Messieurs les Curés de Paris* (1981) p. 22 à 25.

Au total, entre 1977 et 1987, environ trois cents mariages furent célébrés à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ils sont tous considérés comme canoniquement nuls par l'Eglise catholique. Et il est même arrivé que des personnes après s'être unies dans cette église, se soient ensuite canoniquement mariées avec un autre conjoint dans une autre église. C'est l'un des problèmes ecclésiastiques les plus graves auxquels cette occupation donna lieu.⁴³⁷

Le droit canon est-il seulement une question de pure forme, comme semblait le considérer Mgr Ducaud-Bourget? L'Eglise catholique n'est pas tout le Corps mystique du Christ, même si il subsiste en elle, par conséquent on ne saurait la considérer sous le seul aspect spirituel. Un ordre intérieur, un pouvoir juridictionnel lui est indispensable pour pouvoir remplir sa mission. On voit ici encore à quel point dans l'Eglise tout est lié.

Eglise et église

A la question: pourquoi n'y avait-il pas eu de mariage à Wagram, l'abbé Laguérie a une réponse intéressante. "*Parce que c'était tellement laid que les fidèles ne pouvaient pas avoir envie de s'y marier.*" Si les prêtres étaient peu soucieux du droit canon, il y a de fortes chances que les fidèles le furent encore moins. Peut-être que dans leur ecclésiologie simple, "*mariage à l'Eglise*" étaient synonyme de "*mariage dans une église*", et réciproquement. Ainsi le comportement paroissial de la communauté serait à mettre directement en rapport avec la possession du bâtiment paroissiale.

De manière significative, lorsqu'à la Rentrée de 1977, l'abbé Serralda repartira à Wagram, pour lui redonner son cours normal, il rebaptisera *Le Journal de la chapelle volante, Cahier d'annonces paroissiales*.

Pour nuancer cet aspect de la question, il est à noter que Mgr Ducaud-Bourget - pas plus que l'abbé Serralda- ne revendiquera jamais le titre de Curé.⁴³⁸

⁴³⁷ Depuis les événements de 1988, la situation a changé. La Frat. St.-Pie-X n'étant plus considérée comme faisant partie de l'Eglise catholique, peut maintenant être bénéficiaire de l'oecuménisme: Can. 1059 note 4: "*Enfin, en ce qui concerne le mariage des baptisés acatholiques, il faut distinguer entre les acatholiques de rite oriental qui ne sont pas sujets des lois purement ecclésiastiques de l'Eglise catholique et qui sont gouvernés par leurs propres lois et les baptisés acatholiques occidentaux de qui le présent Code ne dit rien par respect pour les principes oecuméniques.*" (...) *Code de droit canonique annoté* (1989) p. 568. (Concrètement, les unions qui ont été célébrées à Saint-Nicolas-du-Chardonnet sont respectées par l'Eglise catholique.)

Ces mariages posent un autre problème. N'étant pas tenus pour valides par Rome, les époux, qui ont vraiment eu le sentiment de se marier, ne peuvent pas avoir recours au tribunal de la Rote. En 1994, la Frat. St.-Pie-X a donc décidé de créer sa propre officialité, augmentant encore son autonomie. (Informations d'André Figueras) Les mariages, parce qu'étroitement liés à l'Eglise, auront donc par deux fois été une cause d'éloignement.

⁴³⁸ L'abbé Laguérie, qui le reconnaît, a pourtant fait graver son nom sur la liste des anciens Curés de la paroisse, à la suite de celui du Père Regnault. Lui même se fait appeler "*Monsieur le Curé*".

Mgr Ducaud-Bourget ne développa pas d'oeuvres à Saint-Nicolas-du-Chardonnet. D'après son successeur: "*Il se servait de l'église comme d'une chapelle*"; "*même pas!*" d'après l'abbé Veuillez, "*tout juste comme un local*".⁴³⁹

⁴³⁹L'abbé Laguérie a créé quant à lui vingt-cinq oeuvres: conférence Saint-Vincent-de-Paul; Scout Saint-Nicolas; bibliothèque; garderie; bureau d'aide sociale; assistance juridique; recherches et propositions d'emplois; etc. (d'après l'abbé Laguérie).

CONCLUSION

Avec l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Mgr Ducaud-Bourget et sa communauté sont-ils entrés sur la voie du schisme? Objectivement, ils se sont éloignés de la communauté ecclésiale. Canoniquement ils y sont de façon peu contestable engagés. Mais à la lumière du projet qui au départ était celui de Mgr Ducaud-Bourget, on peut se demander si en volant une église qui appartient intrinsèquement au diocèse de Paris, et à partir de là en se comportant en paroisse, cette communauté et son chef n'ont-ils pas symboliquement violé ce diocèse en se passant de la reconnaissance de son gardien? Dans les motivations simples qui semblent avoir été les leurs, il ne se serait pas s'agit de sortir de l'Eglise, mais bien plutôt de s'y faire accepter coûte que coûte.

LES CONSEQUENCES DE L'OCCUPATION SUR LA PAROISSE SAINT-SEVERIN-SAINT-NICOLAS

La principale victime de toute cette affaire, fut sans la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas. Fruit d'un passé encore récent, cet ensemble pastoral particulier possède un même clergé pour deux églises⁴⁴⁰. On verra le passé qui l'a constitué, ses conséquences sur l'occupation elle-même, et enfin les contrecoups de la situation nouvelle.

UNE UNION "CONTRE-NATURE"?

C'est au milieu des années soixante, dans la recherche d'une plus grande coordination pastorale dans le quartier, que la fusion des paroisses Saint-Séverin et Saint-Nicolas-du-Chardonnet fut décidée. Cette décision n'était pas à l'origine tout à fait évidente. Le Père Regnault, le Curé de Saint-Nicolas, s'opposa en chaire à la perte d'autonomie de sa paroisse.⁴⁴¹ Et ce n'est que grâce à l'autorité de Monseigneur Marty, qu'il l'admettra, en acceptant d'être mis en retraite à 71 ans. Du côté de Saint-Séverin, cette nouvelle situation n'était pas évidente non plus. Paroisse phare dans le renouveau liturgique qui avait suivi l'après-guerre, Saint-Séverin avait acquis une renommée internationale, grâce aux abbés Pézeril, Connan, Talec, et autres.⁴⁴²

En 1972, dans l'introduction d'un mémoire de psychosociologie sur cette paroisse qui était la sienne, le Père Jean Suaud posait le problème.⁴⁴³

⁴⁴⁰ Saint-Séverin-Saint-Nicolas est sous cet aspect l'exacte opposé de la paroisse Saint-Eugène, qui possède depuis 1989, deux Curés *in solidum* le Père de Monteynard, fondateur du mouvement "Eau Vive" qui s'inscrit dans le renouveau charismatique, s'occupe de la "Communauté Paul VI"; et l'abbé Veuillez, s'occupe de la "Communauté Saint-Pie-V". Ils sont chacun à 100% Curé de cette unique paroisse.

⁴⁴¹ Perrin (Luc) *Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican* p. 141.

⁴⁴² *idem* p. 164.

⁴⁴³ *Radiographie d'une paroisse parisienne* (1972) p. 1 (Archives de l'Archevêché).

Le Père Suaud a demandé la perte de son état clerical, quelques temps après l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. (d'après le témoignage du Père Lacharme)

" En 1968, l'autorité ecclésiastique décidait de fonder en une seule entité juridique et pastorale, St-Séverin et St-Nicolas du Chardonnet. Cette fusion avec une paroisse de style classique et plutôt traditionnelle pouvait avoir comme conséquence de banaliser St-Séverin et de le désinvestir de sa mission novatrice."

En d'autres termes: l'Archevêché n'avait-il pas mis un boulet aux initiatives liturgiques de Saint-Séverin?

Quatre ans après, le Père Suaud constatait que la fusion n'avait pas encore produit son l'effet d'homogénéisation attendu. St-Séverin et St-Nicolas restaient deux réalités distinctes:⁴⁴⁴

" La répartition de la population est disproportionnée: 80% à St-séverin pour 20% à St-Nicolas.

. La proportion de territoriaux et non territoriaux est pratiquement inverse à St-Nicolas et St-Séverin.

. Les tranches d'âge présentent un profil très différent de la population jeune à St-Séverin et âgée à St-Nicolas.

. Cette dernière réalité a comme corollaire, une surcharge de certaines catégories socioprofessionnelles à St-Nicolas (Retraités: 20,6%, Femmes au foyer: 17,2%) faisant monter la population dite "inactive" qui représente 54% de l'assistance de cette église.

. Le grand nombre de territoriaux entraîne un pourcentage bien plus grand d'assistance stable à St-Nicolas.

. Il est possible de déduire de ces différences des écarts de mentalités évidents. Les Retraités et les personnes ayant plus de 65 ans prennent place, pour tous les traitements, dans la zone à tendance traditionnelle et conservatrice. St-Nicolas contribue donc, plus que St-Séverin, à solliciter le choix de positions fixistes et à témoigner de son attachement à des institutions paroissiales et ecclésiastiques immovibles."⁴⁴⁵

La juxtaposition de deux ensembles aussi différents l'un de l'autre devait à terme engendrer des conséquences sur ces deux communautés qui devaient n'en devenir plus qu'une. Dans la conclusion de son mémoire, ne cachant pas sa préférence pour le modèle de paroisse expérimentale de Saint-Séverin, le Père Suaud reformulait le problème énoncé précédemment:⁴⁴⁶

" A priori, on imagine qu'une telle fusion est susceptible de freiner la capacité d'initiative de St-Séverin. Dans la mesure où ils souhaitent une action qui tienne compte des deux lieux de culte, les responsables auront tendance à faire des choix qui prendront en considération toutes les mentalités, donc qui seront à mi-chemin entre la recherche novatrice et le maintien des positions acquises. Il a déjà été constaté que la majeure partie de la population se situait dans une zone médiane: ces chrétiens seront toujours satisfaits par des options de type "ravalement". Ce style de renouveau est le seul possible si l'on veut avoir l'écoute de la majorité et ne pas trop heurter les extrêmes. Il porte en lui le danger d'adapter le présent sans préparer l'avenir et partant, de décevoir la minorité soucieuse d'inventer une nouvelle vie en Église. Ce sont peut-être ceux-ci qui partent..."

⁴⁴⁴idem p. 112.

⁴⁴⁵voir en annexe n°32, les graphiques correspondants à ces observations.

⁴⁴⁶idem p. 112 et 113.

Où, et c'est peut-être là la limite majeure de St-Séverin-St-Nicolas, il ne semble pas que la communauté chrétienne soit véritablement prospective. Elle fonctionne essentiellement autour d'un temps liturgique qui satisfait l'attente d'un grand nombre. Elle redevient banale au niveau des oeuvres périphériques, satellites habituels des paroisses. La paroisse d'ailleurs, beaucoup la considèrent comme condamnée... Que va donc devenir cette assemblée dominicale, riche de sa jeunesse, de son effectif?... Ou bien elle demeurera pour un temps oasis de pratique dominicale à laquelle un jour l'eau viendra à manquer... ou bien elle acceptera d'être laboratoire dans lequel des chrétiens responsables célébreront leur foi et inventeront ensemble un lieu spirituel ouvert sur l'histoire des hommes.¹

La perspective peu optimiste de cette analyse se vérifia d'une certaine manière: il est incontestable qu'en 1977, St-Séverin-St-Nicolas n'avait plus le même rayonnement que St-Séverin seule dans les années soixante. C'est dans cette paroisse en perte de vitesse qu'une occupation sans précédent dans l'histoire du diocèse allait avoir lieu. Qu'est ce que cet événement permit de révéler sur le degré de parachèvement de la fusion, et les frustrations auxquelles cette mesure donna lieu?

Des paroissiens avec les occupants

D'abord un constat s'impose: il y a eu des paroissiens de Saint-Séverin-Saint-Nicolas, qui se sont ralliés aux occupants. Lors de la séance de référé, Maître Y. Desmurs-Moscet disait avoir des photocopies de cartes d'identité de cent soixante paroissiens favorables à Mgr Ducaud-Bourget, on ne dispose pas d'informations sur eux.⁴⁴⁷

Ce soutien a donc existé, et il fut peut-être plus important que si l'opération s'était déroulée dans une autre paroisse. Pourquoi ce chiffre apparemment important de cent soixante personnes, parmi les occupants?

UNE FUSION MAL DIGEREE?

Du côté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la fusion n'avait pas été seulement contestée par le Curé. beaucoup de paroissiens avaient regretté ce qui pouvait apparaître plus comme une absorption de leur paroisse par celle voisine, qu'une réelle mise en commun. Le fait qu'on ait appelé cette nouvelle entité "Saint-Séverin-Saint-Nicolas", alors que l'ordre alphabétique eût voulu qu'on dît le contraire, est révélateur.

De fait, le nouveau Curé, le Père Hamaidé avait décidé de transplanter du jour au lendemain la liturgie de Saint-Séverin à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, alors que le dimanche précédent, le Père Regnault montait encore en chaire. C'est depuis le presbytère où il habitera jusqu'en 1992, y continuant à y dire la messe pour d'anciennes paroissiennes, qu'il assista au démantèlement systématique des oeuvres qu'il avait patiemment organisées pendant seize ans. Elles furent arbitrairement fusionnées avec celles qui pouvaient correspondre à Saint-Séverin.

Le résultat de cette pastorale de choc fut une perte d'identité de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sans que pour autant, les fidèles adoptassent les orientations de Saint-Séverin.

⁴⁴⁷Par contre, lors du jugement d'appel, sur les 20 familles habitant le cinquième arrondissement et ayant soutenu l'abbé Coache, le Père Bellégo fit le calcul suivant: une habitait sur le territoire de Saint-Etienne-du-Mont, trois sur celui de Saint-Séverin et habitant dans le même immeuble, dont deux avaient cessé de donner au dernier du culte après 1968, et une inconnue, seize habitant sur le territoire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dont deux avaient cessé de donner au dernier du culte en 1966 pour l'une et 1968 pour l'autre, une ayant eu un enfant au catéchisme en 1969, une autre ayant eu un enfant à l'École Ste-Catherine de la rue des Bernardins, les douze autres étant inconnues au fichier. (Document conservé par le Père Bellégo). Tout ceci n'est pas très concluant, et le fait que le principal occupant, à savoir Mgr Ducaud-Bourget lui-même, n'avait pas soutenu cet appel, discrédite encore un peu plus cet étude.

On a beaucoup épilôgué pour savoir le nombre de fidèles présents au cours de la messe de onze heures du Père Bellégo, le 27 Février 1977. Il est impossible à connaître, dans la mesure où les paroissiens sont entrés en même temps que les occupants. Mais en temps ordinaire, il y avait d'après l'officiant de ce dimanche -il y était un dimanche sur deux- environ cent-vingt personnes. On est loin des quarante paroissiens dont parla Mgr Ducaud-Bourget.

Prenons une hypothèse large: ce nombre, multiplié par trois, parce qu'il y avait trois messes le dimanche, nous donne un chiffre approximatif de trois-cent-soixante fidèles pour l'assistance dominicale de Saint-Nicolas-du-Chardonnet en 1977. Or, le Père Lacharme se souvient qu'à son arrivée dans la paroisse, en Février 1968, exactement neuf ans plus tôt, cette assistance était évaluée à mille-huit-cents personnes. Que la pratique religieuse ait baissé au cours de cette période est un fait établi. Mais globalement, ce ne fut pas une division par cinq, comme à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

D'après le Père Lacharme, cette perte d'effectif eut un effet certain sur l'occupation: Il est possible à un effectif moyen de huit cents fidèles de voler l'église d'un autre effectif moyen de trois-cent-soixante fidèles. Mais du temps du Père Regnault, avec ses mille-huit-cents fidèles, la loi du nombre qui fut ici cruciale, n'eût pas permis qu'une telle occupation dure.

Il est certain que si les fidèles de Saint-Séverin s'étaient ligués avec ceux de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le problème se serait posé différemment. Comment les fidèles de Saint-Séverin ont-ils réagi à ce qui arrivait aux fidèles qui partageaient le même clergé qu'eux?

C'est difficile à déterminer, mais lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 4 Avril 1977, sur 22 paroissiens présents: 7 étaient domiciliés sur le territoire de Saint-Nicolas, 14 hors paroisse, et seulement 1 seul sur le territoire de Saint-Séverin. On peut supposer que sur les 14 hors paroisse, étaient des fidèles réguliers de Saint-Séverin, ce qui est une vieille tradition dans cette église. Mais cela n'explique pas tout: on aurait pu penser que la communauté des oeuvres créerait plus de liens.

Le Père Bellégo se souvient que même certains prêtres avaient des réticences vis-à-vis de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et n'y allaient qu'en traînant des pieds, ou pas du tout.

Il est même possible que certains aient considéré la privation de cette église sans grand regret. Dans un document récapitulant les réflexions que la situation lui inspire, le Doyen Jean Rogues, résume bien cette position:⁴⁴⁸

4481.S.3., 2 pages.

" 1 La disposition de cette église n'est pas indispensable. Peut-être même, malgré les inconvénients, y a-t-il un intérêt pastoral à en être privé: recherche d'un nouvel équilibre entre les deux aspects ("quartier", "centre urbain") de la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas, facilité dans un lieu de culte beaucoup plus réduit, de créer un nouveau style liturgique, etc...

2 Plus généralement, l'évolution souhaitable de la "surface sociale" de l'Eglise dans les prochaines années va dans le sens d'un allègement."

Plus loin, le Doyen estimait quand même que le fait accompli devait être refusé, et qu'il fallait requérir l'intervention de la police.

Tout ceci n'était en fait que le fruit d'une fusion apparemment malheureuse. Mais par ailleurs, de même qu'il serait faux de croire que Saint-Séverin ait vu positivement ce qui arrivait à Saint-Nicolas, il serait tout aussi inexact de penser que les fidèles de cette dernière qui avaient le plus désapprouvé la fusion se soient trouvés parmi les sympathisants des occupants.

L'ultime sursaut de Saint-Nicolas

Le Père Bellégo se souvient que l'occupation fût à la base d'un sursaut identitaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Des paroissiens qui ne venaient plus depuis des années avaient resurgi. Certains se sont beaucoup investis pour pouvoir récupérer leur église, notamment dans l'association de défense des paroissiens de dont le but était d'alerter l'opinion. D'une certaine manière, cette épreuve a permis à ces paroissiens de tisser de nouveaux liens communautaires.⁴⁴⁹

Cette expérience a donc permis à cette communauté de se constituer un peu plus. Mais la perte d'une des deux églises devait compromettre gravement ce progrès.

De même que du côtés des occupants, le fait d'avoir acquis un lieu de culte prévu à cet effet, allait leur permettre de s'approcher du modèle paroissial; à l'inverse, sa perte allait provoquer pour les paroissiens légitimes le début de leur déclin.

D'abord sur le plan des sacrements: les confirmations qui devaient avoir lieu dans cette église seront en fait effectuées à Notre-dame la première année, puis à Saint-Séverin avec d'autres enfants. Ensuite pour les mariages, ceux qui étaient prévus eurent lieu à Saint-Séverin ou chez le conjoint. Enfin pour les enterrements, ne pouvant avoir lieu sous le préau de l'école de la rue des Bernardins, ils eurent aussi lieu à Saint-Séverin, ou ailleurs.

Ainsi, la parité entre Saint-Nicolas et Saint-Séverin, qui de fait avait toujours été théorique, le devenait encore plus au profit de cette dernière.

⁴⁴⁹Françoise Jacquin, Yves Rey-Herme, Jean-Pierre Trin *Les huit longues semaines vécues par trois paroissiens dans Nouvelles Rive Gauches* 28 de Mai 1977 p. 22 et 23.

UNE PERTE IRREPARABLE?

Plus grave encore, en perdant son église, Saint-Nicolas-du-Chardonnet perdait son image paroissiale. Quand des nouveaux venus voulaient aller à la messe, ou faire baptiser un enfant, ils se rendaient machinalement à l'église, et peut-être même sans chercher à comprendre pourquoi on y pratiquait l'ancienne liturgie.

Certes Mgr Ducaud-Bourget ne prétendait pas être le Curé de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, mais pour le commun des catholiques, "Curé" n'est qu'un synonyme de prêtre, et "paroisse" un synonyme de communauté ecclésiale. Les occupants assurant le minimum des services qu'assure habituellement une paroisse, des fidèles ne souhaitant pas plus, s'en contentaient.

L'épouse de Francis de Baecque se souvient même qu'au bout de quelques temps, certains paroissiens, bien que désapprouvant l'occupation étaient retournés dans l'église, parce qu'ils y étaient sentimentalement attachés.

Les mentalités étant ce qu'elles sont, l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'avait pas seulement été le vol d'un bâtiment. Elle avait aussi été le vol d'un symbole encore fondamental dans la religiosité catholique. Ce fut en fait, un acte de piraterie ecclésiale.

"*Saint-Nicolas-hors-les-murs*" puis "*Saint-Nicolas-Préau*" malgré le dévouement du clergé de la paroisse, ne seront jamais que le reste de ce qu'avait été Saint-Nicolas-du-Chardonnet au temps où son église était libre. Les nouveaux venus y furent rares dans les années qui suivirent, et le fait que cet aspect de la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas n'ait plus pignon sur rue y a sans doute aussi beaucoup joué.⁴⁵⁰

Pourtant, dans une situation matérielle comparable, Mgr Ducaud-Bourget avait lui réussi à faire prospérer sa communauté. Dans l'échange des habits qui s'est déroulé entre les occupants et les paroissiens de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qu'est ce qui différenciait les uns des autres? Quelle était leur position respective dans le diocèse?

La communauté Sainte-Germain-de-Wagram était la seule dans son genre, à la différence de Saint-Nicolas-Préau qui se trouve au milieu d'une centaine de paroisses. De plus, en partie conséquence de la facilité des déplacements, dans un contexte où les fidèles considèrent de plus en plus leur lieu de culte comme un lieu d'élection, Saint-Nicolas-Préau résiste difficilement à la comparaison, ne serait-ce qu'avec Saint-Séverin.

⁴⁵⁰Pour palier ce handicap, il est prévue depuis une dizaine d'années que la partie du presbytère qui donne sur le boulevard Saint-Germain, soit transformée en lieu de culte pour Saint-Nicolas-du-Chardonnet, mais la Mairie de Paris n'a toujours pas donné son autorisation.

CONCLUSION

En conclusion, si en 1977, Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'existait plus; Saint-Séverin-Saint-Nicolas était encore en gestation. L'expérience subie par cette paroisse hétérogène a permis de resserrer sa cohésion. Mais l'église n'étant pas libérée, il était prévisible que dans le long terme, Saint-Nicolas-du-Chardonnet se dissolvent au profit de Saint-Séverin et le reste du diocèse.⁴⁵¹

⁴⁵¹ En 1994, Saint-Nicolas-Préau ne compte plus qu'une cinquantaine de paroissiens, qui apparemment ont tous connu le temps où l'église n'était pas occupée.

LA MAIRIE DE PARIS ET L'AVENIR DE L'OCCUPATION

Jusqu'au 25 Mars dans la tourmente électorale, et après cette date, en pleine restructuration, la Mairie de Paris n'a semble-t-il joué aucun rôle dans les premiers temps de l'occupation. Saint-Nicolas-du-Chardonnet est possession de la Municipalité depuis 1801. Aussi, elle ne pouvait pas se désintéresser de la situation, et ne tardera pas à se manifester. On examinera dans un premier temps son inaction, et dans un second son action. L'enjeu présent ici est la cristallisation du conflit, et le rôle qu'elle y joua.

UNE COMPLICITE?

Dans son article retentissant, le Père Armogathe avait mis en cause Jacques Chirac. Il l'accusait d'avoir été le commanditaire de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Cette opération eût été un coup de force contre l'Archevêché soupçonné de ne pas lui être favorable.

Concrètement, on ne voit pas vraiment ce que cette opération pouvait lui apporter. Sur quoi pourrait reposer cette accusation?

D'abord, c'est dans cet arrondissement que le candidat gaulliste à la Mairie de Paris, était candidat. C'est en cette qualité que le Père Bellégo lui avait écrit, dans la première semaine de l'occupation, pour connaître ses intentions sur cette affaire en cas de succès électoral.

Le 12 Mars, il lui avait répondu sans ambages qu'il ne fallait rien attendre de sa part. Il justifiait cette position par la laïcité, qui lui interdisait de s'immiscer dans une affaire intérieure à l'Eglise catholique.⁴⁵²

Le futur Maire, refusait donc son concours pour son évacuation. Ce faisant, il ôtait d'un grand poids à la requête du Père Bellégo. *De facto*, son abstention équivalait à une reconnaissance objective des occupants.

Plus grave, certains dont le Père Bellégo, croit se souvenir que la propre épouse du Maire de Paris serait venue à Saint-Nicolas-du-Chardonnet...

⁴⁵²cf. sa lettre du 9 Mars en annexe n°33.

Une réalité plus simple

Arrêtons là les supputations insinuant, et reprenons. Depuis Napoléon, la municipalité n'a plus la police de la Capitale. C'est le Préfet de Police, subordonné du Ministre de l'Intérieur, qui a en charge de faire respecter l'ordre dans la capitale. Par conséquent, l'évacuation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet n'était pas à la charge de Jacques Chirac, mais à celle de ses adversaires politiques qui se trouvaient au gouvernement.

La lettre qu'il envoya au Père Bellégo ne manquait pas d'un certain courage: à quelques jours du premier tour, il avait tout à perdre en s'exprimant avec une telle franchise. De plus, les idées qu'il y développe, sur le thème de la paix dont l'Eglise doit donner l'exemple dans une période troublée, ne le distingue en rien du reste de la classe politique. L'Association de Défense des paroissiens de Saint-Séverin-Saint-Nicolas écrira à beaucoup de députés, et voici comment elle synthétise leurs réponses:⁴⁵³

" Les personnalités politiques sont les mieux informées, par les soins des paroissiens qui ont écrit des milliers de lettres et adressé à 1500 exemplaires un texte de mise au point. Mais sous différentes formes, leur réaction est celle de Ponce Pilate: beaucoup ne répondent pas, ne voulant aucunement se prononcer de crainte de se faire des adversaires politiques. D'autres nous assurent de leur sympathie, mais signalent leur incompetence sur le plan pratique. Certains tirent argument de la charité et de l'union dans l'Eglise pour que surtout on laisse les occupants continuer à diviser l'Eglise par leurs paroles et leurs actes.

Enfin, beaucoup estiment que le problème étant à l'origine religieux, l'Eglise ne s'est pas prononcée assez clairement au niveau de la hiérarchie pour que les autorités civiles interviennent: elles auraient l'air d'arbitrer et de s'immiscer dans les affaires de l'Eglise. Confondant tous les niveaux, ces hommes politiques prétendent attendre l'excommunication de Mgr Lefebvre avant de faire exécuter une décision de justice selon le droit commun en France."

En un même sens, l'abbé Veuillez se souvient d'avoir eu vent par Mgr Ducaud-Bourget qu'au moment de la médiation, Jean Lecanuet avait fait des démarches auprès du Ministère de la Justice pour que la Sainte-Chapelle lui soit attribuée. Or, ce démocrate chrétien était sans doute l'un des hommes les moins soupçonnables de sympathie religieuse pour la tendance que représentait Mgr Ducaud-Bourget. En 1975, il avait par exemple "aggravé" la loi Naquet, en autorisant le divorce par consentement mutuel. Il y aurait eu beaucoup d'autre Lecanuet en 1977, mais l'abbé Veuillez ne veut pas citer de personnes encore vivantes.

Dans leur souhait que l'affaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet se règle sans le concours de la force policière, un Michel Poniatowski, un Christian Bonnet, et un Jacques Chirac n'étaient pas des individus isolés. Ils exprimaient une opinion très répandue dans la classe politique. Pourtant, bien que catholiques, avaient-ils tous les éléments en main pour pouvoir penser comme ils le faisaient que l'intérêt général se trouvait là où ils croyaient qu'il se trouvait?

⁴⁵³[Document conservé par le Père Bellégo] *Association de Défense des Paroissiens et Amis de Saint-Séverin-Saint-Nicolas-du-Chardonnet*(1978) 8 pages: p. 5 et 6.

Au cours de la médiation, on l'a vu, Jacques Chirac a indiscutablement fait plus pour que la situation s'arrange, que ce que sa charge lui imposait de faire.

Quant à son épouse? Imaginons que la rumeur soit vraie, cela ne signifie pas que Jacques Chirac est homme à écouter sa femme. Ne dit-on pas que l'épouse de Ponce Pilate était favorable au Christ?

Puisque cette rumeur existe, il peut néanmoins être intéressant d'en dire deux mots.

J-P Sisung fut Maître de Chapelle à Saint-Nicolas-du-Chardonnet de 1977 à 1981. De par la place qu'il occupait tous les dimanches, il sait très exactement toutes les personnalités qui sont venues dans l'église, et il y en eut beaucoup. Or en quatre ans, il est formel, l'épouse du Maire de Paris n'est jamais venue. D'où vient alors cette rumeur?

L'abbé Veillez qui était à Saint-Nicolas-du-Chardonnet de 1982 jusqu'à la mort de Mgr Ducaud-Bourget, est témoin de l'avoir vue à plusieurs reprises ces deux années là, notamment aux vêpres. Les réputations sont vite acquises à Paris, c'est dans ces années-là ^{qu'elle} rumeur a dû commencer à courir.

Pourtant, l'épouse du Maire de Paris n'y est apparemment pas retournée depuis, pas plus qu'elle serait allé à Saint-Eugène. Sa présence à Saint-Nicolas-du-Chardonnet avait-elle bien la signification qu'on lui a généralement attribuée?

On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises. Mgr Ducaud-Bourget fit de la résistance pendant la guerre. L'abbé de Fommervault se souvient qu'il lui avait raconté que dans son réseau, il y avait un certain Jean Chodron de Courcel, le propre père de la future épouse du Maire de Paris.

Si il y eut un lien entre Bernadette Chirac et Mgr Ducaud-Bourget, il est vraisemblable qu'il n'ait eu aucun rapport avec la religion, il serait plutôt lié à une fidélité contractée par sa famille avec lui, dans les temps sombres où la France était occupée.

Pour en revenir aux accusations du Père Armogathe, il est possible de dire aujourd'hui qu'elles étaient relativement fragiles.

Ainsi, jusque dans les premiers mois d'occupation, aucun lien ne peut être établi entre la Mairie de Paris et les responsables de ce délit. Au contraire, on l'a vu, elle fit en la circonstance plus que ce qu'elle était tenue de faire pour qu'une solution soit trouvée.

A-T-ELLE DEVOILE SON JEU APRES?

D'abord d'une stricte neutralité, la municipalité finira pourtant par sortir de sa réserve. Par des gestes équivoques, elle va même objectivement permettre aux occupants de s'installer.

Quels sont les faits? Comment doit-on les interpréter?

Dès le premier jour, l'organiste titulaire, responsable de son instrument, fut empêché d'exercer par les occupants. (Il faut dire qu'il jouait très fort pour faire partir les occupants.) Au bout de quelques mois, la Mairie en agréa un autre, proposé par les occupants et ayant les diplômes requis.

A partir du Lundi 7 Mars, l'église était fermée la nuit. Les occupants avaient-ils les clefs? Non, c'est le Père Bellégo qui les conservait. En fait, la garde de nuit se barricadait avec des moyens de fortune: des chaises empilées, des planches de récupération, etc.⁴⁵⁴ Mais à la rentrée de Septembre 1977, les clefs de l'église furent remises à Mgr Ducaud-Bourget.

La municipalité de Paris avait-elle finit par dévoiler son vrai jeu? Ou s'agissait-il encore une fois d'autre chose? Avant tout, qu'est-ce que le fait de cette occupation changeait pour elle?

En dépit de l'occupation

Deux services de la Municipalité s'occupent des églises parisiennes: le Bureau des églises, et le Bureau des Monuments.

Le Bureau de églises, se trouve au Musée de la Vie Romantique, rue Chaptal, dans le 9^{ème} arrondissement. Son rôle est de veiller aux oeuvres d'art qu'abritent les églises parisiennes.

Depuis Août 1972 jusqu'à Mai 1977 (pendant l'occupation donc), un inventaire fut réalisé de tous les objets d'arts que contient Saint-Nicolas-du-Chardonnet dans ses 19 chapelles: 48 peintures (dont Breughel, Lebrun, Chardin, etc.); 25 sculptures; 35 éléments de mobilier; 10 d'orfèvrerie (dont des reliquaires); 48 ornements liturgiques (dont 16 chasubles, 4 dalmatiques, 8 clayes, 7 étoles); etc.

⁴⁵⁴ *Le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* p. 94.

Les conditions dans lesquelles se déroulait l'occupation représentaient un danger pour ces oeuvres d'art. Perpétuellement dérangés par le signal d'alarme qui se déclenchait du fait de la forte affluence, les occupants en avaient arraché les fils.⁴⁵⁵ Les portes étant barricadées comme l'on sait, le danger d'un vol n'était pas mineur. Aussi, sous cet aspect, il pouvait sembler important que l'église retrouve sa sécurité normale. Pour la municipalité, occupation ou pas, le patrimoine devait être conservé.

Le Bureau des Monuments, est situé dans le Marais. Comme son nom l'indique, ce service s'occupe du patrimoine architectural appartenant à la Municipalité: les restaurations, les vérifications, l'entretien en général.

A partir de 1981, avec la réparation de l'orgue qui avait coûté très cher, la municipalité a proposé à l'usager *de facto* de l'église d'offrir sa participation, ce que doit normalement faire l'affectataire. Mgr Ducaud-Bourget s'était empressé de payer ce qu'on lui demandait de payer, voyant là bien sûr une reconnaissance du fait accompli. Depuis il en est toujours ainsi; ce que n'ont pas les ressources de faire toutes les paroisses parisiennes.

Cette solution de fait n'est pas sans difficultés. Outre qu'elle peut paraître légitimer le fait accompli, elle peut s'avérer être embarrassante y compris pour la Mairie. En cas de dommages occasionnés dans l'église, les services municipaux n'ont aucun recours, puisque les occupants ne sont pas les affectataires légaux.

Par exemple, en 1987 il était prévu que la nef de l'église soit nettoyée. L'abbé Laguérie, en raison de l'affluence le dimanche, ne voulait pas des échafaudages qui sont habituellement employés. Il décida donc de prendre les devants, et de faire les choses à sa façon: à la hussarde. En plein milieu du mois d'Août, alors que le Bureau des Monuments était en sommeil, il fit entrer dans l'église un camion-grue qui décapa la voûte avec du sable. Des oeuvres d'art furent piquetées.

Normalement, en cas de dommages graves dans une église, la municipalité proteste discrètement auprès de l'Archevêché, qui rembourse les dégâts, et s'arrange pour que la chose ne puisse pas se reproduire... Mais depuis 1977, la municipalité n'a plus personne vers qui se retourner.

Les raisons d'une abstention

Ainsi, pour la Mairie de Paris, faute d'affectataire, il était néanmoins indispensable d'avoir un interlocuteur dans l'église. Mais la solution trouvée reste de l'ordre du provisoire et révèle parfois sa faiblesse. Mais qu'est ce que le Maire de Paris pouvait faire d'autre en la circonstance?

⁴⁵⁵idem p. 105.

La question de la non-évacuation ne fut évoquée qu'une fois en conseil municipal, en 1979. Le conseiller socialiste Georges Sarre, avait au nom de son groupe demandé des explications sur la situation. Il y avait là selon lui un déni de justice qui posait un problème d'éthique, mais sur un plan personnel, il ne voyait dans cette affaire que "*des querelles de capucins*" (Sic.). Jacques Chirac se déchargea immédiatement du problème au profit du Préfet de Police.⁴⁵⁶

Le Maire de Paris, ne se sentait donc pas personnellement concerné par la situation, et de fait sa responsabilité dans l'affaire, n'était pas en cause: c'était au Ministère de l'Intérieur de faire exécuter la décision de justice. De plus, la tâche d'un Maire d'une ville de cette dimension est grande, et on peut supposer qu'il n'avait autre chose à faire.

Que Jacques Chirac ne se soit pas soucié du problème est donc compréhensible, mais pour le maire de l'arrondissement, il en est autrement.

Le premier dimanche qui suivit l'occupation, Jean Tibéri, habituellement paroissien de Saint-Etienne-du-Mont vint apporter son soutien moral au Père Bellégo en assistant à sa messe, sous le préau de l'école de la rue des Bernardins. Une fois devenu maire du 5^{ème} arrondissement, et de surcroît premier adjoint de Jacques Chirac, il est certain que son appui eût du poids. Pourquoi n'a-t-il rien fait?

C'est une question que lui posèrent des membres de l'Association de défense des paroissiens et amis de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Voici comment en Janvier 1978, il résumaient la teneur de sa réponse:⁴⁵⁷

" Quand nous protestons auprès de M. Tibéri, il nous dit que si le Cardinal Marty allait voir personnellement le Préfet de Police ou le Ministre de l'Intérieur son intervention aurait sûrement du poids. Mais la justice doit être la même pour tous. Il n'y a pas à rajouter dans la balance un poids supplémentaire."

En fait, bien qu'il appartînt à la majorité gouvernementale, Jean Tibéri n'était pas au courant des démarches entreprises par l'Archevêché pour récupérer Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Certes le Cardinal Marty n'a pas fait antichambre Place Beauvau -ce n'était probablement pas sa place- mais Monseigneur Pézeril l'a fait en son nom.

Il est même vraisemblable que Jean Tibéri, comme beaucoup d'autres, soupçonna la détermination réelle du prélat dans cette affaire. Dans une lettre à l'une de ses administrées il écrira que l'attitude de la Hiérarchie "*n'incite pas certains responsables à être plus royalistes que le roi*".

⁴⁵⁶ Georges Sarre posa cette question à ses dépendus... : cf. le texte reproduit dans le *Bulletin Municipal Officiel* de cette séance très détendue, en annexe n°34.

⁴⁵⁷ *Note de l'assoc.* conservé par le Père Bellégo.

Son ignorance n'est qu'à moitié étonnante: C'est sur une liste opposée à celle soutenue par le gouvernement qu'il fut élu. Et on sait jusqu'où dans l'avenir, cette opposition entre Giscardiens et Chiraquiens conduira.⁴⁵⁸

CONCLUSION

Que l'attitude de la Mairie de Paris ait pu faciliter l'installation des occupants, cela est incontestable, mais en conclure à partir de là qu'il a eut collusion entre politique et religieux serait extrêmement hâtif. L'attitude de la municipalité n'a été vraisemblablement motivée que par des préoccupations pragmatiques, et même matérielles, sans le souci d'interférer dans une affaire d'Eglise dont la complexité a dépassé -on a pu s'en rendre compte- plus d'un homme politique.

⁴⁵⁸Pour ce qui est de l'ignorance des démarches de l'Archevêché au cours de la première semaine de l'occupation, elle ne doit pas être mise sur le compte du cloisonnement entre Giscardiens et Chiraciens: En Avril 1994, le Bureau des Cultes les ignorait également. D'après Francis de Baecque, ce surprenant état de fait pourrait s'expliquer par le fait que Michel Poniatowski aurait conservé par-devers lui certaines pièces relatives à ce dossier (c'est là une pratique déplorable, mais qui existe dans l'administration).

CONCLUSION

Singulière occupation que celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, qui se pérennisera malgré les espérances communes du Curé affectataire, de l'Evêque du lieu, et du principal occupant lui-même; et ce grâce à un Ministre de l'Intérieur catholique qui croyait sincèrement servir le bien de l'Eglise.

Dans un contexte de crise, cette opération en partie inspirée par le désespoir, dépassera rapidement ses organisateurs pour devenir un véritable phénomène de société.

Mgr Ducaud-Bourget voulait une église, et en obtint une, mais pas de la façon qu'il aurait voulue.

Le Père Bellégo perdit son église, et bien que cela ne corresponde pas à son tempérament, poursuivit jusqu'au bout la procédure judiciaire afin de la récupérer.

Dans le même sens du devoir, le Cardinal Marty fit de même. On mit souvent en doute sa détermination, et il s'en défendit discrètement⁴⁵⁹ tout en faisant un procès à l'Etat pour son refus d'exécuter une décision de justice. Ceci probablement pour une raison qui s'appelle la pudeur: Monseigneur Gilson se souvient qu'il fut profondément blessé par cette affaire, il avait l'impression que par leur refus les pouvoirs publics avaient cherché à l'atteindre.

Sans ces derniers, il est certain que cette occupation aurait cessé dès le premier jour. Des objectifs à court terme ont vraisemblablement conditionné leur abstention.

Sur le problème proprement religieux, le succès de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est le signe évident que la réforme liturgique eut un bilan humain. Bilan qui restera toujours inévaluable, car les blessures de l'Eglise ne se referment jamais, afin que ceux qui s'en sont éloignés puissent à nouveau s'en rapprocher.

⁴⁵⁹Par exemple dans *Chronique vécue de l'Eglise en France*(1981) p. 308, a Jean Bourdarias qui lui demande s'il avait demandé l'évacuation, il répond: "*Elle pouvait avoir lieu sans que nous le demandions.*" C'est la vérité même: l'Archevêque de Paris n'est pas l'affectataire de l'église!

Plus loin encore, il déclare: "*J'ai refusé des solutions extrêmes.*" Rien n'est plus vrai: dès le premier jour, il a refusé qu'un commando reprenne l'église en force!

Sur le plan des relations entre Eglise et Etat, Monseigneur Gilson y voit le signe de l'emprise tentaculaire de ce dernier, qui après avoir voulu se séparer de l'Eglise, lui impose sa vision de la Vérité dans ses propres affaires. Plus simplement, on note un dysfonctionnement par rapport à l'usage d'une laïcité souple, qui en une période exceptionnelle révèle sa fragilité.

Six ans après l'excommunication de Monseigneur Lefebvre, comment se pose aujourd'hui le problème de l'évacuation? D'après les avocats de l'abbé Laguérie, le Cardinal a refusé l'évacuation que lui proposa à l'époque Pierre Joxe. L'exemple de Port-Marly l'a montré, une telle solution serait de toute façon illusoire.⁴⁶⁰ De plus, d'après André Figueras, beaucoup des fidèles de Saint-Nicolas étant encore dans l'indécision, une telle action risquerait de les éloigner plus encore.⁴⁶¹ Depuis 1988, l'Archevêché de Paris a choisi la voie la plus difficile: celle de l'Unité dans la Foi, par delà les rites. En nul autre endroit que dans la Capitale, la tension entre l'Eglise officielle et la Fraternité Saint-Pie-X n'est aussi importante. C'est l'épreuve du temps qui permettra de récompenser ceux qui auront su tendre la joue gauche.⁴⁶²

⁴⁶⁰Après que l'église fut murée par la police, les fidèles revinrent.

L'abbé Laguérie ne croit pas en une évacuation, pas même à long terme, car la loi du nombre serait une garantie suffisante: il revendique 5000 fidèles et pense qu'ils ne cessent de s'accroître (voir en annexe n°35, les statistiques de sa communauté: on y remarque plutôt une certaine stabilité).

⁴⁶¹Il dit même que les paroissiens de Saint-Eugène iraient prêter main forte aux occupants (lui va à Saint-Eugène, mais sa femme est restée à Saint-Nicolas parce qu'elle y est sentimentalement attachée). Jean Guillon a des amis académiciens, pourtant instruits, qui vont toujours à Saint-Nicolas-du-Charbonnet. D'après lui il n'y a pas assez de Foi dans l'Eglise pour qu'ils puissent comprendre qu'il y ait eu un schisme.

Mais pourquoi un schisme serait-il forcément teinté d'hérésie, ne s'agit-il pas plutôt ici d'un schisme communautaire, d'un schisme essentiellement ecclésiologique, qui s'explique en partie par le conditionnement que fait peser la crise sociale qui existe en France. Bref ce serait le degré zéro du schisme.

⁴⁶²Tant que l'abbé Laguérie sera responsable de la communauté, un rapprochement est peu vraisemblable: c'était un fidèle parmi les fidèles de Monseigneur Lefebvre, qui était de longue date un ami de sa famille. Mais il dit lui-même ne pas sentir son destin attaché à cette église, que si on lui proposait de devenir évêque, il ferait ce qu'il a toujours fait: il irait défendre la Tradition là où elle a besoin de l'être. (en réponse à mes questions).

Quant à Saint-Germaine-de-Wagram, l'abbé Serralda veut que ce soit ses fidèles qui choisissent son successeur, à condition que ce ne soit pas un prêtre de l'abbé Aulagnier (cf. l'affaire de Fontainebleau). L'abbé Laguérie a tenté un rapprochement en Février 1994, mais en vain. Concrètement il n'y a qu'un seul candidat: l'abbé Néri, un Mexicain issu d'Ecône, retardé aux ordres en 1982 pour sédévacantisme, il est d'après l'abbé Laguérie "tombe depuis, dans l'excès inverse", et serait en pourparlers afin d'être incardiné au diocèse de Paris. Ironie de l'histoire, vingt ans après sa fondation, la chapelle Sainte-Germaine serait officiellement reconnue.

A Saint-Nicolas-du-Chardonnet, au poète qui aimait les chats. a succédé un jeune prêtre de cinquante-six ans son cadet, persuadé de détenir une Vérité qu'il croit en danger de mort, et qui est prêt à tout pour la défendre. Dans le contexte de crise de 1977, l'avenir pouvait sembler incertain, mais il n'est pas interdit de penser qu'alors tout était possible, avec le prêtre qui fut au coeur de cette tourmente, et qui écrivait encore deux ans plus tard:⁴⁶³

"Examen de conscience (20 Oct.1979)

Je ne serai jamais sérieux.
Tant pis. Tant mieux!
c'est le résumé de ta vie,
âme ravie.

Mon innocence est sans détours...
(presque toujours...)
Si je me trompais de parcours
ce fut d'amour."

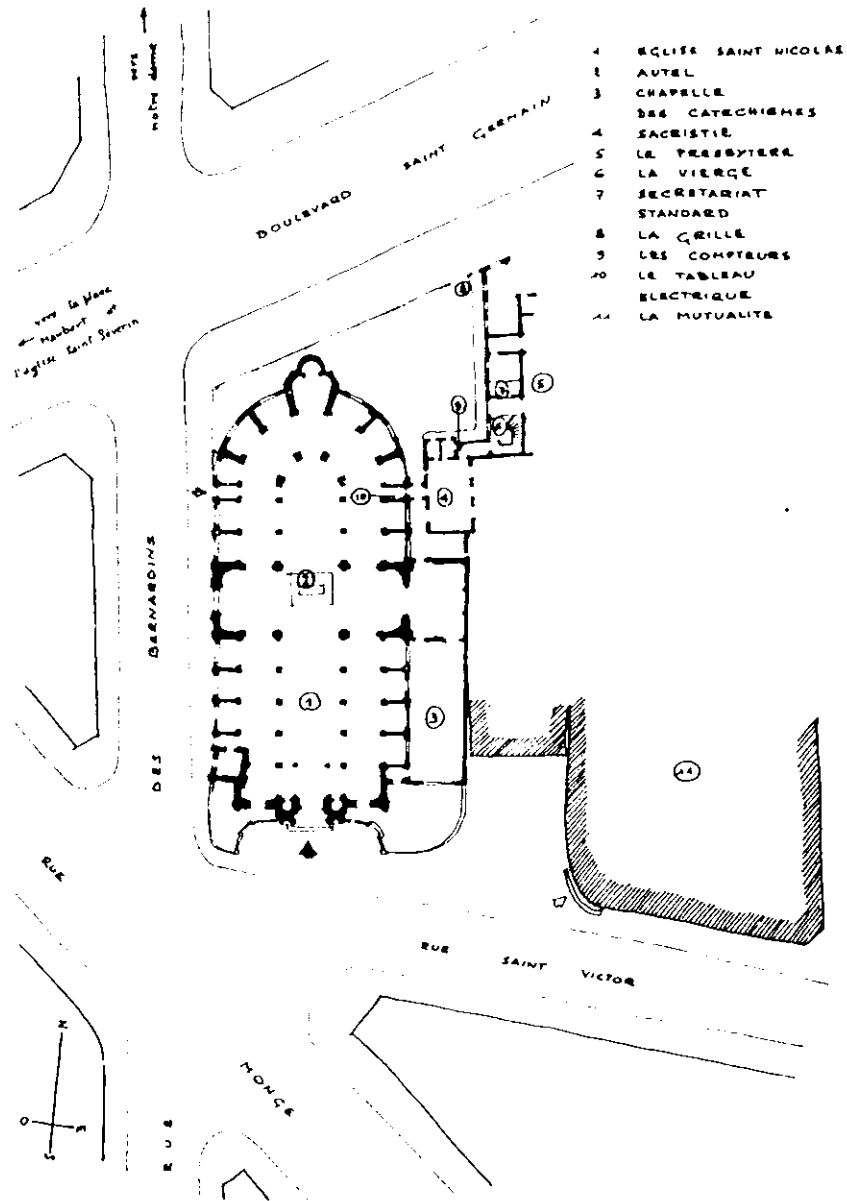
...

⁴⁶³ *Quatrième Livre Posthume*(1982) p. 6.

En annexe n°36 et dernière, on a mis à titre anecdotique une photographie représentant les deux autels, symboles de cette affaire.

ANNEXES

Annexe n°1: L'église et ses environs



LUNDI 21 (08) Février	MARDI 22 (08) Février	MERCREDI 23 (08) Février	JEUDI 24 (08) Février
Prépare Travail Tx: 52	Documentaire Faire Mardi	Prépare Cours Mercredi	Prépare Tx: 55
8	8	8	8
9	9	9	9
10	10	10	10
11	11	11	11
12	12	12	12
13	13	13	13
14	14	14	14
15	15	15	15
16	16	16	16
17	17	17	17
18	18	18	18
19	19	19	19
20	20	20	20
21	21	21	21
Notes	Notes	Notes	Notes

Handwritten notes in the table:
 Lundi 21: glycerine, 2000 boites, deux gros boites, faire.
 Mardi 22: faire.
 Mercredi 23: faire, 1130, faire, samedi, 8434333.
 Jeudi 24: faire, samedi, 8434333.

VENDREDI 25 (08) Février	SAMEDI 26 (08) Février	DIMANCHE 27 (08) Février
Prépare Faire Tx: 55	Prépare Faire Tx: 55	Prépare Faire Tx: 55
8	8	8
9	9	9
10	10	10
11	11	11
12	12	12
13	13	13
14	14	14
15	15	15
16	16	16
17	17	17
18	18	18
19	19	19
20	20	20
21	21	21
Notes	Notes	Notes

Handwritten notes in the table:
 Vendredi 25: faire, 4 Kg/lms.
 Samedi 26: faire, 4 Kg/lms.
 Dimanche 27: faire, 4 Kg/lms.
 Additional notes: Téléphone, Ecrite, Jour, Faire, auto, 2 services, 1000 boites, 1000 boites.



Republique Française

Le 8 Juillet 1994

MICHEL PONIATOWSKI

Sénateur
du Département
du Val-d'Oise
Maire de l'Isle-Adam
Ancien Ministre d'État

Monsieur,

Vous m'avez posé trois questions concernant l'occupation de l'Eglise Saint Nicolas du Chardonnet.

Voici les réponses :

- 1) Aucune considération proprement religieuse n'a pesé sur ma décision. Les Ministres de la République sont laïcs.
- 2) Ma décision de ne pas intervenir avait deux raisons:
 - ne pas ajouter au désordre
 - j'ignore qui avait raison

L'attitude du Cardinal Marty n'a pas influé sur ma décision.

3) Le problème de la légalité de l'occupation relève du juge et non du Ministre de l'Intérieur. Ce dernier n'a pas à juger de la régularité de l'occupation, il n'intervient que sur réquisition du juge. N'est de sa compétence que la notion de maintien de l'ordre.

Croyez, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur Thibaud CHALMIN
121, Bld Saint Germain

75006 - PARIS

Document personnel.

Notes du tableau monseigneur Ducaud-Bourget

- 1 Mgr Ducaud-Bourget s'est acquis la notoriété en organisant, en 1977, à 80 ans, l'occupation de l'église St-Nicolas-du-Charbonnet, à Paris, par un groupe de cath. traditionalistes et en y rétablissant la liturgie pratiquée avant le Concile de Vatican II. Il est mort à St-Cloud, 92, le 12-VI-1984. *Germain-Joseph-Pierre-Marie-Maurice* pour l'état civil, il portait usuellement le prénom de François, reçu lors de son entrée dans le tiers-ordre franciscain. Mgr Ducaud-Bourget a adopté, selon jug. du t.c. de Paris du 16-X-1970, André Bories devenu ainsi Bories-Ducaud (Bagnac-sur-Célé, 46, 14-III-1936), gér. de la Maison bleue, librairie cath. (place des Petits-pères, Paris II^e, aff. centenaire reprise en 1974 par Mgr Ducaud-Bourget), fils de Pierre-Léopold, prop. cult., et d'Angèle-Marie Bédrune, s.a.a. Mgr Ducaud-Bourget avait eu 1 sœur et 1 frère : A) Germaine Ducaud (Bordeaux 21-X-1883 - ib. 30-III-1895) ; B) Pierre Ducaud (Bordeaux 3-IX-1884 - Boulogne-Billancourt, 92, 9-I-1941), compt., allié 1) Bordeaux 29-III-1910 à Germaine Soullignac (Bordeaux 17-XII-1887 - Paris XIV^e 12-XII-1939), secr., fille de François-Léonce, compt., et de Valentine Valen, mar. diss. 27-X-1921 t.c. Oran ; 2) Paris XVII^e 1-XII-1927 à Germaine Aubineau (Angers, 49, 27-VI-1888 - Boulogne-Billancourt 19-V-1952), empl. de bur., fille de Désiré-Victor, mécanicien, et de Célestine-Angélique Pichot, s.p. du 2^e mar., dont du 1^{er}, uniq. Jacques Ducaud (Oran, Algérie, 27-II-1914), radio-technicien, allié Paris XIV^e 28-VI-1938 à Paulette Avisaieu (Corbeil, 91, 2-X-1916), fille de Paul X, ébéniste, et d'Alcée Maquet, cadre d'impr., dont A) Jacqueline Ducaud (L'Aigle, 61, 3-X-1939), dipl. de l'É.P. de Paris, lic. ès l. (anglais et espagnol), allée Boulogne-Billancourt 9-XI-1963 à Yvon Gaffard (Rieupeyroux, 12, 5-VIII-1935), cadre sup. d'ass. fils de Jean-Baptiste, prop. agnc., et de Léonie Mariéjouis, mar. diss. 1-III-1978 t.c. Nanterre, dont a) Claire Gaffard (Corbeil 29-III-1965), orthophoniste, s.a.a. ; b) Laurence Gaffard (ib. 6-VI-1969) ; B) Françoise Ducaud (Paris XVII^e 6-II-1942), prof. de lycée (hist.), allée Sautry-s-Seine, 91, 4-IV-1970 à Kenneth Pope (Liverpool, G.-B., 21-V-1944), doct. en philologie fr. (Nottingham) dipl. de l'I.N.S.E.A., cadre sup. (industrie pharmaceutique), fils de John-William, cond. d'autobus, et de Doris Beatin, dont a) Isabelle Pope (Corbeil 29-VI-1971), b) Cathleen Pope (Drammen, Norvège, 18-VIII-1974), c) Vincent Pope (Zürich, Suisse, 31-VII-1981) ; C) Jean-François Ducaud (Paris XVII^e 17-XI-1945), chir. dentiste, allié Soleure, Suisse, 8-XI-1974 (transc. cons. gén. de France à Bâle, Suisse, 25-IV-1975) à Edith Fueg (Soleure 22-II-1951), ass. dentaire, fille de Werner, maître ébéniste, et de Marie-Louise Schott, dont a) Caroline Ducaud (Soleure 24-II-1978), b) Gilles Ducaud (ib. 5-V-1982), c) Alain Ducaud (ib. 27-IV-1986).
- 2 Maurice Ducaud avait 1 frère : Marcel Ducaud (Bordeaux 15-IX-1857 - Boulogne-Billancourt 13-V-1919), com., prof. d'équitation, allié Bordeaux 27-XI-1883 à Lydia Labadie (Bordeaux 7-II-1860 - 1915), fille de Jean-Alfred, nég. en vins, et de Marie-Lydia Jobit, cette dernière sœur d'Eugène Jobit (Bordeaux 16-VI-1833 - Bergerac, 24, 10-I-1890), lieu. col. d'inf. De ce mar., naquit 1 fille : Lydie Ducaud (Bordeaux 29-VIII-1884 - Paris XVI^e 5-XI-1982) allée Arcachon, 33, 6-I-1910 à Philippe Auger dit de Beaulieu (Paris VI^e 10-V-1881-1919), art. lyrque, fils d'Henri-Louis, typographe, et de Julie-Jeanne Van Veddinghen, compt., d.p.m.f..
- 3 Gilberte Bourget avait un frère, Gilbert, mort à 12 ans, et une sœur, Régine, épouse Poitevin, dont 1 fils, Raymond.
- 4 Pierre Ducaud fut prés. de la Chambre synd. des empl. de com. de Bordeaux. Il avait eu au moins comme frère et sœurs : A) Clémence Ducaud, née St-Selve 12-VIII-1816, couturière, allée ib. 17-X-1849 à Joseph Kramkowski (Bialystok, Lithuanie, 1806 - St-Selve 8-VIII-1859), charron, fils de Wloclaw et de Marianne Niewiarowska, dont Marie-Clémence dite Alix Kramkowski, née St-Selve 5-VI-1851, allée
- Bordeaux 3-VI-1871 à Jacques-Albert Desombs, né Bordeaux 9-IX-1843, graveur ciseleur, fils de Sébastien, entr. de maçonnerie, et de Marie Faure ; B) Jean Ducaud (St-Selve 14-III-1818 - Buenos-Ayres, Argentine, 8-VIII-1874, acte transc. St-Selve 10-VIII-1875), empl., s.a. ; C) Marie Ducaud (St-Selve 4-XI-1819 - ib. 12-III-1823) ; D) Clémence Ducaud, née ib. 10-III-1827.
- 6 Franc-maçon, passionné pour les expériences industrielles et les ét. ésotériques, Raymond Bourget épousa en 2^e noces, St-Antoine 5-VIII-1880, Adélaïde Douat, née Bordeaux 4-IV-1828, tout d'abord relig. enseignante, chez les Sœurs de l'Immaculée conception sous le nom de sœur Marie-Louise (quitte cet ordre entre 1854 et 1859), puis préceptrice et inst., fille d'Antoine, ébéniste, et de Marie Ballensan [Adélaïde Douat avait épousé précéd. Jean-Alexandre Bernard, mort La Rochelle, 17, 28-IX-1864].
- 8 Antoine Ducaud s'est marié à Marie Langlois. Il était entré au serv. comme soldat au 10^e rgt d'inf. de ligne, le 15-IX-1806. Il passe le 30-V-1811 aux grenadiers fusiliers de la Garde imp. et y devient sergent. Il est nommé sous-lieut. le 4-XII-1813, étant alors au 127^e rgt d'inf. de ligne. Il est placé en demi-solde le 16-IX-1814. Après une longue période de non-activité, il sera fait lieu. le 9-XII-1831 et chev. de la lég. d'hon. le 13-I-1833. Ces inform. ont été tirées de son dos. pers. au S.H.A.T.. Ascend. d'Antoine Ducaud : I) autre Antoine Ducaud alias Ducaut, né St-Morillon 13-V-1748, maçon journalier, allié ib. 20-V-1780 à Marguerite Soubrin, fille de Raymond, tailleur d'habits, et de Jeanne Duret ; II) Jean Ducaud allié à Marie Dulou.
- 9 Marie Vincens était fille de Jean, inst., et de Clémence Expert.
- 10 Ascend. de Jean Faure : I) Louis Faure surnommé Faurlon (Bordeaux c. 1740 - ib. 17-III-1812), appariteur à la mairie de Bordeaux, allié à Marguerite Maison, fille de Jean (né c. 1747), cuisinier ; II) Pierre Faure allié à Thérèse Chamellot.
- 11 Rose Dorio était fille de Pierre et de Marie-Dieudonnée Bautro.
- 12 François Bourget était fils de Jacques, mort 6-VI-1806, et de Marie Landreau, morte St-André-de-Cubzac, 33, 29-X-1807, cette dernière fille de François et de Louise Bigney.
- 13 Ascend. de Catherine Lacoste : I) Pierre Lacoste, mort Bourg-s.-Gironde 12-I-1802, ouvr. en bouteilles, allié à Anne Berniard, née Bourg-s.-Gironde 22-III-1755, fille de Jean, maître charpentier de barriques, et d'Elisabeth Marchay ; II) Jacques Lacoste allié à Jeanne (Marquédé ?).
- 14 Jean Gros était fils de Pierre, mort 16-VIII-1806, marchand tonnelier, et de Marie Loubige, morte St-Emilion 15-VII-1803.
- 15 Marie Perisson était fille de Pierre, ouvr. en bouteilles, et de Jeanne Dubuson alias Dubignon.
- Mgr Ducaud-Bourget nous avait reçus longuement le 25-II-1983, puisant dans sa mémoire et ses papiers de fam., afin de nous aider. Nous remercions de leur concours M. Jacques Ducaud, Mme Hélène Avisaieu, conserv.-adj. aux A.d. de la Gironde, le cap. de frég. Louis Coffe ainsi que Philippe Lemelletier et Pierre Nicolas.

Annexe n°5: Le Communiqué du Cardinal Marty et des évêques auxiliaires de Paris (28 Février 1977)

Des catholiques dits "intégristes" dirigés par plusieurs prêtres -notamment par M. l'abbé Germain Ducaud-Bourget, prêtre du diocèse de Paris- ont occupé l'église paroissiale Saint-Nicolas-du-Chardonnet, en fin de matinée, le dimanche 27 février 1977. M. l'abbé Pierre Bellégo, curé de la paroisse, a été empêché de parler et expulsé du chœur de l'église.

Trois messes sont célébrées chaque dimanche à Saint-Nicolas, deux messes le sont en semaine; les paroissiens peuvent y recevoir les divers sacrements et faire célébrer les obsèques. Depuis ce dimanche 12 heures, le service paroissial n'a pu être assuré dans cette église.

Ni légalement, ni moralement nous ne pouvons accepter cet état de fait.

L'église Saint-Nicolas est la propriété de la ville de Paris; elle est mise à la disposition des catholiques du quartier sous la responsabilité du curé et des Vicaires qui ont reçu mission de l'archevêque pour y exercer le ministère de l'Eglise catholique (loi du 9 décembre 1905 et du 2 janvier 1907).

Entre chrétiens, est prioritaire la communion dans la foi. C'est pourquoi nous tenons à redire ce qui avait été écrit à l'abbé Ducaud-Bourget le 12 avril (cf. *Présence et Dialogue* du 9 janvier 1975).

Il ne s'agit pas d'une querelle à propos du latin. Il ne s'agit pas d'abord de la messe selon le rite de saint Pie V. Il s'agit de la foi catholique elle-même. Nous demandons à ces catholiques de professer la foi de l'Eglise, d'accepter l'autorité du Concile, de reconnaître la charge pastorale et doctrinale du Pape Paul VI, de se vouloir en communion avec leur archevêque et les évêques. Entre autres, ils doivent reconnaître que les prières eucharistiques, publiées sous l'autorité du Saint-Père, ne sont en aucune manière "équivoques ou proches de l'hérésie".

Ces divers points ont été présentés en plusieurs occasions à M. l'abbé Ducaud-Bourget. Il ne les a jamais acceptés.

Une fois encore nous lui proposons de venir célébrer avec son archevêque la messe selon le rite promulgué par le Pape Paul VI. Ainsi sera signifié aux yeux de tous que nous sommes ensemble signe de paix et de communion.

Cardinal François Marty,

Mgr Robert Frossard,

Mgr Daniel Pezeril,

Mgr Georges Gilson.

Annexe n°6: L'Article "*Politique d'abord*" du Père Armogathe

Parmi les composantes de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, il faut tenir compte des préoccupations politiques de ses organisateurs avoués et occultes à quelques jours des élections municipales. À qui l'opération profite-t-elle? Certainement pas à une Eglise meurtrie, bafouée, insultée.

À Lille, Mgr Lefebvre admirait l'Argentine; ses partisans parisiens ont choisi M. Jacques Chirac: ils sont au moins logiques dans leurs idées. Car la dimension religieuse de l'occupation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet est un leurre: il s'agit d'une opération politique dans le fief de M. Jacques Chirac, le cinquième arrondissement de Paris. Ainsi, l'Eglise "traditionaliste" affirme sa vocation de secte à la traîne de la réaction.

Qui "occupe", en effet, Saint-Nicolas-du-Chardonnet? Durant la journée, des personnes âgées qui d'un sanctuaire à l'autre, promènent leur piété. Abusées et circonvenues par des gens qui les persuadent qu' "ils" sont la seule Eglise, elles sont les premières surprises de se retrouver aux mains d'un quarteron de prêtres rebelles, qui n'ont d'autre avenir que le schisme. Et puis, deux autres catégories, infiniment plus inquiétantes: d'abord des jeunes où l'on reconnaît des membres d'organisations d'extrême droite, connues pour leur violence dans les universités et les grandes écoles. Sous des noms divers, c'est toujours le même regroupement des forces néo-fascistes; leur racisme, leur antisémitisme, leur culte de la violence sont bien loin de l'idéal évangélique. Et puis sont là des nostalgiques de la collaboration des guerres coloniales, de l'O.A.S. Ils gardent l'âcre souvenir des barricades d'Alger et rêvent d'une revanche sur Mai 1968.

Il suffit de les regarder et de parler quelques instants avec eux; jamais n'apparaissent des motifs religieux; lorsqu'ils cessent leurs sarcasmes, on n'entend que des arguments politiques: l'opération "Saint-Nicolas" est une action d'éclat pour soutenir M. Chirac et réveiller le pays contre le péril du programme commun. Et si le candidat ne se manifeste pas, ses amis proches et ceux de M. Le Pen viennent grossir les rangs des occupants.

Une manifestation religieuse, l'occupation de Saint-Nicolas, l'église tranquille du quartier Latin? Allons donc, plutôt un coup d'éclat, sans risques, pour permettre à une secte (une *ecclesiola*) de prendre pied sur l'échiquier de la mairie de Paris. Mgr Lefebvre, ex-évêque de Tulle, ne les reconnaît pas, paraît-il, comme siens: ils ont pourtant bien retenu le coeur même de son combat: politique d'abord!

J-F. ARMOGATHE (Prêtre de la Communauté
Saint-Séverin-Saint-Nicolas-du-Chardonnet,
maître-assistant à l'Ecole des Hautes Etudes).

Texte issu du journal *le Monde* du 5 Mars 1977 p. 16.

Annexe n°7: La demande d'évacuation du Cardinal Marty au Préfet de Police

Paris, le 4 Mars 1977

Monsieur le Préfet

Vous savez les événements et les affrontements qui se sont produits depuis dimanche dernier et en particulier hier jeudi, en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Ce n'est pas sans grande inquiétude que j'appréhende les journées de samedi et dimanche prochains.

Il m'apparaît qu'existent des risques objectivement fondés d'affrontements encore plus violents et d'une ampleur bien plus considérable entre les paroissiens de Saint-Nicolas et les occupants actuels de l'église, ceux-ci ayant fait appel pour dimanche à leur sympathisants de province, voire de l'étranger.

Dans ses conditions, je ne vois d'autre solution que de vous solliciter de procéder, en vertu des pouvoirs de Police dont vous êtes investi, à l'évacuation et à la fermeture de l'église tant que dureront les risques de troubles. J'ai accompli cette démarche en accord avec M. l'abbé Pierre Bellégo, Curé de la paroisse, les membres du clergé paroissial et un certain nombre de paroissiens, affectataires légaux les uns comme les autres de l'église en cause.

Dans quelque temps, lorsque les esprits seront calmés, il sera possible d'envisager la réouverture de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour sa remise à la disposition du clergé et des fidèles qui sont en communion avec moi, et ce conformément à la législation en vigueur.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

+ Cardinal François Marty
Archevêque de Paris

D'après un document confidentiel.

Annexe n°8: La réponse du Préfet de Police au Cardinal Marty

Paris, le 9 Mars 1977

Monsieur le Cardinal,

Par lettre du 4 Mars 1977, vous m'avez fait part de votre inquiétude sur les risques d'affrontement le samedi 5 et le dimanche 6 Mars entre les paroissiens de Saint-Nicolas du Chardonnet et les occupants actuels de l'église.

Vous me demandiez, dans ces conditions, de procéder, en vertu des pouvoirs de police dont je suis investi, à l'évacuation de l'église.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette situation avait déjà retenu toute mon attention et que j'avais pris, en temps opportun, les dispositions utiles pour être informé immédiatement de son évolution et pour y faire face.

Cependant, comme vous avez pu le constater, elle n'a pas objectivement justifié, au regard de la jurisprudence du Conseil d'Etat dans ce domaine, une intervention de ma part.

En tout état de cause je veillerai à ce que l'ordre public soit maintenu par des mesures proportionnées aux troubles qui pourraient se produire et en tenant compte des conséquences qu'elles pourraient entraîner.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Cardinal, l'expression de ma haute considération.

Pierre Somveille



Jacques Ducaud
et sa famille,
Jacqueline, Françoise,
Jean-François
et leurs familles
ont l'honneur de vous faire part
du décès de

Germain DUCAUD
prêtre. 1984
Mgr François
DUCAUD-BOURGET

Ile-de-France, Solesne, Munich.
En souvenir de Pierre.

Lundi 11 juin, à 18 h 30,
en l'église Saint-Eugène,
4 bis, rue Sainte-Cécile
(métro Cadet et
Rue-Montmartre),
sixième service annuel
de requiem pour
le repos de l'âme de
Mgr DUCAUD-BOURGET
1990
célébré par
M. l'abbé Veulles.

Lettre : D- D

Registre IV N° 461

Nom et Prénoms. . . Ducaud ^{Bourget} Germain Pierre Mari Joseph Maurice
Date et Lieu de Naiss. 24 novembre 1897 - Bordeaux - Gironde
Date et lieu d'ordin. 28 juin 1924 - Paris - Diocèse : Paris

Ecl. de commerce de Bordeaux

FONCTIONS DIVERSES DANS LE DIOCÈSE

NOTES D'EXAM

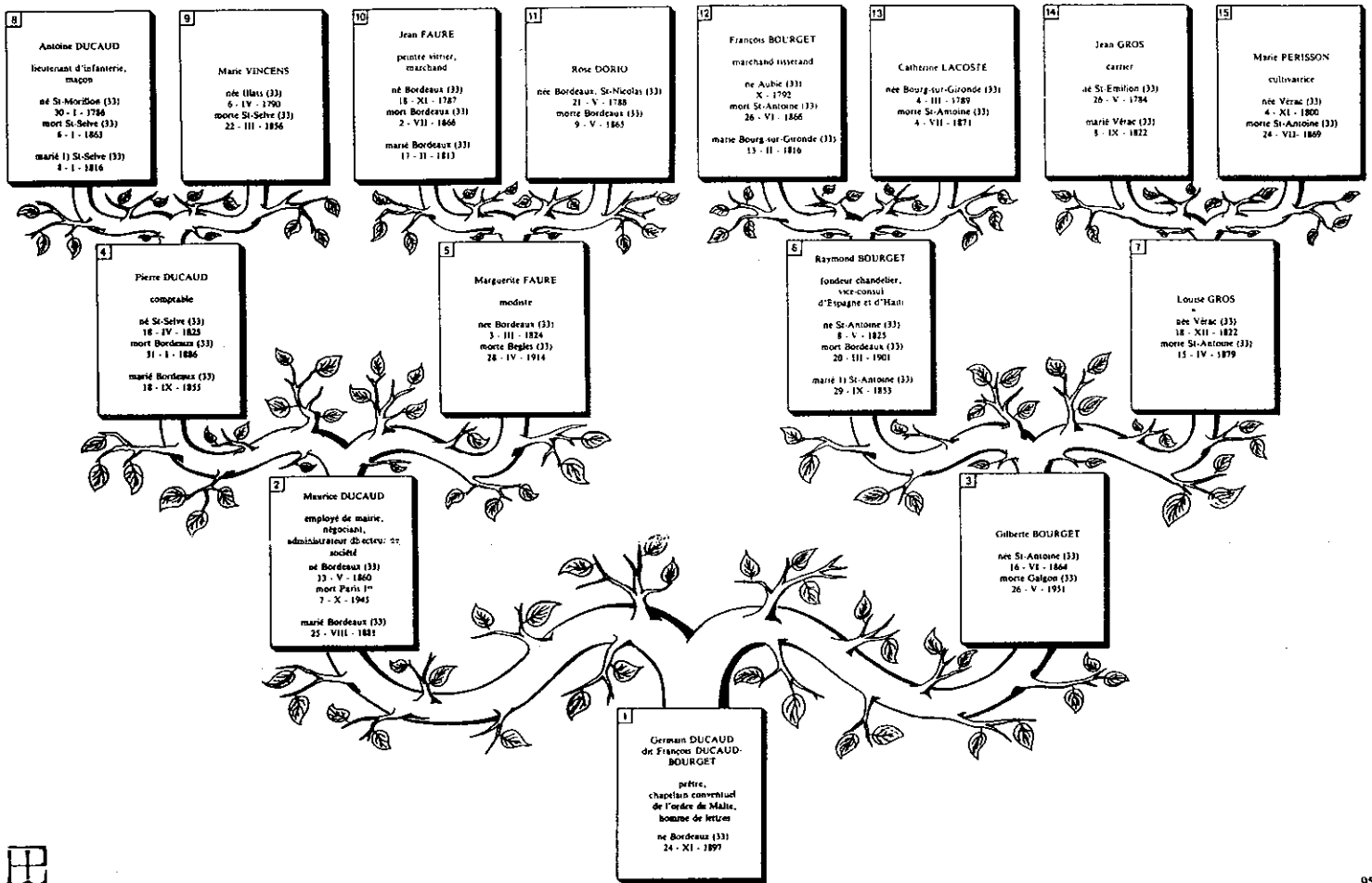
Vicair. à St Gervais de l'imp. Jussieu à Boulogne 30-6-24	1950	en congé à Rome	8
" à St Gervais de l'imp. Jussieu à Boulogne 24-6-1930		" " Fort aux Nives Haiti	9
" à St Thomas à Aquin 22-6-1935		" " à Vannes (Yorlhan)	8
" à St Louis d'Antin 12-5-1939		Aumônier à l'hôpital Laennec 21/6/41	
2 ^e Vic. de St Germain l'Aux. 18-12-1944	1972	en congé à Paris	
1 ^{er} Vic. de St Germain " 19-12-47		de même en 1977	

Observations :

décédé le 12 juin 1984

Annexe n°10: L'Arbre Généalogique de Mgr Ducaud-Bourget

monseigneur DUCAUD - BOURGET



Annexe n°11: Raoul Girardet se souvient de l'abbé Ducaud

Plus tard, ma mère décida de me "mettre aux scouts". Il y avait une troupe, au lycée Voltaire, en même temps qu'un cercle catholique qui publiait un petit bulletin, étrangement intitulé *le Voltaire catholique*. C'est là que j'ai publié mon premier article; je devais avoir alors quatorze ans, et il s'agissait du compte rendu d'une pièce de théâtre. C'est également au cercle catholique du lycée Voltaire que j'ai pris pour la première fois la parole en public, responsable d'une "conférence" consacrée à Alfred de Musset et Georges Sand. Ce cercle était animé par un ecclésiastique qui a fait, par la suite, beaucoup parler de lui. Il s'agissait de l'abbé Ducaud-Bourget, devenu beaucoup plus tard monseigneur Ducaud-Bourget et chef de file des intégristes français. L'abbé Ducaud, comme nous disions, tenait une grande place dans la mythologie du lycée Voltaire. Il était passionné de littérature et de poésie, grand admirateur notamment de Baudlaire, qu'il citait avec onction. Il écrivait lui-même des romans et des vers. (J'en ai un recueil.) L'abbé Ducaud attirait notre curiosité et notre considération. Il montrait avec élégance des ongles fort longs et soigneusement taillés. Il était au plus mal son curé, son évêque, et aimait les chats dont il faisait, je crois, un peu commerce. J'ai eu pendant longtemps un chat siamois que m'avait donné l'abbé Ducaud. Ce chat n'était pas réellement évangélique; il griffait avec enthousiasme les jambes des vieilles amies de ma mère. Ce qui augmentait encore mon amitié pour lui et ma reconnaissance à l'égard de l'abbé. Reconnaissance durable puisque j'ai toujours le sentiment que, grâce à lui, beaucoup de vers sont entrés dans ma mémoire. C'était un homme attirant, très "fin de siècle" dans son allure et son vocabulaire, mais un esprit subtil, lettré et, tout compte fait, fort tolérant pour tout ce qui ne relevait pas du dogme et de sa stricte orthodoxie.

Annexe n°12: Monseigneur Le Cordier se souvient de Mgr Ducaud-Bourget

J'ai connu Mgr Ducaud-Bourget en 1922-1923. J'étais jeune séminariste; je rentrais à Issy-les-Moulineaux. J'étais en Philosophie alors que lui était en 2^{ème} année de Théologie. Il allait être ordonné sous-diacre. Les philosophes et les théologiens constituaient deux communautés séparées avec leurs professeurs, leur cours, leur réfectoire, leurs supérieurs. Je n'ai donc pas eu de contacts réguliers avec lui mais je l'ai connu grâce à l'abbé de Lestoquoy, peintre, avec qui il partageait des goûts artistiques très prononcés. Son côté artiste, sa vaste culture en faisait une personnalité très forte mais son abord était toujours bienveillant, doux, accueillant. Il m'a aidé, moi le nouveau; j'ai été heureux de trouver un " *ancien*" si compréhensif. Par la suite nos parcours se sont séparés et je ne l'ai vu que de loin en loin. Nous avons toujours gardé des relations cordiales. Jamais je n'aurais pensé qu'il se marginaliserait un jour -même si le mot " *marginaliser*" n'est pas le bon. De toute façon nous partagions la même foi; et je lui ai toujours gardé une grande estime.

Monseigneur Jacques Le Cordier, Evêque émérite de Saint-Denis.

QUE LE SCANDALE CESSE !

Une feuille distribuée dimanche dernier nous plonge dans le plus grand étonnement : Jean-Paul II a décidément tellement de qualités que l'on se demande bien pourquoi on pourrait encore lui résister. Et refuser la soumission au Cardinal Marty qui est en communion avec lui. Quant aux Droits de l'Homme, dont le pontife semble avoir fait son unique programme, ils ont subitement changé de valeur : d'anti-chrétiens ils sont devenus chrétiens, et, comble d'ironie, ceux qui les rejettent sont accusés de participer au "sommet du complot maçonnique". C'est invraisemblable.

Parallèlement, M. l'Abbé B. vient d'être exclu de Saint Nicolas, sans plus de formalités. Pour quelle raison ? Un manque de zèle sacerdotal ? Une attitude indigne ? Non, bien sûr. Mais parce qu'il refuse la "nouvelle ligne" du parti du reniement.

Tout se tient : l'objectif que poursuivent les meneurs actuels de ce parti, c'est d'avoir les mains libres pour imposer leur trêve unilatérale. Et réintégrer bien vite le giron d'une "église" que dans leur lassitude ils prétendent virtuellement revenue à la fidélité catholique. Contre toute évidence, d'ailleurs.

Voilà ce qu'ils veulent nous imposer.

Nous refusons catégoriquement ce scandale, et nous exigeons :

- le départ de ceux qui le provoquent
- la cessation de toute propagande en faveur du reniement sous le couvert de religion
- la réintégration immédiate de M. l'Abbé B.

Nous demandons instamment à Mgr Ducaud-Rourget et à M. l'Abbé Serralda de prendre leurs responsabilités et de déclarer si oui ou non ils ont l'intention de continuer la résistance à la destruction de l'Eglise, ou bien s'ils en ont assez. Auquel cas, nous continuerions sans eux à Saint Nicolas du Chardonnet.

M. l'Abbé B. célébrera la Messe
le Dimanche 9 Mars à 10 heures

Maison des Centraux
8, rue Jean Goujon
75008 PARIS

Comité de sauvegarde de
Saint Nicolas du Chardonnet

2 mars 1980

Correspondance : 6, rue des Morillons
75015 PARIS

Permanence : M. l'Abbé B. recevra tous les jours de 15 à 18 heures
à partir du mercredi 5 mars au :

7, rue Lobineau (4ème étage)
75006 PARIS
Métro Mabillon ou Odéon

Nouvelle agression contre l'Église catholique et romaine

On touche cette fois au sommet du complot maçonnique visant la désintégration de l'Église de N.-S. Jésus-Christ !

L'audace n'a plus de borne : on mobilise maintenant des prêtres traditionalistes !...

Les uns attaquent le Vicaire du Christ, insidieusement, les autres ouvertement, sans l'ombre d'un scrupule.

Que reprochent-ils à Jean-Paul II ?

Primo : de se référer à Paul VI et au Concile Vatican II.

Secundo : de parler constamment des droits de l'Homme.

Tertio : de ne pas avoir encore rétabli solennellement la Messe de Saint Pie V.

Précisons ceci au sujet de ces critiques injustes :

1° S'il est regrettable que Jean-Paul II se réfère à Paul VI, ce n'est pas un fait grave : simple question sentimentale et de convenance, cela n'effleure en rien la Foi ni la Morale.

2° Quant aux droits de l'Homme, la Maçonnerie n'en a pas le monopole. Ces droits légitimes ont été donnés par Dieu à tous les hommes.

Les plus essentiels sont

le droit à la Vie,

et le droit à la Liberté. Alcuin, au concile de Francfort, en témoignait déjà au VIII^e siècle.

Les agresseurs du Pape oublient que Jean-Paul II a vu, au cours de toute sa vie, ces droits légitimes, plétiés, bafoués dans sa patrie par les régimes communistes et partout dans

le monde où ils se sont implantés par la violence. De plus, il n'a jamais séparé les droits de l'Homme des droits de Dieu.

3° Si le Pape n'a pas encore rétabli solennellement la Messe de Saint Pie V, c'est qu'il a ses bonnes raisons et jugera pour cela du moment opportun; étant donné les forces hostiles auxquelles il est affronté, la prudence l'oblige à procéder d'abord aux réformes les plus urgentes.

Faudrait-il, par une précipitation inutile, affronter la fureur des libéraux, des progressistes, des modernistes et autres révolutionnaires qui fulminent (tout en essayant de ne pas le laisser trop paraître), contre les actes posés par le Pape, dans le droit fil de la sainte Tradition ? Quant à Mgr Lefebvre qui continue dans la sérénité son œuvre de salut, il a eu un long entretien avec le Pape, à l'issue duquel, il apparut plus paisible et serein que jamais.

Leur dépit est violent de la condamnation de leurs pseudo-théologiens, les Pohier, les Hans Küng et Shillebeeckx !

Bien sûr, aucun des agresseurs (dont les P. Barbara en tête et Guérard des Lauriers pour la France) ne soufflent mot de l'action du Saint-Père, positive et rigoureusement conforme aux lois de l'Église, en quelques mois seulement de Pontificat.

Ainsi, motus sur :

- 1° le maintien absolu du célibat sacerdotal,
- 2° le rappel à la discipline et au rétablissement de la règle du fondateur de l'Ordre de Saint Ignace de Loyola,
- 3° reprendre la tenue vestimentaire ecclésiastique,
- 4° à l'occasion du Synode, la Vérité doctrinale rétablie dans l'Eglise de Hollande,
- 5° ce qu'il a proclamé fermement, relativement à la catéchèse,
- 6° l'élimination de l'Enseignement catholique des Pôcher, Küng et Shillebeeckx.

Notons bien, encore une fois — c'est significatif — l'étrange silence des censeurs du Saint-Siège !

On en connaît quelques-uns à Saint-Nicolas; périodiquement, Ils provoquent troubles et zizanie. Le père Barbara n'a pas pardonné son éviction de la grande paroisse renaissante où l'on eut plusieurs fois à se plaindre de ses outrances et de sa violence verbales.

Il est actuellement, par la diffusion du numéro spécial de la revue « Fort dans la Foi », le responsable — avec quelques autres — de la funeste dissidence, préparée jusqu'ici en sourdine et qui s'est démasquée dimanche dernier 17 février, sur le parvis de Saint-Nicolas, plusieurs centaines d'Américains ont été distribués gratuitement.

Le père Barbara a fait preuve de parti pris, de manque de jugement, de pondération, d'esprit d'humilité.

Il témoigne, hélas également, de son peu de charité envers ceux qui désapprouvent sa venimeuse campagne contre le Pape et contre Monseigneur Lefebvre.

N'y a-t-il pas lieu, en l'occurrence, de rechercher quels sont les responsables et les animateurs ? Et l'on est amené à penser qu'il s'agit, ici encore, de l'action sournoise, inspirée, dirigée par quelque agent secret de réputation traditionaliste.

La Franc-Maçonnerie excelle dans ce genre de machination où les non initiés font, sans le savoir finalement, le jeu de l'ennemi, c'est-à-dire du démon.

Union Universelle des Poètes
et Ecrivains Catholiques

ELECTIONS MUNICIPALES 1977

LISTES D'UNION "PARIS AUX PARISIENS"

bénéficiant du soutien
du Front National
Président Jean-Marie LE PEN

soutien de Mgr DUCAUD-BOURGET

*«J'apporte mon soutien à la liste «PARIS AUX PARISIENS»
conduite par Jean-Marie LE PEN, président du Front National,
à condition que M. LE PEN s'engage à donner
des églises aux traditionalistes en cas de succès».*
Monseigneur DUCAUD BOURGET
Centre Catholique de Wagram.

Myriam BAECKEROOT



2, rue Saint Marceaux 75017 PARIS (tél 754.58.53)
Tête de liste «PARIS AUX PARISIENS» dans le XVIIème.

Michel BAYVET



16 rue de Léningrad 75008 PARIS (tél 387.16.99)
Tête de liste «PARIS AUX PARISIENS» dans le VIIIème.
Acceptent solennellement cet engagement.

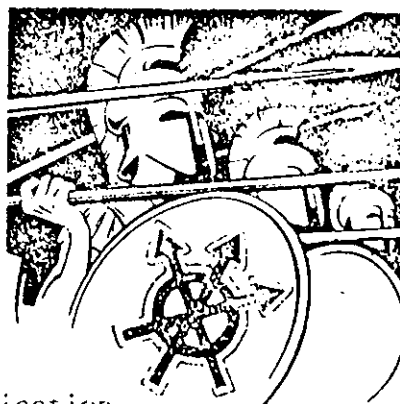
*Nos églises ont été bâties pour y célébrer le culte catholique, alors que bon nombre d'en-
tre elles servent plus ou moins à des cérémonies religieuses, mais également à des concerts, repré-
sentations théâtrales et des «happenings» liturgiques.*

*D'autres sont démolies, désaffectées ou prêtées à l'usage d'autres religions, mais toujours
refusées aux traditionalistes qui, eux, doivent célébrer leur culte dans des salles tel Wagram.*

*Tout cela est toléré en contradiction avec la législation concernant les églises régies par les
lois 1905 - 1907.*

ETES-VOUS FASCISTE ?
....SI OUI, REJOIGNEZ
LA FEDERATION D'ACTION
NATIONALE EUROPEENNE pour :

- Défendre la race blanche
- Construire une Europe forte,
regionaliste et indépendante.
- Instaurer une vraie justice
sociale grâce à l'instauration du
socialisme économique et de la planification.
- Défendre la cellule familiale et les traditions.
- Débarasser l'Occident des impérialismes bolcheviques,
sionistes et capitalistes.
- Rénover dans tous les domaines culturels l'esprit de
volonté et de puissance qui a fait la grandeur de notre
civilisation.



NOUS NE SOMMES PAS LES DERNIERS D'ETRE;
NOUS SOMMES LES PREMIERS DE DEFAIN...
NATIONAUX-SOCIALISTES DE TOUTS LES PAYS, UNISSEZ - VOUS !

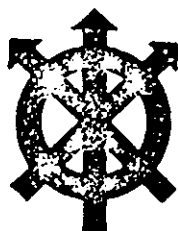
**lisez
chaque
mois**

**NOTRE
EUROPE**

Secretariat :
B.P. 76, 75462 Paris cedex 10



Imprimé par nos soins



F.A.N.E.

Fédération d' Action Nationale et Européenne
B.P. 48 - 75 961 Paris - Cedex 20
CCP 3343-161 PARIS



LE MOUVEMENT ROYALISTE FRANCAIS - FEDERATION DE LA REGION PARISIENNE

C E T T E C R O I X N ' E S T P A S D E

V O T R E P A R O I S S E !

Bien que certains d'entre nous aient participé, en tant que catholiques, à la "libération" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, les militants du MOUVEMENT ROYALISTE FRANCAIS s'y sont montré jusqu'à ce jour volontairement discrets, estimant qu'il n'appartient pas à un mouvement politique d'intervenir dans une manifestation avant tout religieuse.

Si nous avons décidé aujourd'hui, en tant que militants politiques (et, pour certains d'entre nous, en tant que chrétiens) de sortir de notre réserve, c'est que depuis plusieurs semaines un groupe de NAZIS, appelant à la révolution européenne nationale-socialiste, au racisme et à l'antisémitisme, se livre impunément à des distributions de tracts à la sortie des messes de St Nicolas.

C'EST A VOUS, PAROISSIENS DE SAINT-NICOLAS, QU'IL APPARTENAIT DE

REAGIR! Vous ne l'avez pas fait. Leur Croix -la croix gammée- n'est pourtant pas de votre paroisse! Et ce ne serait certes pas à nous de vous rappeler que le nazisme a été condamné par le Pape Pie XI comme une doctrine "intrinsèquement perverse" -au même titre que le marxisme.

DESOLES, MAIS NOUS N'AVONS PAS LES TIEDES!

L'indifférence dont vous avez témoigné ces dernières semaines (pour certains il faudrait même parler de complaisance!) est pour nous politiquement inacceptable! Parce que notre royalisme n'est pas exempt d'humanisme, cette indifférence, cette complaisance, nous sont odieuses. Parce qu'il est un ordre, nous faisons aujourd'hui le ménage à St Nicolas.

CONTRE UNE BANDE DE FOUS JUSTIFIANT TOUS LES CRIMES DE L'HITLERISME, VISCERALEMENT ANTI-CHRETIENS, MEPRISANT NOTRE TRADITION NATIONALE ET GLORIFIANT UNE EUROPE DE LA RACE PURE A DOMINANTE GERMANIQUE, LES PRIERES NE SUFFISENT PAS: IL FAUT ENCORE LA TRIQUE !

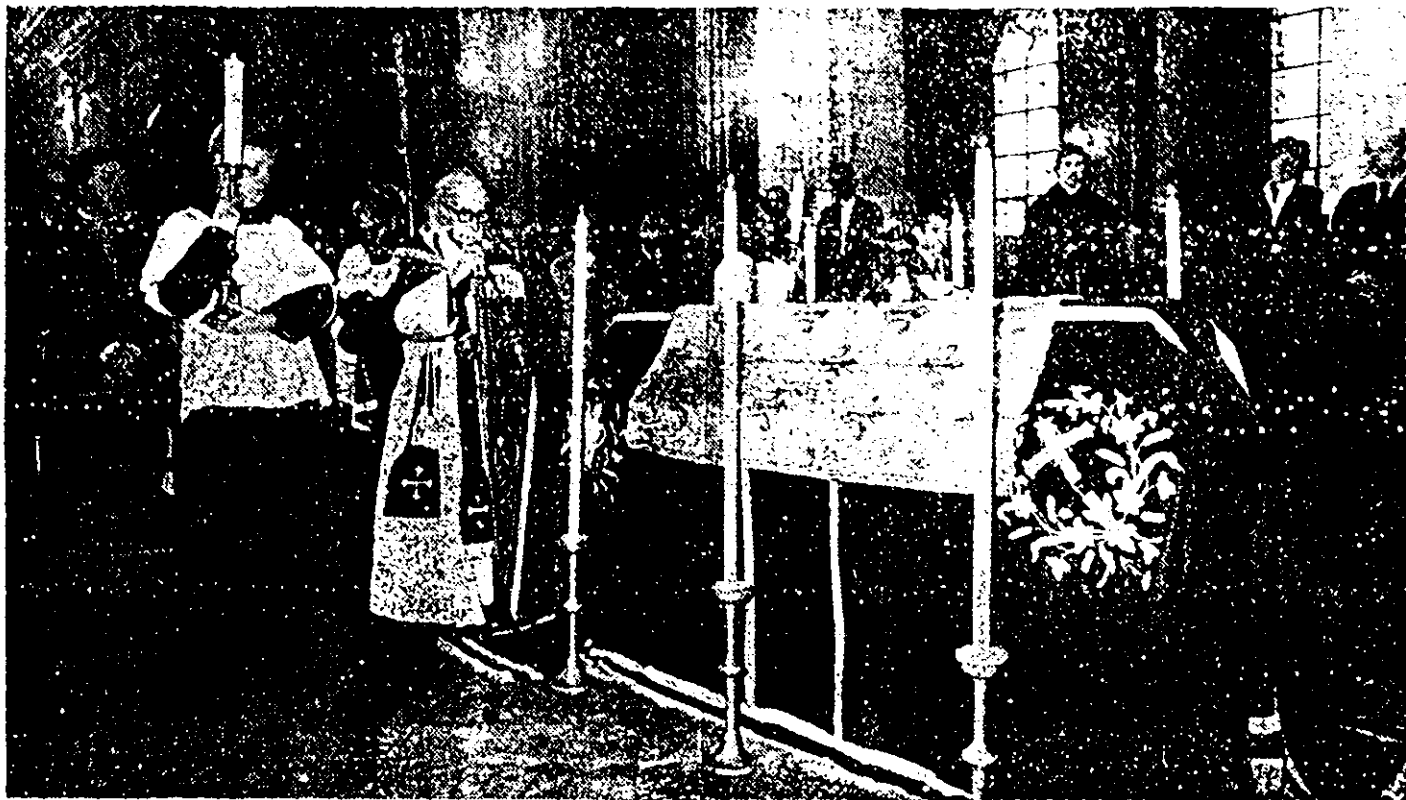
LE MOUVEMENT ROYALISTE FRANCAIS

Fédération de la région parisienne

128 rue Marcadet 75018 P A R I S

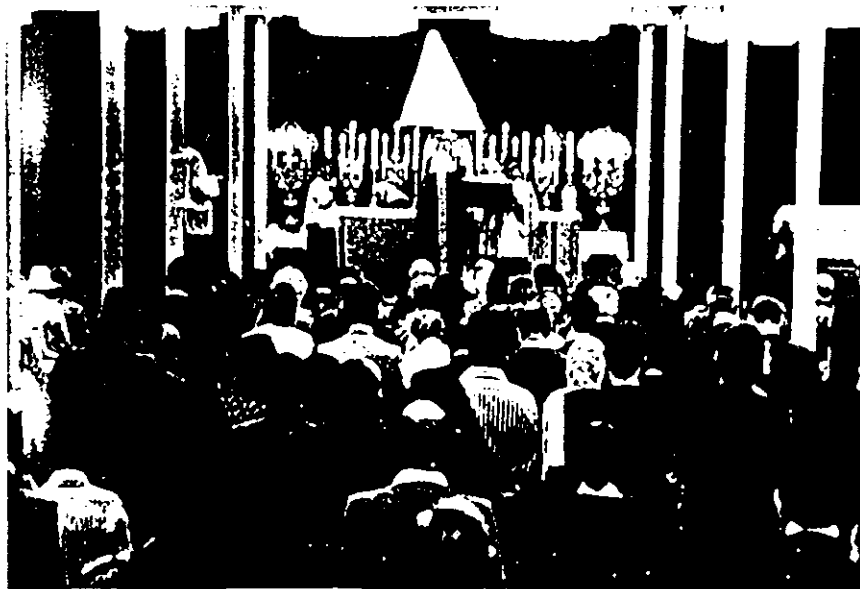
Annuaire n° 17: Photos de Mgr Ducaud-Bourget célébrant une messe pour le martyre de la Reine Marie-Antoinette; et une messe à la salle Wagram

Pour la reine Marie-Antoinette...



Saint-Nicolas-du-Chardonnet. L'abbé Ducaud-Bourget et son encensoir. Un catafalque noir recouvert d'un drap blanc à fleurs de lys. C'était hier midi dans l'église occupée depuis le mois de février par les intégristes. On y célébrait le

184^e anniversaire du martyr de Marie-Antoinette, la reine guillotinée le 16 octobre 1793, place de la Révolution. Pour cet office exceptionnel, l'église qui défraie la chronique depuis plusieurs mois a reçu de nombreux fidèles.



Salle Wagram, intérieur

(C. Ducaud-Bourget)

Annexe n°18: Les instructions données au Conseil Presbytéral du 22 Mars 1977, en cas de nouvelle occupation d'église

**En cas d'occupation ou de troubles dans une église,
et compte tenu des circonstances,
le Curé a la possibilité de faire appel à la force publique.
L'Autorité diocésaine, qui sera avertie dès que possible,
sera solidaire de sa démarche et l'aidera dans cette difficulté.
Il est aussi demandé d'informer le Doyen.**

Texte d'un document confidentiel.

Nous, vice-président, ouï MM. Cédric et Chain avocats de M. l'abbé Bellégo ; M. Desmus Mocet, avocat des abbés Ducaud-Bourget et Serralda, donnons défaut contre abbé Coache, Jacqueline Tapié, Geneviève de Baecque, Robert Gisclard, André Ressor, Michel Rouillé intervenants.

L'abbé Pierre Bellégo, auquel se joignent Jacqueline Tapié, Geneviève de Baecque, Robert Gisclard, André Ressor, Michel Rouillé, a assigné devant nous à fin d'expulsion les locaux constituant l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris-V^e et ses dépendances, les abbés Ducaud-Bourget, Coache, Serralda, ainsi que tous les occupants de leur chef.

L'abbé Bellégo expose qu'il a été régulièrement nommé curé de la paroisse de Saint-Nicolas-du-Chardonnet par Monseigneur l'Archevêque de Paris et qu'il est affectataire légal et exclusif de l'église de cette paroisse ;

Que les défendeurs se sont introduits dans l'église avec un groupe de personnes au cours de la messe du 27 février 1977 et que, depuis lors, ils occupent les bâtiments qu'ils se refusent à quitter ;

Qu'ils portent ainsi atteinte aux dispositions légales résultant des articles 4 et 13 de la loi du 13 décembre 1905 et entravent l'exercice du culte, des services et des cérémonies religieuses tels que les paroissiens sont en droit de les attendre.

Les paroissiens intervenants se plaignent effectivement de ne pouvoir disposer des édifices culturels pour la pratique de leur religion. Ils soulignent l'urgence de la mise à leur disposition de l'église en raison de la proximité des fêtes pascales et sollicitent également l'expulsion des occupants.

L'abbé Ducaud-Bourget et l'abbé Serralda, l'abbé Coache ne comparaisant pas, bien que régulièrement cité, soulèvent l'irrecevabilité de la demande et subsidiairement son mal fondé au motif de contestations sérieuses.

Par conclusions écrites, ils font soutenir :

1. Que l'abbé Bellégo est curé de Saint-Séverin et non de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, 2. Que le droit d'usage n'est pas exclusif, qu'ils peuvent bénéficier des locaux étant eux aussi catholiques romains n'ayant jamais été sanctionnés par aucun évêque ; 3. qu'ils reçoivent de nombreux fidèles aux offices qu'ils célèbrent à Saint-Nicolas alors que l'abbé Bellégo dispose à Saint-Séverin d'une église fréquentée avec si peu d'assiduité que s'y donnent des concerts et autres rencontres, ce qui retire toute urgence à la libération des lieux.

Ceci exposé :

Attendu qu'aux termes de l'article 5 § 1 de la loi du 2 janvier 1907, à défaut d'association culturelle, et sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, les édi-

Donnons défaut contre l'abbé Coache ;

Disons que l'abbé Ducaud-Bourget, l'abbé Coache, l'abbé Serralda et tous occupants de leur chef devront quitter d'eux-mêmes l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris et tous locaux en dépendant dans les dix jours de la signification de la présente ordonnance ;

Disons que faute par eux de quitter les locaux à l'expiration du dit délai, ils pourront y être contraints, sous contrôle d'un huissier de justice du choix de l'abbé Bellégo, avec l'assistance du commissaire de police compétent et de la force armée s'il y a lieu.

Désignons M. Jean Guilton de l'Académie Française, demeurant 1, rue de Fleurus à Paris-VI^e, qui pourra se mettre en œuvre dès la signification à lui faite de la présente ordonnance, avec mission d'élaborer, avec les parties

afectés à l'exercice du culte continuent à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion ;

Attendu que le demandeur, dont la qualité de prêtre catholique n'est pas contestée, est bien affectataire de l'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour avoir été investi par son supérieur hiérarchique, l'archevêque du diocèse de Paris, des pouvoirs nécessaires conformément aux règles générales d'organisation du culte catholique ;

Attendu en effet que par acte de nomination de Mgr F. Marty en date du 1^{er} décembre 1974, versé aux débats, Pierre Bellégo prouve qu'il a été désigné comme responsable de l'équipe pastorale Saint-Séverin-Saint-Nicolas, qu'une telle désignation hiérarchique lui confère, à l'évidence, exclusivité ;

Attendu qu'il a donc apparemment droit, avec les paroissiens en communion avec lui, à la jouissance de l'église dont il s'agit ;

Attendu, en revanche, que les abbés Ducaud-Bourget et Serralda, qui ne bénéficient d'aucune désignation de l'évêque du diocèse, le premier étant déchargé de toutes fonctions depuis octobre 1971, et le second n'étant plus prêtre du diocèse de Paris, ne peuvent prétendre à cette jouissance, qu'il en est de même de l'abbé Coache actuellement suspens ;

Attendu que l'abbé Pierre Bellégo est donc recevable en sa demande ;

Attendu qu'il y est également fondé ;

Attendu qu'il résulte en effet des motifs précédents que les défenseurs se révèlent sans droit ni titre à occuper les lieux, non plus que les personnes qu'ils ont invitées à s'y maintenir tout aussi indûment ;

Attendu que ne sauraient bénéficier légitimement de l'accès à l'édifice religieux, pour l'exercice du culte, que les fidèles qui admettent, suivant la hiérarchie catholique romaine, la seule autorité du curé légitime affectataire, en l'espèce l'abbé Bellégo ;

Attendu que les droits de ce dernier et des paroissiens qui reconnaissent son autorité ne peuvent être sérieusement contestables en l'état ;

Que l'occupation des défenseurs est par là même illégitime et constitue dès lors une voie de fait dont la cessation s'impose ;

Qu'il convient, en conséquence, de prononcer l'expulsion sollicitée ;

Attendu que l'existence de la voie de fait ci-dessus retenue caractérise par elle-même l'urgence ;

Que cette dernière ne saurait, toutefois, être telle, qu'en regard à la nature et aux circonstances de la cause, il n'y ait lieu d'accorder aux occupants, pour l'évacuation des locaux, un délai qui ne saurait expirer pendant la Semaine sainte, et avec l'intervention du médiateur qu'ils sollicitent.

Par ces motifs :

Recevons Jacqueline Tapié, Geneviève de Baecque, Robert Gisclard, André Ressor, Michel Rouillé en leur intervention ;

et toutes autorités civiles et ecclésiastiques qui lui paraîtront devoir être consultées, les modalités d'évacuation des lieux en même temps que rechercher avec elles, plus largement, les perspectives et, si faire se peut, les solutions éventuelles d'un règlement des problèmes dont l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet est l'une des manifestations.

Disons que conformément à l'article 258 du nouveau Code de procédure civile, M. Jean Guilton déposera au secrétariat du greffe de ce tribunal, contrôle des expertises, un rapport succinct de sa mission dans les trois mois de ce jour.

Disons qu'en vertu du même texte l'abbé Pierre Bellégo versera à M. Jean Guilton la somme de 3 000 F en avance sur sa rémunération.

Ce qui sera exécutoire par provision nonobstant appel.

Les deux messes

PAR JEAN GUITTON

J'AVAIS écrit un livre sur « les crises et les conciles » de l'Eglise. Il n'était pas facile de trouver un titre. Robert Aron me proposa : « *Le Christ écartelé*. » Ayant porté l'ouvrage au Général, il me dit de sa voix majestueuse et lente : « Il n'y a pas que le Christ qui soit écartelé. » Ce propos amer me revenait à l'esprit en descendant de Castelgandolfo par un soir de septembre où la lumière romaine est si douce. L'œcuménisme est écartelé : lorsque l'Eglise tente de réconcilier ceux du dehors, elle paraît divisée au-dedans.

Il y eut pourtant un éclair dans la nuit : la rencontre imprévisible, surprenante de Mgr Lefebvre et de Paul VI le samedi 11 septembre. Que sera son avenir ? Est-ce une poussière ? Est-ce une semence ? Je crois aux semences, car une rencontre au sommet dans l'amour change le climat.

Tant de problèmes profonds, inexprimables sont posés par ce conflit d'apparence insignifiante, et qui a révélé les souffrances des cœurs. Tout est concentré en un symbole : deux manières de célébrer la messe, l'une selon saint Pie V, l'autre selon Paul VI. Ne nous éton-

nons pas : la « messe » caractérise le catholicisme ; elle exprime le mystère de la foi ; de ce soleil mystique rayonne la liturgie, se poursuit la rédemption. On comprend que la moindre difficulté touchant la messe atteigne de proche en proche la cathédrale catholique.

Mais, que de malentendus dans ce problème où l'épiscopat nous a mal informés !

Car la messe de Paul VI, messe latine à la base, entend être pleinement fidèle au concile, qui a maintenu la liturgie romaine, demandant que, selon les besoins, les textes soient traduits dans les langues ; que la messe soit plus biblique, plus simple ; jamais les pères n'ont entendu modifier la messe dans son identité et dans sa substance. Et le premier des quatre canons nouveaux proposés au choix du prêtre est précisément le canon de saint Pie V, qui remonte aux premiers siècles.

Il est vrai que le nouvel *ordo* ne soulevait plus les mêmes objections de la part d'émigrants protestants qui me disaient : « La messe de Paul VI est plus proche de notre cène. » Mais nul théologien romain n'avait eu l'intention de corri-

ger ou d'atténuer la formule du concile de Trente que j'apprenais par cœur en 1911 dans mon catéchisme, qui définissait la messe comme « le renouvellement non sanglant du sacrifice de la Croix ».

En ce douloureux conflit (comme dans ces « affaires », ces « guerres » qui jalonnent l'histoire), la distinction subtile entre les deux messes, qui ne peut être perçue que des érudits, recouvre une séparation plus secrète, un malentendu pathétique.

Car Rome pense que dans la « messe », c'est le concile qui est en jeu, qu'Ecône rejette le concile et se met ainsi hors de la vraie Tradition vivante. Et il faut reconnaître que Mgr Lefebvre, dans son vertige récent, a tout fait pour favoriser cette interprétation. Mais ne pourrait-on pas reconsidérer, comme on dit, ce problème qui risque de déchirer pour une question apparemment dérisoire la robe sans couture ? L'histoire enseigne qu'une fissure peut amener la rupture d'un barrage, l'avalanche des eaux. Si on bouche la fissure quand elle est imperceptible, tout peut être sauvé.

Le Pape ne cédera jamais

sur l'obéissance qui lui est due. Il n'admettra jamais qu'on puisse critiquer le concile qu'il a présidé et qui, comme tous les conciles, n'a rien innové sur le fond, mais a explicité, défini, adapté l'identique vérité révélée, la foi d'hier et de toujours. Il faudra que Mgr Lefebvre regrette et démente ce qu'il a pu dire insolemment.

Existe-t-il des points sur lesquels par amour de la paix le siège romain puisse concéder ? Je le crois fermement. Congar, Küng, Camara, Lubac, Balthazar, ces cinq colonnes que je connais, semblent désirer une concession sur la messe.

En effet, il est impossible de comprendre que plusieurs liturgies anciennes et nouvelles soient admises, sauf celle qui était dite au concile par tous les pères et qui a prévalu pendant des siècles. Je le dis d'autant plus librement que j'ai longtemps été suspecté d'être favorable au modernisme et que mon maître, M. Pouget, sous Pie X, avait été réduit au silence.

Jean GUITTON.

de l'Académie française.

(Suite page 8, col. 4 et 5)

Les deux messes

(Suite de la première page)

Ce qui m'étonne, c'est qu'on ne se place pas au point de vue des gens simples qui composent le peuple de Dieu. Ils ne comprennent plus ! Pour le peuple, la vérité c'est l'identité des rites, la communion avec les parents morts, le sacré. Ce n'est pas en dix ans et à la hâte qu'on modifie le culte.

Mais il n'est pas de conflit qui ne puisse se surmonter. Pie VII en a donné un admirable exemple avec Bonaparte, le fils de la Révolution. Ce qui

est ici en jeu n'est pas un schisme : il n'y a pas assez de foi sur la Terre. C'est la désaffection, c'est la surprise, l'indifférence d'un peuple déconcerté.

L'entrevue du 11 septembre peut être pleine d'espérance. Au matin de Pâques, quelques femmes de Jérusalem, chargées de parfum funéraire, virent dans la première aurore que la lourde pierre avait glissé et que le tombeau était vide.

Jean Guilton,
de l'Académie française.

L'affaire de St-Nicolas Le cardinal Marty au "Figaro" : Paul VI approuve notre action

LE FAUX

LE FIGARO — JEUDI 26 MAI 1977

Le cardinal Marty au Figaro: Paul VI approuve notre action

dans l'affaire de Saint-Nicolas

Mgr Lefebvre vient de franchir un nouveau degré dans l'escalade. Le 6 juin, il sera, en effet, à Rome, l'invité de la princesse Elvina Pallavicini. Il prononcera, à cette occasion une conférence sur l'Eglise depuis le Concile, devant quatre cents invités, avant de célébrer, pour eux, la messe, selon le rite de Pie V.

A Rome, par ailleurs, Paul VI a reçu, hier, le cardinal Marty, en audience privée. L'archevêque de Paris (qui réunira demain tous les curés de Paris pour étudier la situation créée par les traditionalistes) a évoqué, avec le pape, l'affaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il l'a confirmé dans une déclaration exclusive à notre collaborateur Joseph Vandrissse.

* Comme archevêque de Paris, je me devais de donner ou compléter l'information sur l'oc-

cupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et la venue, dimanche, de Mgr Lefebvre à Paris, alors que je lui avais demandé de surseoir à son projet, étant donné que le Saint-Père lui a interdit d'exercer les actes du ministère presbytéral et épiscopal. D'une manière très chaleureuse, le pape a bien voulu me dire combien il appréciait ma manière d'approcher ces questions en étant à la fois accueillant et ferme, et d'essayer de les résoudre.

— Votre attitude reste-t-elle la même ?

— Mon point de vue a été confirmé à Rome. Aucun retour en arrière n'est possible en ce qui concerne le rite de la messe.

Joseph VANDRISSSE.

(Suite page 4, col. 5 et 6.)

(Suite de la première page)

Paul VI avait été des plus fermes à ce sujet, il y a précisément un an, comme l'avait été son prédécesseur, Pie V. A la suite du Concile de Trente. Il y a quatre ou cinq années, le problème aurait pu se poser autrement. Mais le rite de Saint-Pie V est devenu un symbole, le drapeau que l'on agit pour rejeter le sens profond d'une réforme de la liturgie tout à fait conforme à la tradition de l'Eglise. Il n'y a pas de possibilité d'accord quand c'est l'orientation apostolique de l'Eglise actuelle qui est mise en doute ou rejetée, celle qu'a inspirée le second concile du Vatican.

— Un malaise ne risque-t-il pas de persister ?

— Il faut certes reconnaître

qu'il y eut des excès. Ils sont intolérables et inadmissibles quand ils portent atteinte à la foi elle-même et, spécialement, à l'Eucharistie. Mais personne n'a le droit de caricaturer certaines initiatives inspirées souvent par un profond esprit missionnaire, en regrettant cependant qu'elles aient pu conduire à des malheures.

« Je souhaite que tout soit fait pour l'accueil de catholiques qui sont restés profondément attachés à certaines manières de prier. Mais, croyez-moi, ce ne sont pas ceux-là qui rejettent l'Eglise vivante aujourd'hui. Ce ne sont pas ceux-là qui adoptent une attitude de refus ou de défi. »

Joseph Vandrissse.

LE VRAI

NON...

le VRAI PAPE Paul VI

n' approuve pas ceux qui veulent interdire la Messe de Saint Pie V.

Pourquoi ? Parce que le Cardinal MARTY n' a eu que l' approbation du faux pape, sosie imposteur, et non du VRAI PAPE.

Examinez bien les deux photographies ci-après pour vous en convaincre :

Le faux pape a un bouton sur le front et a les yeux marrons.

Le VRAI PAPE n' a pas de bouton sur le front et a les yeux bleus.

Pourquoi et dans quelles conditions je souhaite
que soit autorisée la célébration publique de la
Messe dite de S. Pie V

C'est un fait qu'un grand nombre de catholiques pratiquants, en France, 500.000 peut-être, suivent Mgr Marcel Lefebvre, les abbés Ducand-Bourget, Coache, etc. Je crois pouvoir distinguer parmi eux trois catégories:

a) Les fanatiques, qui accusent l'Eglise de s'être rendue et prostituée au monde, d'être marxiste, moderniste, libérale, protestante... Les responsables sont à leurs yeux le Concile, les théologiens, le Pape Paul VI, les évêques qui laissent faire; ces gens refusent le Concile et la pastorale qui accepte le monde actuel. Le fond de leur position est politique. Je crains qu'avec eux il n'y ait rien à faire.

b) Des laïcs allergiques à tout ce qui est nouveau, dont les réactions sont plus viscérales et sentimentales qu'intellectuelles. Ils mélangent dans leur réprobation et leur rejet le jazz et les messes avec batterie, le communisme, les cheveux longs, les questions qu'on peut poser sur des expressions de la foi, etc. Cette attitude s'apparente à la précédente mais n'est pas fanatique comme elle.

c) Des fidèles qui sont attachés au pape, acceptent le Concile mais pour lesquels la Messe sous sa forme ancienne et latine est comme une référence, une expression symbolique de leur identité catholique. Avec cette Messe, liés à elle, des prêtres ayant l'allure sacrée, l'onction, les activités, les références spirituelles du clergé d'autrefois...

Il n'apparaît que, dans les réformes, liturgiques en particulier, on n'a pas assez tenu compte de la sensibilité des fidèles, et du fait qu'une sensibilité formée en dix ou quinze siècles ne peut pas, sans traumatisme, être changée en moins de dix ans.

Un très grand nombre de catholiques ne comprennent pas que, alors que tant de choses sont, sinon permises, du moins tolérées, la seule célébration efficacement interdite soit celle de la

- 2 - / 3

Messe qu'on a seule célébrée pendant des siècles, que les Pères du Concile (et moi-même pendant 40 ans) ont célébrée chaque jour.

Il y a, je le sais, une très grave difficulté. Pour ceux de la catégorie a et certains de la catégorie b, la volonté de célébrer la Messe de S. Pie V est un symbole, voire un prétexte. Non seulement ils sont bouchés aux explications qui ont été données sur la Messe selon le Missel de Paul VI, mais ils refusent en réalité le Concile et ses applications. Ils soupçonnent et accusent le Pape d'ambiguïté, voire d'hérésie; certains disent qu'il n'est plus un vrai Pape et qu'il n'y a pas à lui obéir. Il est évident qu'on ne peut autoriser la célébration publique de la Messe de Pie V si elle a ce sens ou est formellement liée à ce contexte.

Mais d'autre part 1° on ne s'en tirera pas sans faire un geste effectif. 2° La fronde ira s'aggravant, au moins quelques années, il y aura de nouveaux actes violents rendant malsain le climat général. 3° Par contre, si la Messe de S. Pie V était autorisée, ses fidèles diminueront assez vite en nombre. - Pour ma part je préconise l'autorisation de célébrer publiquement selon Pie V. A quelles conditions pour que ce soit sain?

1) qu'il n'y ait pas d'église spécialisée dans cette célébration, mais que cela se fasse dans des églises où se célèbrent à d'autres heures des Messes du Missel de Paul VI. Il serait souhaitable que ce soit par des prêtres du clergé ordinaire de cette église. Faudrait-il, pour éviter un incident possible, que ce soit plutôt dans une crypte?

2) qu'il soit très expressément déclaré et admis que la mention du nom du Pape et de l'évêque au Memento signifie qu'on est en communion, non seulement dogmatique, mais morale, canonique et pastorale avec eux, et donc qu'on reconnaît la Messe de Paul VI comme catholique et qu'on admet Vatican II et les réformes engagées par lui.

Ceux qui s'obstineraient dans l'attitude actuelle de Mgr Lefebvre et Ducand-Bourget, il faudrait déclarer officielle-

ment qu'ils ne sont plus en communion morale, canonique et pastorale avec le Pape, le corps des évêques et l'Eglise qui est en communion avec eux. On les traiterait avec justice, respect, charité, mais comme des frères qui refusent la communion catholique concrète. Les clercs subiraient les sanctions prévues par le Droit. On déclarerait officiellement invalides les mariages célébrés et les absolutions données sans juridiction régulière, l'erreur commune ne jouant plus là où cette déclaration a été faite. Mais, conformément à la règle évangélique, il faudrait avertir fraternellement en privé, puis devant quelques témoins, avant de le déclarer à l'ecclésiæ.

Paris, Saint-Jacques, 13 avril 1977

fr. Yves Congar

Annexe n°23: Mgr Ducaud-Bourget sous l'emprise croissante de ses fidèles

"Aussitôt après *(après son dernier sermon)* trop fatigué pour tenter de nouvelles sorties, Monseigneur se contente du déplacement du lit au fauteuil. La fatigue s'accroît. Le 28 mai, Monseigneur renonce au fauteuil. Le vendredi 1^{er} juin, René Chesneau passe l'après-midi auprès du malade. Puis c'est le tour de M. de Milleville. Monseigneur plaisante encore, mais sa voix s'affaiblit. Le lendemain, nous nous relayons à son chevet. Il nous parle peu, mais il nous parle. Et puis ne m'a-t-il pas promis qu'il m'avertirait s'il rejoignait le Seigneur? Je m'accroche irrationnellement à cette promesse. Le dimanche 3 juin, le médecin traitant réussit à joindre par téléphone, un confrère cardiologue qui se délasse dans sa maison de campagne. Avec un dévouement exemplaire, le cardiologue revient rapidement à Paris, examine le malade et décide de toute urgence son transfert à la clinique du Val d'Or pour lui poser un peace maker. Il est tard. N'importe le cardiologue ordonne que l'on prépare une chambre. Oui, mais voilà, le malade ne veut pas de sauvetage artificiel. Il ne veut pas de cet objet barbare sur son coeur. Il ne veut pas d'acharnement thérapeutique. Dieu le rappelle. Il répond. Il est prêt. L'entourage de Monseigneur s'affole. On ne peut le laisser mourir. Il y a encore quelque chose à tenter. André ne peut abandonner. La douce secrétaire de Monseigneur répugne à contrarier son illustre patron; cependant elle non plus ne veut pas le perdre. M. de Saint-Fiacre insiste pour la soumission aux prescriptions du médecin. Monseigneur résiste encore. Il se cache derrière la volonté divine:

— Qui ose prétendre connaître la volonté divine, objecte désespérément André? Le cardiologue a pu arriver assez tôt à Paris pour donner son avis; le Val d'Or dispose encore d'une chambre; l'ambulance peut arriver sur-le-champ; ne sont-ce pas des signes de la volonté divine?

Le cardiologue s'impatiente. Alors sans doute par politesse, par délicatesse, Monseigneur finit par répondre:

— Oui.

Le lendemain, par l'intermédiaire d'André, Monseigneur nous faisait dire:

— C'est fait. Je suis empilé.

(...)

Nous rendîmes quelques visites à la clinique. Monseigneur paraissait supporter le stimulateur. Cela ne dura pas. Son caractère impatient reprit de la vigueur et il demanda à André de le ramener à la maison. André essaya de le raisonner.

Monseigneur se fâcha. Il fit mine de se lever. Son extrême faiblesse n'apporta que du désordre dans l'installation des savantes tuyauteries des soignants. Il fut alors attaché. Monseigneur attaché! C'était la pire incongruité. Il n'avait pas encore eu l'occasion d'être torturé. Son temps de résistance, durant la période d'occupation allemande, l'avait laissé ignoré de l'ennemi. Il fallait qu'on l'attachât à quatre-vingt-six ans! Le samedi suivant, je retournai à la clinique. Monseigneur ne me reconnut pas. Il cherchait toujours à se débarrasser de ses liens, dans un sommeil qui se prolongeait. Le dimanche, jour de Pentecôte, nous attendions un miracle. Nous ne pouvions accepter la séparation. Et ce fut le 12 juin. André téléphona à tous les amis. C'était fini. Monseigneur était venu au monde en la fête de saint Jean de la Croix. Il quittait le monde en la fête de saint Jean de Saint Facond. Les deux saints espagnols marquaient de leur vigilance cet enfant de la Gascogne, aussi attentif et opiniâtre qu'eux-mêmes pour le service de Dieu. Les brebis perdaient leur pasteur. Nous perdions notre meilleur ami.

Annexe n°23: Mgr Ducaud-Bourget sous l'emprise croissante de ses fidèles

Puis ce fut le temps de la maladie et de la mort. Ducaud-Bourget, hospitalisé avec des perfusions partout, les supportait si mal qu'on avait dû l'entraver pour qu'il ne les arrachât point. Cependant, il avait réussi à attendrir, par un subterfuge, une visiteuse qui l'avait détaché. Aussitôt, il avait fait sauter tout cet appareillage qu'il ne pouvait souffrir. Naturellement, quelques minutes plus tard, il était de nouveau lié. Alors il dit à l'abbé Veuillez, qui venait le voir quotidiennement:

"Je te supplie de tout faire pour que, quoi qu'il en soit, je puisse sortir demain."

Et le lendemain, en effet, il sortit.

Mais mort.

Alors, l'abbé Philippe Laguérie, prêtre turbulent, audacieux et exquis, dont la jeune, fougueuse, et parfois imprudente autorité, présidait dès lors aux destinées de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, décida que Ducaud-Bourget, ayant en quelque sorte re-fondé ce sanctuaire célèbre, illustré notamment par saint Vincent de Paul, avait, à ce titre, droit de reposer dans la crypte.

Cependant, Laguérie se doutait bien que, s'il sollicitait l'autorisation, en principe nécessaire, elle lui serait refusée. L'unique solution était le fait accompli. Il fallait donc, par exemple, pour que la discrétion fût acquise, que la mise en bière fût exécutée dans l'église.

La première étape, de l'hôpital au domicile du prêtre, étant tout à fait licite, ne présentait aucun obstacle. Les difficultés commençaient avenue de Suffren. Même avec la complicité acquise d'une entreprise de pompes funèbres intelligente, on ne trimalle pas un cadavre au grand jour dans Paris.

C'est alors qu'en début d'après-midi, à une heure bien creuse, les quelques-uns qui étaient informés, vinrent s'arrêter sur le parvis un véhicule dont deux porteurs sortirent une tapisserie soigneusement roulée. C'était le convoi funèbre clandestin de Mgr Ducaud-Bourget, qui regagnait ainsi à la sauvette "son" église. Et si déchirante qu'ait été pour moi cette vision, si navrante aussi, je n'en pardonne pas moins tout à l'abbé Laguérie son subterfuge.

Après cela, les choses reprirent leur cours normalement somptueux. Le corps de Mgr Ducaud-Bourget, en habits sacerdotaux évidemment, fut exposé deux ou trois jours dans le chœur, avec ce détail bizarre, et somme toute plutôt choquant, que sur l'intervention de je ne sais qui se mêlant de je ne sais quoi, on dut changer la couleur des ornements *in extremis*.⁴⁶⁴

A l'issue de la messe des funérailles, quasi subrepticement de nouveau, le cercueil, au lieu de sortir par le portail comme la foule s'y attendait, fut emmené derrière le chœur, où une dalle ouverte permit de le descendre sans tambour ni trompette dans la crypte.

Texte extrait de: A. Figueras *Mémoires intempestives*; 1992; Paris; Ed. Figueras; p. 111 à 113.

2/2

⁴⁶⁴L'abbé Serralda, exigea que Mgr Ducaud-Bourget soit inhumé en blanc, conformément à ce qu'il avait demandé dans son testament. (d'après le témoignage de J-P Sisung.)

LE CARDINAL ARCHEVEQUE DE PARIS

Paris, le 5 mai 1977.

Monsieur l'Abbé,

Depuis deux mois l'opinion publique a été informée jour après jour de l'occupation de l'église Saint-Nicolas du Chardonnet. C'est trop souvent le déroulement extérieur de cette affaire qui a retenu l'attention. Or, ainsi que je l'ai signalé dès le début dans mon homélie de Notre-Dame, nous sommes en face d'une contestation dont l'enjeu est d'ordre spirituel. Elle va jusqu'à menacer parmi nous l'unité catholique.

C'est pourquoi, conscient de mes responsabilités d'Archevêque de Paris, je dois, comme d'ailleurs je l'ai annoncé dans mon communiqué du jeudi 21 avril, demander sans plus tarder et publiquement à vous-même et aux catholiques qui vous entourent, de me préciser comment vous vous situez désormais au sein de l'Eglise catholique.

J'ai déjà eu avec vous, ces dernières années, des échanges difficiles à ce sujet. Vous avez réaffirmé récemment certaines déclarations ambiguës, voire inadmissibles qui ont été diffusées par vos soins. Les circonstances ainsi que vos revendications grandissantes requièrent qu'enfin vous vous prononciez clairement.

Je sais que parmi ceux qui vous suivent, la plupart sont des catholiques de foi et de bonne foi. Ils tiennent à être et à demeurer fidèles à l'Eglise. Ils ne voudraient perdre en rien ce qui fait d'eux des catholiques.

C'est pourquoi j'ai estimé de mon devoir de vous poser trois questions fondamentales :

1 - Reconnaissez-vous Vatican II en tant que Concile Oecuménique ?

Convoqué, présidé et confirmé par le Pape, il a réuni, au nombre de 2.300, les évêques du monde entier. Avez-vous la foi qu'il a bénéficié dans ses décisions, comme les autres conciles oecuméniques, de l'assistance toute particulière de l'Esprit-Saint promise à son Eglise ?

Lui donnez-vous, en raison de cette autorité, l'adhésion qui a toujours été la règle dans l'Eglise depuis les origines ?

Accordez-vous à chacun de ses textes, selon qu'il le requiert, votre assentiment de catholique ?

2 - Reconnaissez-vous qu'à travers ses décisions pour la mise en oeuvre du Concile le Pape Paul VI n'a fait qu'exercer la charge qu'il a reçue de Dieu ?

Et qu'à ce titre ces décisions s'imposent à nous ?

Reconnaissez-vous l'orthodoxie de la liturgie rénovée sous sa responsabilité, notamment pour ce qui concerne la Messe ?

Reconnaissez-vous au Pape Paul VI le droit de requérir l'adoption de cette liturgie par l'ensemble du peuple catholique ?

3 - Reconnaissez-vous le Cardinal MARTY comme l'évêque du diocèse auquel vous appartenez et que l'Eglise lui a confié ?

Considérez-vous tout ministère pastoral dans le diocèse, en particulier celui de la Parole et des Sacrements, comme relevant de l'autorité de l'évêque ?

A l'encontre de la volonté de votre Archevêque, et malgré ses avertissements, vous formez un groupe qui se donne son clergé, définit sa liturgie comme étant celle de l'Eglise, se comporte abusivement en paroisse et s'organise en marge de la communauté diocésaine. Cette voie est celle du séparatisme.

Avez-vous la volonté, en renonçant à tout séparatisme de groupe, de retrouver la pleine communion avec votre évêque ?

Ces questions sur le Concile, le Pape et l'Evêque sont si graves qu'elles ne supportent pas de compromis. J'attends votre réponse avec une paternelle impatience. Il m'est nécessaire de la recevoir avant le 16 mai. Vous savez que je vous écouterai avec le plus grand soin. Je suis votre Archevêque. De toute mon âme je prie Dieu de vous éclairer. Il y va de la communion dans l'Eglise Catholique.

Veillez croire, Monsieur l'Abbé, à mes sentiments dévoués.

Monsieur l'Abbé DUCAUD-BOURGET
27, Avenue de Tourville
75007 PARIS

+ Cardinal François MARTY
Archevêque de Paris

Annexe n°25: Les communiqués de l'Archevêché, dans l'expectative d'une évacuation

Si l'église est évacuée

Comme la Justice Française l'avait à notre demande décidée, l'église saint Nicolas du Chardonnet a été évacuée par la police le, malheureusement nous n'avions pas le temps suffisant pour préparer la cérémonie de confirmation empêchée d'être célébrée comme prévu le 22 mai par la venue de monseigneur Lefebvre.

ou si l'église n'est pas évacuée

Malgré la décision de la justice française du 2 avril, la police saisie le 17 mai n'a pas encore jugé bon de faire évacuer l'église saint nicolas du Chardonnet, nous devons donc célébrer la confirmation ailleurs.

SÉNAT

Republique Française

CHRISTIAN BONNET
SÉNATEUR DU MORBIHAN
ANCIEN MINISTRE

Paris, le 21 avril 1994

Monsieur ,

Il m'est malheureusement impossible de vous recevoir rapidement tant je suis accablé de besogne et d'obligations.

Mais c'est bien volontiers que je réponds à votre question.

La politique que j'ai menée au regard des intégristes fréquentant - le terme est un peu faible ! - ... "occupant" serait plus exact. L'église St. Nicolas du Chardonnet, m'a été dictée par deux considérations.

La première est, qu'en matière de maintien de l'ordre, il ne faut jamais prendre une mesure susceptible d'ajouter au désordre, ce qui eût été le cas si la police était intervenue.

Il n'y avait d'ailleurs aucun désordre sur la voie publique appelant une réaction des autorités.

Seconde considération : dans une société médiatique, il est capital de ne pas donner de relief à une affaire, ce qui n'eut pas manqué si les policiers ou les C.R.S. étaient entrés en force dans l'église pour en chasser les occupants.

Lorsqu'un émissaire du Cardinal Archevêque de Paris, Monseigneur PEZERIL, était venu me demander le concours de la force publique, je lui avais exposé que rien ne serait plus contraire à l'intérêt bien compris de l'Eglise catholique que de donner à la Presse l'occasion de parler chaque jour de l'affaire.

Car il ne saurait vous échapper que les intégristes se seraient efforcés de réoccuper les lieux, qu'au demeurant il eût été ridicule de paralyser pendant des semaines pour une telle affaire, etc ...

Voilà, Cher Monsieur, ce que je puis vous dire en vous souhaitant un très heureux aboutissement des travaux que vous conduisez sous la direction de M. MAYEUR.

des policiers

Christian BONNET

Monsieur Thibaud CHALMIN
121, Boulevard St. Germain
75006 PARIS

Annexe n°27: Le problème de la non-évacuation de l'église abordé à l'Assemblée Nationale

Le 5 Août 1978:

Cultes (évacuation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet à Paris)

(Question) 4285.

_ 8 Juillet 1978. _ Par jugement du 1^{er} Avril 1977, confirmé en appel le 13 Juillet 1977, l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris (5^e), aurait dû être évacuée avant le 31 Août 1977. Dix mois plus tard, cette décision de justice n'a toujours pas été exécutée.

_ M. Paul Quilès demande à M. le Ministre de l'Intérieur de lui préciser les raisons de cet incroyable retard ainsi que les mesures qu'il compte prendre pour faire respecter la loi dans cette affaire.

Réponse _ L'évacuation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été différée en raison des troubles de l'ordre public que risquait d'entraîner cette opération.

Le 2 Septembre 1978:

Cultes (église Saint-Nicolas-du-Chardonnet)

(Question) 5696

_ 2 Septembre 1978. _ Par la question n°5285 qu'il a posée le 8 Juillet 1978, M. Paul Quilès souhaitait connaître du Ministre de l'Intérieur les raisons du retard dans l'application du jugement prononcé le 1^{er} Avril 1977, et confirmé en appel le 13 Juillet, concernant l'évacuation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Il lui a été répondu le 5 Août 1978 que "l'évacuation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été différée en raison des troubles de l'ordre public que risquait d'entraîner cette opération".

Très surpris par cette réponse laconique et pour le moins étonnante, il lui demande: 1° sur quels éléments précis il se fonde pour déclarer que l'application de cette décision de justice risque d'entraîner "des troubles de l'ordre public"; 2° s'il ne pense pas que l'ordre public est effectivement troublé par l'occupation illégale actuelle; 3° dans quelles autres situations il a été amené (ou il risque d'être amené) à différer l'application de décisions de justice similaires.

(cette question regera sans réponse)

Textes extraits du *Journal officiel* reproduisant les débats parlementaires du 5 Août 1978 (p. 4463), et du 2 Septembre 1978 (p. 4800).

COPIE

1/4

A Son Eminence le Cardinal MARTY
Archevêque de Paris

Eminence,

C'est très volontiers que je réponde à la lettre que Votre Eminence a bien voulu me faire parvenir.

Comme vous, en effet, je pense, nous pensons, qu'il faut aller à l'essentiel. Je crois n'avoir jamais usé d'ambiguïté dans mes réponses précédentes :

7 décembre 1973 - 3 janvier 1974 - 15 février 1974 - 6 juin 1974 - 11 janvier 1975.

Je vous ai rendu compte de notre Foi catholique intégrale telle qu'elle nous a été apprise jusqu'en 1965

"Un Chrétien est celui qui étant baptisé croit et professe la doctrine de Jésus-Christ".

La foi est une vertu surnaturelle qui nous fait accepter la révélation de Jésus-Christ transmise par l'Eglise".

Pour répondre à vos dernières demandes :

I - Le Concile de Vatican II est oecuménique, mais pastoral et non dogmatique selon les multiples affirmations de Sa Sainteté Paul VI. Je m'attache à chacun de ces textes, selon sa note dogmatique, mais je ne peux avoir la "Foi", qu'il a bénéficié dans ses décisions, etc... étant donné que la Foi catholique ne peut porter que sur des dogmes qui demeurent et non sur la discipline qui peut changer.

Quant à l'assistance du Saint Esprit, Sa Sainteté Paul VI, le 12 janvier 1966 disait : "Rappelant la déclaration conciliaire du 6 mars 1964 répétée le 16 novembre 1964. Etant donné le caractère pastoral du Concile, celui-ci a évité de proclamer de manière extraordinaire des dogmes affectés de la note d'infailibilité, mais il a muni ses enseignements de l'autorité du Magistère ordinaire qui doit être accueilli docilement selon l'esprit du Concile concernant la nature et les buts de chaque document.

Ces paroles indiquent bien que l'adhésion à ce Concile ne peut exactement être la même que celle donnée antérieurement aux autres Conciles oecuméniques. Nous accordons par conséquent à ces textes comme le demande le Pape, l'adhésion qui doit être apportée aux actes du Magistère ordinaire. Nous donnons donc notre assentiment catholique à chacun des textes du Concile, dans la mesure où ils sont conformes ou interprétés conformément à la saine doctrine catholique, selon la règle stricte de l'assentiment à donner aux actes du Magistère ordinaire.

II - Evidemment le Pape a la charge d'exercer l'oeuvre du Concile sans en changer la nature, sans transformer pastoral en dogmatique. Nous reconnaissons que le Pape est Maître suprême de la Liturgie et qu'il a donc droit et pouvoir d'élaborer des rites liturgiques. Il s'agit là d'oeuvres disciplinaires quoique touchant de près la doctrine, donc de Magistère ordinaire. Cependant le Pape lui-même a déclaré (Discours des 19 et 26 novembre - 3 décembre 1969) : "Ce changement a quelque chose d'extraordinaire, la Messe étant considérée comme l'expression traditionnelle, intangible... de l'authenticité de notre Foi" - "Le nouveau rite de la Messe : c'est un changement qui concerne notre tradition vénérable et séculaire et touche ainsi notre patrimoine héréditaire. Les personnes pieuses sont celles qui seront le plus dérangées" - Il nous

semble entrevoir dans vos cœurs une douloureuse stupeur : est-ce l'Eglise que nous aimons ?"

Or, il est écrit dans la constitution dogmatique sur la Liturgie n° 4 : "Enfin, obéissant fidèlement à la Constitution, le concile déclare que la Sainte Mère l'Eglise considère comme égaux en droit et en dignité tous les rites légitimement reconnus et qu'Elle veut, à l'avenir, les conserver et les favoriser de toutes manières. "Or, le rite catholique, latin romain entre dans cette catégorie qu'il faut favoriser". La Constitution missale Romanum n'a jamais supprimé la Bulle de Saint Pie V, ni apporté aucune raison de la possibilité d'une suppression éventuelle. Car l'indult donné par Pie V n'a pas été mentionné, encore moins supprimé. La Messe, en conséquence la seule Messe obligatoire et légale est bien celle de Saint Pie V ; les autres ont été permises. Il n'y a donc pas de désobéissance à célébrer la Messe de Saint Pie V. N'ayant pas mission de juger de l'orthodoxie de la Liturgie, je me contente donc de pratiquer celle qui était et qui est toujours valide et obligatoire.

Si d'autres personnes ont d'autres idées, elles en ont le droit. Nous ne les empêchons pas de suivre leur conscience, nous demandons que l'on ne nous force pas à aller contre la nôtre - Art. 7 de l'Institutio Generalis.

Ayant pu acheter à l'Archevêché de Paris, naguère, le factum de Monsieur Charlot : "Jésus est-il dans l'hostie ? - Ayant lu dans le journal du Dimanche du 14 avril 1977 ces paroles d'un membre du clergé de Saint-Séverin au sujet du Jeudi-Saint qui serait une communauté de table où nous continuons à recevoir le don du Seigneur et de son amour en attendant qu'il vienne parmi nous. Nous partageons avec lui un repas simple..." Je me demande ce que cela signifie quand nous entendons un Archevêque déclarer : "Ne craignons pas de nous ouvrir à la nouveauté du monde afin de l'ouvrir à la nouveauté de son Dieu... (Doc. Cat. 12 oct. 1976), et encore, nous "les évêques de France avons reconnu l'urgence du partage des responsabilités entre tous les chrétiens laïcs, religieuses et prêtres" - Aurore 13 nov. 75, nous restons perplexes. Et plus loin : c'est à cette Eglise aux membres responsables que s'impose la présidence du prêtre.

Tout cela n'a-t-il pas un fort parfum de luthéranisme. Aurait-il été possible de l'imaginer avant le Concile ? Ma conscience m'oblige donc, en matière de Sacrement d'aller au plus sûr et dans ce cas à la Messe de Saint Pie V - (qui d'ailleurs n'a jamais été interdite par le Pape).

III - Vous savez fort bien, Eminence, que dans notre dernière entrevue du 24 septembre 1976, je vous ai dit devant trois témoins que je priais au Canon de la Messe pour le Pape, évêque universel et pour vous, évêque de mon diocèse. Vous avez donc le droit de m'accorder la parole et la distribution des Sacrements et de me les retirer, mais pas sans raison et sans cause. Je ne suis jamais allé à l'encontre de la volonté de mon Archevêque catholique et je n'ai pas formé de groupes. Des milliers d'âmes sont venues à moi, âmes que la nouvelle Eglise AVAIT CHASSEES ; elles n'ont pas quitté l'Eglise, mais cette Eglise là les a mises dehors. Leur groupe est un don de l'Esprit-Saint que ni vous ni moi ne pouvons refuser. Nous ne sommes pas en marge de la communauté diocésaine, c'est elle qui nous a expulsés. Nous n'avons jamais quitté la pleine Communion avec notre évêque catholique, mais il est bien entendu que si notre évêque imitait des évêques anglais ou allemands du XVI^e siècle, il est bien entendu, que je ne serais pas, que nous ne serions jamais dans sa communion.

Je redis que j'obéis à la hiérarchie de l'Eglise qui me donne la révélation de l'Eglise et pas autre chose.

Je profite de cette lettre pour protester de ce que vous avez proclamé publiquement et sans preuve que nous sommes des schismatiques, que nous faisons secte et que nous sommes séparés de la communion de l'Eglise. N'est-ce pas une calomnie ?

A la suite de cette proclamation le Juge REGNAULT nous a condamnés. En suite de quoi vous m'avez proposé pour trois mois Marie Médiatrice. Sur mon refus nuancé, mon avocat a proposé au vôtre la session du bail emphytéotique sur Marie Médiatrice, et votre avoué a accepté. C'est donc maintenant que vous jugez que nous ne sommes pas schismatiques.

- 3 - / 7

En conséquence, il faut le dire, car ce que vous avez fait et qui ressortit de jugement téméraire, de la calomnie et de la diffamation, tout cela doit être réparé et vous ne pouvez le faire décemment qu'en nous confiant, non pas une église, mais plusieurs églises dans plusieurs quartiers de Paris, étant donné le nombre sans cesse accru de fidèles que votre usage de la presse nous a procurés.

Nous ne faisons qu'obéir à cet enseignement de Vatican II qui affirme vouloir garder fidèlement le rite dit du Saint Pie V et je considère que dire que le Concile a voulu changer la liturgie de la messe est une grave erreur, qui d'ailleurs a entraîné des conséquences lamentables.

Votre Eminence elle-même, n'a-t-elle pas dit que 54 % des catholiques pratiquants il y a une dizaine d'années n'allaient plus maintenant à la messe. Et il y a quelques jours encore n'avouait-elle pas à la télévision qu'il "y a des Eucharisties qui ne sont plus des Eucharisties" ?

Mais la presse n'a pas fait état de lettres que vous ou les évêques de France auriez adressées aux prêtres coupables de tels sacrilèges.

Nous n'avons pas lu non plus de protestations épiscopales au sujet des cérémonies dites œcuméniques de Strasbourg, de Rennes ou de Chartres. L'évêque de ce diocèse n'a-t-il pas fait écrire à un canoniste connu : "Monseigneur a pris ses responsabilités lors du pèlerinage anglican de "Christester à Chartres", dédaignant ainsi la dénonciation au pénal ecclésiastique qui lui avait été adressée et passant outre à la discipline de l'Eglise qui réclamait une "réconciliation" de la cathédrale "polluée" par un culte hérétique ?

Qu'ont fait les différents présidents de la Conférence épiscopale de France des dénonciations qui leurs étaient transmises au sujet de la catéchèse aberrante du Centre Jean-Bart et des livres de M. l'Abbé Talec et d'autres. Que font les évêques de France pour l'organisation selon les volontés exprimées de S.Em. le Cardinal GARRONE des Séminaires en France, sinon d'imaginer de créer à Rome un séminaire selon ces normes, semblant incapables de remettre de l'ordre dans les quelques séminaires qui restent en France ?

Que font ces mêmes évêques au sujet de la presse, dite catholique qui est vendue dans les églises, contre les prescriptions du Droit Canonique et du Droit divin puisque souvent on trouve étalées dans ces écrits des hérésies ou des conseils allant contre le droit et la discipline de l'Eglise et des sacrements ?

Que font-ils contre ces assemblées dominicales sans prêtres qui détruisent chez les catholiques le sens de la messe "sacrifice renouvelé et continué du sacrifice de la croix" ?

N'a-t-on pas l'impression que sous prétexte de faciliter l'entrée ou la retenue dans l'Eglise, ils ont laissé se répandre une facilité telle que dogme et morale sont mis sous le pied.

Que dire encore de certaines séquences télévisées ou radiodiffusées qui elles aussi atteignent plus ou moins la liturgie catholique, le respect des lois de l'Eglise ou même la foi ou la morale ?

Et certains enseignements donnés dans les homélies, sans que jamais une voix épiscopale ne vienne critiquer les doctrines erronées ou politiques qui y sont développées !

Que de catholiques ont quitté "sur la pointe des pieds" nos églises catholiques pour se réfugier dans les quelques lieux de culte où leurs âmes n'étaient pas choquées et où leur piété pouvait être entretenue et où encore sont distribués les sacrements avec dignité. Beaucoup de fidèles ont écrit à leur évêque. Quelle a été la réponse ? La presse a-t-elle fait connaître le texte de lettres épiscopales rappelant à l'ordre les membres du clergé, comme on prétend nous ramener à l'ordre, nous qui avons fidèlement gardé la doctrine de l'Eglise et l'enseignement. Les sacrements, nous les donnons avec dignité.

Faut-il aussi parler de l'enseignement libre ? La doctrine catholique y est-elle enseignée ? On peut en douter quand on voit tant de familles retirer leurs enfants de ces écoles où l'éducation et la formation chrétiennes ne sont plus distribuées.

Je pourrais continuer ainsi à souligner tout ce qui a étrangement changé en France sans que nous ayons vu l'Épiscopat réagir vigoureusement.

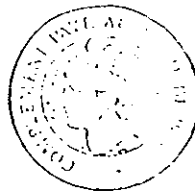
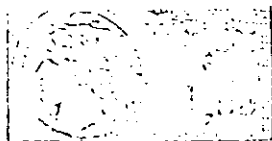
Mais cet épiscopat, nous le reconnaissons cependant comme parfaitement légitime puisque mis en place par le Souverain Pontife Paul VI et nous prions pour que le Saint-Esprit lui donne les dons indispensables à la direction tant matérielle que spirituelle de l'Église en France.

En résumé - à vos trois questions nous répondons OUI, mais SECUNDUM QUID ET SERVATIS SERVANDIS.

Si cette profession de Foi ne contente pas votre Eminence, je prierai davantage pour Elle et que la volonté de Dieu se fasse.

Veillez agréer, Monsieur le Cardinal, notre respect religieux en Notre Seigneur.

Signé : DUCAUD-BOURGET



LE 51723



Rapport de Médiation présenté par
M. Jean GUITTON, de l'Académie Française,
Médiateur nommé par ordonnance du 1er Avril 1977

à

Monsieur le Vice-Président du Tribunal de
Grande Instance de Paris

Monsieur le Président,

Par une ordonnance du 1er Avril 1977, vous m'avez chargé d'élaborer avec les partis et toutes les autorités civiles et ecclésiastiques les modalités d'évacuation de l'église St Nicolas-du-Chardonnet. Vous m'avez également prié de rechercher avec ses autorités, plus largement, les perspectives et, si faire se peut, les solutions éventuelles d'un règlement des problèmes dont l'occupation de Saint-Nicolas est une des manifestations.

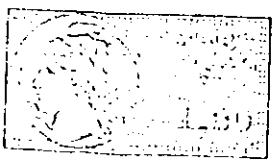
J'ai l'honneur, à la fin de cette médiation, de vous adresser ce rapport.

J'ai entendu les doléances des deux partis que je peux résumer ainsi :

Le Curé de St Séverin-St Nicolas, l'Abbé BELLEGO, constate qu'il est l'objet d'une injuste violence. L'occupation de son église paroissiale entraîne un état de provocation permanente. A cette violence constante, issue d'une occupation illégale et reconnue par la Justice comme telle, s'ajoutent des incidents qui perturbent la vie du presbytère.

De son côté, l'Archevêque de Paris tient les occupants de St Nicolas pour des fidèles en voie de séparation. Leur désobéissance met en cause l'unité physique de l'Eglise et de la Communion dans la foi.

LR 51724



L'Abbé DUCAUD-BOURGET met en avant les considérations suivantes :

S'il a décidé d'occuper l'église de St Nicolas, c'est pour attirer l'attention publique sur le trouble ressenti par de nombreux catholiques qui se trouvent blessés et, pour ainsi dire, "violentés dans leur foi" et qui supplient l'autorité pastorale de reconsidérer l'interdit qu'elle a porté. Il se borne à demander un lieu de prière.

Ces deux points de vue étaient difficilement conciliables car il fallait inventer une solution qui répondît à ces trois conditions contraires : éviter que les demandeurs utilisent la possibilité que vous leur avez donné de recourir à la "force armée" ; donner aux occupants un lieu de culte ; ne pas obliger l'autorité religieuse à modifier les "décrets" qu'elle a portés.

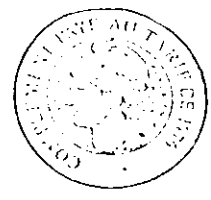
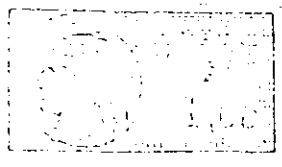
Pendant les trois mois de ma médiation, la paix civile a été respectée, le recours à la force a été suspendu.

Le Cardinal, Archevêque de Paris, sur ma demande le 21 Avril, a offert aux occupants de St Nicolas pour trois mois l'église de Marie-Médiatrice qu'ils ont refusée.

D'autre part, dans ses lettres du 19 Avril et du 10 Juin 1977, l'Archevêque de Paris m'a fait connaître qu'il ne s'opposait pas à ce que les plus hautes autorités civiles attribuent aux occupants de St Nicolas une des églises de Paris dont elles peuvent disposer.

Je tiens à souligner que cette solution n'a pas été abandonnée. A mon sens, elle demeure la seule issue raisonnable et pacifique de cette affaire. Et j'en ai informé M. le Ministre de l'Intérieur et M. le Maire de Paris.

Au cours de cette médiation, il m'est apparu de plus en plus que le conflit sur lequel vous avez attiré mon attention et que je me suis appliqué à résoudre était un débat intérieur à l'Eglise Catholique Romaine et qu'il ne pourrait être réglé que par l'autorité religieuse compétente.



LR 51725



J'ai trouvé auprès des autorités religieuses et civiles comme auprès des deux partis concernés un accueil toujours plein de compréhension et de sollicitude. Je tiens à leur rendre hommage.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Jean Guilton

Jean GUITTON

Fait à Paris, le 3 Juillet 1977

29-12-93

Le Cardinal François Marty

Ancien Archevêque de Paris

Cher jeune,

Je reçois votre lettre - Pour plus de commodité, vu mon grand âge, je vous conseille de vous adresser à M^r l'abbé Bezanson, 252. Rue St. Jacques - Paris 6^e. Lui vous fournira les renseignements nécessaires.

Avec mes sentiments
de vœux.

+ Fr. Cordeliers

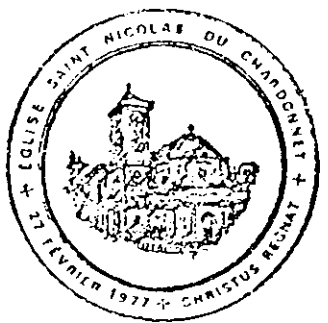
MONTEILS

12200 VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

TÉL. 65.29.62.70

MARIAGE N°
entre
.....
et
.....

ANNOTATIONS
CANONIQUES



Le
VU L'ENQUÊTE CANONIQUE (can. 1020 et Instruction "SACROSANCTUM")

Vu
.....
.....

après les formalités civiles accomplies le à

NOUS, soussigné,
(nom et fonction)
ayant été délégué par
(nom et fonction)

AVONS DEMANDÉ ET REÇU LE MUTUEL CONSENTEMENT DE MARIAGE

De
.....

Né le à

Baptisé le
à Dioc. de

Suppl. cérémonies le
à Dioc. de

Fils de et de
Veuf de

Domicilié
ET D'UNE PART ;

De
.....

Née le à

Baptisée le
à Dioc. de

Suppl. cérémonies le
à Dioc. de

Fille de et de
Veuve de

Domiciliée
D'AUTRE PART ;

En présence des Témoins soussignés
.....
.....

L'époux

L'épouse

La prêtre

Témoins

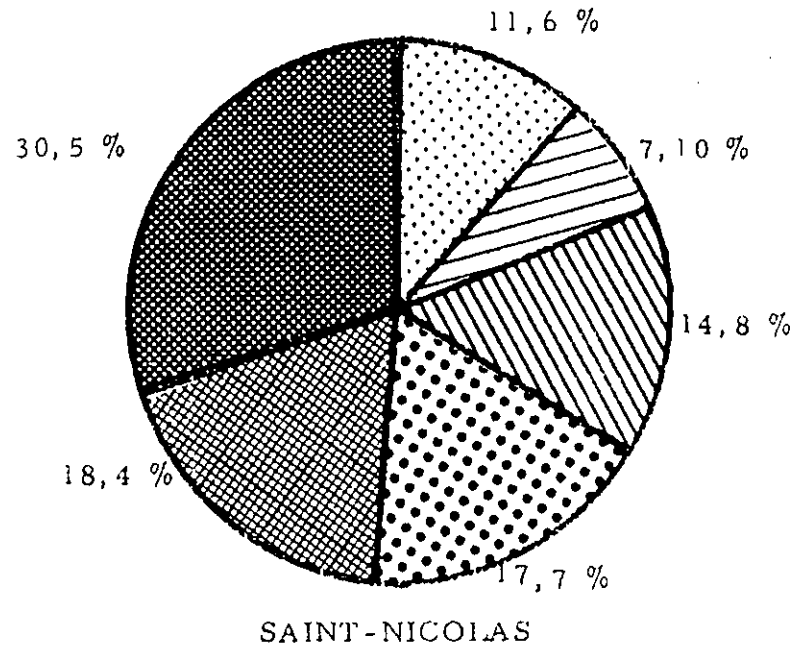
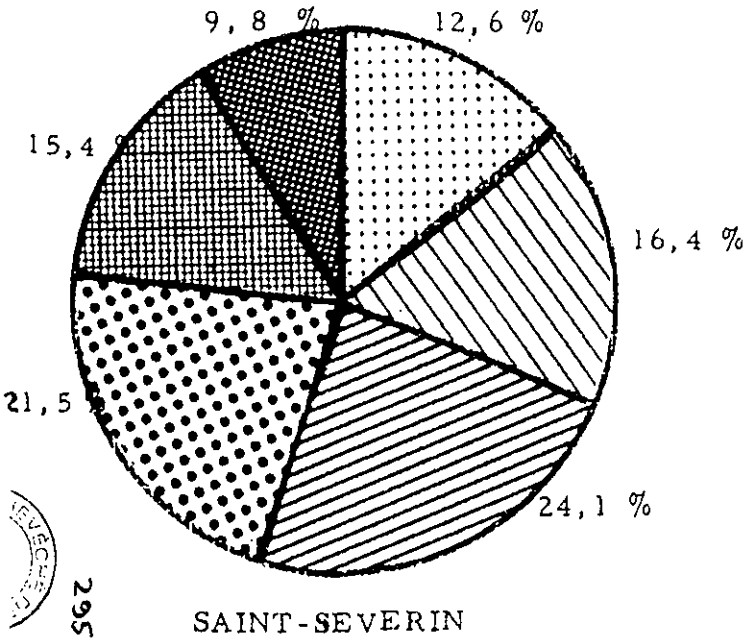
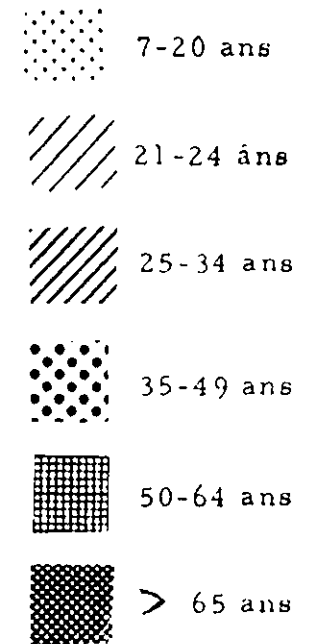
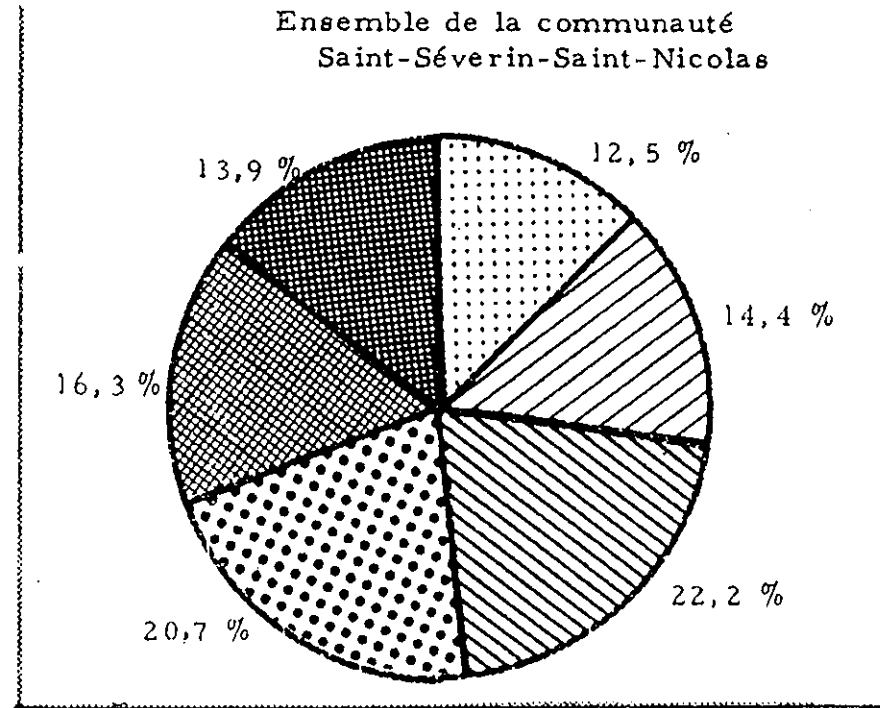
Témoins

Le prêtre chargé du mariage

VISA de l'Ordinaire
ou de son délégué:

TABLEAU 1







REPARTITION
DES TRANCHES D'AGE

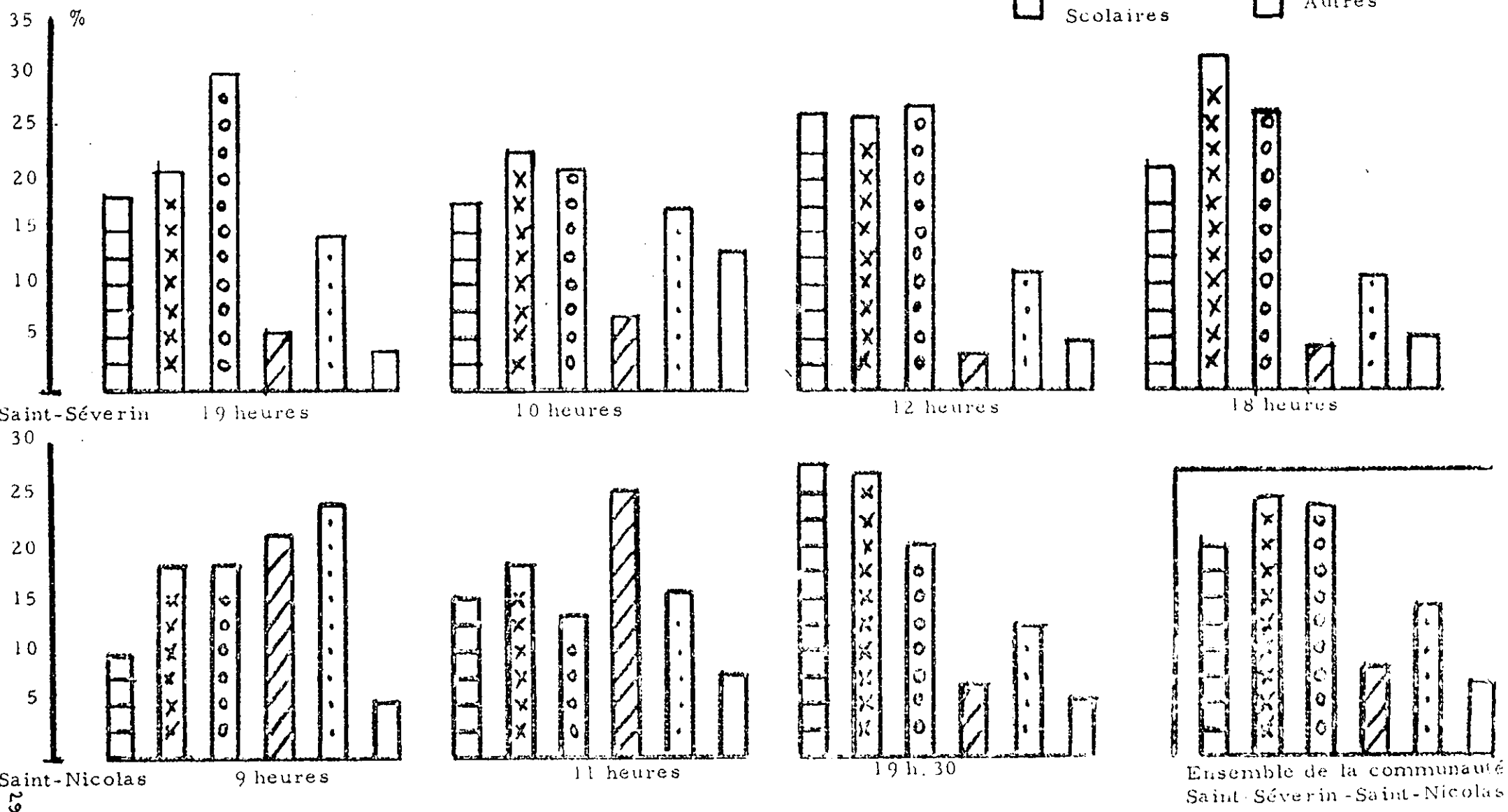


Annuaire n° 32 : Statistiques concernant la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas en 1974

TABLEAU II

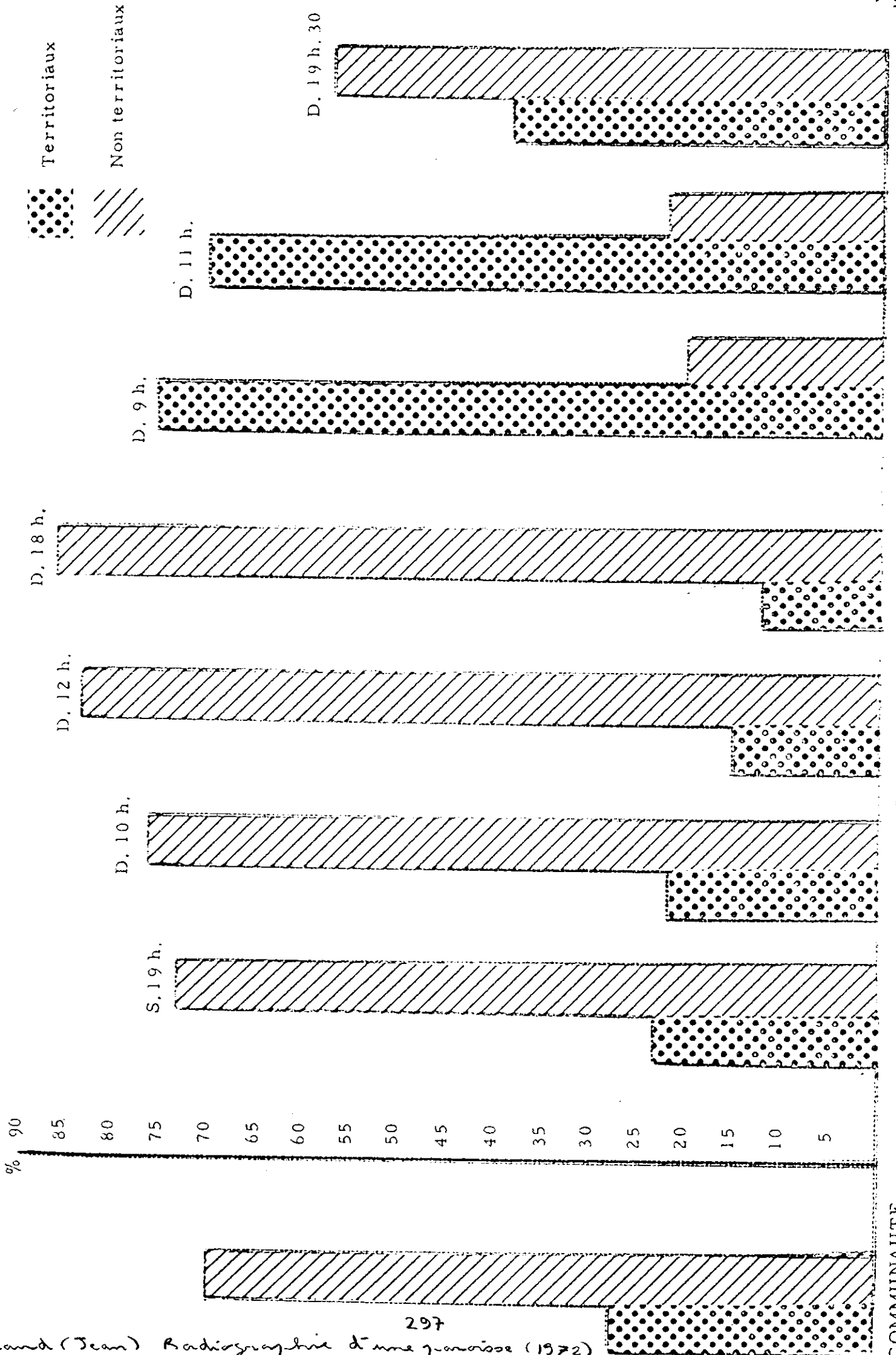
REPARTITION PAR CATEGORIES
PROFESSIONNELLES ET PAR MESSE

-  Cadres Sup. Ind. Prof. lib.
-  Cadres Moyens Employés
-  Etudiants Scolaires
-  Retraités
-  Sans Profession
-  Autres



TABEAU III

TERRITORIALITE



Annexe n°33: La lettre de Jacques Chirac au Père Bellégo

Paris, le 9 Mars 1977

Monsieur l'abbé

Candidat au Conseil Municipal de Paris dans le V^{ème} arrondissement, les événements survenus dans l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne peuvent me laisser indifférent.

Ils posent en effet le problème de la liberté de l'exercice du culte catholique dans une église, propriété de la commune de Paris, que notre législation met à la disposition des fidèles et des ministres pour la pratique de leur religion.

Depuis le début du siècle l'affectation au culte des édifices religieux n'a pas, à ma connaissance, suscité de divergence d'interprétation sérieuse entre les autorités religieuses et la puissance publique; celle-ci n'ayant jamais contesté -et ce à juste titre- la compétence exclusive de la hiérarchie catholique pour en désigner les desservants.

Récemment des problèmes nouveaux et douloureux ont surgi qui font apparaître une certaine division de l'opinion catholique sur ce point. Il n'est pas inutile de rappeler que les autorités publiques n'ont pas à en juger; qu'il ne leur appartient pas d'apprécier les rites et les formes du culte et que dans la confusion actuelle il demeure plus que jamais nécessaire d'éviter toute ingérence inconsidérée des pouvoirs publics dans un domaine disciplinaire et doctrinal relevant du seul jugement des autorités religieuses et de la conscience des fidèles.

Cette abstention conforme au bien commun de l'Eglise et de l'Etat sera fermement maintenue, j'en suis sûr, par les municipalités nouvellement élues.

Cela dit sans ambiguïté, je me permets de vous exprimer, Monsieur l'abbé, mon sentiment personnel: comment méconnaître que les divisions qui tournent à l'affrontement entre catholiques ont un retentissement profond sur la vie sociale civique et spirituelle du pays. Les chrétiens sont, doivent être, des artisans de la paix.

Dans notre monde tourmenté et meurtri ils ont un témoignage primordial à rendre, celui de la réconciliation et de la charité.

Loin de moi la pensée de donner une leçon. Nous avons tous en ce domaine, et moi en premier, des leçons à recevoir; mais cette paix est indivisible; c'est aussi la paix des coeurs réconciliés avec Dieu; c'est aussi la paix des hommes entre eux. De cette paix, les hommes qui ont en charge la construction de la cité ont le plus urgent besoin. C'est pourquoi je tenais à vous dire, à vous Monsieur l'abbé qui êtes l'un des témoins et garants de cette exigence dans le V^{ème} arrondissement, combien je souhaitais que puissent être trouvées les voies de l'apaisement.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur l'abbé, l'assurance de ma haute considération.

Jacques Chirac

Séance du 5 Mars 1979 :

M. Georges Sarre. — Monsieur le Maire, je demande la parole.

M. le Maire de Paris. — Monsieur Sarre, vous avez la parole.

M. Georges Sarre. — Monsieur le Maire, je voudrais attirer votre attention ainsi que celle de M. le Préfet de police sur un anniversaire, celui de l'occupation depuis plus de deux ans de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Je veux dire que, dans cette affaire, alors que le droit du curé de la paroisse a été reconnu, la décision de justice intervenue n'a pas été exécutée. *(Rires dans l'Assemblée.)*

Qu'est-ce qui vous gêne, Messieurs ?

M. Gabriel Kaspereit. — Il est amusant que ce soit vous qui soulevez cette question, Monsieur Sarre ! Je ne vous savais point catholique pratiquant !

M. le Maire de Paris. — Et de surcroît, aussi versé dans la querelle avec les intégristes !

M. Gabriel Kaspereit. — Il doit être converti maintenant ! On aura tout vu.

M. de la Malène. — M. Sarre est œcuménique.

M. le Maire de Paris. — Monsieur Kaspereit, la parole est à M. Sarre et à lui seul.

Au nom de l'œcuménisme, Monsieur Sarre, vous avez la parole, je vous prie de bien vouloir la garder.

M. Georges Sarre. — Je la garde, après l'avoir prise.

M. de la Malène. — On vous l'a donnée.

M. Georges Sarre. — Je veux simplement rappeler que le cardinal de Paris a écrit à tous les curés de la capitale en indiquant qu'il attendait des instances publiques qu'elles aillent jusqu'au bout de leurs responsabilités. Je demande donc à M. le Maire et à M. le Préfet de police ce qu'ils pensent de la question et ce qu'ils entendent faire à son sujet.

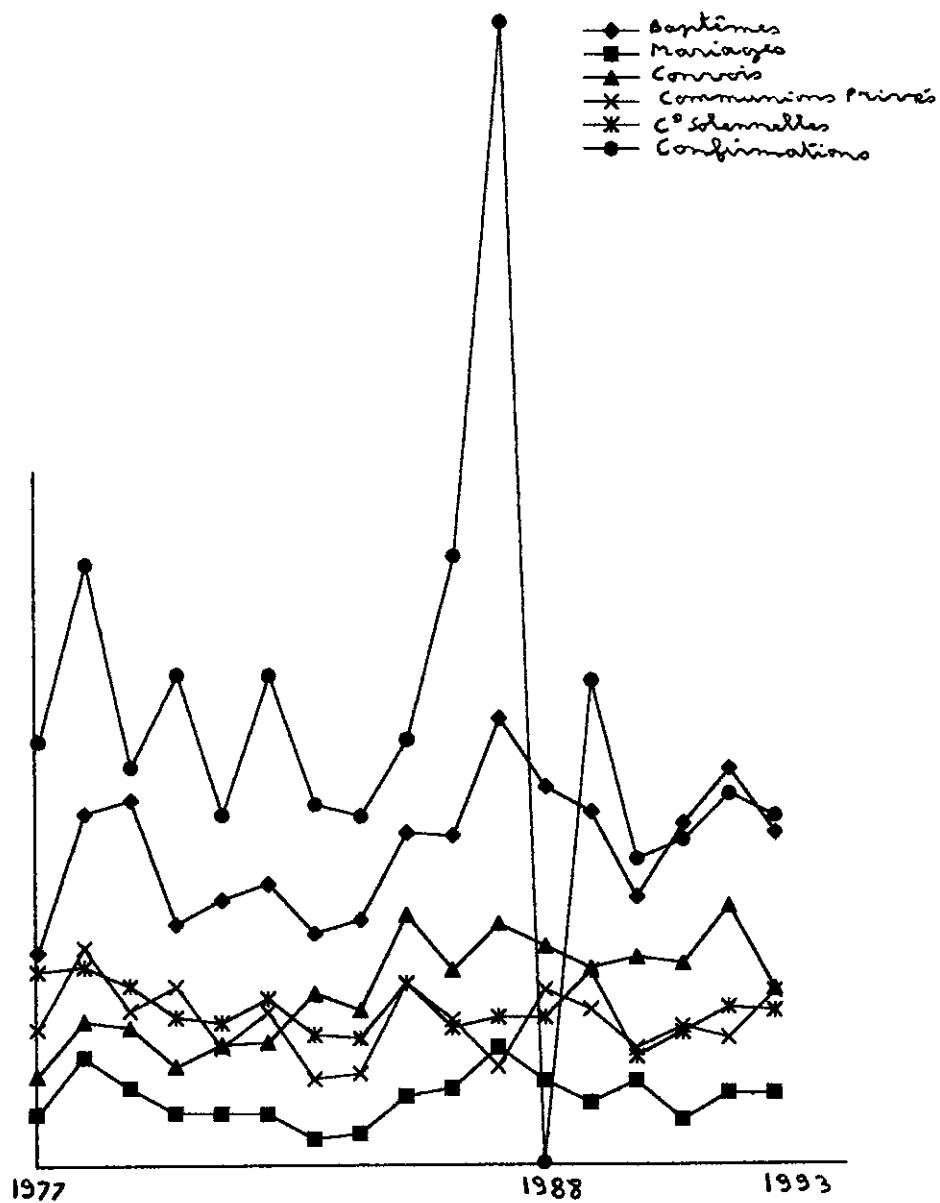
M. le Maire de Paris. — M. le Préfet de police est seul compétent dans cette affaire. Je lui donne donc la parole.

M. le Préfet de police. — Il est exact que cette question est de la compétence du Préfet de police. Je ne peux que prendre acte de la déclaration de M. Sarre étant entendu que dans ce cas se pose un problème d'ordre public dont il m'appartient par conséquent d'examiner s'il est compatible avec le règlement de l'affaire. Je signale cependant qu'il existe des précédents dans d'autres secteurs où des immeubles ont été occupés pendant fort longtemps.

STATISTIQUES OFFICIELLES de ST NICOLAS du CHARDONNET à PARIS

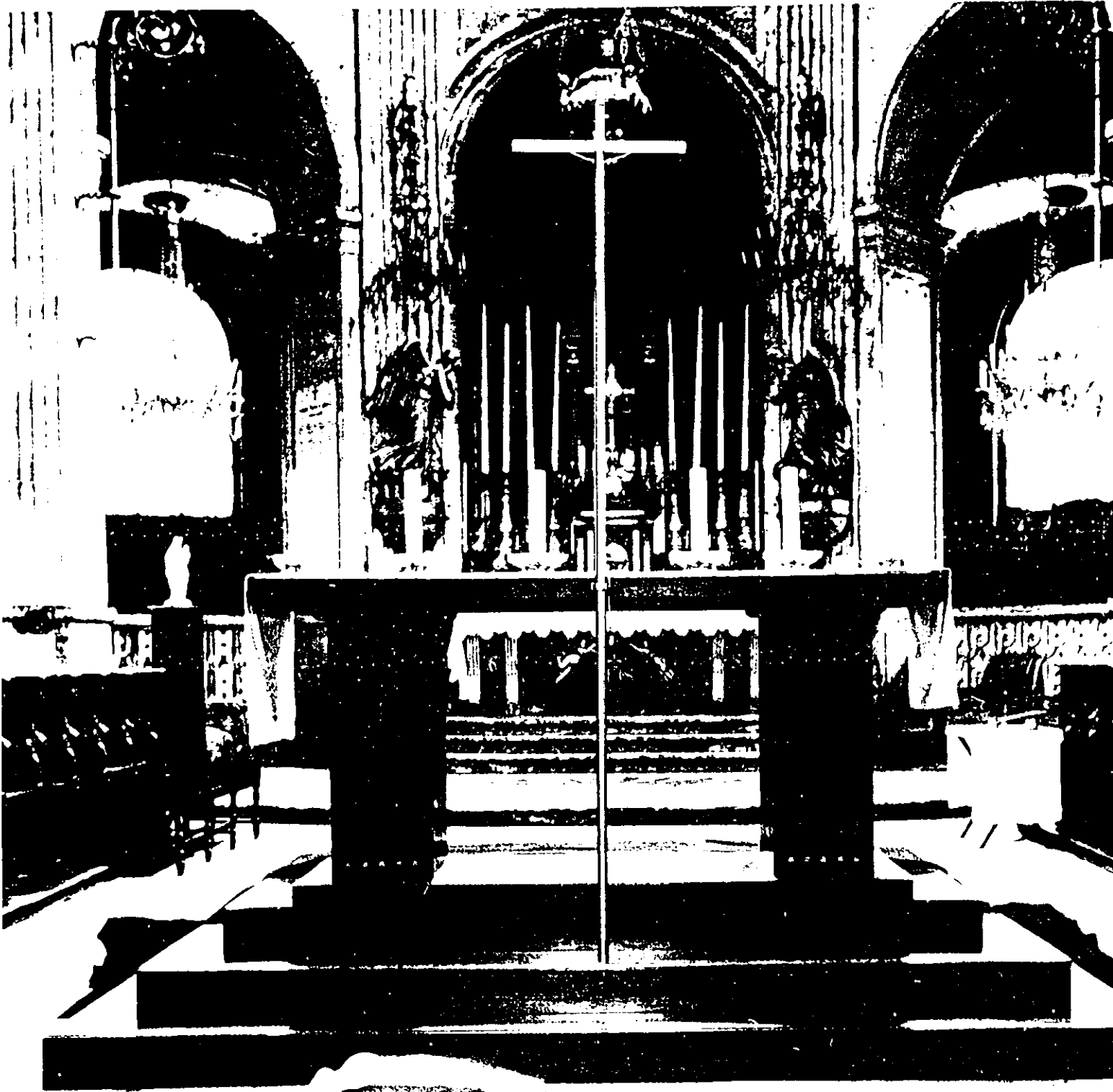
Années	Baptêmes	Mariages	Convois	Communions partielles	Communions sacramentelles	Confirmat.
1977	75	16	30	47	68	152
1978	126	37	50	77	70	217
1979	131	26	48	54	63	143
1980	86	17	34	63	52	177
1981	95	17	42	41	50	126
1982	101	17	43	54	59	177
1983	83	8	61	30	46	130
1984	88	10	55	32	45	126
1985	120	24	90	65	65	154
1986	119	27	70	52	49	221
1987	162	42	87	35	53	416
1988	137	30	79	63	53	/
1989	128	22	71	56	70	176
1990	97	30	75	42	39	111
1991	124	16	73	50	48	118
1992	144	26	94	46	57	135
1993	121	26	64	63	56	127
1994						
1995						
1996						
1997						
1998						
1999						
2000						
2001						

Annexe n°35: Statistiques officielles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1977-1994)



NB: en 1988, Mgr Lefebvre n'est pas venu pour donner la Confirmation. Mais, il l'avait donnée pour deux années en 1987.

D'après un document de l'abbé Laguérie.



CHRONOLOGIE

Les prolégomènes de cette affaire (1897 - Février 1977) :

24 Novembre 1897

Naissance de Germain, Pierre, Marie, Joseph, Maurice, Ducaud à Bordeaux

Novembre 1919

Germain Ducaud entre au séminaire d'Issy-les-Moulineaux.

Juin 1924

Ordination de l'abbé Ducaud.

1950

Mgr Ducaud-Bourget, chapelain conventuel de l'Ordre de Malte, en congé du diocèse de Paris.

Janvier 1961

De retour dans son diocèse, Mgr Ducaud-Bourget devient Aumônier de l'Hôpital Laënnec.

Juin 1969

L'abbé Coache, prêtre du diocèse de Beauvais, est suspendu *ab officio* de sa fonction de Curé de Monjavoult, après avoir organisé depuis l'année précédente des processions "anti-conciliaire", contre la volonté expresse de son évêque.

30 Novembre 1969

Entrée en vigueur de la constitution apostolique *Missale Romanum*.

25 Novembre 1971

Départ en retraite de Mgr Ducaud-Bourget, après sa démission de l'Aumônerie de l'hôpital Laënnec.

3 Décembre 1971

Premières messes dites dans la salle du Musée Social, rue Las Cases.

20 Février 1972

Bénédiction de la première chapelle Sainte-Germaine, rue de la Cossonerie.

8 Avril 1973

Premières messes dites à la Société d'Encouragement pour l'Industrie, rue de Renne.

27 Janvier 1974

Bénédiction de la seconde chapelle Sainte-Germaine, 19 Av. des Ternes; et premières messes à la salle Wagram.

24 Décembre 1974

Messe de Noël, salle Pleyel. Protestations du Cardinal Marty. Les médias s'emparent de l'affaire. Afflux de nouveaux fidèles.

29 Juillet 1976

Suite aux ordinations illicites qu'il avait faites le 29 Juin, Monseigneur se voit notifier sa *suspens a divinis*, par le Pape Paul VI.

29 Août 1976

Messe de Lille: Monseigneur Lefebvre refuse de se soumettre à la sanction.

20 Octobre 1976

Lors d'une conférence à la Mutualité, l'abbé Coache annonce de sa propre initiative qu'une église sera occupée avant six mois.

Les débuts de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (27 Février - 4 Juillet 1977) :

27 Février 1977

11h30 Rendez-vous fixé à la Mutualité par Mgr Ducaud-Bourget. Les fidèles sont détournés vers l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

12h Première messe des occupants, présidée par l'abbé Coache.

19h Première demande d'évacuation par le Cardinal Marty au Ministre d'Etat chargé l'Intérieur, Michel Poniatowski. Les deux hommes échouent à s'entendre sur ses modalités. (Michel Poniatowski aurait exigé que cette demande lui soit faite publiquement. Ce que l'Archevêché ne serait pas senti tenu de faire.)

28 Février

Communiqué du Conseil épiscopal affirmant: "*Ni légalement, ni moralement nous ne pouvons accepter cet état de fait.*"

3 Mars

2h Echec de la reprise de l'église par les scouts de la paroisse.

11h Occupation de la sacristie au cours de laquelle le Père Armogathe est blessé. La police reste dans l'inaction.

4 Mars

Lettre du Cardinal Marty au Préfet de Police, dans laquelle il lui demande: "*l'évacuation et la fermeture de l'Eglise*".

6 Mars

La grand-messe des occupants rassemble environ 3000 personnes. Celle de la communauté paroissiale est célébrée dans la cour de l'école privée de la rue des Bernardins.

7 Mars

Occupation de la salle des catéchisme. L'église est désormais barricadée durant la nuit.

9 Mars

Réponse du Préfet de Police à la demande instante du Cardinal Marty. Il lui affirme que selon l'interprétation qu'il fait de la jurisprudence, il n'est pas tenu d'y accéder.

13 Mars

Homélie du Cardinal Marty à Notre-Dame, invoquant la priorité de la "communion dans la foi" face à la demande de ceux qui désirent conserver le rite ancien. (Mais de toute façon il n'était pas question à l'Archevêché, de faire une entorse à l'application de la réforme liturgique.)

Premier tour des élections municipales: la liste de Michel d'Ornano, candidat "officiel" du gouvernement, est blackboulée.

20 Mars

Second tour des élections municipales: Jacques Chirac l'emporte haut la main. Le 9 Mars, il avait écrit au Père Bellégo qu'il ne fallait pas compter sur son intervention dans cette affaire.

22 Mars

Conseil Presbytéral extraordinaire réunissant tous les Curés de Paris, afin de connaître les réactions provoquées par l'événement dans le Diocèse, et donner des instructions en cas de nouvelle occupation.

23 Mars

Le Cardinal Marty autorise le Père Bellégo et quelques uns de ses paroissiens à porter l'affaire devant le tribunal de Paris.

29 Mars

Remaniement ministériel suite à la déroute électorale des municipales: le Ministre de l'Agriculture, Christian Bonnet, obtient le portefeuille de l'Intérieur.

1^{er} Avril

Ordonnance de référé prononçant l'évacuation, avec un délai consenti par les plaignants pour la durée de la semaine sainte; et nommant Jean Guitton, médiateur chargé de trouver avant le 4 Juillet une solution pacifique à cette affaire.

10 Avril

Dimanche de Pâques.

14 Avril

A la demande du médiateur, le Père Bellégo accepte un sursis de huit jours maximum avant de demander aux pouvoirs publics de procéder à l'évacuation de l'église.

21 Avril

Afin de permettre un règlement pacifique de l'affaire, l'Archevêché tolérerait que l'église Sainte-Marie-Médiatrice soit occupée jusqu'au 4 Juillet par Mgr Ducaud-Bourget et ses fidèles.

25 Avril

Mgr Ducaud-Bourget, sous la pression de son entourage, refuse la solution qui lui est offerte. Le Curé de la paroisse demande alors à ce que la décision de justice soit appliquée. Sans suite.

5 Mai

Le Cardinal Marty demande publiquement à Mgr Ducaud-Bourget de se situer par rapport au Concile, la Hiérarchie, et le nouveau rite.

17 Mai

Nouvelle demande d'évacuation du Père Bellégo, cette fois-ci appuyée par une démarche de Mgr Pézeril en direction du Ministre de l'Intérieur. Invoquant un possible danger de trouble de l'ordre public et en tant que catholique se refusant à une action qu'il estime nuire à l'Eglise, choisit de s'abstenir. Et seul une nouvelle occupation d'église, ou un schisme justifieraient à ses yeux de revenir sur cette décision qui l'engage lui et ses successeurs Place Beauvau.

22 Mai

En dépit de l'interdiction formelle de son frère dans l'épiscopat, Mgr Lefebvre vient à Saint-Nicolas-du-Chardonnet et confirme sous condition des enfants qui l'ont déjà été.

1^{er} Juin

Suite aux réponses de Mgr Ducaud-Bourget jugées insuffisantes (le 23 Mai), le Cardinal Marty retire à celui-ci qui reste un membre de son presbytère, le pouvoir de confesser.

14 Juin

Agression à la Mutualité des intervenants d'une soirée de réflexion sur "l'Intégrisme". Suite à cet incident, Mgr Ducaud-Bourget remanie la "garde de Saint-Nicolas" mise en cause.

Fin Juin

Deux livres paraissent, faisant un bilan de part et d'autre d'une l'affaire dont tout le monde constate qu'elle s'enlise.

4 Juillet

Jean Guitton remet son rapport de médiateur à la justice: il ne peut que constater l'échec de sa mission.

Les suites administratives et judiciaires de l'affaire (Juillet 1977 - 1994) :

13 Juillet

Suite à l'appel interjeté par l'abbé Coache, la Cour d'appel de Paris confirme l'ordonnance d'évacuation; mais l'intimé admet de ne pas faire valoir ses droits avant la Rentrée.

31 Août

Le Père Bellégo réaffirme une nouvelle fois en actes sa volonté de voir évacuer l'église dont il reste le seul affectataire légal.

Février 1978

Suite à l'annonce par l'abbé Coache d'une occupation de Notre-Dame, le Cardinal Marty demande, comme cela avait été prévue, à Christian Bonnet de procéder à l'évacuation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Sa lettre restera sans réponse; mais l'occupation n'aura pas lieu.

5 Août 1978

A l'Assemblée Nationale, par question écrite, le député socialiste Paul Quilès demande au Ministre de l'Intérieur, une explication de la non-évacuation de l'église. Christian Bonnet invoque la possibilité de troubles de l'ordre public. Le 2 Septembre suivant, estimant que le fait de l'occupation est un trouble de l'ordre public suffisamment caractérisé, Paul Quilès demande des explications complémentaires. Il n'obtiendra pas de réponse.

17 Octobre 1978

Le pourvoi en cassation introduit par l'abbé Coache est rejeté.

Mars 1979

Au Conseil Municipal de Paris, le socialiste Georges Sarre demande également pourquoi l'église n'a pas encore été évacuée. Le Préfet de Police invoque à son tour le risque de troubles de l'ordre public.

Septembre 1981

Dans le but de recouvrer ses droits, le Père Bellégo, suite à l'échec d'une requête gracieuse faite par le Cardinal Marty au Ministre de l'Intérieur en 1978, introduit un recours contentieux demandant à l'Etat une indemnité de 500.000 francs en dédommagement du préjudice matériel et moral occasionné par la non-jouissance de l'église, consécutif au refus des pouvoirs publics d'exécuter la décision rendue par la Justice.

12 Octobre 1982

Ne considérant que le préjudice matériel, le Tribunal administratif de Paris condamne l'Etat à verser la somme de 15.000 francs au Curé affectataire de l'église. Le Père Bellégo refuse ce dédommagement "à bon compte".

6 Mars 1987

Le Conseil d'Etat, en dernier recours, confirme la décision du Tribunal administratif.

Juillet 1988

Suite au schisme de Monseigneur Lefebvre et comme il avait-été convenu par son prédécesseur, le Ministre de l'Intérieur, Pierre Joxe, aurait proposé l'évacuation de l'église au Cardinal Lustiger. Mais cette action allant à l'encontre de la pastorale de réconciliation prônée par le Pape Jean-Paul II, l'Archevêché de Paris aurait refusé.

En 1994

L'affaire en est toujours là.

ETUDE DES SOURCES

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- _ *Face à face* (correspondance entre Mgr Ducaud-Bourget et le Cardinal Marty, de 1968 à 1977, présentée par Y. Desmurs-Moscet); 1977; Niort; Ed. de Chiré; 130 p.
16-Ld3-828
- _ Figueras (André) *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget* (récit); 1977; Niort; Ed. de Chiré; 173 p.
8-Lk7-59417
- _ Communauté Saint-Séverin-Saint-Nicolas *Le Défi intégriste: Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (récit et réflexions); 1977; Paris; Ed. du Centurion; 208 p.
8-LI36-204
- _ Kerleveo (Mgr Jean) *Qui a le droit de disposer des églises?* (églises communales et "ordo missae" de Saint Pie V); 1977; Paris; Ed. du Centurion; 76 p.
16-Ld3-825
- _ Figueras (André) *Le camarade Cardinal* (roman à clefs inspiré par l'affaire); 1977; Paris; chez l'auteur; 121 p.
16-Y2-41451
- _ Biehler (Paul) *Saint-Nicolas-du-Chardonnet: son histoire, ses oeuvres d'art, les édifices religieux voisins détruits*; 1979; Paris; 47, rue Chapon, B.P. 763, 75 123, Cedex 03; 68 p.
16-Lk7-59726
- _ Ricaumont (Jacques de) *Visites à Messieurs les Curés de Paris* (récit); 1981; Paris; la Table ronde; 242 p.
16-D-4300
- _ *Nous voulons Dieu: Dix ans de Tradition catholique à Saint-Nicolas-du-Chardonnet 27 Février 1977-1987* (souvenirs et témoignages); 1987; Sainte-Foy-lès-Lyon; Ed. Fideliter; 110 p.
16-Lk7-61434
- _ Faribault (Bernard) *Eglise Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (guide artistique); 1988; Escurolles; Ed. Fideliter; 31 p.
16-Lj9-10859
- _ Desmurs-Moscet (Yvonne) *Monseigneur Ducaud-Bourget, le squatter de Dieu* (biographie); 1990; Paris; Nouvelles Editions Latines; 217 p.
(B.S.G.) 8-D SUP-30992
- _ Coache (Louis) *Les batailles du Combat de la Foi* (souvenirs); 1993; Chiré-en-Montreuil; Ed. de Chiré; 326 p.
(non-déposé à ce jour)

BIBLIOGRAPHIE DETAILLEE

L'Oeuvre de Mgr François Ducaud-Bourget :

- *La clarté d'Oxford*; 1929; Paris; Libr. de la Revue française; 253 p.
8° Y². 75234
- *L'Ombre sur nos coeurs*; 1930; Paris; Rédier.
(non-déposé)
- *Ma belle morte en robe verte* (rythmes enharmoniques); 1930; Paris; le Rouge et le Noir; 163 p.
8° Ye. 12669
- *Le cyrénéen* (rythmes); 1933; Lille Paris; le Mercure universel; 113 p.
8° Ye. 13402
- *L'Oblation* (pref. du R.P. Dom Gaspar Lefebvre); 1933; Paris; le Mercure universel; 139 p.
8° Ye. 14063
- *Interludes pour le temporel* (rythmes, Prix Davaine 1942); 1936; Paris; Jean-Renard; 87 p.
8° Ye. 15410
- *Sandro l'humilié, sanctuaire du proscrit* (pref. d'André Fontainas); 1936; Paris; Feuilles Vertes (cahier poétique n°2); 120 p.
8° Z. 27309 (2)
- *Notre-Dame de Haute-Mort* (avec une lettre de Théo Varlet, Prix Hérédia 1939); 1937; Paris; Les cahiers poétiques de Matines; 71 p.
8° Ye. 14674
- *Messe pro tempore belli* (notes catholiques du temps de la guerre); 1940; Paris.
(non-déposé)
- *Les degrés dans la nuit* (rythmes, préf. de Paul Fort); 1940; Paris.
(non-déposé)
- *Poésie sacerdotale* (avec les Abbés Fernandat, Melloy, Marchand; pref. d'André David); 1940; Paris; Gallimard (collec. catholique); 63 p.
8° Ye. Pièce 11028
- *Corneille* (Pierre); *L'Imitation de Jésus-Christ* (pages choisies et présentées par François Ducaud-Bourget); 1941; Paris; Gallimard (collec. catholique); 68 p.
D. 94588
- *La vie méprisée de Jehanne de France*, suivie de médailles d'annonciades; 1941; Paris; Gallimard (collec. catholique); 63 p.
8° Lb²⁹. 222
- *Orate, fratres* oraisons recueillies et présentées par François Ducaud-Bourget; 1942; Paris; Gallimard (collec. catholique); 67 p.
D. 94744
- *Sainte Jeanne de France vous parle de la Vierge Marie*; 1943; Paris; Ed. franciscaines; 32 p.
D. 94790 (24)
- *Tristan d'Automne* (rythmes, Prix Saint Cricq-Theis 1948); 1946; Paris; Les cahiers poétiques de Matines; 176 p.
16° Ye. 651
- *Chemin de Croix*; 1947; Paris; Ed. du XX^{ème} Siècle; 47 p.
8° D. 262

- Maïder (Vicomtesse de, pseud. de Malartic cf. H. Coston *Dic. des Pseudo. t.3*); *Sur le tard...* (préf. de François Ducaud-Bourget); Paris; Les cahiers poétiques de Matines n°4; 100 p
16° Ye. 1093
- Corneille (Pierre); *L'imitation de Jésus-Christ* (traduite et paraphrasée en vers français, présentée et annotée par François Ducaud Bourget); 1948; Paris; Albin Michel; 564 p.
16° D. 154
- Claudel, Mauriac et Cie, *catholiques de littérature*; 1951; Paris; Ed. de l'Ermite; 179 p.
16° Z. 7549
- *Faux Témoignage "Chrétien"*; 1952; Paris; Ed. du XX^{ème} Siècle; 175 p.
16° Lc¹. 211
- *Eléments pour une épitaphe* (poèmes); 1952; Les cahiers poétiques de Matines; 111 p.
16° Ye. 2247
- *Les Sonnets de la Vierge folle*; 1954; Paris; Les cahiers poétiques de Matines; 24 p.
16° Ye. Pièce. 840
- *La Spiritualité de l'Ordre Souverain de Malte, 1090-1955*; 1955; Città del Vaticano; Tip. poliglotta vaticana; 254 p.
16° H. 886
- *Le Magicien désenchanté*; 1955; Paris; La Phalange.
(non-déposé)
- *Tong* (pièce en trois actes); 1955; Paris; La Phalange.
(non-déposé)
- *Térèse qui mourut d'amour* (évoation dramatique, radiodiffusion française, 19 Mai 1950, présentation du R.P. Elisée de la Vierge); 1955; Niort; impr. de Nicolas; 119 p.
16° Yth. 1689
- *Le Royaume de Dieu, St. Grégoire VII* (pièce en 1 acte); 1956; Paris; La Caraque.
(non-déposé)
- *Louis, dauphin de France, le fils du Bien-Aimé*; 1961; Paris; Ed. du Conquistador; 315 p.
8° Ln²⁷. 87424
- *L'Hôpital Laënnec, ci-devant hospice des incurables*; 1964; Niort; impr. Nicolas; 45 p.
16° Lk⁷. 50023
- *Premier livre posthume...* (pref. d'André Thérive); 1964; Paris; Ed. Points et contrepoints; 272 p.
8° Ye-22939 (1)
- *Second livre posthume... Clairières*; 1973; Niort; impr. Imbert-Nicolas; 144 p.
8-Ye-22939 (2)
- *La Maçonnerie noire ou la vérité sur l'intégrisme* (d'après les documents authentiques du procès de béatification de saint Pie X); 1974; Niort; Imbert-Nicolas; 70 p.
8-H-1418
- *Vie de Saint Michel archange*; 1976; Bléré; Ed. Forts dans la foi; 146 p.
16-D-3711
- *Face à face* (correspondance entre Mgr Ducaud-Bourget et le Cardinal Marty, présentée par Y. Desmurs-Moscet); 1977; Niort; Ed. de Chiré; 130 p.
16-Ld3-828

- _ *Fleurs pour saluer Marie*; 1978; Niort; Imbert-Nicolas; 31 p.
16-D. Pièce-687
- _ *Troisième livre posthume... Orée* (poèmes); 1980; Paris; Ed. Points et contrepoints; 189 p.
8-Ye-22939 (3)
- _ *Il faut savoir passer comme les roses passent et ne conserver que son coeur*; 1982; Niort; Imbert-Nicolas; 151 p.
8-Ye-22939 (4)
- _ *O. Castalie! mélange* (Grand Prix Pascal Bonnetti); 1983; Niort; Imbert-Nicolas; 80 p.
EL 8-Y-14584
- _ *Catéchisme à l'usage des catéchistes*; 1983; N-D du Pointet; Ed. Fideliter; 306 p.
16-D-4645
- _ *Le deuxième hérisson spirituel: ou de la nocivité des vertus dites chrétiennes*; 1983; Paris; Matines; 30 p.
EL 8-D. Pièce-558
- _ *Le troisième hérisson spirituel: ou de la religion absolue*; 1983; Paris; Matines; 32 p.
16-D. Pièce-735
- _ *Le quatrième hérisson spirituel: les péchés capitaux*; 1984; Paris; Matines; 21 p.
EL 8-D. Pièce-526
- _ *La corbeille de glycéra* (textes choisis et présentés par Mgr Ducaud-Bourget); 1985; Escuroles; Ed. Fideliter; 871 p.
8-A-3542

Matines

- organe trimestriel de l'Union Universelle des Poètes et Ecrivains Catholiques (Directeur de la publication jusqu'en 1982: Mgr François Ducaud-Bourget; après 1982: l'abbé Jean-Luc veuillez); parue en 1939, puis de 1947 à 1953, enfin de Mars 1975 à 1991 dans une nouvelle série; Paris; format: In 16°; 30 p.
(Annexe Versailles) 8-Jo-19338

L'Oeuvre de l'Abbé Vincent Serralda :

- _ *La Philosophie de la personne chez Alcuin*; 1978; Paris; Nouvelles Editions Latines; 547 p.
8-R-89597
- _ *Le Christ et les polices*; 1978; Tours; Ed. Forts dans la foi; 218 p.
16-D-3958
- _ *Pavlov pour un renouveau de la culture* (en collab. avec Stanislas Cviklinski); Paris; Ed. V. Serralda; 457 p.
4-R-16606
- _ *Témoins de Jéhovah, lisez donc la bible*; 1981; Paris; Ed. V. Serralda; 94 p.
EL 8-D-1189
- _ *La culture personnelle et les sources du dynamisme*; 1981; Paris; Ed. V. Serralda; 30 p.
(non-déposé)
- _ *Le Jaillissement Spontané de l'Energie Culturelle*; 1981; Paris; Ed. V. Serralda; 36 p.
(non-déposé)
- _ *Pour se cultiver*; 1981; Paris; Ed. V. Serralda; 34 p.
(non-déposé)

- _ *Béatitudes évangéliques et physiologie nerveuse*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 23 p.
(non-déposé)
- _ *La Montée du Tibet*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 20 p.
(non-déposé)
- _ *Confucius devant le Christ*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 58 p.
(non-déposé)
- _ *"Le Petit Prince" et la grandeur humaine*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 44 p.
(non-déposé)
- _ *Yoga, techniques et lacunes*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 52 p.
(non-déposé)
- _ *Retrouvons la messe des saints*; 1982; Paris; Ed. V. Serralda; 52 p.
EL 8-D-1194
- _ *Tao mystérieux et grand*; 1984; Paris; Sand; 149 p.
16-R-26315
- _ *Le Berbère, lumière de l'Occident* (en collab. avec André Huard); 1984; Paris;
Nouvelles Editions Latines; 171 p.
8-03-3059
- _ *La Messe, la grandeur et le drame de l'homme* (en collab. avec André Huard); 1985;
Niort; Ed. Imbert-Nicolas; 23 p.
16-D. Pièce-744
- _ *Du rififi dans l'Eglise des premiers jours* (en collab. avec André Huard); 1985; Niort;
Ed. Imbert-Nicolas; 71 p.
16-H-1646
- _ *Le combat de Mahomet* (en trois brochures); 1986; Paris; Ed. V. Serralda.
(non-déposé)
- _ *Le Personnalisme Intégral*; 1989; Paris; Ed. V. Serralda; 303 p.
8-R-101569
- _ *Le Saint-Esprit et le concile Vatican II*; 1989; Paris; Ed. V. Serralda (19, Av. des
Ternes 75017); 34 p.
(non-déposé)
- _ **Le Bulletin de l'U.U.P.E.C.**
(Union Universelle des Poètes et Ecrivains Catholiques), bulletin mensuel de la
communauté Sainte-Germaine-de-Wagram (principal rédacteur: l'abbé Serralda, qui y
parle surtout de la pluie et du beau temps); paraît depuis 1989; Paris; format:
21x30 cm; 4 p.
(non-déposé)

L'Oeuvre de l'Abbé Louis Coache :

- _ *Lettre d'un curé de campagne à ses confrères*; 1964; Monjavoult; 32 p.
(non-déposé)
- _ *Nouvelle lettre d'un curé de campagne*; 1965; Monjavoult.
(non-déposé)
- _ Reusson (abbé Jean-Marie, pseud. de l'abbé L. Coache); *La Foi au goût du jour*;
1965; Paris; la Table ronde; 219 p.
16° Z. 8239 (118)
- _ *Dernière lettre d'un curé de campagne*; 1967; Monjavoult.
(non-déposé)

- *Vade mecum du catholique fidèle, face à la destruction concertée de l'Eglise* (150 prêtres signataires rappellent les principes essentiels de la vie chrétienne); 1968; Paris; impr. Ferrey; 24 p.
16° D. Pièce. 578
- *Evêques, restez catholiques!* (conférence donnée... le 24 octobre 1969, sur la crise tragique de l'Eglise); 1969; Montjavoult; Ed. Combat de la foi; 32 p.
16-D. Pièce-591
- *Vers l'apostasie générale* (Ed. rév. et complétée, précédemment paru sous le titre: "La Foi au goût du jour", et sous le pseud. Jean-Marie Reusson); 1969; Paris; la Table ronde; 277 p.
16-D-3126
- *Les pouvoirs du prêtre* (petit essai); 1972; Tour; Ed. Forts dans la foi.
(non-déposé)
- *En attendant la fin : La perfidie du modernisme* (tome 1); 1976; Chiré-en-Montreuil; Ed. de Chiré; 126 p.
16-D-3872 (1)
- *Le droit canonique est-il aimable?* (initiation au droit canonique, commentaires sur le nouveau code, situation actuelle de l'Eglise); 1986; Beaumont-Pied-de-Boeuf; Ed. du Moulin du Pin; 357 p.
16-E-169
- *En attendant la fin : Jésus trahi par les siens* (tome 2); 1991; Chiré-en-Montreuil; Ed. de Chiré; 308 p.
16-D-3872 (2)
- *Les batailles du Combat de la foi*; 1993; Chiré-en-Montreuil; Ed. de Chiré; 326 p.
(non-déposé à ce jour)
- **Le Combat de la foi**
bulletin mensuel de l'Association Loi 1901 "Le Combat de la foi" (principal rédacteur: l'abbé Coache jusqu'en Août 1994, puis l'abbé François Pivert); paru entre 1968 et 1994; Montjavoult jusqu'en 1973, Flavigny de 1973 à 1986, Moulin-du-Pin à Beaumont-Pied-de-Boeuf en Mayenne après; format: 21x27 cm; 8 p. (diffusion: 7500 Ex. en Avril 1994)
(Annexe Versailles) 4-Jo-13936
- L'Oeuvre du Révérent Père Noël Barbara :**
- *Catéchèse catholique du mariage*; (1962) 1981; Tours; Ed. Forts dans la foi; 694 p.
8-B-255
- *Signe pour les nations*; 1981; Tours; Ed. Forts dans la foi; 50 p.
16-D-5178
- *Pour faire l'initiation des petits enfants aux lois de la vie et l'éducation des grands qui s'éveillent à l'amour*; 1987; Tours; Ed. Forts dans la foi; 68 p.
EL 8-D-1629
- *Union pour la fidélité des prêtres, religieux et laïcs catholiques*; 1987; Tours; Ed. Forts dans la foi; 24 p.
EL 8-D. Pièce-808
- **Forts dans la foi**
bulletin bimestriel de l'Association "Forts dans la foi" (directeur de la publication: le R.P. Barbara); paraît depuis 1967; Bléré (Indre-et-Loire); format: In 8°; 4 p.
(Annexe Versailles) 8-Jo-16070

De André Figueras :

- _ *De Gaulle l'impuissant* (Préf. de Georges Bidault); 1970; Paris; chez l'auteur (21, Rue du Bouloi 75001); 173 p. **16-Lb61-1033**
- _ *La République des gredins*; 1972; Paris; chez l'auteur; 204 p. **16-Lb61-1277**
- _ *Faux résistants et vrais coquins*; 1975; Paris; chez l'auteur; 278 p. **16-Lb58-1220**
- _ *Marty sans laisser d'adresse*; 1976; Paris; chez l'auteur; 63 p. **16-D-3771**
- _ *De Laënnec à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, le Combat de Mgr Ducaud-Bourget*; 1977; Niort; Ed. de Chiré; 173 p. **8-Lk7-59417**
- _ *Le camarade Cardinal*; 1977; Paris; chez l'auteur; 121 p. **16-Y2-41451**
- _ *La Gestapo fiscale*; 1977; Paris; chez l'auteur; 222 p. **16-Lf165-423**
- _ *Pétain, c'était de Gaulle* (Préf. de Jacques Isorni); 1979; Paris; chez l'auteur; 199 p. **16-L34-471**
- _ *"Ce canaille de Dreyfus"*; 1982; Paris; chez l'auteur; 221 p. **16-Lb57-19808**
- _ *Les Catholiques de la Tradition : Ils campent sur des ruines* (tome 1); 1983; Fontenay-sous-Bois; Ed. de l'Orme rond; 140 p. **4-G-5418 (3)**
- _ *Les Catholiques de la Tradition : Les Monastères de tradition, L'Espoir des fondations* (tome 2); 1984; Fontenay-sous-Bois; Ed. de l'Orme rond; 144 p. **4-G-5418 (3, II)**
- _ *Mémoires intempestifs* (tome 1); 1992; Paris; Public. André Figueras (B.P. 575-75027 Paris Cedex 01); 222 p. **16-Ln27-98041 (1)**
- _ *Mémoires intempestifs : Mi-Figueras mi-raisin* (tome 2); 1993; Paris; Public. André Figueras (B.P. 575-75027 Paris Cedex 01); 220 p. **16-Ln27-98041 (2)**
- _ *Pour l'Amour de Dieu*; 1994; Paris; Public. André Figueras (B.P. 575-75027 Paris Cedex 01); 103 p. **8-D-3528**

De Monseigneur Marcel Lefebvre :

- _ *Pour l'honneur de l'Eglise*; 1975; Paris; Ed. de la Nouvelle Aurore; 23 p. **EL 8-D. Pièce-297**
- _ *La Messe de Luther*; 1975; Chiré-en-Montreuil; Ed. Saint-Gabriel; 20 p. **16-D. Pièce-656**
- _ *J'accuse le Concile!*; 1976; Chiré-en-Montreuil; Ed. Saint-Gabriel; 116 p. **16-D-3816**
- _ *Un Evêque parle: écrits et allocutions (1963-1975)*; 1976; Bouère; Dominique Martin Morin; 324 p. **16-D-3783**

- _ *Non: mais oui à l'Eglise catholique et romaine* (entretien avec José Hanu); 1977; Paris; Stock; 251 p.
8-Ld3-821
- _ *Lettre ouverte aux catholiques perplexes*; 1985; Paris; Albin Michel; 216 p.
16-Z-11890 (65)

Sur Monseigneur Lefebvre:

- _ Chalet (Jean-Anne) *Monseigneur Lefebvre: dossier complet*; 1976; Pygmalion; 252 p.
8-Ln27-91694
- _ Gaucher (Roland) *Monseigneur Lefebvre: combat pour l'Eglise*; 1976; Paris; Ed. Albatros; 261 p.
8-Ld3-826
- _ Congar (R.P. Yves) *La Crise dans l'Eglise et Mgr Lefebvre* (2^{ème} Ed. augmentée); (1976) 1977; Paris; Ed. du Cerf; 122 p.
16-D-3807
- _ Marziac (R.P. Jean-Jacques) *Mgr Lefebvre*; 1979; Paris; Nouvelles Editions Latines; 157 p.
16-Ln27-96339 (1)
- _ Penanster (Alain de) *Un Papiste contre les papes*; 1988; Paris; la Table ronde; 229 p.
8-D-2775
- _ Perrin (Luc) *L'Affaire Lefebvre*; 1989; Paris; Ed. du Cerf; 124 p.
16-R-28798 (17)

De la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X :

- _ *Ecône: portes ouvertes*; 1977; Chiré-en-Montreuil; Ed. Saint-Gabriel; 48 p.
16-H. Pièce-437
- _ Aulagnier (abbé Paul) *La Messe catholique: la raison de notre combat* (Conférence donnée à Saint-Nicolas-du-Chardonnet le 15 Avril 1977); Chiré-en-Montreuil; Ed. Saint-Gabriel; 32 p.
16-D. Pièce-634
- _ Héduy (Philippe) *Mgr Lefebvre et la Fraternité Saint-Pie-X*; 1991; Eguelshardt; Ed. Fideliter; 145 p.
4-Ln27-97165
- _ Laguérie (abbé Philippe) *La messe traditionnelle, trésor de l'Eglise*; 1992; Eguelshardt; Ed. Fideliter; 140 p.
16-D-5855

Le Chardonnet

- _ bulletin paroissial de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, paraissant le dernier dimanche du mois (principal rédacteur: l'abbé Philippe Laguérie); paraît depuis Décembre 1984; Paris; Format: 21x30 cm; 6 p.

(non-déposé)

Certitudes pour une catholicité baroque

- _ organe mensuel des *Cercles de Tradition* (principal rédacteur: l'abbé Guillaume de Tanoüarn); paraît depuis 1991; Paris, Saint-Nicolas-du-Chardonnet; format: 16,5x24 cm; 64 p.

(non-déposé)

- Fideliter

revue bimestrielle de la Frat. St-Pie-X (directeur de la publication: l'abbé Paul Aulagnier); paraît depuis 1978; Escurolles; Ed. Fideliter; format: 16x24 cm; 100 p. (tirage: 10000 Ex.).

(B.S.G.) **AE 8 SUP 6036**

De l'abbé Georges de Nantes :

Libelum accusationis: à notre Saint-Père le pape Paul VI, par la grâce de Dieu et la loi de l'Eglise juge souverain de tous les fidèles du Christ, plainte pour hérésie, schisme et scandale au sujet de notre frère dans la foi, le pape Paul VI, remis au Saint-Siège le 10 Avril 1973...; 1973; Saint-Parres-lès-Vaudes; publ. la Ligue de Contre-Réforme-catholique; 101 p.

4-D-309

Les 150 points de la Phalange: catholique, royale, communautaire; 1979; Saint-Parres-les-Vaudes (Maison Saint-Joseph); Ed. la Contre Réforme Catholique; 150 p.

16-R-21674

- Lettres à mes amis

(reprint du bulletin mensuel de l'abbé de Nantes) 1956-1967: 4 Vol. : 1956-1962, 1962-1964, 1965-1966, 1966-1967; Saint-Parres-les-Vaudes (Maison Saint-Joseph); Ed. la Contre Réforme Catholique; (non paginé).

4-Ld3-783 (1-4)

- La Contre Réforme Catholique au Vingtième Siècle

bulletin mensuel de l'association *la Contre Réforme Catholique* (principal rédacteur: l'abbé Georges de Nantes); paraît depuis 1967; Saint-Parres-les-Vaudes (Maison Saint-Joseph); Ed. la Contre Réforme Catholique; format: 21x30 cm; 12 p. (diffusion: 23000 Ex. en 1989).

(I.C.P.) **111 162**

De Jean Madiran :

L'intégrisme, histoire d'une histoire...; 1964; Paris; Nouvelles Editions Latines; 285 p.

8° R. 62283 (15)

Réclamation au Saint-Père; 1974; Paris; Nouvelles Editions Latines; 300 p.

8-R-62283 (24)

La Messe, état de la question; 1976; Paris; Itinéraires; 79 p.

8-D-1788

Les Deux démocraties; 1977; Paris; Nouvelles Editions Latines; 199 p.

16-R-20548

La Droite et la gauche; 1977; Paris; Nouvelles Editions Latines; 118 p.

16-L34-457

Charles Maurras La Démocratie religieuse (avis au lecteur par Jean Madiran); 1978; Nouvelles Editions Latines; 580 p.

8-R-82305

- _ *Editoriaux et chroniques* (tome 1: De la fondation d'*Itinéraires* à sa condamnation par l'épiscopat, 1956-1966); 1983; Bouère; Dominique Martin Morin; 316 p.
8-Z-52680 (1)
- _ *Editoriaux et chroniques* (tome 2: Le Catéchisme, l'Écriture et la messe, 1967-1973);
1984; Bouère; Dominique Martin Morin; 331 p.
8-Z-52680 (2)
- _ *Editoriaux et chroniques* (tome 3: La France à la dérive et la décomposition de l'Église, 1974-1981); 1984; Bouère; Dominique Martin Morin; 320 p.
8-Z-52680 (3)
- _ Congar (R.P. Yves) / Madiran (Jean) *Le Concile en question: correspondance sur Vatican II et sur la crise de l'Église*; 1985; Bouère; Dominique Martin Morin; 175 p.
8-D-2452
- _ "*Quand il y a une éclipse*"; 1990; Maule; Ed. Difralivre; 206 p.
16-D-5493

Itinéraires

- _ bulletin mensuel (directeur de la publication: Jean Madiran); paru de Mars 1956 à 1990 (depuis sous une nouvelle formule); Paris.

Pér. 8-Z-33614

De Pierre Debray :

- _ *Dossier des Nouveaux prêtres*; 1965; Paris; la Table ronde; 256 p.
16° Z. 8239 (104)
- _ *Schisme dans l'Église?*; 1965; Paris; la Table ronde; 251 p.
16° Z. 8239 (116)
- _ *Les Technocrates de la foi*; 1968; Paris; Ed. du Club du livre; 199 p.
16-R-14252 (1)

Le Courrier hebdomadaire de Pierre Debray

- _ lettre bimensuelle de Pierre Debray; paraît depuis 1966; Paris; format: 21x30 cm; 4 p. (Annexe Versailles) 4 Jo. 23902

De Michel de Saint de Pierre :

- _ *Ce monde ancien*; 1948; Paris; Calmann Lévy; 358 p.
16° Y2. 7333
- _ *Les Aristocrates*; 1954; Paris; la Table ronde; 251 p.
16° Y2. 15404
- _ Poniatowski (Michel); *Histoire de la Russie d'Amérique et de l'Alaska* (préf. de Michel de Saint-Pierre); 1958 (1977); Paris; Horizons de France (Perrin); 364 p.
8° P. 1871
- _ *Les Nouveaux prêtres* (roman); 1964; Paris; la Table ronde; 315 p.
16° Y2. 27778
- _ *Sainte colère*; 1965; Paris; la Table ronde; 309 p.
16° Ld3. 754
- _ *Ces prêtres qui souffrent*; 1965; Paris; la Table ronde; 359 p.
16° Ld3. 755

- _ *Eglises en ruine, Eglise en péril* (introd. de Jacques Levron); 1973; Paris; Plon; 458 p.
16-Ld3-793
- _ *Les Fumées de Satan* (témoignages réunis et publiés par Credo, présenté par André Mignot, conclusion de Michel de Saint-Pierre); 1976; Paris; la Table ronde; 285 p.
16-Ld3-811
- _ *Le Ver est dans le fruit* (Témoignages réunis et publiés par Credo, présenté par André Mignot, conclusion de Michel de Saint-Pierre); 1978; Paris; la Table ronde; 373 p.
16-D-3963

Credo

- _ bulletin bimestriel de l'association "Credo" (directeur de la publication: Michel de Saint-Pierre, puis Marc Dem); paraît depuis 1977; Paris.

(Annexe Versailles) 8 Jo. 20211

Du Révérent Père Raymond-Léopold Bruckberger :

- _ *L'Ane et le boeuf* (intro. de Jean Dutourd, recueil de textes extraits de divers revues et publications); 1976; Paris; Plon; 226 p.
16-D-3681
- _ *Toute l'Eglise en clameurs* (recueil de textes extraits de divers revues et publications où il est question de Saint-Nicolas-du-Chardonnet p. 222 à 232); 1977; Paris; Flammarion; 328 p.
16-R-19356

Du Cardinal François Marty :

- _ *L'Evêque dans la ville* (recueil de conférence); 1979; Paris; Ed. du Cerf; 176 p.
16-D-3527 (42)
- _ *Chronique vécue de l'Eglise en France: entretiens avec Jean Bourdarias*; 1981; Paris; Ed. du Centurion; 358 p.
8-Ln27-93732
- _ *Toute ma vie, j'ai cherché Dieu* (choix de textes); 1994; Paris; Ed. du Cerf; 186 p.
16-D-2635 (345)

Du Père Pierre Bellégo :

- _ Aumont (Lucien) *L'Eglise Saint-Séverin* (avec la collab. du Père Bellégo); 1976; Paris; Librairie de la Nouvelle Faculté; 32 p.
8-Lk7-51866
- _ *Trois entretiens avec Pierre Bellégo* (avec Louis-Henri Parias, réalisés en 1976); 1978; Paris; Ed. Seuil; 259 p.
16-D-3940
- _ *Paroles offertes* (avec de la P. 176 à la P. 194, les F.I.P. de *Saint-Nicolas Occupé*); 1982; Paris; Ed. du Centurion; 314 p.
8-D-2233

Du Père Jean-Robert Armogathe :

- _ *Les Vingt-et-une réformes de l'Eglise: tradition et développement, du concile de Nicée (325) à Vatican II; (à partir de conférences faites pour la C^{té} St-Séverin-St-Nicolas-du-Chardonnet); 1977; Paris; Fayard; 134 p.*
8-H-10354
- _ *Theologia cartesiana: l'explication physique de l'eucharistie chez Descartes et dom Desgabets; 1977; La Haye; M. Nijhoff; 146 p.*
8-R-65427 (84)

De Jean Guitton :

- _ *L'Evangile dans ma vie; 1977; Paris; Desclée De Brouwer; 194 p.*
8-D-1836
- _ *Paul VI secret; 1979; Paris; Desclée De Brouwer; 169 p.*
8-H-10450
- _ *Crises dans l'Eglises; 1980; Paris; Perrin; 189 p.*
16-D-4338
- _ *Un Siècle, une vie; 1988; Robert Laffont; 464 p.*
8-Z-40177 (224)

Aspects juridiques et canoniques de l'affaire :

- _ *Borras (Père Alphonse) L'Excommunication dans le nouveau "code de droit canonique": essai de définition...; 1987; Paris; Desclée; 350 p.*
8-E-240
- _ *Borras (Père Alphonse) Les Sanctions dans l'Eglise: commentaire des canons 1311-1399; 1990; Paris; Tardy; 236 p.*
8-E-247 (6)
- _ *Boussinesq (Jean) La laïcité française: mémento juridique (avec la collab. de Michel Brisacier et Emile Poulat); 1994; Paris; Ed. du Seuil; 210 p.*
16-Z-14074 (286)
- _ *Eglise catholique Code de droit canonique annoté... (commentaires de l'Université pontificale de Salamanque); 1989; Paris; Ed. du Cerf; 1115 p.*
8-E-258
- _ *Ganoczy (Alexandre) La doctrine catholique des sacrements; 1988; Paris; Desclée; 183 p.*
8-D-2568 (4)
- _ *Kerleveo (Mgr Jean) L'Eglise catholique en régime français de séparation (tome 1: L'occupation des églises par le desservant et les fidèles); 1956; Paris; Desclée et Cie; 296 p.*
8° Ld⁶. 189 (1)
- _ *Kerleveo (Mgr Jean) L'Eglise catholique en régime français de séparation (tome 2: Les prérogatives du curé dans son église); 1956; Paris; Desclée et Cie; 398 p.*
8° Ld⁶. 189 (2)
- _ *Kerleveo (Mgr Jean) L'Eglise catholique en régime français de séparation (tome 3: Le prêtre catholique en droit français); 1962; Paris; Desclée et Cie; 581 p.*
8° Ld⁶. 189 (3)

- _ Kerleveo (Mgr Jean) *Qui a le droit de disposer des églises?* (églises communales et "ordo missae" de Saint Pie V); 1977; Paris; Ed. du Centurion; 76 p.
16-Ld3-825
- _ Mayeur (Jean-Marie) *La Séparation des Eglises et de l'Etat*; 1991; Paris; Ed. Ouvrières; 188 p.
8-Ld3-916
- _ Naz (Chanoine Raoul, dir.) *Dictionnaire de droit canonique...*; 1924-1935; Paris; Letouzey et Ané; 43 fascicules.
E. 3706 (7)

A propos de la Tradition :

- _ Congar (R.P. Yves) *La Tradition et la Vie de l'Eglise* (2é Ed.); 1963-1984; Paris; Ed. du Cerf; 130 p.
16-D-4394 (18)
- _ Maxence (Jean-Luc) *Vive le schisme*; 1977; Paris; J.C. Lattès; 152 p.
8-H-10349
- _ Salleron (Louis) *Dix dialogues sur la crise de l'Eglise*; 1983; Bouère; Dominique Martin Morin; 182 p.
16-D-4619
- _ Grelot (Pierre) *Libres dans la foi: liberté civique et liberté spirituelle*; 1987; Paris; Desclée; 237 p.
16-R-28304 (3)
- _ Sérant (Paul) *Les Grands déchirements des catholiques français: 1870-1988*; 1988; Paris; Perrin; 283 p.
8-Ld3-887
- _ Moingt (Joseph S.J, avec René Rémond et Bernard Sesboué S.J.) *La Tradition dans l'Eglise: vrais et faux visages...*; 1989; Paris; Médiasèvres; 45 p.
4-H. Pièce-333
- _ Lafage (Franck) *Du refus au schisme: le traditionalisme catholique*; 1989; Paris; Ed. du Seuil; 154 p.
16-D-5373
- _ Paupert (Jean-Marie) *Les chrétiens de la déchirure*; 1989; Paris; Robert Laffont; 357 p.
8-R-98077

Sur l'affaire de Port-Marly :

- _ Sanders (Alain) *Eglise interdite: le livre blanc de Port-Marly*; 1987; Fontenay-sous-Bois; Ed. de l'Orme rond; 80 p.
4-Lk3-2242
- _ Eglise catholique (Diocèse de Versailles) *Port-Marly: pour comprendre*; 1988; Versailles; Ed. Evêché de Versailles; 111 p.
8-Lk7-61833

Références diverses :

- _ Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du Ministère de l'Intérieur *Histoire du Ministère de l'Intérieur de 1789 à nos jours*; 1993; Paris; la Documentation française; 325 p.
8-Lf131-20
- _ Benoist (Père Jacques) *Le Sacré-Coeur* (vol. 2: Contestation de 1870 à nos jours); 1992; Paris; Ed. Ouvrières; 1279 p.
8-Lk7-63385 (2)
- _ Bluche (François) et Chaunu (Pierre) *Lettre aux Eglises*; 1977; Paris; Fayard; 213 p.
8-R-80271
- _ Boulenger (abbé Auguste) *La Doctrine catholique*; 1923; Paris; E. Vitté; 319 p.
D. 91380
- _ Cabrol (Dom F.) et Leclercq (Dom H.) et Marrou (Henri-Irénée) *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*; 1948; Paris; Letouzey et Ané; 163 fascicules.
4-V-6695
- _ Camus (Jean-Yves) avec la collab. de Monzat (René) *Les droites nationales et radicales en France: répertoire critique*; 1992; Lyon; Presses Universitaire de Lyon; 526 p.
8-Lb61-1838
- _ Centre Interdisciplinaire des Facultés Catholiques de Lille *Catholicisme: hier, aujourd'hui, demain*, depuis 1948; Paris; Letouzey et Ané.
D. 95431 (1-12)
- _ Cercle de la librairie *Guide des prix littéraires, lauréats primés, jurys, règlements*; (1952) 1965; Paris; Cercle de la librairie; 987 p.
8° Z. 32582 (1965)
- _ Chiron (Yves) *Paul VI : Le Pape écartelé*; 1993; Paris; Perrin; 366 p.
8-H-11220
- _ Cholvy (Gérard) *La religion en France de la fin du XVIII^{ème} à nos jours*; 1991; Paris; Hachette; 219 p.
8-G-25718 (1)
- _ Cholvy (Gérard) et Hilaire (Yves-Marie) *Histoire religieuse de la France contemporaine: 1930-1988*(tome 3); 1988; Toulouse; Privat; 569 p.
8-G-23729 (1, III)
- _ Coston (Henry) *Dictionnaire de la politique française*; 1967; Paris; diffusion de la Librairie française; 1088 p.
8-L35-486
- _ Coston (Henry) *Dictionnaire des Pseudonymes* (tome 3); 1980; Paris; Lectures françaises; 160 p.
8-Ln2-418 (3)
- _ Delumeau (Jean) *Le Christianisme va-t-il mourir?*; 1977; Paris; Hachette; 211p.
8-R-79251 (7)
- _ Dumeige (Gervais S.J.) *La Foi catholique: textes doctrinaux du magistère de l'Eglise*; 1974; Paris; Ed. de l'Orante; 558 p.
16-E-236
- _ Eglise catholique romaine *Concile oecuménique Vatican II*; 1967; Paris; Ed. du Centurion; 1015 p.
16° H. 1248
- _ Fautrad (Pierre) *La Grande imposture*; 1982; Bourg-le-Roi; P. Fautrad; 14 p.
16-G. Pièce-357

- _ Gilbert (Père Guy) *Un Prêtre chez les loubards* (en collab. avec Michel Clévenot); 1978; Paris; Stock; 153 p.
16-Z-15686 (19)
- _ Girardet (Raoul) *Singulièrement libre* (entretiens avec Pierre Assouline); 1990; Paris; Perrin; 226 p.
8-Ln27-96545
- _ Pannet (Robert) *Le catholicisme populaire: 30 ans après La France, pays de mission?*; 1974; Paris; Ed. du Centurion; 270 p.
8-Ld4-10417
- _ Pannet (Robert) *Catholicisme populaire et célébration du mariage*; 1975; Paris; Association sacerdotale "Lumen gentium"; 16 p.
4-D-419 (19)
- _ Poniatowski (Michel) *L'Histoire est libre*; 1982; Paris; Albin Michel; 243 p.
8-Z-51946
- _ Poulat (Emile) *Intégrisme et catholicisme intégral, un réseau secret international antimoderniste, la Sapinière, 1909-1921*; 1969; Paris; Casterman; 627 p.
16° R. 9699 (6)
- _ Poulat (Emile) *Eglise contre bourgeoisie: introduction au devenir du catholicisme actuel*; 1977; Paris; Casterman; 290 p.
16-R-9699 (9)
- _ Poulat (Emile) *Une Eglise ébranlée: changements, conflit et continuité, de Pie XII à Jean-Paul II*; 1980; Paris; Casterman; 303 p.
16-R-9699 (10)
- _ Rémond (René) *L'Anticléricalisme en France, de 1815 à nos jours*; 1985; Bruxelles; Ed. Complexe; 378 p.
16-G-5471 (20)
- _ Ricaumont (Jacques de) *Eloge du snobisme*; 1993; Paris; Mercure de France; 91p.
16-Z-34818
- _ Rogé (Père Joseph) *Le simple prêtre*; 1965; Paris; Casterman; 338 p.
16° Ld11. 39
- _ Valynseele (Joseph) et Grando (Denis) *A la découverte de leurs racines* (généalogie de 85 célébrités); 1988; Paris; l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux; 220 p.
4-Lm1-326
- _ Yvert (Benoît) *Dictionnaire des Ministres de 1789 à 1989*; 1990; Perrin; 1028 p.
8-Ln5-137

Anonymes :

- _ *Annuaire catholique de France*; Paris; Publicat.
Fol.-Lc23-79 1956-
- _ *Annuaire de la Magistrature*; Paris; S.O.F.I.A.C.
4-Lc25-292
- _ *Bottin administratif et documentaire*; Paris; Didot-Bottin.
V-11432
- _ *Bottin mondain*; Paris; Didot-Bottin.
V-11432 (1939/94)

- _ *Ordo administratif, Paris, Créteil, Nanterre, Saint-Denis*; Paris; Archevêché.
8-Lc28-69
- _ *Who's Who in France: dictionnaire biographique*; Paris; Jacques Lafitte.
8-Lc36-24

Travaux universitaires :

- _ Perrin (Luc) *Les paroisses parisiennes et le second concile du Vatican* (thèse de Doctorat, sous la direction de J-M Mayeur); 1994; Paris IV; 480 p.
(Bibl. Univ. Paris IV -Section Sorbonne- 18^{bis}, r. de la Sorb.) **13 UT 2815**
- _ Suaud (Jean) *Radiographie d'une paroisse: enquête psychosociale sur la communauté chrétienne de la paroisse St-Séverin-St-Nicolas* (Mémoire présenté en vue de l'obtention du diplôme de l'Ecole de Psychologues-Praticiens); 1972; I.C.P.; 113 p.
(Arch. de l'Archevêché. de Paris) **4° b 30.008**

ARTICLES DE PRESSE

le Monde :

_ des: 1^{er} Mars 1977 (p. 15); 2 Mars (p. 16); 4 Mars (p. 12); 5 Mars (p. 16); 6-7 Mars (p. 8); 8 Mars (p. 19); 9 Mars (p. 18); 10 Mars (p. 32); 13-14 Mars (p. 8); 15 Mars (p. 48); 16 Mars (p. 38); 18 Mars (p. 12); 19 Mars (p. 34); 20-21 Mars (p. 8); 22 Mars (p. 6 et 31); 23 Mars (p. 10 et 11); 24 Mars (p. 11); 25 Mars (p. 23); 26 Mars (p. 13); 27-28 Mars (p. 7); 30 Mars (p. 15 et 38); 31 Mars (p. 12).

_ des: 3-4 Avril 1977 (p. 15 et 17); 5 Avril (p. 11); 6 Avril (p. 13); 7 Avril (p. 8); 9 Avril (p. 10); 10-11 Avril (p. 14); 12 Avril (p. 6 et 16); 13 Avril (p. 8); 14 Avril (p. 11); 15 Avril (p. 11); 16 Avril (p. 11); 20 Avril (p. 14); 22 Avril (p. 16); 23 Avril (p. 20); 24-25 Avril (p. 8); 26 Avril (p. 12); 27 Avril (p. 15).

_ des: 3 Mai 1977 (p. 18); 4 Mai (p. 20); 11 Mai (p. 13); 15-16 Mai (p. 7); 18 Mai (p. 17); 19 Mai (p. 23); 21 Mai (p. 8); 22-23 Mai (p. 6); 24-25 Mai (p. 14); 26 Mai (p. 14); 27 Mai (p. 28); 28 Mai (p. 12); 29-30 Mai (p. 8); 31 Mai (p. 7).

_ des: 3 Juin 1977 (p. 18); 4 Juin (p. 16); 7 Juin (p. 14); 8 Juin (p. 24); 9 Juin (p. 31); 10 Juin (p. 35); 16 Juin (p. 16); 17 Juin (p. 18); 19-20 Juin (p. 17); 22 Juin (p. 15); 23 Juin (p. 13); 26-27 Juin (p. 8); 29 Juin (p. 23).

_ des: 1^{er} Juillet 1977 (p. 23); 2 Juillet (p. 7); 5 Juillet (p. 11); 6 Juillet (p. 16); 8 Juillet (p. 30); 15 Juillet (p. 5); 16 Juillet (p. 16); 20 Juillet (p. 13); 22 Juillet (p. 16).

_ des: 12 Août 1977 (p. 18); 16 Août (p. 4); 23 Août (p. 7); 30 Août (p. 7).

_ des: 1^{er} Septembre 1977 (p. 16); 2 Septembre (p. 7); 3 Septembre (p. 14); 4-5 Septembre (p. 6); 6 Septembre (p. 10); 8 Septembre (p. 14); 23 Septembre (p. 16); 27 Septembre (p. 43); 29 Septembre (p. 15).

_ des: 12 Octobre 1977 (p. 16); 20 Octobre (p. 13); 23-24 Octobre (p. 24); 27 Octobre (p. 12); 30-31 Octobre (p. 21).

_ des: 20 Décembre 1977 (p. 16); 28 Décembre (p. 15); 29 Décembre (p. 17).

Pér. 4-Lc2-6725

le Figaro :

_ des: 1^{er} Mars 1977 (p. 1 et 9); 3 Mars (p. 10); 4 Mars (p. 1 et 12); 5-6 Mars (p. 4); 7 Mars (p. 1 et 9); 9 Mars (p. 1 et 12); 10 Mars (p. 1 et 10); 12-13 Mars (p. 1 et 5); 14 Mars (p. 1 et 4); 16 Mars (p. 38); 21 Mars (p. 1 et 9); 22 Mars (p. 12); 24 Mars (p. 1 et 9); 25 Mars (p. 14); 26-27 Mars (p. 1); 28 Mars (p. 9).

_ des: 3 Avril 1977 (p. 1 et 9); 4 Avril (p. 1 et 5); 6 Avril (p. 10); 7 Avril (p. 9); 8 Avril (p. 1); 9-10 Avril (p. 3); 11 Avril (p. 2); 13 Avril (p. 8); 14 Avril (p. 4); 15 Avril (p. 4); 18 Avril (p. 1 et 8); 20 Avril (p. 11); 22 Avril (p. 1); 24 Avril (p. 1 et 11); 26 Avril (p. 1 et 11); 29 Avril (p. 7).

Pér. Micr. **D-13**

la Croix :

_ des: 1^{er} Mars 1977 (p. 11); 2 Mars (p. 11); 6 Mars (p. 9); 7 Mars (p. 3); 15 Mars (p. 1 et 11); 18 Mars (p. 9); 19 Mars (p. 10); 20 Mars (p. 2 et 20); 22 Mars (p. 10); 24 Mars (p. 7); 25 Mars (p. 7); 26 Mars (p. 7); 29 Mars (p. 7); 30 Mars (p. 11); 31 Mars (p. 10).

_ des: 5 Avril (p. 16); 7 Avril (p. 2 et 7); 8 Avril (1^{ere} Ed. p. 9); 9 Avril (p. 7); 14 Avril (p. 10); 15 Avril (p. 2); 16 Avril (p. 7); 19 Avril (p. 7); 23 Avril (p. 1 et 10 et 19); 26 Avril (p. 9 et 10); 27 Avril (p. 3); 30 Avril (p. 13).

Pér. Fol.-Lc2-4263

la Documentation Catholique :

_ Kerlévéo (Mgr Jean) *Comptoirs de presse dans les églises communales: Etude juridique*; 16 Avril 1972 (n°1607); p. 388 à 393.

_ *Dossier: L'occupation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; 3 Avril 1977 (n°1717); p. 308 à 314 (+ la une: *Un dimanche à St. Nicolas-du-Chardonnet*).

_ *Dossier: L'occupation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (suite)*; 1^{er} Mai 1977 (n°1719); p. 412 à 420.

_ *Dossier: L'occupation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (suite)*; 19 Juin 1977 (n°1722); p. 559 à 566.

_ *Question Actuelle: Décision de la Cour d'Appel sur l'occupation de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet (et note du Prof. Gerald)*; 4-18 Septembre 1977 (n°1726); p. 780 à 788.

Pér. **8-H-8335**

Informations Catholiques Internationales :

_ *Les occupants de St-Nicolas invités par la justice à quitter les lieux*; Avril 1977 (n°513); p. 13 à 19.

_ *Les "occupants" de St-Nicolas refusent Ste-Marie-Médiatrice*; Mai 1977 (n°514); p. 12.

_ *Traditionalistes: on s'achemine vers le Schisme*; Juin 1977 (n°515); p. 21 à 25.

Pér. **4-H-838**

l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux :

_ *A propos du patronyme "Saint-Nicolas-du-Chardonnet"*: Novembre 1977 (n°320) colonnes 933 à 934; Avril 1978 (n°324) colonnes 326 à 328; Avril 1979 (n°337) colonnes 354 à 355.

- _ *Validité des sacrements administrés à Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; Mai 1982 (n°374) colonnes 498 à 499; Octobre 1982 (n°379) colonnes 933 à 934; Avril 1983 (n°385) colonnes 381 à 382; Juillet-Août 1983 (n°388-389) colonnes 713 à 714; Janvier 1984 (n°394) colonne 38; Avril 1984 (n°397) colonnes 361 à 363; Juillet-Août 1984 (n°400-401) colonnes 667 à 668; Octobre 1984 (n°403) colonnes 869 à 871; Novembre 1984 (n°404) colonne 992; Janvier 1985 (n°406); colonnes 24 à 25.
Pér. **8-Z-31292**

la Revue des deux Mondes :

- _ Riquet (Michel, S.J.) *L'Authentique Tradition chrétienne*; Mai 1977; p.257 à 266.
- _ Ricaumont (Jacques de) *Réponse déférente au R.P. Riquet*; Juin 1977; p. 633 à 641.
- _ Riquet (Michel, S.J.) *Pour conclure un dialogue*; Octobre 1977; p. 53 et 54.
- _ Ricaumont (Jacques de) *Les Traditionalistes*; Octobre 1984; p. 128 à 135.
- _ Ricaumont (Jacques de) *La nouvelle Prise de la Bastille*; Avril 1987; p. 116 à 119.
Pér. **8-Z-30370**

Etudes :

- _ Mayeur (Jean Marie) *Eglise et Etat dans la France d'aujourd'hui*; Juillet 1972 (tome 337); p. 5 à 13.
- _ Moingt (Joseph, S.J.) *Ouverture ou repli sur la Tradition?*; Novembre 1976 (tome 345); p. 531 à 554.
- _ Plongeron (Bernard, abbé) *Traditionalistes et traditionalisme des catholiques français*; Décembre 1976 (tome 345); p. 687 à 706.
- _ Vaucelles (Louis de, S.J.) *Quel pluralisme pour quelle Eglise?*; Mai 1977 (tome 346); p. 693 à 702.
- _ Marty (François, S.J.) *La liturgie doit-elle être compréhensible?*; Février 1979 (tome 350); p. 239 à 256.
- _ Grelot (Père Pierre) *Mgr Marcel Lefebvre et la foi catholique*; Janvier 1988 (tome 368); p.93 à 107.
- _ Madelin (Henri, S.J.) *Catholiques dans la vie politique française*; Mars 1988 (tome 368); p. 377 à 387.
- _ Thomas (Joseph, S.J.) *Le schisme de Marcel Lefebvre*; Septembre 1988 (tome 369); p. 255 à 259.
- _ Rémond (René) *L'intégrisme catholique: Portrait intellectuel*; Janvier 1989 (tome 370); p. 95 à 105.
Pér. **D-33939**

Fideliter :

- _ *Il y a dix ans... les "vétérans" de la tradition*; Mai-Juin 1994 (n°99); p. 58 à 76.
(B.S.G.) **AE 8 SUP 6036**

Certitudes pour une catholicité baroque :

- _ *L'intégrisme: mythe ou réalité?*; Avril 1994 (n°16); p. 18 à 33.
- _ *Monseigneur Ducaud-Bourget: le squatter de Dieu*; Juin 1994 (numéro spécial n°1); 16 p.

(non-déposé)

Eglise de Paris :

- _ Cardinal François Marty *A propos de la salle Wagram et de Mgr Ducaud-Bourget*; 9 Janvier 1975 (n°154); p. VII à VIII.

Pér. 8-Lc3-273

Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France :

- _ Le Clère (Marcel) *Saint-Nicolas-du-Chardonnet: 1243-1983*; 1988 (années 1986-1987); p. 80 à 104.

Pér. 8-Lc21-28

Nouvelles Rive Gauche :

- _ Jacquin, Rey-Herme, Trin *Huit longues semaines de trois paroissiens de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; Mai 1977 (n°28); p. 22 et 23.

(Bibl. Hist. de la V. de Paris) Pér. 547 in-4

La Montagne Sainte-Genève :

- _ Zéphirin (Yolande) *Contribution à l'Histoire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; Janvier 1986 (n°274); p. 1 à 3.

Pér. 4-Lc21-134

Journal officiel de la République française :

- _ *Débats parlementaires. Assemblée nationale. Questions écrites et réponses des ministres.*

Pér. Fol. -Lc2-3190

Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris :

(Bib. Adm. de la V. de Paris) 1844

- _ Bibliothèque Publique d'Information (Public-Info) *Monseigneur Lefebvre: l'église traditionaliste* (dossier de presse); 1988; Paris; B.P.I.; 111 p.

(B.P.I.) 249 Lefebvre

DOCUMENTS SONORES

Radioscopies de Jacques Chancel :

- _ *L'abbé Georges de Nantes*; 16 Janvier 1973; Paris; Casette parlée France-Inter; 60 minutes.
(B.P.I.) 920 Nantes
- _ *L'abbé Louis Coache*; 5 Mai 1975; Paris; Casette parlée France-Inter; 60 minutes.
(B.P.I.) 920 Coache

Les entretiens d'André Figueras :

- _ *Mgr Ducaud-Bourget*; 1979; B.P. 575-75027 Paris Cedex 01; 60 minutes.
- _ *L'abbé Serralda*; 1979; B.P. 575-75027 Paris Cedex 01; 60 minutes.
- _ *L'abbé Coache*; 1979; B.P. 575-75027 Paris Cedex 01; 60 minutes.

Il y a 10 ans... Hommage à Mgr Ducaud-Bourget :

- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°1: de Mai à Septembre 1983*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.
- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°2: d'Octobre à Novembre 1983*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.
- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°3: de Novembre à Décembre 1983*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.
- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°4: Janvier 1984*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.
- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°5: Février à Mars 1984*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.
- _ *Sermons de Mgr Ducaud-Bourget, n°6: Avril à Mai 1984*; 1987; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.

- _ *Sermons de l'abbé Serralda, lors de l'inhumation de Mgr Ducaud-Bourget*; Juin 1984; "Procure" de Saint-Nicolas-du-Chardonnet; 60 minutes.

Conférences d'actualités de l'abbé de Nantes :

- _ L. 29 Octobre 1979; *Qu'est-ce que la Contre-Réforme Catholique au Vingtième siècle*; St-Parres-les-Vaudes 10260; C.R.C. Maison Saint-Joseph; 60 minutes.

- _ Sc 5: 10 Mars 1977; *Actualités religieuses et politiques* (dont: St-Nicolas-du-chardonnet); St-Parres-les-Vaudes 10260; C.R.C. Maison Saint-Joseph; 60 minutes.
- _ Sc 6: 21 Avril 1977; *Actualités religieuses et politiques* (dont: La "communion dans la foi" du Cal Marty!); St-Parres-les-Vaudes 10260; C.R.C. Maison Saint-Joseph; 60 minutes.
- _ Sc 7: 12 Mai 1977; *Actualités religieuses et politiques* (Ultimatum du Cal Marty à L'abbé Ducaud-Bourget); St-Parres-les-Vaudes 10260; C.R.C. Maison Saint-Joseph; 60 minutes.
- _ Sc 8: 9 Juin 1977; *Actualités religieuses et politiques* (dont: Intégrisme décadent); St-Parres-les-Vaudes 10260; C.R.C. Maison Saint-Joseph; 60 minutes.

ARCHIVES

- _ *Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (papiers divers: documents officiels ou officieux; pétition, tracts, articles de presse, etc.); entre 1977 et 1981; dossier rassemblant divers documents, conservé aux Archives de l'Archevêché de Paris (8, rue de la Ville-
l'Evêque 75008 Paris); 1 carton de 17 cm d'épaisseur.
- 1.S.3.**
- _ *Feuilles d'Informations Paroissiales de Saint-Séverin-Saint-Nicolas-du-Chardonnet*; 1969-1993; conservées aux Archives de l'Archevêché de Paris (8, rue de la Ville-
l'Evêque 75008 Paris); 1 carton de 17 cm d'épaisseur.
- _ *Les Intégristes* (papiers divers: correspondances, documents officiels ou officieux; tracts, articles de presse, etc.); entre 1977 et 1981; dossier constitué et conservé par le Père Pierre Bellégo; 15 cm d'épaisseur.
- _ *Le Journal de la chapelle volante* (Vol. 1 écrit de la main de Mgr Ducaud-Bourget); 20 Février 1972 - 20 Janvier 1974; conservé par l'abbé Serralda; format: 22,5 x 17,5 cm; 150 p.
- _ *Le Journal de la chapelle volante* (Vol. 2: écrit de la main de Mgr Ducaud-Bourget jusqu'au 4 Mai 1975, puis dactylographié, photocopié); 27 Janvier 1974 - 28 Décembre 1975; conservé par l'abbé Serralda; format: 21 x 29,7 cm; 100 p.
- _ *Le Journal de la chapelle volante* (Vol. 3: dactylographié, photocopié); 4 Janvier 1976 - 1^{er} Janvier 1978; conservé par l'abbé Serralda; format: 21 x 29,7 cm; 100 p.
- _ *Agenda des messes à Saint-Nicolas-du-Chardonnet* (écrit de la main de Mgr Ducaud-Bourget); 9 Mars - 31 Décembre 1977; conservé par l'abbé Serralda; format: 13 x 21 cm; 309 p.
- _ *Livre d'annonces paroissiales de Wagram*; 18 Septembre 1977 - 28 Juin 1981; rédigé et conservé par l'abbé Serralda; format: 21 x 29,7; 200 p.
- _ *Registres de catholicité de la communauté Sainte-Germaine: Baptêmes* (avec à la fin les communions privées, les communions solennelles, et les confirmations), *Convois, Mariages*; entre 1972-1978; conservés en l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet.
- _ 200 lettres de réactions sur l'affaire; reçues de Mars à Juin 1977 par le Père Touway; conservées au presbytère de Saint-Séverin-Saint-Nicolas (39, Bd Saint-Germain 75005 Paris).

- _ *Combat de la foi* (recueil. Documents d'information); 1969- ; Monjavoult (60240).
4-Wz-?
- _ *Forts dans la foi* (recueil. Documents d'information); 1974- ; Tours (29, rue
d'Amboise, 37000); (quelques tracts).
4-Wz-11752
- _ *Fraternité sacerdotale Saint-Pie X. District de France* (recueil. Documents
d'information); 1974- ; Suresnes (36, rue des Carrières, BP 125, 92154); (quelques
tracts).
4-Wz-11724
- _ *Communion phalangiste* (recueil. Documents d'information); 1973- ; Saint-Parres-les-
Vaudes (Maison Saint-Joseph, 10620); (quelques tracts relatifs au mouvement de
l'abbé de Nantes).
4-Wz-11705

ENTRETIENS

_ Le Père Jean-Robert Armogathe	Plusieurs fois.
_ Monsieur l'abbé B.	Le 9 Mai 1994, à Paris.
_ Monsieur et Madame Francis de Baecque	Le 8 Octobre 1994, à Paris.
_ Le Père Bellégo	Plusieurs fois.
_ Mgr Emile Berrar	Le 16 Août, par téléphone.
_ Le Père Jean-Noël Bezançon	Le 17 Janvier 1994, à Paris.
_ Monsieur Michel Brisacier	Plusieurs fois.
_ Le Père Jean de Divonne	Le 24 Novembre 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé Gilles Duboscq	Le 9 Août 1994, à Paris.
_ Monsieur André Ducaud	Plusieurs fois.
_ Monsieur Bernard Dufour	Le 15 Avril 1994, à Paris.
_ Le Père Alain Farret	Le 6 Mai 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé André Fellich	Le 20 Octobre 1994, à Paris.
_ Monsieur André Figueras	Le 17 Août 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé de Fommervault	Le 2 Août 1994, à Fontainebleau.
_ Monseigneur Georges Gilson	Le 1 ^{er} Juillet 1994, au Mans.
_ Maître Jean Guilton	Le 17 Août 1994, à Paris.
_ Le R.P. Pierre-Marie Gy	Le 2 Août 1994, à Paris.
_ Le Père Marcel Hugues	Le 13 Octobre 1994, par téléphone.
_ Le Père Lacharme	Le 13 Juillet 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé Philippe Laguérie	Plusieurs fois.
_ Le Père Emile Regnault	Le 15 Juillet 1994, à Paris.
_ Monsieur Yves Rey-Herme	Le 8 Août 1994, à Paris.
_ Le Père Jean Rogues	Le 12 Août 1994, à Paris.
_ Monsieur le Ministre Georges Sarre	Le 5 Avril 1994, à Paris.
_ Le Père Jean Schneider	Le 13 Juillet 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé Vincent Serralda	Plusieurs fois.
_ Monsieur Jean-Philippe Sisung	Le 5 Août 1994, à Paris.
_ Monsieur l'abbé Jean-Luc Veuillez	Le 2 Mai 1994, à Paris.
_ Le Père Paul Yelli	Le 16 Août 1994, à Paris.

INDEX DES NOMS CITES

- André (R.P.), 69
Anjou, 128
Argoud, 127
Armogathe, 126
Aulagnier, 127
Aulagnier (abbé Paul), 69
Avril, 69
- B, 4
Baecque, 4
Barbara, 73; 118
Barbier, 135
Baudelaire, 43
Berrar, 4
Bezançon, 4
Blignièrès (abbé de), 69
Bonnet, 4
Bourbon, 128
Bourbon-Parme, 129
Brisacier, 4
- Carré, 148
Chalard (abbé du), 69
Chiron, 78
Coache, 118
Cottard, 100
- Darboy, 139
Debray, 119
Deferre, 127
Delair, 148
Desmurs-Moscet, 75; 127
Dinh Vienh Son, 70
Divonne, 4
Droit, 131
Duboscq, 131
Ducaud, 4; 130
Ducaud-Bourget, 120
Dufilho, 148
- Dufour, 4
Duprat, 130
Dutourd, 131
- Farret, 4
Figueras, 118
Flodoberte, 149
Fommervault, 4
Fourastié, 148
Frédéric-Dupont, 135
Funès, 148
- Gaulle, 141
Gérard (Dom G. Calvet), 69
Green, 148
Groche (abbé), 69
Guitton, 4
Guth, 148
Gy, 4
Gy (R.P.), 224
- Hitler, 148
Hugues, 4
- Juan, 127
- Keats, 43
- Lacharme, 4
Lalens (R.P.), 69
Lambert de Saint-Julien, 130
Le Pen, 130
Lefebvre, 122; 173
Lhuillier, 127
Louis XIII, 129
Lubin, 148
- Madiran, 117
Marie-Antoinette, 133
Marquant, 131

Marty, 71
 Marziac (R.P.), 69
 Mathieu, 148
 Matzneff, 148
 Mauriac, 43
 Maurras, 133
 Menuet, 127
 Mignot, 121
 Mistler, 148
 Mitterrand, 135
 Mouraux (abbé), 69

 Nantes, 125

 Paris, 128
 Paul VI, 78
 Paupert, 117
 Perret, 148
 Perrin, 4
 Pétain, 133
 Pie, 137
 Pie V, 131
 Pie XII, 155
 Ploix, 4
 Poniatowski, 4; 15; 16; 18; 19; 20; 21;
 22; 34; 36; 124; 183; 212; 243

 Regnault, 4
 Rey-Herme, 4
 Ricaumont, 155
 Rogues, 4
 Roux, 127

 Saint-Pierre, 121
 Salan, 127
 Sarre, 4
 Schneider, 4
 Serralda, 127
 Shelley, 43
 Simon, 130
 Simon (R.P.), 69
 Simoulin, 118
 Sisung, 4; 194

 Terzieff, 148
 Thibon, 148
 Thiry, 127
 Tissier de Malerais (abbé), 69
 Tixier Vignancour, 127

 Veuillez, 135
 Villon, 43

 Yelli, 4

TABLE DES MATIERES

AVIS AU LECTEUR.....	3
REMERCIEMENTS.....	4
AVERTISSEMENT.....	5
INTRODUCTION.....	6
LA MISE EN PLACE (27 Février - 21 Mars 1977).....	9
LE PREMIER JOUR D'OCCUPATION, LA PREMIERE DEMANDE	
D'EVACUATION.....	10
Les faits.....	10
La demande d'évacuation et sa non considération.....	11
Ce qui peut être dit.....	13
Ce qui peut être supposé.....	14
La laïcité telle qu'elle se pratique: une neutralité positive.....	14
Les soupçons de l'Archevêché.....	16
Le souvenir de l'occupation du Sacré-Coeur.....	16
Michel Poniatowski, beau-frère de Michel de Saint-Pierre.....	16
Des réalités plus objectives.....	18
Le contexte électoral.....	18
L'électorat catholique: un enjeu capital.....	19
Une stricte neutralité problématique.....	20
Conclusion.....	22
L'IMPORTANCE DES MEDIAS.....	23
Médiatisée dès la première heure.....	23
Un contexte favorable.....	24
Une publicité efficace.....	24
Un phénomène parisien.....	25
Conclusion.....	26
UNE JOURNEE PARTICULIERE, UNE NOUVELLE DEMANDE	
D'EVACUATION.....	27
Le Jeudi suivant.....	27
Une nuit confuse.....	27
L'incident du matin: un blessé.....	29

La passivité de la police.....	30
La nouvelle demande d'évacuation.....	31
Une mystérieuse jurisprudence.....	32
Le Cardinal Marty et l'Etat.....	33
Conclusion.....	34

MOTIFS ET ELEMENTS MOTEURS DE L'OCCUPATION.....37

LES PRETRES OCCUPANTS	38
Le clergé parisien	38
Mgr Ducaud-Bourget.....	39
Une enfance mystique.....	39
Le sacerdoce	40
Ses premières déceptions.....	40
Le poète.....	41
Le résistant.....	42
Vicaire à Saint-Germain-l'Auxerrois	43
Le temps des succès.....	44
Le temps des orages.....	45
En disponibilité.....	47
Haïti, ou l'expérience traumatisante d'une liturgie différente.....	48
Le retour à Paris.....	48
L'Aumônier de l'hôpital Laënnec	49
La démission.....	50
Un prêtre indulgent.....	51
L'abbé Serralda	53
Une carrière inégale.....	53
Un ascète forcené.....	54
Le départ d'Algérie.....	54
Prêtre auxiliaire à Saint-Nicolas-du-Chardonnet.....	54
Un profil de missionnaire	55
L'abbé Juan	56
L'abbé de Fommervault	56
L'abbé Fellich.....	57
Le Chanoine Roux.....	57
Mgr Gillet	57
L'abbé Emanuelli.....	58
L'abbé Duboscq	58
Les prêtres venus de l'extérieur	59
L'abbé Coache.....	59
Un précurseur.....	60
Processions et pèlerinages	60
Un censeur infatigable.....	61
Ses interventions dans les églises parisiennes	62
Flavigny	63
Le R.P. Barbara.....	66
Les autres prêtres.....	67
Conclusion.....	69

DOCTRINES ET CIRCONSTANCES.....	71
Parmi les prêtres parisiens.....	71
Mgr Ducaud-Bourget.....	71
Son opinion sur le Concile: une énigme.....	71
Un champion de la Liberté Religieuse.....	73
Son ouverture vis-à-vis des autres religions.....	75
Oecuménisme, liturgie et syncrétisme.....	76
La Théologie baroque de Mgr Ducaud-Bourget.....	79
Prêtre-Poète.....	81
Conclusion.....	82
L'abbé Serralda.....	84
Un philosophe personnaliste.....	84
Une incompatibilité radicale avec le Lefebvrisme.....	85
La même inspiration que le Concile.....	86
Une victime de la guerre d'Algérie.....	88
En guise de conclusion.....	89
L'abbé de Fommervault.....	89
Parmi les prêtres venus de l'extérieur.....	90
L'abbé Coache.....	90
Un jugement sans discernement.....	90
Un juridisme très personnel.....	91
Conclusion.....	92
Le R.P. Barbara.....	92
Essai d'analyse.....	94
MGR DUCAUD-BOURGET AU SEIN DE SA MOUVANCE	98
Ses relations avec Monseigneur Lefebvre.....	98
La rumeur du désaveu venu d'Ecône.....	98
Ecône et Monseigneur Lefebvre.....	99
Deux styles d'ecclésiastique.....	101
Deux doctrines.....	101
Une même opposition.....	104
La querelle du Pater.....	104
L'énigme du Sacre.....	105
Une hypothèse.....	108
Conclusion.....	108
Avec l'abbé Georges de Nantes.....	110
Sa conférence du 10 Mars 1977.....	110
Avec Jean Madiran.....	115
Avec Pierre Debray.....	117
Avec Michel de Saint-Pierre.....	119
Conclusion.....	123
LA POLITIQUE ET L'OCCUPATION DE SAINT-NICOLAS-DU- CHARDONNET	124
Les forces en présence.....	124
La mouvance "Algérie-française".....	124
Les courants monarchistes.....	125
Les groupuscules d'extrême droite.....	127
Conclusion.....	128
Mgr Ducaud-Bourget et la Politique.....	129

Des affiliations contradictoires.....	131
Le royalisme tardif de Mgr Ducaud-Bourget.....	132
Une culture politique très datée.....	134
Conclusion.....	135
La dimension politique de cette occupation.....	136
Conclusion générale.....	138
L'AVANT-OCCUPATION.....	141
LES FIDELES.....	143
Apparences et considérations préalables.....	143
La vitrine.....	143
Ces fidèles sont-ils exclusifs?.....	145
Leur place au sein du diocèse de Paris?.....	146
Des documents faibles.....	148
Les registres de catholicité.....	148
La pétition des premiers mois.....	149
D'après les témoins.....	150
Des occupants socialement très mélangés :.....	150
La partie vieille France.....	151
Les rapatriés.....	153
Les convertis.....	154
Conclusion.....	157
LA VIE DE LA COMMUNAUTE DE LAENNEC A SAINT-NICOLAS-DU- CHARDONNET.....	159
La continuation.....	159
Des messes dans des salles de spectacle!.....	160
La chapelle Sainte-Germaine.....	161
La salle Wagram.....	161
L'Avertissement du Cardinal et ses retombées.....	162
Les démarches auprès de l'Etat.....	163
Une paroisse sauvage?.....	165
Les sacrements conférés.....	165
Conclusion.....	167
LES PRELIMINAIRES DE L'OCCUPATION.....	168
L'idée.....	168
Dans l'air du temps.....	168
L'incitation de Monseigneur Lefebvre.....	169
La provocation de l'abbé Coache.....	169
Les dernières démarches légales.....	170
La résignation de Mgr Ducaud-Bourget.....	170
Le choix de l'église.....	171
Notre-Dame pour l'abbé Coache.....	171
Saint-Gervais pour Mgr Ducaud-Bourget.....	171
Saint-Nicolas-du-Chardonnet en fin de compte.....	172
Le projet initial.....	172
La thèse classique.....	172
Le projet abandonné de Mgr Ducaud-Bourget.....	173
Une occupation provisoire?.....	174
Conclusion.....	176

LA QUETE D'UNE SOLUTION INTROUVABLE ?

(22 Mars - 4 Juillet 1977)	179
Le Conseil Presbytéral extraordinaire	179
L'ordonnance de Référé	180

L'ARCHEVECHE DE PARIS ET LE PLURALISME LITURGIQUE

"Nouvelle messe" ou "messe nouvelle"?	182
La question de l'interdiction de la messe dite de Saint-Pie-V	184
Les impératifs de l'Archevêché de Paris.....	188
La communion ecclésiale	189
Le pluralisme et l'unité.....	191
La visite du Cardinal Wojtyla.....	191
Lex Orandi Lex Credendi	192
Conclusion.....	193

LA MEDIATION DE JEAN GUITTON ET LE REFUS D'APPLIQUER LA DECISION DE JUSTICE

L'apaisement de la semaine sainte.....	195
Sainte-Marie-Médiatrice et l'espoir d'une solution.....	198
L'effritement des relations	202
Le refus d'évacuer du Ministre de l'Intérieur	203
La visite de Monseigneur Lefebvre et le problème des "reconfirmations".....	209
La sanction du Cardinal	212
Epilogue de la médiation.....	214
L'incorrigible Mgr Ducaud-Bourget!	217
Conclusion.....	218

LES CONSEQUENCES DE L'OCCUPATION SUR LA COMMUNAUTE DE MGR DUCAUD-BOURGET

Les relations entre Mgr Ducaud-Bourget et le Cardinal Marty	219
La communauté Sainte-Germaine et l'Eglise	221
L'invalidité connue des mariages.....	222
Les tentatives de justification	223
Quelle conception du droit canon?.....	224
Le "cas extrême": une justification problématique.....	225
Eglise et église.....	227
Conclusion.....	229

LES CONSEQUENCES DE L'OCCUPATION SUR LA PAROISSE SAINT-SEVERIN-SAINT-NICOLAS.....

Une union "contre-nature"?	230
Des paroissiens avec les occupants	233
Une fusion mal digérée?.....	233
L'ultime sursaut de Saint-Nicolas	235
Une perte irréparable?	236
Conclusion.....	237

LA MAIRIE DE PARIS ET L'AVENIR DE L'OCCUPATION	238
Une complicité?.....	238
Une réalité plus simple.....	239
A-t-elle dévoilé son jeu après?	241
En dépit de l'occupation.....	241
Les raisons d'une abstention	242
Conclusion.....	244
 CONCLUSION.....	 247
 ANNEXES.....	 251
Annexe n°1: L'église et ses environs.....	252
Annexe n°2: L'agenda de l'abbé Serralda à la page du 27 Février 1977	253
Annexe n°3: La lettre de Michel Poniatowski du 8 Juillet 1994	254
Annexe n°4: La notice généalogique de Mgr Ducaud-Bourget.....	255
Annexe n°5: Le Communiqué du Cardinal Marty et des évêques auxiliaires de Paris (28 Février 1977).....	256
Annexe n°6: L'Article "Politique d'abord" du Père Armogathe	257
Annexe n°7: La demande d'évacuation du Cardinal Marty au Préfet de Police.....	258
Annexe n°8: La réponse du Préfet de Police au Cardinal Marty.....	259
Annexe n°9: La fiche ecclésiastique de Mgr Ducaud-Bourget.....	260
Annexe n°10: L'Arbre Généalogique de Mgr Ducaud-Bourget.....	261
Annexe n°11: Raoul Girardet se souvient de l'abbé Ducaud.....	262
Annexe n°12: Monseigneur Le Cordier se souvient de Mgr Ducaud-Bourget.....	263
Annexe n°13: Quelques tracts concernant l'affaire B.....	264
Annexe n°14: Le tract des candidats du Front- National aux Municipales de 1977	267
Annexe n°15: Un tract néo-nazi, distribué à la sortie de l'église.....	268
Annexe n°16: La réponse des royalistes	269
Annexe n°17: Photos de Mgr Ducaud-Bourget célébrant une messe pour le martyr de la Reine Marie-Antoinette; et d'une messe à la salle Wagram.....	270
Annexe n°18: Les instructions données au Conseil Presbytéral du 22 Mars 1977, en cas de nouvelle occupation d'église.....	271
Annexe n°19: L'ordonnance de référé du 1 ^{er} Avril 1977	272

Annexe n°20: L'article "Les deux messes" de Jean Guitton	273
Annexe n°21: Le tract "Les deux Papes"	274
Annexe n°22: Les propositions du Père Congar	276
Annexe n°23: Mgr Ducaud-Bourget sous l'emprise croissante de ses fidèles	279
Annexe n°24: Les trois questions du Cardinal Marty	281
Annexe n°25: Les communiqués de l'Archevêché, dans l'expectative d'une évacuation	283
Annexe n°26: La lettre de Christian Bonnet du 21 Avril 1994	284
Annexe n°27: Le problème de la non-évacuation de l'église abordé à l'Assemblée Nationale	285
Annexe n°28: Les réponses de Mgr Ducaud-Bourget au Cardinal	286
Annexe n°29: Le Rapport de Médiateur de Jean Guitton	290
Annexe n°30: La carte du Cardinal Marty du 29 Décembre 1993	293
Annexe n°31: Le modèle d'attestation de Mariage utilisé à Saint-Nicolas-du-Chardonnet	294
Annexe n°32: Statistiques concernant la paroisse Saint-Séverin-Saint-Nicolas, en 1974	295
Annexe n°33: La lettre de Jacques Chirac au Père Bellégo	298
Annexe n°34: Le problème de la non-évacuation de l'église abordé en Conseil Municipal	299
Annexe n°35: Statistiques officielles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1977-1994)	300
Annexe n°36: Les deux Autels	302

CHRONOLOGIE305

Les prolégomènes de cette affaire (1897 - Février 1977) :	305
Les débuts de l'occupation de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (27 Février - 4 Juillet 1977) :	306
Les suites administratives et judiciaires de l'affaire (Juillet 1977 - 1994) :	308

ETUDE DES SOURCES311

BIBLIOGRAPHIE311

Bibliographie sommaire	311
Bibliographie détaillée	312
L'Oeuvre de Mgr François Ducaud-Bourget :	312
_ Matines	314
L'Oeuvre de l'Abbé Vincent Serralda :	314
_ Le Bulletin de l'U.U.P.E.C.	315
L'Oeuvre de l'Abbé Louis Coache :	315
_ Le Combat de la foi	316

L'Oeuvre du Révèreut Père Noël Barbara :	316
_ Forts dans la foi.....	316
De André Figueras :	317
De Monseigneur Marcel Lefebvre :	317
Sur Monseigneur Lefebvre:	318
De la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X :	318
_ Le Chardonnet.....	318
_ Certitudes pour une catholicité baroque.....	318
_ Fideliter.....	319
De l'abbé Georges de Nantes :	319
_ Lettres à mes amis	319
_ La Contre Réforme Catholique au Vingtième Siècle	319
De Jean Madiran :	319
_ Itinéraires.....	320
De Pierre Debray :	320
_ Le Courrier hebdomadaire de Pierre Debray.....	320
De Michel de Saint de Pierre :	320
_ Credo.....	321
Du Révèreut Père Raymond-Léopold Bruckberger.....	321
Du Cardinal François Marty :	321
Du Père Pierre Bellégo :	321
Du Père Jean-Robert Armogathe :	322
De Jean Guittou :	322
Aspects juridiques et canoniques de l'affaire :	322
A propos de la Tradition :	323
Sur l'affaire de Port-Marly :	323
Références diverses :	324
Anonymes :	325
Travaux universitaires :	326

ARTICLES DE PRESSE	327
le Monde :	327
le Figaro :	327
la Croix :	328
la Documentation Catholique :	328
Informations Catholiques Internationales :	328
l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux :	328
la Revue des deux Mondes :	329
Études :	329
Fideliter :	329
Certitudes pour une catholicité baroque :	329
Eglise de Paris :	330
Bulletin de la société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France :	330
Nouvelles Rive Gauche :	330
La Montagne Sainte-Geneviève :	330
Journal officiel de la République française :	330
Bulletin municipal officiel de la Ville de Paris :	330

DOCUMENTS SONORES	331
Radioscopies de Jacques Chancel :	331
Les entretiens d'André Figueras :	331
Il y a 10 ans... Hommage à Mgr Ducaud-Bourget :	331
Conférences d'actualités de l'abbé de Nantes :	331
ARCHIVES	332
ENTRETIENS	335
INDEX DES NOMS CITES	337
TABLE DES MATIERES	341